

La scolarisation des Batwa au Burundi

La scolarisation des Batwa au Burundi

Stéréotypes et politiques publiques

Gilbert Ndayikengurukiye

Promoteurs

Jean-Émile Charlier (UCL)
Vincent Dupriez (UCL)

Thèse présentée en vue de
l'obtention du grade de Docteur
en sciences psychologiques et
de l'éducation

UCL PRESSES
UNIVERSITAIRES
 DE LOUVAIN

Collection de thèses de l'Université catholique de Louvain, 2014

Président

Mariane Frenay (Université catholique de Louvain)

Comité d'accompagnement et jury

Jean-Marie De Ketele (Université catholique de Louvain)

Franco Cortesi (Université catholique de Louvain)

Sarha Croché (Université de Picardie Jules Verne, France)

© Presses universitaires de Louvain, 2014

Dépôt légal : D/201x/9964/xx

ISBN : 978-2-87588-xxx-x

Imprimé en Belgique

Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays, sauf autorisation de l'éditeur ou de ses ayants droit.

Couverture : Marie-Hélène Grégoire

Diffusion : www.i6doc.com, l'édition universitaire en ligne

Sur commande en librairie ou à

Diffusion universitaire CIACO

Grand-Rue, 2/14

1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

Tél. 32 10 47 33 78

Fax 32 10 45 73 50

duc@ciaco.com

Sommaire

Sommaire	5
Résumé - Abstract.....	9
Remerciements	11
Introduction générale	13
Chapitre 1. Le contexte de l'éducation au Burundi	19
1. Critères de différenciation entre les trois groupes	21
1.1 La thèse traditionnelle	21
1.2 La thèse issue de la nouvelle historiographie	23
1.3 La thèse économique	26
1.4 Les Batwa sont-ils des pygmées ?	29
1.5 Les Batwa, un peuple premier ?	30
2. Les politiques éducatives et la non-scolarisation des Batwa.....	32
2.1 L'éducation à l'époque coloniale	32
2.2 La scolarisation postcoloniale : une autre forme de reproduction sociale	35
2.3 De l'éducation moderne au Burundi et de la non-scolarisation des Batwa ...	35
2.4 Les politiques de développement des Batwa et leur scolarisation	38
3. La situation des Batwa et leur non-scolarisation	40
3.1 La situation culturelle des Batwa	40
3.2 Situation économique	44
3.3 Situation politique	47
3.4 Les Batwa, un groupe stigmatisé ?	48
Chapitre 2. Ressources théoriques.....	55
1. Apport de la théorie des stéréotypes, préjugés et discrimination dans la compréhension des différentes thèses	57
1.1 Théorie des stéréotypes	57
1.2 Préjugés	63
1.3 Discrimination.....	64
1.4 Lien entre stéréotype, préjugé et discrimination.....	64
1.5 Les modèles explicatifs des stéréotypes, des préjugés et de la discrimination	66
1.6 Contribution des théories sur le changement dans la lutte contre les préjugés, stéréotypes et discrimination	77
1.7 Synthèse des idées théoriques de base et implication pour notre recherche.....	82

2. Approche cognitive et normative des politiques publiques	83
2.1 L'analyse cognitive des politiques publiques : Une sociologie politique de l'action publique.....	87
2.2 Fenêtre d'opportunité	88
2.3 La notion de référentiel des politiques publiques	90
2.4 Le rôle des acteurs dans la construction des cadres d'interprétation du monde	93
2.5 Théorie du changement des politiques publiques	96
2.6 Synthèse des idées théoriques de base et implication pour notre recherche.....	99
Chapitre 3. Problématique de recherche et démarche méthodologique	105
1. Problématique.....	107
2. Objectifs de la recherche	109
3. Hypothèses de recherche	109
4. Démarche méthodologique de recueil et d'analyse des données	109
4.1 Raisons du choix des documents-discours	110
4.2 Collecte et tri des documents à analyser	110
5. Stratégie d'analyse des documents retenus	111
5.1 Élaboration de la grille d'analyse	113
Chapitre 4. Présentation et analyse des résultats	117
1. Analyse des discours produits par les ONG	119
1.1 L'intégration des Batwa dans la société burundaise : présentation d'un plan durable en vue de venir en aide à cette population (« Action Batwa », 1999-2005)	120
1.2 Analyse du deuxième discours de l'ONG « Action Batwa » : la part d'« Action Batwa » et la contribution d'une assistante sociale dans l'encadrement des femmes et filles Batwa (2010)	130
1.3 Analyse du document de l'ONG Minority Rights Group (MRG) : Indénombrables - les vies cachées des femmes Batwa (2010)	137
1.4 Analyse du discours de l'ONG Amnesty International (2010).....	145
1.5 Conclusion du sous-chapitre	150
2. Analyse des discours produits par les associations Batwa	151
2.1 La situation des Batwa du Burundi « Uniproba » (2009).....	152
2.2 Rapport alternatif présenté par Unissons-nous pour la promotion des Batwa (Uniproba), Banjul (2011)	157
2.3 Analyse du discours de l'association Union chrétienne pour l'éducation et le développement des déshérités (UCEDD, 2004-2005).....	163
2.4 Atelier sur le programme d'information sur la justice de transition et les résultats des consultations Nationales (Leaders Batwa, 2011).....	167
2.5 Conclusion du sous-chapitre	171

3. Analyse des discours produits par les autorités administratives	173
3.1 Réponse du gouvernement aux recommandations de l'NU (2009)	173
3.2 La problématique de réinsertion socioéconomique et politique des Batwa du Burundi (2011)	177
3.3 Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation des Burundais	181
3.4 Le développement de l'éducation : rapport national du Burundi, par le ministère de l'Éducation nationale (2008-2015)	187
3.5 Conclusion du sous-chapitre	192
Chapitre 5. Conclusion générale	197
1. Grandes lignes de la recherche.....	199
2. Discussion des résultats	201
3. Nouveaux apports, principales limites de la thèse et perspectives futures.....	207
Références bibliographiques	209
Sigles et abréviations	219
Liste des tableaux	219
Liste des figures.....	220
Annexes.....	221

Résumé

La présente étude analyse de façon critique les arguments traditionnellement mobilisés pour expliquer les échecs des stratégies de scolarisation des Batwa au Burundi. L'hypothèse centrale est que ces stratégies sont construites à partir d'une catégorisation ethnique du groupe Batwa, qui entretient la différence entre ceux-ci et le reste de la population burundaise, ce qui hypothèque toute politique d'intégration, sociale et scolaire. Les résultats montrent que les Batwa eux-mêmes, les autorités publiques, ainsi que la plupart des organisations non gouvernementales, participent à la diffusion d'une telle représentation, ce qui enferme les Batwa dans la marginalité.

Abstract

This study reports a critical analysis of the different arguments usually put forward to explain the failure of education strategies for Batwa people in Burundi. The central assumption is that these strategies are constructed along an ethnic categorization of the Batwa group emphasizing the difference between this group and the rest of Burundian population. These strategies become a real barrier for political, social and educational integration. The results of the study show that the Batwa people themselves, public authorities and most of the nongovernmental organizations take on a share of the propagation of this representation, which confines the Batwa in marginality.

Remerciements

Arrivé au terme de ce travail, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont permis son aboutissement. Faire une thèse est une expérience difficile et parfois stressante surtout lorsqu'on travaille sans financement. Mais l'encadrement dont j'ai bénéficié de la part de Jean-Emile Charlier et Vincent Dupriez a transformé ce travail exigeant en une aventure joyeuse qui m'a procuré un réel plaisir. Bien que toutes les séances de travail fussent toujours organisées à quatre et que les critiques étaient toujours discutées et harmonisées pour me permettre d'avoir une ligne claire de travail, chacun de mes promoteurs a apporté une plus-value personnelle à la réalisation de cette thèse.

De la part du Professeur Jean-Emile Charlier, j'ai bénéficié d'une aide très précieuse tout au long de ce travail. Votre soutien inconditionnel m'a permis de faire face aux moments difficiles survenus au cours de la réalisation de ce travail de recherche. Cette thèse telle qu'elle se présente maintenant doit beaucoup à vos interventions et vos conseils avisés tant au point de vue du fond que de la forme. Je salue vos qualités humaines exceptionnelles, votre ouverture d'esprit et votre encadrement professionnel. Je peux dire avec fierté que vous comptez aujourd'hui parmi les personnes importantes de ma vie.

Les Professeurs Vincent Dupriez et Jean Marie De Ketele m'ont fait bénéficier sans compter de leur solide expérience en méthodologie de recherche. Ils m'ont aidé à réfléchir avec rigueur et méthode, à lier la démarche théorique de construction du modèle d'analyse à l'investigation de terrain, puis à l'analyse et à la discussion des résultats. Les rencontres que j'ai eues avec vous ont été très enrichissantes et m'ont permis de mûrir mes réflexions et mes analyses, je vous adresse un tout particulier merci.

Le Professeur Franco Cortesi, membre de mon comité d'encadrement, depuis notre première rencontre m'a très bien accueilli et m'a conseillé au départ de l'orientation de ma problématique. Un grand merci pour vos conseils qui m'ont apporté une compréhension plus approfondie des divers aspects du sujet. Qu'il trouve ici les marques de ma profonde reconnaissance.

À Sarah Croché, merci d'avoir accepté de participer au jury de cette thèse, votre regard d'expert a permis d'approfondir cette recherche.

Il me tient également particulièrement à cœur de remercier Marie Bronchart pour son aide précieuse dans la relecture de ce manuscrit. Je suis de tout cœur reconnaissant à mes amis et collègues Antoine Ndayizamba, Fidès Nitonde, Hallouma Boussada et Maria Eugenia Salamanca de m'avoir offert leur collaboration aussi compétente qu'amicale pour la mise au point informatique du texte et l'accompagnement moral.

À Marianne Bourguignon pour votre aide dans le perfectionnement informatique et la relecture de ce texte et à Martine Janssens ainsi que Josiane Alénus pour votre encadrement administratif. À vous toutes, je dis un grand merci.

À ma sœur Francine et son époux Dominique qui tout au long de ces années n'ont cessé de me soutenir dans ce parcours. À tous ceux qui de près ou de loin, m'ont soutenu ou m'ont apporté leur aide, je dis un tout grand merci.

À mes filles Sany Sanchia, Adonaelle, mes fils Urlich, Don Divin et Don Celest, vous avez supporté sans vous plaindre de vous faire voler votre temps de plaisir avec Papa. Je vous remercie du fond du cœur.

À mon épouse Béatrice Nkengurukiyimana, je suis profondément touché par ton soutien indéfectible et ton intérêt apporté à ma recherche depuis le début jusqu'à la fin. Je n'oublierai jamais ton soutien dans les moments durs de la thèse malgré deux bébés jumeaux que tu portais l'un dans le dos et l'autre dans les bras. Que dire de la double responsabilité d'encadrement de nos enfants durant toutes mes absences à la maison. Du fond du cœur, je voudrais te dire un merci tout particulier. Très chère Béa, tu es ma joie de vivre, cette thèse t'est dédiée.

Introduction générale

Introduction générale

Au Burundi, les Hutu, les Tutsi et les Twa cohabitent depuis longtemps. Les Batwa constituent un groupe ethnique minoritaire tout particulier.

D'abord, ils ne représentent que 1 % de la population, à côté des Hutu et des Tutsi qui, selon les estimations de l'époque coloniale confirmées par une étude effectuée par Nditije (2002), en constitueraient respectivement 85 % et 14 %, ce qui en fait une minorité potentiellement très vulnérable. Cette minorité a toujours été marginalisée et discriminée autant par les Hutu que par les Tutsi. Nzikoruriho (1992) a montré que les Batwa n'ont jamais possédé ni terre, ni bétail qui constituent aux yeux des Burundais la richesse principale et garantissent à chacun sa survie propre et celle de sa progéniture, et lui confèrent un statut social plus au moins valorisant. Du reste, les Batwa ont toujours été semi-nomades et leur principale activité a toujours été la poterie. De temps en temps, ils ont pratiqué aussi la chasse et la forge, mais à moindre échelle.

Loin d'améliorer leur statut, la colonisation l'a aggravé. Le colonisateur et le missionnaire, guidés par leur théorie de l'inégalité des races, ont accentué la discrimination des Batwa. Pour Kashamura (1973), le colonisateur a commencé à parler de races Hutu, Tutsi et Twa, faisant ainsi apparaître des idéologies, des clichés, des préjugés et stéréotypes collés à chaque groupe social. Tous les enfants scolarisés à l'école coloniale et missionnaire ont commencé à s'approprier ces termes et à se percevoir comme des races différentes, d'origines différentes et arrivées à des périodes différentes au Burundi. Les autorités coloniales avaient même défini les critères marquant les différences entre ces groupes.

Enfin, ces dernières décennies, avec la suppression du système de troc, ainsi que l'arrivée des ustensiles de cuisine en métal, beaucoup plus durables et plus beaux aux yeux de beaucoup de Burundais, les Batwa ont vu leur source de revenus se rétrécir comme une peau de chagrin. Faute de propriétés foncières ou de travail salarié, la majorité des familles Batwa ne pouvaient pas nourrir convenablement leurs enfants, et de plus manquaient de moyens pour les envoyer à l'école et payer les frais exigés.

Les Batwa vivent dans quatre pays à savoir : le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et la République Démocratique du Congo. Ce sont des peuples autochtones habitant traditionnellement les forêts de la région des Grands Lacs d'Afrique. Les Batwa sont pauvres et marginalisés dans les quatre pays. Ils ont presque entièrement perdu leurs terres

forestières ancestrales pour une combinaison de raisons, allant d'un long processus de déforestation faisant place à l'agriculture et à l'élevage, à la récente expulsion hors des forêts au nom du développement ou de la conservation de la nature.

Le choix de traiter la question de la scolarisation des Batwa a été motivé à la fois par mon vécu social au Burundi, et par mes observations personnelles des Batwa dans la vie de tous les jours. En effet, quand j'étais jeune, j'ai été profondément touché de voir une personne, qui, lors d'une fête organisée chez moi, a refusé l'invitation de mon père à partager la bière avec les autres invités. Il a révélé qu'il était Mutwa. Autrement dit, la tradition ne lui permettait pas de partager avec les autres catégories de la population burundaise. Ainsi, bien qu'ayant très soif, il devait attendre qu'on lui donne à part dans une casserole, alors que les autres partageaient la bière en utilisant des chalumeaux.

Les Batwa du Burundi constituent une population peu ou presque pas instruite. Elle est toujours mise à l'écart dans tous les domaines par le reste de la population burundaise. Cette population n'est pas instruite et cela m'a amené à porter un intérêt particulier sur sa vie quotidienne en général et sur sa scolarisation en particulier. Pour la plupart des Burundais, les Batwa sont responsables de leur retard scolaire. Toutefois, nous sommes de l'avis de Fillieule (2001) qui souligne que l'individu ne peut pas être considéré indépendamment des logiques sociales contextuelles et situationnelles qui s'imposent à lui et des circonstances dans lesquelles il noue avec d'autres individus des relations sociales déterminantes de ses décisions.

Mon questionnement est né petit à petit : Pourquoi les Batwa ne se bousculent-ils pas pour scolariser leurs enfants ? Comment les Batwa eux-mêmes se représentent-ils l'école et leur non-scolarisation ? Comment les autres catégories de la population burundaise, ainsi que les différents acteurs qui les soutiennent se représentent-ils les Batwa ? Ces mêmes représentations influencent-elles leurs actions à l'égard des Batwa ? Quels sont les facteurs qui freinent leur scolarisation ? Quelles sont les stratégies éducatives préconisées par les leaders Batwa et les intervenants en leur faveur ?

En entreprenant cette recherche, je voulais comprendre pourquoi l'intégration des Batwa du Burundi dans le système éducatif avait du mal à se réaliser. Cependant, mener une telle recherche dans le contexte politico-ethnique tendu de la région des Grands Lacs en général et du Burundi en particulier n'était pas forcément une chose aisée. Il m'a fallu me dégager des stéréotypes partagés par les populations locales sans pour autant adopter d'autres stéréotypes. Ce ne fut pas facile et mon rapport à l'objet de cette recherche a connu trois phases. Au départ, conformément à ce que pensent tous les Burundais, il me semblait que tout ce qu'il est possible de faire est fait pour les Batwa, mais qu'ils refusent la main qui leur est tendue et qu'ils persistent à ne pas vouloir aller à l'école. Ils gaspillent l'argent public et les opportunités offertes par les ONG. Dans un second temps, les échanges avec mes promoteurs m'ont poussé à réfléchir autrement et à penser que la responsabilité de l'échec des politiques destinées à intégrer les Batwa incombait aux autorités publiques et aux ONG incapables de calibrer correctement leurs actions pour qu'elles soient efficaces. Le travail sur les données empiriques m'a permis de me dégager de cette seconde position,

qui me paraît a posteriori aussi caricaturale que la précédente. En définitive, il semble bien que les Batwa eux-mêmes, les ONG et les autorités publiques sont à ce point prisonniers de représentations négatives des Batwa qu'ils ne parviennent pas à élaborer des plans d'action qui leur permettraient de prouver leurs capacités.

Mon hypothèse est donc que la faible scolarisation des Batwa s'explique principalement par les stéréotypes à leur égard, stéréotypes entretenus par la société burundaise. Le test de cette hypothèse a nécessité le recours aux concepts de catégorisation sociale, de stéréotype, et de l'approche cognitive des politiques publiques. Les représentations des acteurs (stéréotypes), ont été observées à partir de documents et de discours destinés aux Batwa ou traitant des Batwa. L'objectif était de vérifier si ces représentations peuvent contribuer ou constituer un obstacle à leur scolarisation. Nous avons opté pour une approche méthodologique basée sur l'analyse de contenu des documents et discours.

L'intérêt de cette recherche réside dans l'exploration d'une problématique rarement étudiée : la scolarisation de la minorité Batwa du Burundi. Nditije (2002) souligne que la pauvreté, le nomadisme et l'exclusion du temps de la colonisation étaient les principaux facteurs de la sous-scolarisation des Batwa. Cependant, avec le temps, beaucoup de choses ont changé (le Burundi a accédé à l'indépendance, des ONG apportent leur soutien économique à la scolarisation des Batwa, les leaders Batwa sont impliqués dans la gestion du pays, etc.) mais la situation sociale des Batwa n'a guère évolué.

Cette recherche est présentée en cinq chapitres.

Le premier chapitre porte sur le contexte de l'éducation au Burundi. Son premier point montre les critères de différenciation entre les trois catégories de la population burundaise. Le deuxième point aborde la question des politiques éducatives et de la faible scolarisation des Batwa. Le troisième point présente la situation des Batwa et leur faible scolarisation.

Le deuxième chapitre présente les approches théoriques mobilisées pour comprendre la problématique de la scolarisation des Batwa au Burundi. Le premier point de ce chapitre, qui par ailleurs constitue le cadre théorique de notre recherche, présente l'apport de la théorie des stéréotypes, des préjugés et de la discrimination dans la compréhension de notre objet d'étude. Le second point présente l'approche cognitive des politiques publiques qui vient compléter la théorie des stéréotypes. Ce chapitre avance un modèle théorique qui tente de rendre compte du poids des stéréotypes et des préjugés dans l'élaboration des politiques publiques, pour le mettre à l'épreuve dans l'analyse des politiques éducatives destinées aux Batwa.

Le troisième chapitre présente le cadre méthodologique. Il décrit les caractéristiques du contexte, pose la problématique, énonce les questions de recherche et les hypothèses, décrit les méthodes de recueil des données, ainsi que le traitement auquel les données ont été soumises (analyse de contenu des documents ou discours).

Le quatrième chapitre porte sur l'interprétation des résultats et présente successivement l'analyse des documents des ONG, des associations Batwa et des autorités publiques.

Le cinquième et dernier chapitre du travail comprend la conclusion générale qui fait dans un premier temps retour sur les grandes lignes de la recherche. Dans un second temps, elle présente la discussion des résultats obtenus. Enfin, les apports et les limites de la recherche sont commentés avant que des pistes de recherches futures soient proposées.

Chapitre 1

Le contexte de l'éducation au Burundi

Le contexte de l'éducation au Burundi

Ce chapitre présente l'état de l'éducation au Burundi. En effet, après avoir explicité ce qui distingue les Batwa des autres catégories de la population, nous explicitons la place qui était réservée aux Batwa¹ dans le système éducatif burundais depuis la colonisation jusqu'à nos jours. Il s'agit de voir les évolutions et les manquements du système éducatif dans la scolarisation de tous les enfants burundais en général et des enfants Batwa en particulier.

1. Critères de différenciation entre les trois groupes

S'il est communément admis que trois groupes cohabitent au Burundi, l'identification de ce qui les différencie pose toujours des problèmes. Trois thèses au moins sont présentes pour comprendre cette problématique.

1.1 La thèse traditionnelle

Selon une thèse « traditionnelle », et qui durant des siècles était communément admise et enseignée, Tutsi, Hutu, Twa représenteraient trois ethnies différentes qui se sont superposées au cours du temps par un jeu de migrations, d'infiltrations et de conquêtes.

Toujours selon cette thèse soutenue par plusieurs historiens, anthropologues et ethnologues (Bourgeois, 1957 ; Erny, 2004 ; Kashamura, 1973 ; Lugan, 1997 ; Maquet, 1952) qui ont écrit sur la région des grands lacs d'Afrique Centrale, les 3 groupes ont des origines et des provenances distinctes et sont différents par leurs traits physiques et leur caractère.

Les Twa sont considérés comme les premiers occupants de la région des grands lacs. Ils évoluaient dans la forêt primitive. Chasseurs et sylvicoles à l'origine ils n'auraient embrassé d'autres métiers (surtout celui de la poterie) qu'au contact des autres groupes sociaux. Les Hutu sont considérés comme les deuxièmes occupants du Burundi. Venant du Tchad et d'origine bantoue, ils étaient agriculteurs et défricheurs. Quant aux Tutsi, ils sont considérés comme les derniers occupants. Pasteurs, ils seraient venus du Nord ou de l'Est et se seraient infiltrés progressivement avec leurs vaches à longues cornes.

Anthropologues et ethnologues défenseurs de cette thèse affirment que ces trois groupes sociaux sont différents dans leur aspect physique et dans leur caractère :

Il est certain qu'il y avait et qu'il y a encore des types physiques Tutsi et Hutu qui étaient et sont socialement reconnus... Les Tutsi ont été capables d'utiliser les trois stéréotypes physiques différents des castes pour confirmer leur supériorité. Ils ont convaincu tous qu'être mince et à peau rougeâtre était bien mieux qu'être gros et à peau noire... Ils utilisaient aussi

¹ Le terme « Twa » vise le groupe, tandis que les termes « Batwa » (plusieurs Twa) et « Mutwa » (un seul Twa) désignent les membres du groupe.

les stéréotypes comme une preuve de la transcendance de leur nature, ce qui leur donnait le droit de gouverner et une garantie contre la mobilité sociale (Maquet, 1952, pp. 169-170).

Lugan (1997) quant à lui va plus loin et affirme clairement que Tutsi, Hutu, et Twa relèvent de races distinctes. Cela sous-entend des différences innées, d'ordre génétique, et pas seulement des différences acquises au plan physique, social ou économique : « Être Tutsi ne s'acquiert pas. Le phénomène est en effet biologiquement irréversible, la séparation entre les deux populations étant aussi définitive que le sexe » (p. 21).

Pour Bourgeois (1957), les Twa représentent : « Un groupe de négrides, avec une tête courte, un nez plat et écrasé, des lèvres épaisses, proéminentes, des bouches largement fendues et des épaules carrées. La peau est souvent moins noire que chez les bantous. Elle est plutôt brun foncé. Les cheveux sont crépus et poussent par petites touffes » (p. 31).

Quant aux Hutu, Ryckmans (1931) nous donne les descriptions suivantes : « Ils ont, eux, toutes les caractéristiques de la race bantoue, petits et trapus, grosse tête, face joviale aux rides profondes, nez largement épaté et lèvres classiques du nègre » (p. 36).

Bourgeois quant à lui complète ce portrait en soulignant que les Hutu ont les caractéristiques suivantes : « La teinte de leur peau est assez noire, bien qu'on trouve des individus au teint brunâtre, tirant sur le rouge. Ils possèdent tous des cheveux crépus, un système pileux abondant et présentent un prognathisme accentué » (1957, p. 36).

S'agissant des Tutsi, les auteurs coloniaux les ont présentés comme des êtres supérieurs, leur attribuant aussi une grande taille. Le gouverneur Ryckmans enfonce le clou en en faisant des géants physiques :

Les Batutsi ont le port majestueux, la démarche noble et posée, leur profil au nez aquilin parfois même un peu busqué, surmontant des lèvres minces, leur front droit les distingue clairement des peuplades qu'ils dominent. Les Batutsi sont un des peuples géants de la terre, la stature de 1.80m est presque un minimum..., Les Batutsi étaient destinés à régner. Leur seule prestance leur assure déjà, sur les races inférieures qui les entourent, un prestige considérable : leurs qualités et même leurs défauts les rehaussent encore. Ils sont d'une extrême finesse, jugeant les hommes avec une infaillible sûreté, se mouvant dans les intrigues comme dans leur élément naturel..., rien d'étonnant que les Bahutu, moins malins, plus simples, plus spontanés et plus confiants, se soient laissés asservir sans exprimer jamais un geste de révolte... ils ont, eux, toutes les caractéristiques de la race bantoue (Ryckmans, 1931, p. 336).

Cette thèse traditionnelle souligne également que la coexistence et les relations entre les trois groupes sociaux furent caractérisées par la domination des Tutsi minoritaires sur les autres groupes. Emyr le rapporte en ces termes :

À un moment donné, ces groupes de pasteurs se seraient sentis assez forts pour s'attaquer aux royaumes bantous et soumettre les populations paysannes en place à un régime d'oppression et d'asservissement dans lequel la vache à longues cornes a joué, en tant que bien symbolique, un rôle central. Une monarchie et une aristocratie d'un type particulier se seraient ainsi constituées [...]. Elles se légitimaient par le droit de conquête, le droit du plus fort et du plus malin. La société ainsi mise en place était essentiellement hiérarchique, avec de subtils

mécanismes de régulation et d'équilibrage. Qui que l'on fût, on dépendait toujours de quelqu'un (2004, p. 26).

Chrétien (1997) citant Lugan affirme aussi avec force le caractère « racial » de l'idéologie qui était, dès les origines, à la base de la domination sociale, politique, économique et militaire qu'exerçaient les pasteurs Tutsi dans la région des Grands Lacs. Pour lui, ceux-ci étaient unis par les mêmes valeurs aristocratiques, pastorales, et guerrières et une même psychologie dont ils affirmaient qu'elles faisaient intrinsèquement, par innéité, partie d'eux-mêmes :

Comment parler d'autre chose que de supériorité « raciale » quand était proposé comme idéal tout ce qui marquait une distance évidente et infranchissable avec les Hutu : fierté, élégance, retenue, courage, discrétion, humour, mais aussi calcul, combinaison, mensonge, fourberie et duplicité considérés comme la marque aristocratique par excellence ? ... Dans cette monarchie « raciale » qu'était le Rwanda, la guerre et le bétail dominaient la glèbe et les greniers. Les hommes de la vache commandaient à ceux de la houe. Quant à l'appartenance à un groupe, elle était irréversible car la différence était « ethnico-raciale » avant d'être sociale, même si les limites économiques entre riches Hutu et Tutsi sans bétail étaient floues (p. 547).

Concernant la famille royale, elle a tout fait pour affirmer cette différence « naturelle » qui les séparait des autres. Pour elle, les choses se présentent autrement car le futur Mwami du Burundi naissait alors avec des semences, symbole de divinité.

1.2 La thèse issue de la nouvelle historiographie

À l'extrême opposé, Kashamura s'est fait un des premiers l'écho d'une théorie selon laquelle Tutsi, Hutu, Twa forment une même ethnie. Leur distinction serait due à des mécanismes internes de différenciation et de satisfaction sociale comme il en existe dans toutes les sociétés. Les premières formulations de cette thèse remontent à 1973 dans l'ouvrage de Kashamura « famille, sexualité et culture. Essai sur les mœurs sexuelles et les peuples des grands lacs africains ». Cet auteur explicite cette thèse en ces termes :

Contrairement à ce que veulent nous faire croire certains ethnologues occidentaux, Tutsi, Hutu et Twa ne constituent pas des groupes ethniques distincts. Les Twa ne ressemblent en rien aux véritables pygmées des forêts africaines ni aux boschimans d'Afrique australe, qu'ils dépassent par la taille. Ils sont fort peu différents des autres noirs des régions interlacustres. Il n'est pas vrai non plus que les Twa soient les descendants des premiers habitants de l'Afrique orientale, qui, une fois vaincus, se seraient mis volontairement en dehors de la société, comme le soutiennent volontiers certains chercheurs européens. Il n'y a pas de différences morphologiques importantes entre les Hutu et les Tutsi : ce sont les Européens qui prétendent que les seigneurs ont la peau plus claire. Il est vrai cependant que certains Tutsi se distinguent par une taille très élevée. Mais cette particularité est due en partie à une alimentation plus saine, à la pratique des sports : saut en hauteur, lancement du javelot, etc. et à certaines coutumes propres aux seigneurs : dès la naissance, les parents veillent à allonger le crâne de l'enfant ; chaque matin on procède au massage de toutes les parties du corps, y compris le sexe, le ventre, le dos, les bras, les jambes. De telles habitudes ne sont sans doute pas interdites aux Hutu ; mais ils ne les pratiquent pas, et d'une manière générale s'occupent peu de l'esthétique de leur corps, car il ne convient pas qu'ils rivalisent en beauté avec leurs

seigneurs. Ils n'ont pas le temps de faire ce genre d'exercices, car ils doivent constamment travailler pour leurs seigneurs et pour eux (Kashamura, 1973, pp. 48-49).

Pour Kashamura donc les structures sociales n'étaient pas immobiles. Les Twa pouvaient sortir de leurs conditions et même s'ennoblir. Comme un Hutu pouvait passer à la classe de seigneurs et c'était plus facile pour un Hutu riche ayant des vaches. C'est ainsi que selon l'auteur, beaucoup de Tutsi qui peuplent les plateaux de Fizi dans l'actuelle République Démocratique du Congo sont des anciens Hutu riches du Rwanda. Il importe de signaler qu'à propos des Hutu, Tutsi et Twa, les mêmes thèses sont communes au Burundi et au Rwanda.

Dans une interview à Jeune Afrique en 1994, E. M'Bokolo, historien congolais, défend cette thèse en ces termes :

À l'arrivée des premiers Européens, cette région des Grands Lacs se caractérisait par une occupation extrêmement dense de territoire, des monarchies brillantes, des activités artistiques très élaborées. Mais à l'époque du colonialisme triomphant, basé sur un racisme sans complexe, l'on s'est refusé à voir dans ces civilisations l'œuvre de Noirs. Alors, on a voulu faire des Tutsi une race à part, des Hamites anciennement venus du Nord, fins et élancés, par opposition à des indigènes Hutu, petits, trapus, grossiers. L'ethnologie allemande, puis belge, a aussi cherché à différencier les trois groupes selon leur activité économique : les Hutu seraient cultivateurs, les Tutsi éleveurs et les derniers chasseurs. La réalité ne s'accordant pas aux théories, on a ensuite inventé une féodalité rigide, faisant des Tutsi des « seigneurs » régnant sur des vassaux Hutu. Mais là encore, le lien de domination n'avait rien de systématique. Le troisième schéma que l'on a tenté de calquer fut celui de Tutsi monopolisant le pouvoir politique et économique. Les recherches historiques ont invalidé cette théorie en montrant par exemple que, sur dix gouverneurs locaux, quatre étaient Hutu et six Tutsi. Quant aux critères physiques, quand bien même on ne récuserait pas leurs fondements racistes, ils sont aussi peu convaincants. Il y a des Tutsi petits et trapus, des Hutu grands et maigres. On ne peut historiquement les différencier en termes culturels, politiques, raciaux ou économiques. L'ethnologie a ainsi commis des torts irréparables, parce que le colonisateur a entériné ces théories ainsi que des processus de relations autrement plus complexes (cité par Erny, 2004, p. 30).

D'autres auteurs ont jugé bien de dépasser les catégories classiques jugées réifiantes. En effet, pour Vidal : « Aux degrés socialement inférieurs, bien peu de choses séparaient un Tutsi d'un Hutu, sinon la conscience d'appartenir à une ethnie différente » (1973, p. 42).

Willame (1995) de son côté affirme que :

En laissant de côté (les) poncifs raciaux surannés, on ne peut toutefois nier la réalité existentielle d'un clivage socio-politique entre deux collectifs de population (p. 30)... Même si l'image d'un « pasteur Tutsi » opprimant « l'agriculteur Hutu » est suspecte, on doit sans doute admettre l'existence d'un antagonisme potentiellement déterminant entre les impératifs de l'élevage et ceux de l'exploitation agricole» (p. 31).

En outre, pour Erny (2004) citant Chrétien :

Il s'agit de groupes héréditaires de filiations patrilinéaires dotés en outre de vocations socio-culturelles (élevages, agriculture, forge, poterie...), mais qui n'avaient pas la rigueur d'une organisation en castes. Ces vocations étaient surtout mises en scène autour du pouvoir royal, ce qui souligne la dimension politique ancienne (p. 66)... La constitution d'une aristocratie Tutsi apparaît à la fois comme un processus de hiérarchisation sociale et de conquête politique intérieure, qui se développe surtout aux XVIII^e et XIX^e siècles... (p. 67).

Les trois termes Hutu, Tutsi, et Twa existaient bien longtemps avant l'arrivée des colonisateurs et des missionnaires. Mais la qualification « ethnique » a pris le dessus dans la région des Grands Lacs, en témoignent les guerres qui se sont succédées au Burundi, à l'Est de la République Démocratique du Congo et le génocide rwandais.

Georges (2009), dans la revue d'histoire de la Shoah, *Rwanda quinze ans après* le précise en ces termes :

Le génocide des Tutsi est la conséquence directe d'une vision ethnique de l'histoire du Rwanda. Le mythe de trois races : les Twa, Hutu et Tutsi, installées successivement sur ce territoire et du combat entre des envahisseurs hamites « les Tutsi » et des Bantous « Hutu » est une absurdité inventée au XIX^e siècle par des Européens et véhiculée par l'administration belge dans les années 1930 (p. 16).

La ligne de fracture entre Tutsi et Hutu précède certes l'arrivée des Européens à la fin du XIX^e siècle. Mais le conflit racial auquel on veut réduire la société est en fait un processus d'inégalités sociales construit aux XVIII^e et XIX^e siècles (Chrétien, 1997, p. 17).

Des mythes-légendes étiologiques soutiennent également cette thèse en montrant que les Tutsi, les Hutu et les Twa avaient un ancêtre commun.

Selon ces récits qui récusent les critères raciaux et presque identiques au Rwanda comme au Burundi :

Gihanga, père de Gatwa, Gahutu et Gatutsi serait l'ancêtre commun de tous. Mais, les trois fils de même sang et initialement de même rang, auraient eu des capacités différentes et ne pouvaient donc être destinés aux mêmes fonctions ni occuper la même place sur l'échelle sociale. Gihanga aurait imaginé des épreuves pour tester les réactions de ses trois enfants : Gatwa fut d'emblée disqualifié. Gahutu ne put aller au bout de sa mission, et seul Gatutsi fut retenu. Ce schéma connu de nombreuses variantes de même structure, où les Hutu pèchent par gourmandise, précipitation, oubli, sommeil, et où l'autre l'emporte grâce à la maîtrise de soi, sa discrétion, sa vigilance, sa mesure.

Ces histoires procédaient donc à une description stéréotypée de leur psychologie respective :

Par exemple, Gihanga confia un soir à chacun des trois frères un pot de lait, leur recommandant d'y veiller soigneusement durant la nuit, car le lendemain il viendrait leur demander des comptes : fatigué et se sentant affamé, Gatwa le vida sur le champ ; pris de sommeil, Gahutu eut un geste malheureux et en renversa une partie à terre ; quant à Gatutsi, il lutta énergiquement contre la somnolence et put garder le contenu intact. Le lendemain, l'ancêtre en tira les conséquences. Une autre variante est que Dieu demanda aux trois d'aller tuer leurs frères pour lui apporter de la viande fraîche : Gatutsi horrifié, refusa cette mission ;

Gahutu sollicité à son tour, accepta dans un premier temps, puis fut pris de remords en cours de route et revint sur ses pas ; quant à Gatwa, il courut pour accomplir le crime et ne fut arrêté que par la main divine. Les ayant ainsi observés et éprouvés, Dieu institua Gatutsi maître de ses frères, Gahutu devint son subordonné et Gatwa le serviteur de deux autres.

Ces mythes avaient également comme fonction de montrer que ces trois groupes n'étaient pas égaux entre eux comme l'explicite Erny :

Malgré leur teneur et leur résonance très différentes, ces mythes étiologiques avaient manifestement pour fonction de faire passer l'idée que les rwandais n'étaient pas égaux entre eux, que ce fût par naissance et par nature, ou à cause de leurs mérites et démérites respectifs, ou encore parce qu'ils avaient des personnalités très contrastées : le paysan était présenté comme lourd, lent, trop confiant, donc démuni devant un pasteur rusé, toujours en alerte et en éveil puisqu'il lui fallait défendre ses bêtes contre les fauves et les voleurs. De ce fait, les uns étaient appelés à commander et les autres à obéir. Et il fallait enraciner cette discrimination socio-politique dans le divin, le cosmique, l'ordre biologique et psychologique. Sur le plan économique, Gahutu était appelé à traire les champs, Gatwa à traire la forêt et Gatutsi à traire les vaches (2004, p. 51).

1.3 La thèse économique

Une autre position est défendue par certains chercheurs qui disent que ces groupes sont produits par des facteurs socioéconomiques. Pour Muzungu (2003) par exemple, c'est la différence économique qui structurait la société. La politisation a placé la contradiction sur le plan biologique en racialisant les compétitions démocratiques pour l'accès au pouvoir. Pour lui, cette erreur de diagnostic qu'il qualifie de fâcheuse, a été appliquée non seulement en histoire mais aussi dans la réforme administrative de 1926, réforme opérée par l'administration coloniale belge.

Cette réforme accordait le monopole du pouvoir auxiliaire indigène aux Tutsi nantis de vaches, estimés capables de servir dans l'administration comme auxiliaires indigènes, les Tutsi pauvres et la quasi-totalité des Hutu et tous les Twa étant réputés inaptes à l'exercice du pouvoir. Cet auteur regrette que la plupart des historiens présentent les trois groupes comme des races, affirmation devenue comme une évidence sans qu'on ait pu l'étayer de la moindre preuve. Même si actuellement le système de « kwihutura » (se faire Tutsi) n'est plus fonctionnel, plusieurs Hutu riches se marient avec des femmes Tutsi et justifient cela par le fait que l'ascension sociale dépend actuellement de la situation économique. Cette thèse n'est pas encore développée par beaucoup de scientifiques, mais commence à attirer l'attention de quelques-uns.

En résumé, les écrits récents sur la catégorisation de la population burundaise sont si embrouillés qu'il est difficile d'y trouver un fil conducteur crédible. La thèse traditionnelle a été soutenue par plusieurs historiens, anthropologues mais aussi à travers la tradition orale et les légendes. Elle stipule que Tutsi, Hutu et Twa sont d'origines différentes et possèdent des caractéristiques physiques et génétiques différentes. Elle a été utilisée aussi par les hommes politiques avant la colonisation, pendant et après la colonisation comme nous le verrons dans les pages qui suivent. Elle aurait semble-t-il permis à l'école coloniale et

postcoloniale d'entretenir et de nourrir les idéologies divisionnistes parmi le peuple burundais. Quant à la nouvelle historiographie, elle semble gagner petit à petit du terrain surtout dans les milieux intellectuels burundais et rwandais. Pour elle, la distinction entre les trois groupes était due à des mécanismes internes de différenciation et de satisfaction sociale comme il en existe dans toutes les sociétés. Concernant la troisième thèse, ce sont les facteurs économiques qui déterminent les classes.

Au vu de la littérature, la dénomination qui convient à ces trois composantes incontournables de la structure socio-politique burundaise pose effectivement problème. En effet, en analysant les différentes thèses déjà évoquées, en premier lieu la thèse traditionnelle, nous constatons que les colonisateurs semblent vouloir différencier les Hutu, les Tutsi et les Twa à partir de la taille, de la couleur de la peau et de la nature des cheveux. Il s'agit ici indiscutablement d'une généralisation abusive. En effet, au sujet de la taille, nous ne nions pas qu'il existe au Burundi des Tutsi de grande taille, mais faire de 1,80 m la taille minimale chez ces derniers est fantaisiste pour quiconque cherche à cerner la réalité burundaise. La grande majorité d'entre eux mesure moins de 1,80 m. Cela est aussi vrai pour les Hutu que pour les Batwa. Ces petites tailles tout comme les grandes sont observables aussi bien chez les Hutu, les Tutsi que chez les Twa.

S'agissant de la couleur de la peau, nous disons d'emblée qu'il n'y a pas au Burundi une couleur de peau spécifique pour telle composante sociale. Il en est de même pour les cheveux. Les cheveux crépus ne sont pas caractéristiques des seuls Hutu, Tutsi ou Twa, nous les observons chez tout le monde.

D'ailleurs, pour Gahama (1989), si les colonisateurs et les missionnaires ont parlé de races Hutu, Tutsi et Twa au Burundi, c'était pour provoquer, favoriser ou justifier les mesures de discrimination en défaveur de l'une ou l'autre catégorie. L'école d'Astrida, comme c'était presque la seule école secondaire, l'application de ce principe l'a fait voir comme une école pour la reproduction de l'élite dirigeante traditionnelle. En effet, l'admission dans cette école devait tenir compte des tâches exercées par le père dans l'organisation sociale précoloniale.

Malheureusement, continue-t-il, les fils de chefs ne répondaient pas toujours aux qualités recherchées en eux par les Frères de la Charité, responsables de cette école. Ce constat amena Ryckmans (Gouverneur général du Congo Belge et du Rwanda-Urundi) à demander en 1936 une dispense pour les enfants de la classe dirigeante.

De ce fait, les Tutsi, fils de chefs, de sous-chefs et de notables recommandés par l'administrateur, étaient dès lors recrutés directement par le groupe scolaire même s'ils n'obtenaient pas des résultats satisfaisants au concours. Le racisme entre les trois composantes de la population burundaise est récent. La période coloniale constitue donc un temps fort de la conceptualisation et de l'apprentissage des idées et des termes racistes.

Les préjugés et les stéréotypes étaient initialement favorables aux Tutsi et systématiquement défavorables aux Twa et Hutu tous présentés comme inférieurs aux Tutsi. Le Tutsi était surévalué, le Hutu et surtout le Mutwa dévalués. Contrairement au Rwanda où on pouvait lire sur leurs cartes d'identités, Hutu, Tutsi et Twa, au Burundi, la

carte d'identité ne comportait que sa date de naissance ainsi que sa région natale. L'administration coloniale crée alors des écoles pour nobles Tutsi et des écoles pour les autres. On peut dire que la séparation était recherchée et même pratiquée. Les Tutsi étaient majoritaires aux postes politico-administratifs. Les Hutu et les Twa étaient exclus parce qu'ils ne remplissaient pas certains critères de naissance ou de « race » et ils étaient en définitive écartés.

Pendant la période postcoloniale, une fois les blancs partis, les luttes armées principalement Hutu se sont tour à tour constituées pour valoriser disent-ils l'image et la dignité des Hutu majoritaires. De nouvelles alliances sont nouées cette fois-ci avec les occidentaux et les pays voisins, dirigées contre les Tutsi minoritaires. L'organisation des élections démocratiques de 1993 constituait une occasion ultime pour les Hutu majoritaires de récupérer le pouvoir. Ce retournement des alliances fait penser justement au passage du racisme colonial anti-Hutu au racisme postcolonial anti-Tutsi.

De ce fait, l'époque coloniale s'est servie d'idéologies et de pratiques racistes, l'époque postcoloniale en a hérité. Toutefois, contrairement au racisme colonial qui était enseigné aux seules élites, le racisme postcolonial s'est diffusé dans toute la population burundaise comme une idéologie officielle et presque institutionnalisée. Le problème Hutu-Tutsi était né et le racisme a progressivement gagné l'ensemble de la population qui était manipulée par les politiciens pendant la guerre de 1993 jusqu'à 2008. Toute la population est alors mise à contribution pour éliminer l'ennemi de race. Seuls les Twa minoritaires ne prenaient pas de position. Tantôt ils se battaient du côté des Tutsi, tantôt ils étaient de solides alliés des Hutu selon la situation qui leur garantissait la sécurité.

Grâce au soutien de la communauté internationale, les accords de paix et de réconciliation d'Arusha (2000) entre les deux principaux protagonistes (Hutu et Tutsi) sonnent comme une nouvelle ère dans la recherche de la vérité pour une cohabitation pacifique. La constitution burundaise était dès lors élaborée en fonction des accords d'Arusha et toute politique menée au Burundi doit scrupuleusement les respecter.

Ce travail s'intéresse aux politiques publiques en général et les politiques éducatives en particulier menées en faveur des Batwa. Il est donc capital pour nous de prendre connaissance des discours qui sont tenus sur l'ensemble de la composante burundaise en général et sur les Batwa en particulier.

Pour comprendre et pour se donner les moyens d'une meilleure connaissance des peuples autochtones aujourd'hui, une mise en perspective historique est indispensable afin de mieux montrer les enchaînements et les ruptures, la continuité et l'évolution dans le processus qui va de la période postcoloniale, coloniale, à l'émergence contemporaine des peuples autochtones.

1.4 Les Batwa sont-ils des pygmées ?

Il est important dans ce travail de signifier la terminologie du mot pygmée que certains utilisent pour parler des Batwa de la région des Grands Lacs. Le mot pygmée est un terme abstrait qui désigne les peuples de chasseurs-cueilleurs et d'anciens chasseurs-cueilleurs de petite taille vivant dans les forêts équatoriales et dans les régions voisines en Afrique centrale. Ce terme est largement utilisé par les non-pygmées, mais rarement par les pygmées eux-mêmes. Les autres l'utilisent souvent par dénigrement.

La plupart des Batwa de la région des Grands Lacs n'aiment pas ce terme parce qu'ils ne l'entendent que dans le contexte justement d'insultes de la part de leurs voisins, mais les « militants Batwa » ont tendance à l'approuver et à en faire usage. Les responsables des associations Batwa voient un avantage à être identifiés aux premiers habitants de leur région et désirent se montrer solidaires des autres groupes pygmées d'Afrique.

Selon la thèse traditionnelle, les Batwa de la région des Grands Lacs sont un peuple pygmée, autrefois spécialistes de la chasse et de la cueillette dans les forêts des montagnes et des basses terres autour du Lac Kivu. Ces mêmes Batwa parlent plusieurs langues différentes selon les endroits. Malgré des appellations différentes selon les régions, tous reconnaissent leur identité Batwa et la majorité se font appeler Batwa.

En outre, le terme Twa est aussi porteur de la même ambivalence que le terme pygmée. Seul le ton de la voix et le contexte permettent de savoir s'il est utilisé de manière insultante ou respectueuse. C'est pour cette raison que certains Batwa du Burundi, qui se considèrent comme « développés » se sentent insultés quand on les appelle Batwa et préfèrent le nom *abaterambere* (le peuple qui avance).

On remarque des variations entre les Batwa des différents pays de la région des Grands Lacs. Les différences les plus importantes se trouvent entre les Batwa du Burundi, Rwanda, Ouganda et ceux de la région du Kivu en République Démocratique du Congo. Les pays de l'Est sont dominés par des groupes proches des Bahutu et des Batutsi tandis que la région du Kivu en RDC est caractérisée par une grande variété de groupes ethniques. La discrimination des Batwa du Kivu est fondée sur leur association avec la vie sauvage et leur mode de vie nomade et non agricole.

Cependant, des pratiques de ségrégation discriminatoires, des stéréotypes négatifs et un déni des droits similaires se produisent partout. Certains pensent que les principales différences résultent du fait que les Batwa de RDC ont un meilleur accès à la forêt. Ils ont plus confiance en leurs coutumes et leur culture parce qu'ils sont encore nombreux à dépendre de la chasse et de la cueillette. Ceci leur offre une grande indépendance vis-à-vis de leurs voisins et une plus grande possibilité d'éviter les situations d'exploitation ou d'abus. Au Burundi et au Rwanda et de plus en plus en Ouganda, les Batwa sont plus sédentaires. Cela les rend plus dépendants des autres groupes et leurs mouvements suivent d'autres gens et des occasions de travail plutôt que le gibier et les nourritures sauvages. Les cycles de violences communautaires terrifiantes vécus au Burundi et au Rwanda ont

profondément traumatisé et intimidé les Batwa. Les Batwa tentent de rester politiquement neutres mais ils ont des difficultés à garder une position indépendante.

Avec l'avènement du colonialisme, l'exploitation de la forêt à grande échelle et l'intérêt croissant pour les trophées de chasse, la surexploitation et la destruction des habitats et de la faune de la forêt d'Afrique centrale ont eu un impact de plus en plus important sur les communautés Batwa.

Pendant ces dernières décennies, la création des réserves naturelles a mené à leur éviction de leurs terres traditionnelles, tandis que de sérieux bouleversements entre les États mais aussi de violents conflits ont amoindri un peu plus leurs moyens de subsistance et leur culture. Actuellement, les Batwa vivent moins de la cueillette et de la chasse.

Dans certaines zones, les Batwa ont défendu avec acharnement leurs forêts ancestrales contre les empiètements de ces envahisseurs mais aujourd'hui, ils ont tous vu leurs forêts disparaître et leur droit d'y vivre dénié. Les projets de conservation de la nature ont obligé les derniers groupes d'habitants de la forêt à quitter leurs forêts au début des années 1990.

De ce fait, le manque de stratégies de subsistance des Batwa a contribué à leur appauvrissement et à leur marginalisation. Cette extrême pauvreté et tant d'autres choses ont poussé d'autres groupes à véhiculer des stéréotypes négatifs sur les Batwa, les méprisant, les stigmatisant comme des êtres non civilisés et une race sous-humaine. Ils ne peuvent pas profiter actuellement de nombreux aspects de la société moderne : citoyenneté égale, autodétermination, éducation, justice, santé, propriété, etc. La sévère discrimination et la pauvreté dont ils souffrent, ont aliéné de nombreux Batwa de leur culture et de leurs valeurs traditionnelles. Malgré ces difficultés, ils continuent de se réclamer peuples premiers de la région des Grands Lacs et se battent pour qu'ils soient reconnus comme tels par les gouvernements.

1.5 Les Batwa, un peuple premier ?

Beaucoup de chercheurs anthropologues et historiens, la tradition orale et les légendes les présentent comme étant les premiers occupants de la région des Grands Lacs. Les Batwa considèrent que c'est une réalité et ne cessent de se réclamer premiers occupants.

Un Mutwa du Burundi déclarait :

Nos grands-pères nous disaient que les Batwa étaient ici bien avant les autres. Ceux qui se sont assis sur les bancs de l'école le savent aussi. Quand les Bahutu et les Batutsi disent « les Batwa sont des potiers et n'ont pas de maison », c'est parce que les Batwa ont toujours été nomades. Quand un Mutwa mourait, nous changions de campement le jour même. Quand les Bahutu sont arrivés, ils ont entrepris de développer la terre, de planter et de cultiver. Tandis que nous les Batwa continuions d'errer avec des pots sur nos têtes. Les Batutsi sont arrivés avec des vaches. Les Batwa ont continué à être méprisés parce que nous n'exercions qu'un seul métier : la poterie, comme une chèvre qui ne mange que de l'herbe (Un Mutwa de 70 ans, Buterere, juillet 2008).

Les Batwa se définissent clairement comme un peuple autochtone et partagent un bon nombre de caractéristiques de ces peuples, qui sont énumérées à l'article 1 de la convention n° 169 de l'organisation internationale du travail (OIT) relative aux peuples autochtones et tribaux dans les pays indépendants. Les Batwa qui sont engagés dans le mouvement international pour les droits des peuples autochtones insistent sur le fait que leur place dans l'histoire de la région est unique. La thèse traditionnelle et l'histoire orale du peuplement racontent des migrations, des guerres et même des conquêtes. Par contraste, les Batwa soulignent le fait qu'ils ne sont originaires de nulle part ailleurs, qu'ils n'ont pas d'histoires de migration, qu'ils sont le vrai peuple autochtone de cette région. Les traditions orales communes à tous les groupes ethniques de la région ainsi que beaucoup d'historiens occidentaux s'accordent pour dire que les Batwa sont les premiers habitants de la région :

Bien que de nos jours, l'histoire soit un problème litigieux dans la région, peu de gens rejetteraient l'idée que les Batwa étaient les premiers habitants. En Ouganda par exemple, dans les manuels scolaires, les élèves apprennent que les Batwa (et les Bambuti) étaient les premiers habitants (Lewis, 2001, p. 7).

En outre, le fait d'être les premiers habitants implique des droits aux niveaux local et international. Les Batwa sont aujourd'hui des participants actifs au mouvement international pour les droits des peuples autochtones. Ainsi comme le souligne cet auteur, les organisations autochtones Batwa participent activement à la recherche du respect de leurs droits à leurs territoires, institutions et pratiques traditionnels, et à la promotion d'un modèle de développement et de conservation sensible du point de vue social et environnemental qui leur permettrait de maintenir leur identité et d'avoir plus d'influence sur leur avenir : « Le contraste entre « assimilation-intégration » à la société avec perte d'identité et l'intégration-participation comme membres à part entière de la société tout en gardant leur identité est le principal souci des organisations autochtones Batwa (Lewis, 2001, p. 8).

Jusqu'à présent, les gouvernements africains se sont montrés peu disposés à reconnaître les droits autochtones dans le cadre des droits de l'homme des Nations Unies. Souvent, comme le souligne Chrétien (2002), les situations sont plus complexes, mêlant manipulations tribalistes et mobilisations sociales, stratégies agressives et réactions de défense, constructions racistes et revendications d'autonomie culturelle. Pour cet auteur, l'attention doit donc être portée à la fois sur le vécu social, sur la gestion politique et sur l'imaginaire idéologique mis en œuvre dans ces processus qui combinent des classements exogènes et des revendications endogènes (p. 220).

La reconnaissance effective des Batwa en tant que peuple autochtone est donc loin d'être gagnée. L'extrême pauvreté et l'exclusion qu'ils subissent compliquent d'avantages la donne. Les pages qui suivent montrent combien la situation sociale, culturelle, économique et politique des Batwa a toujours été et reste mauvaise, ce qui explique en partie leur retard dans le développement et par conséquent dans le cursus scolaire.

2. Les politiques éducatives et la non-scolarisation des Batwa

Cette section présente les politiques éducatives qui ont été menées à partir de la période coloniale jusqu'à aujourd'hui. L'occasion est offerte aux lecteurs de se rendre compte de l'implication des acteurs politiques qui se sont succédé dans la non-scolarisation des Batwa au Burundi.

2.1 L'éducation à l'époque coloniale

Au cours de la période coloniale, le système d'éducation au Burundi se voit remplacé progressivement mais de façon décisive par le système éducationnel colonial qui se matérialisait par la fréquentation de l'école. Toutefois, il importe de souligner que dans ses débuts, la scolarisation s'est heurtée à la résistance des parents qui ne voulaient pas lâcher leurs enfants. Ils résistaient fortement à ce phénomène d'autant plus que, pour eux, tout enfant qui fréquentait l'école constituait un surcroît de travail pour les autres membres de la famille qui restaient dans les champs.

Par ailleurs, pour le Burundais traditionnel, bien éduquer son enfant consistait à lui inculquer des valeurs, des normes, des modèles culturels qui lui permettaient de faire et de vivre à la manière de son père et de ses ancêtres.

L'on comprend donc que ce nouveau système éducatif imposé par le colonisateur qui ignorait la culture burundaise ne pouvait point répondre à ces aspirations des Burundais traditionnels. Le colonisateur était venu s'installer au Burundi avec ses ambitions qu'il devait satisfaire. Il s'en suit que les programmes de l'enseignement étaient calqués sur ceux de la métropole. Il importe de préciser que ce fait n'a pas vu le jour uniquement au Burundi mais dans tous les pays colonisés en général et en Afrique en particulier.

C'est ce que souligne Emy (1972) quand il écrit : « L'école d'Afrique n'a pas été conçue au départ pour répondre à des besoins de la société locale, mais pour fournir aux agents de la colonisation des auxiliaires et des interlocuteurs façonnés à leur image, d'autant plus appréciés qu'ils étaient plus déculturés et de ce fait plus assimilables. » (p. 13).

Pour ce faire, les écoliers africains en général et burundais en particulier se trouvaient soumis à des programmes calqués sur les modèles occidentaux, traduisant des réalités étrangères à leur milieu. Un tel enseignement était loin de répondre aux besoins et aux réalités nationales.

Sous le protectorat allemand et sous la tutelle belge, on ne saurait vraiment parler de scolarisation proprement dite au Burundi. Celle-ci restera faible surtout sous le protectorat allemand car la principale tâche fut la formation chrétienne des enfants et des adultes. Dans un premier temps, les lauréats de l'école coloniale remplirent le rôle de charnière entre la population indigène et l'administration. Aux yeux du colonisateur, les indigènes formés à l'aide des programmes pensés en Belgique étaient des agents indispensables à la réussite de l'action coloniale.

Par contre, aux yeux de la société autochtone, l'école était apparue finalement comme la seule issue de salut. Par elle, le fils du paysan échappait, une fois pour toutes, aux corvées de tous ordres imposées à la population paysanne.

Meister (1966) illustre fort bien le rôle de l'école dans le monde en général et dans les pays colonisés en particulier :

L'instruction a [...] toujours été considérée comme le moyen d'échapper à une condition et de faciliter la promotion. Elle est un levier qui donne les techniques nécessaires à l'ascension sociale et bien entendu, un levier social. L'ouvrier ne redevient pas paysan et l'employé ne veut pas rétrograder au rang d'ouvrier, même la classe ouvrière, privilégiée du monde socialiste, veut dépasser sa condition et ne veut pas rester ouvrière (pp. 396-397).

Dans cette mobilité sociale, irréversible dans la plupart des cas, permise par l'école, le statut conféré à son lauréat était en principe indépendant de son origine sociale. Un fils du paysan le moins fortuné pouvait commander celui d'un grand éleveur, pourvu qu'il ait étudié et qu'il satisfasse l'administration coloniale. Cette promotion individuelle de ceux qui étaient sortis de l'école eut pour conséquence immédiate l'afflux des jeunes vers les lieux de scolarisation, seules voies sûres d'ascension sociale.

Cependant, cette course vers l'école a un coût. En effet, il n'est pas rare que la scolarité d'un seul enfant nécessite l'apport matériel de toute la famille étendue et que les autres enfants soient sacrifiés pour lui. Ladite famille espère en retour l'assistance de l'enfant scolarisé qui est devenu par la même occasion un être au-dessus de la mêlée. Ainsi par exemple, c'est devenu comme un devoir pour le fonctionnaire d'assister matériellement sa famille-mère. Ceci semble avoir été un stimulant pour les familles voisines, les parents et les enfants et, quiconque assiste mieux ses parents est considéré comme le modèle identificatoire à proposer aux enfants dans sa région.

2.1.1 Le Groupe scolaire d'Astrida : un exemple frappant de discrimination sociale

Comme nous l'avons déjà souligné plus haut, le pouvoir colonial avait besoin de former les auxiliaires de l'administration et le Groupe Scolaire d'Astrida fut créé pour satisfaire ce besoin. Mais comme c'était presque la seule école secondaire, l'application de ce principe l'a fait voir comme une école pour la reproduction de l'élite dirigeante traditionnelle. En effet, l'admission dans cette école devait tenir compte des tâches exercées par le père dans l'organisation sociale précoloniale.

Monseigneur Classe voulait d'ailleurs que les futurs auxiliaires de l'administration soient choisis parmi les Tutsi. Le recrutement devait donc être opéré en suivant des critères particuliers : « Hormis une bonne intelligence, une bonne santé et la réussite à un concours, il fallait avoir une taille minimum de 1,40m à 16 ans. Ce critère semblait être destiné à fermer la porte aux Bahutu dont on estimait que la taille n'atteignait pas cette hauteur » (Classe cité par Gahama, 1989, p. 39).

Pendant longtemps, le Groupe Scolaire d'Astrida ne forma que les éléments de la classe aristocratique ganwa et tutsi. Les hutu n'y accédèrent que tardivement et dans de faibles proportions, comme le montre le tableau 1. Quant aux Batwa aucun document ne signale leur participation à cette école

Tableau 1. Recrutement des élèves dans le groupe scolaire d'Astrida

Année	Tutsi Rwanda- Urundi	Hutu Rwanda	Hutu Burundi	Congolais	Origine méconnue
1932	45	-	-	14	9
1933	21	-	-	-	-
1934	26	-	-	-	13
1935	41	-	-	-	11
1945	46	-	3	-	-
1946	44	1	8	-	-
1947	44	2	10	-	-
1948	85	2	11	2	-
1949	85	5	9	-	-
1953	68	3	16	-	-
1954	63	3	16	3	-

Source. Lemarchand, 1972, p. 138.

À partir de ce tableau, il fait peu de doute que le groupe scolaire d'Astrida ait été conçu pour la promotion des Tutsi en ignorant les Hutu et les Batwa. Heureusement, au Burundi, grâce à une relative hétérogénéité de la classe dirigeante, l'école d'Astrida a touché des éléments Hutu même si leur proportion était réduite par rapport à celle des Tutsi, alors que les Batwa étaient tout simplement exclus.

2.1.2 Révisions des principes de l'enseignement colonial

Les missionnaires, même s'ils ont pratiqué une discrimination ethnique quant à l'accès à un enseignement de qualité, ont quand même organisé une formation élémentaire pour la masse.

L'apprentissage de la lecture a apporté une certaine ouverture au monde et cassé l'isolement du peuple. Cette masse qui commençait à s'éveiller, animée par les éléments sortis du séminaire et de l'école des moniteurs, a dû dénoncer les travers de la politique coloniale. Cela eut pour conséquence l'assouplissement de la discrimination ethnique dans l'admission des enfants à l'école, voire son abolition. En 1948, on pensa à une réforme qui devait se traduire dans le plan décennal de 1950-1959.

Les missionnaires et l'administration coloniale furent acculés à abandonner progressivement le modèle aristocratique pour enfin aboutir à une hétérogénéité du public scolaire, mais les Twa étaient toujours oubliés par ces mêmes missionnaires.

2.2 La scolarisation postcoloniale : une autre forme de reproduction sociale

Avec l'indépendance, l'admission à l'école n'était plus conditionnée par la position du père dans la hiérarchie politique. Cependant, il faut noter que certains enfants furent exclus de l'école (ils le sont même actuellement) à cause des conditions socioéconomiques de leurs parents.

Avec la suppression de la gratuité de l'enseignement par les dirigeants postcoloniaux, les enfants des parents pauvres dont les familles étaient obligées d'utiliser une main-d'œuvre importante pour produire le nécessaire à leur survie (cas des Twa), étaient contraints à rester sans instruction scolaire. Ils étaient presque oubliés. Tout au plus, ils pouvaient se faire inscrire dans les écoles de type «Yaga-mukama» où l'on enseignait que la lecture, l'écriture et des bribes de calcul.

La situation devenait encore plus grave quand il s'agissait d'envoyer un enfant à l'école secondaire ou à l'internat. À ce propos, Ndimurukundo écrit : « En général, seuls les évolués touchant des indemnités, les familles à niveau social élevé, les membres de la hiérarchie traditionnelle et les paysans aisés ayant des biens à vendre ont pu envoyer leurs enfants dans les classes préparatoires à l'internat. » (1986, p. 218).

Il faut noter que les religieux ont aidé certains élèves indigents, mais il s'agit de quelques cas isolés. Le financement des études a donc été et reste même actuellement un problème très sérieux pour certaines couches sociales. Il n'y a que ceux qui ont suffisamment de moyens qui peuvent scolariser leurs enfants dans leur totalité, ce qui n'est pas le cas pour les Batwa.

2.3 De l'éducation moderne au Burundi et de la non-scolarisation des Batwa

Avec l'accession du Burundi à l'indépendance politique, la situation de clivage social ne fit que s'amplifier. Le colonisateur s'en est allé avec le recouvrement de la souveraineté nationale, il a cédé la place aux nationaux, lauréats de l'école coloniale. Ceux-ci étaient jusqu'alors employés comme auxiliaires de l'administration coloniale. Toutefois, le système d'enseignement légué par le colonisateur était jugé trop élitiste et inadapté au mode de vie des populations locales. L'enseignement souvent dispensé dans la langue du colonisateur était trop théorique. Son contenu était loin d'être proche des réalités sociales, culturelles et économiques du pays.

C'est dans l'optique de trouver des solutions à ce genre de problèmes que la plupart des pays africains, y compris le Burundi, ont entrepris une réforme de leurs systèmes éducatifs.

Au cours de l'année 1972, le gouvernement de la République du Burundi annonçait au monde son intention de procéder à la réforme globale de son système scolaire. Le ministre de l'Éducation nationale de l'époque donnait les principales lignes de la nouvelle politique éducative. La réforme de 1973 est une tentative de changement de cette situation pour

essayer de faire profiter les masses des avantages de l'éducation. Cette réforme devait s'articuler sur trois objectifs fondamentaux :

- (1) L'amélioration du rendement scolaire.
- (2) Le remplacement de la sélection par l'évaluation des aptitudes individuelles.
- (3) La professionnalisation et l'orientation des enseignements du secondaire et du supérieur.

De ce fait, la réforme de 1973 tentait à donner aux enfants une formation nécessaire pour devenir des agriculteurs conscients de leurs responsabilités et aptes à réaliser une « révolution agricole ». C'est pourquoi l'étude du milieu, dans lequel le jeune écolier évolue, a été instituée comme une discipline aussi indispensable que les autres dans l'enseignement de base. Tout cela devait normalement permettre de ne pas former des enfants socialement inadaptés comme le soulignent Debesse et Mialaret :

En laissant l'enfant dans son milieu naturel, milieu rural le plus souvent en Afrique, en lui faisant connaître ce milieu et en lui montrant comment le milieu peut être enrichi, transformé, en faisant participer l'enfant dès son jeune âge à des actions de développement, à des expériences de production ou de gestion collective, l'école, non seulement cessera de créer des inadaptés mais elle contribuera largement au développement économique et social de nos États (1969, p. 123).

De cette manière, l'école des burundais devrait être une école de promotion collective, un investissement rentable et répondant le plus possible au besoin du pays qui est essentiellement rural. En fait, si l'on en croit l'analyse globale du système éducatif burundais, alors que le taux brut de scolarisation(TBS)² était estimé à 41,7 % en 1971-1972, il n'était plus que de 30,6 % en 1980-1981 à la veille de la mise en œuvre de la politique de la double vacation de locaux et des maîtres. C'est cette politique qui a permis un accroissement substantiel des taux de scolarisation puisque, entre 1982-1983 et 1992-1993, le taux est passé de 42,1 % à 70 %, ce qui laissait penser que le Burundi pouvait atteindre l'objectif de scolarisation universelle qu'on avait encore une fois fixé à l'horizon 2000, auquel il avait adhéré à la suite de la conférence internationale de Jomtien (Thaïlande, mars 1990) .

La crise de 1993 a fait chuter le taux de scolarisation au point de le ramener à 43,6 % en 1996-1997. D'où la nécessité pour le gouvernement de définir un nouvel horizon tenant compte des paramètres pouvant influencer positivement ou négativement sur la scolarisation. Le pays devrait se rallier aux objectifs universels en matière de scolarisation des enfants.

Cette dernière devrait se faire sans distinction ni d'ethnie, ni de régions, ni toute autre forme de discrimination. Malheureusement, dans les faits, cette scolarisation universelle semble en grande partie ne toucher que des enfants Hutu et Tutsi et les Batwa pauvres sont restés toujours en arrière.

² Le taux Brut de scolarisation est calculé en divisant les effectifs des enfants inscrits à l'école par la population scolarisable (7-12 ans pour le primaire). Le taux net de scolarisation est obtenu en divisant les effectifs des enfants en âge de scolarisation au primaire effectivement inscrits par la population scolarisable.

2.3.1 La pauvreté et l'accès à l'éducation des Batwa

En réalité, très peu de Batwa peuvent s'offrir une scolarité. Quelques écoles dirigées par l'Église prennent des enfants Batwa à condition que leurs parents aillent à l'église. Là, les enfants Batwa reçoivent souvent un petit soutien financier ou matériel et ils sont un peu moins victimes de mauvais traitements et de harcèlement que dans les écoles publiques en raison de l'éthique égalitaire chrétienne. Pourtant, la plupart des Batwa n'ont pas accès à ces écoles et en dehors de ces zones, il est rare de trouver des Batwa à l'école. Les gens qui vivent dans une pauvreté extrême dépendent le plus souvent des efforts fournis par chaque membre de la famille pour trouver de la nourriture chaque jour. Les enfants, et en particulier les adolescents, sont souvent de très bons fournisseurs.

Dans les situations d'extrême pauvreté chez les Batwa, de très jeunes enfants sont envoyés avec les plus grands mendier sur les places des marchés, dans des stations de taxis et autres endroits très fréquentés. De nombreuses familles très pauvres ne peuvent se permettre de perdre une contribution importante de l'économie du ménage ; elles ne peuvent pas non plus payer les frais de scolarité, acheter les manuels, stylos et uniformes, ni fournir le repas de midi (Lewis, 2001). « Comment pourrions-nous étudier quand nos estomacs sont vides ? » est une phrase qui revient souvent dans la bouche des enfants à qui on demande pourquoi ils ne vont pas à l'école. Les Batwa qui arrivent à trouver de l'argent pour pouvoir être admis à l'école souffrent souvent de discrimination, de brimades et de persécutions. Les enfants des autres groupes ethniques qui deviennent trop amicaux des Batwa sont brimés et critiqués par leurs pairs.

En outre, le seul fait d'être vu en train de manger avec un Mutwa, peut signifier le rejet de sa propre communauté. Il existe de nombreux cas où les autres enfants ne jouent pas avec les Batwa, pas plus qu'ils ne mangent ni ne s'assoient avec eux pour déjeuner. Une fois en classe, les élèves d'un autre groupe ethnique refusent souvent de partager un banc avec eux. Certaines écoles ont des bancs spéciaux exclusivement réservés aux élèves Batwa, où ils s'assoient souvent à trois ou quatre au lieu de deux par banc comme le font les autres enfants (Warrilow, 2008).

Les enfants Batwa sont toujours une faible minorité et deviennent souvent malheureux et découragés en raison de la discrimination et des brimades dont ils souffrent. Il arrive même que les professeurs ne montrent aucune sympathie envers les Batwa et ne prennent aucune sanction contre les autres élèves qui les maltraitent, certains même y participent. Ces conditions contribuent à créer une grande disparité entre le niveau de l'éducation des Batwa et celui des membres d'autres groupes ethniques (Lewis, 2001).

2.3.2 Les coûts cachés de l'éducation « gratuite »

Dans plusieurs pays des Grands lacs d'Afrique y compris le Burundi, l'éducation est gratuite jusqu'à la fin de l'école primaire. Force est de constater que dans certaines régions l'éducation gratuite peut ne pas être gratuite à cause des frais indirects qui doivent être payés aux autorités locales ou aux enseignants. Les enseignants de toute la région perçoivent des salaires relativement faibles et ils ne sont parfois pas payés pendant

plusieurs mois. Leurs frais de transport ne leur sont probablement pas payés, ce qui fait qu'il peut leur être difficile d'aller travailler.

Au Burundi, les enseignants sont régulièrement payés même si le salaire reste faible. De ce fait, de nombreuses écoles connaissent non seulement des effectifs faibles de la part des élèves, mais également des adultes qui sont censés venir enseigner. Les « frais de motivation » sont des frais supplémentaires payés par les parents aux enseignants fonctionnaires ougandais en retour de l'admission de leurs enfants à l'école. Pour les familles pauvres, ce coût, cependant faible, peut être difficile à payer. En Ouganda, un système informel « d'association parents-enseignants » est en place, qui demande en fait aux parents de compléter le salaire des enseignants. Cette motivation est ouvertement rapportée aux autorités de l'éducation et elle est parfois maintenue par les écoles comme préalable à l'admission, comme l'atteste Warrilow (2008) citant une interview de la communauté de Kabale en Ouganda :

Normalement, ils nous harcèlent pour le paiement de frais, puis ils chassent nos enfants de l'école. Quand les enfants restent assis là pendant quelques jours, l'administration de l'école vient les chercher en disant qu'ils doivent retourner à l'école. Puis ils viennent encore disant qu'ils veulent 1000 UGX pour chaque élève mais nous n'avons pas cet argent (p. 36).

Au Burundi, la situation est semblable dans certaines écoles de l'intérieur du pays. Les parents d'élèves doivent payer les fameux « frais de motivation » des enseignants pour que les enfants soient favorablement bien accueillis. Ce coût, bien que faible, est difficile à payer pour tous les parents pauvres en général et particulièrement les parents Batwa qui ont rarement un emploi salarié régulier pour survivre et pouvoir payer les études de leurs enfants. Il en résulte que la discrimination dans l'emploi, l'éducation et la formation renforce le mythe de leur manque d'intelligence et d'aptitudes (Lewis, 2001).

2.4 Les politiques de développement des Batwa et leur scolarisation

L'idée fondamentale pour le gouvernement et les ONG dans la politique de développement des Batwa est profondément discriminatoire envers leur culture et leurs valeurs traditionnelles. En effet, selon Lewis (2001), on considère souvent que le développement des Batwa va de pair avec la cessation de leurs pratiques de partage, de mobilité et avec l'abandon de leur savoir et de leur technologie traditionnels. Les activités traditionnelles des Batwa, comme la chasse, la cueillette, le partage et le nomadisme, sont souvent perçues, à tort, comme représentant un stade inférieur de l'évolution sociale, conduisant à des famines et à des privations constantes. Ces suppositions ne sont pas confirmées par les études scientifiques sur les pygmées (Batwa) chasseurs-cueilleurs, qui montrent qu'ils ont une alimentation plus équilibrée que la plupart des autres peuples voisins (Bahuchet, 1991).

Pour Lewis (2001), alors qu'on encourage les paysans à acheter des charrues et des pesticides, les pasteurs à agrandir leurs troupeaux, à les vacciner et à les décontaminer, on empêche activement les Batwa qui continuent à chasser et à faire la cueillette d'obtenir des

armes et munitions pour remplacer leurs arcs et leurs flèches. Pour lui donc, quelles que soient les justifications invoquées, tout cela implique clairement une discrimination contre le mode de vie traditionnel des Batwa.

Dans certaines régions, les Églises rivalisent entre elles dans leur effort pour convertir et « fixer » les Batwa. Les ONG sont également au côté des Batwa pour les soutenir dans le développement et l'éducation. Mais les conséquences de ces entreprises ne tardent pas à s'observer : les communautés se divisent, de faux leaders émergent, soutenus par ces projets, opposant les progressistes aux traditionalistes, utilisant les bénéfices de ceux-ci pour en favoriser certains et en isoler d'autres, parfois causant l'effondrement de leur organisation sociale (Lewis, 2001).

Grâce aux aides octroyées par ces organisations non gouvernementales, les Batwa montent quelques projets de développement, et d'autres envoient leurs enfants à l'école. Cela provoque parfois de la jalousie des autres communautés envers les Batwa qui peuvent alors devenir des boucs émissaires de toutes les frustrations comme le témoigne une Mutwa de Buterere : « Chaque fois que nous obtenons de l'aide, cela provoque de la jalousie et des problèmes avec nos voisins. Ils nous menacent en disant qu'ils n'achèteront plus nos pots parce que le gouvernement nous aide » (Mutwa de Buterere, 2008, p. 50).

Souvent, la presse burundaise témoigne comment les voisins ou les administrateurs locaux font pression sur les organisations non gouvernementales pour obtenir le contrôle de la distribution des aides matérielles telles que terres, houes, machettes, graines, matériaux de construction, médicaments ou matériel scolaire, etc. de manière à tirer avantage du manque d'aptitude au calcul des Batwa, et soutirer tout ce qu'ils peuvent. Les Batwa qui réussissent des projets, au lieu d'être protégés, sont sujets à de mauvais traitements et des intimidations verbales et physiques, souvent avec la collusion des autorités locales. Ces projets sont la plupart du temps élaborés sans collaboration avec les Batwa.

En outre, selon Warrilow (2008), les stéréotypes négatifs sur les Batwa sont si profondément ancrés qu'il est rare que les organisations qui prônent le « développement », « l'intégration » ou « l'assimilation » des Batwa les consultent, parce qu'ils sont considérés comme des « arriérés » et sans opinion valant la peine d'être entendue. Ainsi, les solutions sont donc planifiées et imposées de l'extérieur, très fréquemment par des non-Batwa.

Dans un rapport sur la journée internationale des peuples autochtones tenue au Burundi en 2008, Madame Libérate Nicayenzi présidente de l'Unipoba (Unissons-nous pour la promotion des Batwa), au nom des associations autochtones Batwa insiste à juste titre sur l'importance d'évaluer précisément les besoins et priorités des Batwa d'après leur propre point de vue, d'élaborer des projets en accord avec les Batwa concernés, de construire à l'intérieur même de la communauté la capacité à planifier, gérer et évaluer les actions entreprises en leur nom.

3. La situation des Batwa et leur non-scolarisation

Ce point présente la situation dans laquelle les Batwa ont vécu et vivent encore, et l'influence de celle-ci dans leur projet de développement et surtout leur scolarisation. En effet, les Batwa vivent des situations précaires tant sur le plan social et économique que politique.

3.1 La situation culturelle des Batwa

Les Batwa parlent une langue identique du point de vue morphologique, syntaxique et lexical à celle parlée par l'ensemble de la population burundaise (le kirundi). Cependant, les Batwa ont une façon de parler un peu particulière qui réside au niveau de l'intonation, de l'articulation des mots ainsi qu'au niveau de quelques termes qui leur sont propres.

Au niveau des coutumes, comme les Hutu et les Tutsi, les Batwa organisent des rituels de naissance, de mariage, de décès, de deuil et de funérailles. Les différences n'apparaissent qu'au niveau des détails. Toutefois, contrairement à ce qui se passe dans les autres « catégories sociales », les Batwa n'ont presque pas d'interdits alimentaires. Ils mangent ce qui est dédaigné par les autres Burundais (cas du mouton, toutes sortes de gibiers, etc.). Il semble que c'est encore pour cette raison que les autres Burundais les méprisent.

S'agissant des croyances, Bourgeois (1957) rapporte ceci :

Les Batwa ont connaissance d'un grand Dieu Imana qu'ils n'invoquent toutefois pas. Ils pratiquent la culture des esprits de leurs ancêtres ainsi que celle de l'esprit divinisé de Ryangombe. Ils portent des amulettes et talismans et croient à la puissance maléfique des esprits vindicatifs avides de mort (p. 28).

Ils croient tellement à la puissance maléfique des esprits et des puissances surnaturelles que la tradition dit des Batwa qu'ils déménagent d'une localité chaque fois qu'il leur arrive d'y perdre un enfant.

D'une manière générale, ils sont les derniers à profiter des apports de la colonisation. C'est à peine s'ils fréquentent l'école. Selon Kabura (1970), cette attitude serait due au fait que la colonisation ne s'est pas intéressée à eux. Elle s'exprime en ces termes : « La colonisation ne les a pas intégrés dans la nouvelle civilisation. Alors qu'on force les enfants du Burundi à aller à l'école, l'enfant Mutwa continue à courir derrière le lièvre et la perdrix » (p. 61).

La scolarisation des enfants burundais qui laisse de côté les Batwa, ainsi que la distanciation sociale préexistante, font que les Batwa ne progressent pas tellement sur le plan culturel comme sur tous les autres plans. Enfin, on sait que, dès lors qu'il s'est agi de placer les Batwa dans des postes de responsabilité, on a eu du mal à en trouver parce qu'il y en a très peu qui peuvent y prétendre, vu leur bas niveau d'instruction, voire tout simplement leur non-scolarisation.

3.1.1 La situation culturelle des Batwa, une façon de renforcer les stéréotypes et les préjugés

Le Mutwa a été et est toujours marginalisé culturellement aussi comme le souligne Heusch (1971) : « ... les hommes qui éprouvent le sentiment d'être rejetés dans la nature espèrent y échapper en s'organisant culturellement. Ils retrouvent alors pour leur propre compte les contraintes mathématiques de cette même nature dont ils sont irremédiablement issus » (p. 24).

Ils étaient alors obligés de sécréter leurs propres éléments sous-culturels. La marginalisation socioéconomique leur a conféré un autre mode de penser, d'agir et de sentir. Tout cela fait que le Twa ne s'intègre pas facilement dans l'ensemble de la population. Il a adopté un autre mode de consommation propre. Il consommait durant plusieurs périodes des graines, des fruits, des racines et surtout du gibier, ce qui accentuait sa marginalisation.

Ainsi dit Maquet : « ... seuls les Batwa pour qui la chasse était une activité traditionnelle mangeaient du gibier, et c'était là une raison de plus pour laquelle ils étaient méprisés par les Hutu et les Tutsi » (1952, p. 26).

Le Twa consommait la viande du bétail mort accidentellement, laquelle était rejetée par les autres membres de la société. De plus, le Twa ne pouvait pas « traire la vache » et ne pouvait pas « être gardien de vache ». Force est de constater que le « culte de kubandwa » était une idéologie fondée sur les rapports matériels auxquels le Twa ne pouvait pas accéder. Le Twa est resté confiné dans une structure de production indépendante. Il ne partageait jamais le repas, ni avec les Hutu ni avec les Tutsi.

Le mépris à son égard se manifestait et se manifeste encore par le biais de certains faits comme : ne jamais boire avec un chalumeau utilisé par le Twa, couper les deux extrémités de la paille utilisée par le Twa, laisser au Twa une petite quantité de bière dans la bouteille, etc. Le Twa a été et est toujours victime d'un ostracisme dans tous les domaines.

Certes, l'école aurait pu lui permettre une ascension sociale mais il accuse un retard considérable par rapport aux autres catégories. Il est à constater aussi que le Twa n'a jamais bénéficié d'aucun changement social, à cause en grande partie de son retard scolaire. Par conséquent, le Twa reste marginalisé sur tous les plans, car, comme on le sait par ailleurs l'ascension sociale au Burundi passe aussi par la scolarisation.

3.1.2 La situation sociale des Batwa : une population méprisée

Le mépris dont nous allons parler ici se manifeste autant au niveau de l'échange des biens qu'au niveau des relations de voisinage et d'échanges matrimoniaux. Au Burundi, les relations sociales se traduisent par une communion de certains biens : partager les aliments, la boisson, etc. Cette communion n'existe pas entre les Batwa et les autres composantes de la population Burundaise. Un Hutu ou un Tutsi ne peut pas manger ni boire en compagnie d'un Twa. Il ne se servira pas non plus d'un récipient déjà utilisé par un Twa, car dit-on, ce serait perdre sa valeur aussi bien morale que sociale (*guhuma*).

La situation se présente donc de la façon suivante : lors d'une fête organisée par les Hutu et /ou les Tutsi, les Batwa sont servis dans des récipients avec des chalumeaux qu'ils sont seuls à utiliser. Après usage, alors que les chalumeaux utilisés par les Hutu et les Tutsi sont récupérés, ceux que les Batwa ont utilisé sont rejetés ou écrasés. Quant au récipient, il doit être soigneusement lavé, sinon les autres ne s'en serviront plus.

Ce mépris pour le Twa est exprimé non seulement à travers l'interdiction de boire ou de manger avec lui, mais aussi dans le refus catégorique de consommer ce que le Twa a préparé. Si le Twa veut apporter une contribution, lors des fêtes organisées par des Hutu ou des Tutsi, il donnera un pot, un produit de la forge ou un autre objet, jamais il ne peut donner sa contribution en boisson ou en vivres.

Le mépris pour le Twa se manifeste également au niveau des relations de voisinage et d'échanges matrimoniaux. Ces relations se traduisent normalement par des visites entre les familles, par l'échange naturel du feu (*kurahuriranira*), l'échange de jeunes filles en mariage (*guhana abageni*). Pour le cas des Batwa, tout se passe autrement. Jamais un Hutu ou un Tutsi n'entre dans sa maison. Quand bien même il serait dans l'obligation de chercher un abri contre la pluie, il préférera se mettre sous un arbre.

S'agissant de *kurahuriranira* (se donner du feu), un Hutu ou un Tutsi qui a besoin de feu, ira plus loin chez un autre Hutu ou Tutsi, plutôt que de le demander à un Twa qui habite plus près de chez lui. Quant aux échanges matrimoniaux, les Twa se marient entre eux. Les Hutu et les Tutsi n'acceptent pas de contracter des unions matrimoniales avec eux. Si par mégarde une fille Hutu ou Tutsi vient à se marier avec un Twa, elle est d'office exclue de sa famille (*gucibwa*) et considérée dès cet instant comme une Twakazi (femme ou fille Twa).

Les relations d'échanges ne se limitent donc qu'aux seuls rapports économiques où un Twa donne des produits de la poterie ou de la forge pour recevoir de la part des Hutu et des Tutsi, des vivres ou d'autres produits dont il a besoin.

3.1.3 Attitude des Batwa face à cette discrimination : Une résignation assumée

Les Batwa se rendent compte que le mépris à leur égard est une situation sociale qu'ils doivent supporter, assumer. La contrainte est tellement intériorisée que si par hasard on place un Twa à côté d'un Hutu ou d'un Tutsi pour partager la boisson avec eux, il révèle d'une manière ou d'une autre qu'il est Mutwa. Force est de constater qu'actuellement ce n'est plus le cas pour une minorité de Batwa qui ont exceptionnellement un niveau d'instruction élevé ou des postes de choix (les députés, par exemple). Nous signalons à ce sujet un cas rapporté par Kabura, elle l'expose en ces mots :

Une dame respectable nous racontait comment un jour où elle distribuait de la bière, un homme qui lui était inconnu s'approcha d'elle : « Madame, dit-il, je ne veux pas tricher, donne-moi à part je suis Mutwa ». Madame nous disait qu'elle regrettait cette franchise, l'homme était inconnu et c'était le plus digne et le mieux mis de tous les gens présents (Kabura, 1970, p. 66).

Ce cas nous montre que les Batwa ont pris cette situation d'exclusion comme une fatalité, si bien qu'il n'oserait pas se dissimuler, même si les apparences le faisaient passer pour quelqu'un d'autre de respectable.

Si le Twa se méprise lui-même, cela relève à coup sûr de l'éducation qu'il reçoit : « On l'habitue dès le jeune âge à respecter les Hutu et les Tutsi et à se soumettre à leurs exigences » (Kabura, 1970, p. 67).

3.1.4 Marginalisation sur le plan social

Cette marginalisation au niveau social se répercute aussi sur d'autres domaines, notamment la coopération pendant les grandes fêtes comme le mariage. En effet, les Batwa n'ont jamais coopéré avec les autres catégories sociales lors des grandes fêtes ou au cours de grands travaux. Il s'agit ici d'occasions qui appellent l'échange de vivres et de boissons, et les Batwa n'y participent pas. En fait, la coopération est une question de voisinage. Or le Twa rejeté dans les vallées ou à côté des forêts n'a pas pour voisin le Hutu ou le Tutsi. Cette absence d'échange, de coopération se retrouve dans la pratique du mariage.

Tout cela découle naturellement de l'ensemble des relations socioéconomiques qui sont entretenues par l'ensemble de la population Burundaise. Tout s'enchaîne et contribue à la marginalisation du Twa. Alors que les autres Burundais boivent la bière locale dans une casserole, les Batwa eux ne boivent la bière que dans une cuvette, pour ceux qui sont capables d'en avoir comme le montre cette photo.



Figure 1. Les Batwa ne boivent la bière que dans une cuvette

3.2 Situation économique

La famille constitue pour l'enfant le premier milieu de socialisation, ce qui signifie en d'autres mots que c'est dans la famille que l'enfant jouit de ses droits, condition sine qua non pour lui procurer épanouissement et sécurité sur le plan physique, psychomoteur, affectif et même mental.

Pour s'acquitter convenablement de cette noble obligation, la famille doit bénéficier sur le plan économique d'un minimum de revenus pour satisfaire les besoins les plus élémentaires de l'enfant. Malheureusement, les familles Batwa ne disposent pas des ressources nécessaires pour assurer l'alimentation, le logement, l'habillement et d'autres besoins fondamentaux inscrits notamment dans la convention relative aux Droits de l'enfant. Ils vivent dans des huttes et certains n'ont même pas d'habits comme le montre cette photo.



Figure 2. Les Batwa vivent dans des huttes

3.2.1 Les principales activités procurant les moyens de subsistance aux ménages Batwa

De manière générale, les familles du milieu rural tirent le gros de leurs moyens de subsistance de l'agriculture et de l'élevage. Qu'en est-il des familles Batwa ?

Selon une étude sur la situation des enfants Batwa du Burundi réalisée par Nditije (2002) et financée par l'UNICEF, 49 % des ménages interrogés déclarent « ne rien pratiquer », donc sans activité principale ni autre activité génératrice de revenu, 29,3 % des ménages pratiquent l'agriculture, 18,3 % déclarent vivre de la poterie (artisanat), 1 % seulement pratique de l'élevage.

La pratique de l'agriculture

Dans l'ensemble, les ménages qui pratiquent l'agriculture disposent de petites propriétés, le plus souvent d'une superficie comprise entre 10 et 50 ares seulement. Il faut souligner que plusieurs ménages n'ont pas de propriété et ceux qui en ont la trouvent insuffisante.

Toujours selon la même étude sur la situation des enfants Batwa, interrogés sur cette situation, les Batwa déclarent ce qui suit :

L'administration refuse de nous donner des terres cultivables parce que nous sommes des Twa. Les Hutu et les Tutsi nous prennent nos terres comme si nous n'étions pas des Burundais comme les autres. Ils disent aussi que le peu de terres dont nous disposons ne nous appartiennent pas (Nditije, 2002, p. 24).

Par contre, les autres catégories y compris l'administration affirment que les Batwa sont paresseux et ne veulent pas travailler leurs terres et préfèrent travailler pour autrui. Quand on leur donne une propriété, ils la vendent immédiatement pour s'acheter de la nourriture ou autre chose pour satisfaire d'autres besoins de première nécessité. Nous y reviendrons dans la suite du travail, mais disons que les uns et les autres ont raison. Il faut noter aussi que même pour ceux qui cultivent leur terre, la récolte est loin d'être suffisante car leurs terres ne sont pas fertiles à cause du manque de fumier.

La pratique de la poterie et de l'artisanat

Comme par le passé, les Twa continuent à pratiquer la poterie à hauteur de 18,3 % de la population globale, ce qui en fait la 2ème activité principale.

Mais la fabrication des pots prend beaucoup de temps pour la recherche de l'argile, du moellon et de l'eau ; sans compter le temps consacré à la fabrication du pot lui-même. Et tout cela pour une somme modique, parce que les pots se vendent mal et très peu cher. C'est dire que les pots n'ont plus de valeur marchande ou plutôt ont une faible utilité économique.

À titre illustratif un grand pot (*intango*) de 60 litres qui se trouve sur cette photo coûte seulement 1500F bu équivalent de 1 € alors qu'il faut toute la journée pour le fabriquer, 5 jours de séchage, deux heures pour cuire le pot avec un fagot de bois et une motte d'herbes.



Figure 3. Illustration d'un grand pot et d'un pot moyen

Travailler pour autrui (guca ingero)

Faute d'avoir leur propre propriété foncière, pas mal de Batwa sont obligés de cultiver les champs des Hutu et des Tutsi moyennant de la nourriture ou du bois de chauffage à la fin de la journée. Selon la même étude 10,3 % des ménages tirent la plus grande partie de leurs moyens de subsistance de cette pratique.

Malheureusement, à voir l'effort physique fourni pendant 8 heures de travail, la ration reçue en retour (parfois un petit panier de patates douces) est insuffisante. C'est là une source de revenu, un gagne-pain pour eux, mais il y a quelque part une forme d'exploitation des Batwa par les autres composantes de la société ; sans compter que cette pratique entretient une mentalité de dépendance et de soumission chez les Batwa d'autant plus que ce système concerne les femmes, les hommes et même les enfants Batwa.

Il importe de signaler que la problématique de la survie du Twa s'inscrit dans le cadre de la problématique économique du pays. Mais, pour la population Batwa, cette question a pris et prend des dimensions de plus en plus cruciales car elle souffre d'un manque de propriétés foncières pour l'exercice de l'agriculture, ce qui l'expose à des disettes permanentes et la met dans l'impossibilité d'entreprendre toute activité de développement.

Du reste l'industrialisation du pays, bien qu'embryonnaire, a concurrencé la production de la poterie, secteur traditionnellement occupé par les Batwa. De plus la réduction des terres libres a rejeté les Batwa sur les sols pauvres et les a entraînés soit dans la mendicité, soit dans le salariat comme ouvrier agricole pour avoir des vêtements ou de la nourriture.

Si on examine cette situation dans l'ensemble de la structure sociale, on remarque que les Batwa sont des spectateurs impuissants de leur situation et ne parviennent pas à s'intégrer dans l'ensemble du système social. Cette situation d'extrême pauvreté a

certainement un impact immense sur le vécu psychosocial de ces familles en général et sur la scolarisation de leurs enfants en particulier.

3.3 Situation politique

3.3.1 *L'absence des Batwa dans la gestion politique du Burundi précolonial*

Selon Mworoha (1989), au cours de la période précoloniale, le pouvoir politique était organisé de telle façon qu'au-dessus de la masse paysanne constituée de Hutu, de Tutsi et de Batwa, il y avait des superstructures : les *Baganwa* (membres de la famille royale), les *Banyamabanga* (responsables magico-religieux) et les *Batware basanzwe* (les chefs non ganwa). Les *Baganwa* constituent une aristocratie politico-dynastique qui dirigeait le pays. Les *Banyamabanga* formaient la catégorie la plus influente politiquement et socialement après les *Baganwa*. On comptait parmi eux, les dépositaires des secrets d'État, les organisateurs des cultes et fêtes royales, les responsables et organisateurs des cultes populaires ainsi que des responsables ritualistes pour la paix civile et la prospérité économique du pays. Ils étaient exclusivement Hutu.

Selon ce même auteur, les chefs non ganwa étaient nommés par le roi et choisis exclusivement au sein des Hutu et des Tutsi. Ils administraient soit des régions périphériques (les *Nkebe*) soit des domaines royaux proprement dits (les *Bishikira*). Les autorités déléguées (*Ivyariho*) ou sous-chefs étaient nommés par le chef pour le représenter sur deux ou trois collines. Le principe de recrutement de ces sous-chefs était le même que pour celui des chefs. C'étaient donc des Hutu et des Tutsi.

En ce qui concerne les critères, pour être nommé chef, le non-ganwa devait être reconnu comme grand notable dans sa localité. À ce titre, il pouvait aller se recommander au roi et recevoir de lui la gestion de sa région. Le Twa était d'office écarté étant donné qu'un Twa ne pouvait pas être investi comme notable.

Voici ce qu'en dit Mworoha : « La dignité et la charge des *bashingantahe* sont accessibles à tous les sujets à quelque milieu social qu'ils appartiennent. Seuls les Batwa vivant en marge de la vie civile sont exclus » (1989, p. 171).

En considérant les critères précités, il est clair que le Twa ne pouvait jouir d'aucune parcelle de pouvoir dans l'organisation politique du pays. Cependant, bien qu'il lui fût impossible d'accéder au pouvoir, le Twa avait quelques rôles à jouer à la cour royale.

Le Twa à la cour royale

Certains Batwa avaient des fonctions à la cour royale. Ils étaient chargés de certains travaux. La fourniture du bois de chauffage, le travail dans les champs, la recherche de la litière (*icarire*) pour le bétail. Mais comme on le voit, leurs fonctions n'étaient pas des fonctions de nobles. Enfin, les Batwa étant reconnus comme bons danseurs, on les appelait de temps à autre pour venir s'exhiber et égayer les hommes de la cour royale.

Nzikoruriho va même plus loin en disant que : « Les Batwa avaient le rôle d’amuseurs publics ou de bouffons de la cour » (1992, p. 22).

Même si les Twa exerçaient quelques fonctions à la cour, cela ne les empêchait pas d’être sous-estimés, méprisés et nous pensons que c’est la raison pour laquelle on ne leur confiait aucun poste de responsabilité.

Marginalisation du Twa sur le plan institutionnel

Les Twa ne participaient pas à la justice et ils ne pouvaient pas être notables. Ce n’est pas parce que les Twa sont moins intelligents que les autres, qu’ils ne sont pas capables de résoudre les problèmes compliqués posés par et à la société, mais leur isolement dans le domaine éducatif diminue les conflits avec les autres populations, ce qui fait qu’ils n’ont pas besoin de recourir à la justice.

Il faut signaler en somme que, comme le souligne Nzikoruriho : « Le Twa ne pouvait jouir d’aucune parcelle de pouvoir dans l’organisation politique du pays » (1992, p. 36).

En effet, le pouvoir politique se trouvait dans les mains de ceux qui détenaient les moyens de production. Actuellement, le pouvoir politique passe en partie par les études et peu de Batwa peuvent prétendre y prendre part dans la mesure où la majorité ou presque la totalité n’est pas instruite.

En conclusion, l’absence des Batwa dans les différents postes de responsabilités étaient due en partie à leur situation socioéconomique précaire et aussi à leur faible taux de scolarisation. Il semble donc qu’ils étaient systématiquement stigmatisés, que ce soit au niveau politique, social, économique ou culturel. À l’aide de la théorie, le point suivant nous montre bien que les Batwa étaient et restent effectivement stigmatisés.

3.4 Les Batwa, un groupe stigmatisé ?

En premier lieu, nous allons explorer ce concept et voir ensuite si ces caractéristiques sont applicables aux Batwa. Le terme « stigmaté » vient du grec pour désigner les marques corporelles faites au fer ou au couteau, afin de distinguer les individus qui allaient à l’encontre des règles de bonne vie et mœurs de la Cité. Cette marque corporelle se voulait être visible, afin d’avertir les honnêtes gens de la nature infâme et inhumaine de celui qui la portait. De cette façon, chacun pouvait adopter en connaissance de cause des comportements de méfiance (Goffman, 1963). Par la suite, le concept de stigmaté s’est élargi et, de nos jours, il fait référence à tout « attribut qui jette un discrédit profond » sur celui qui le porte (Goffman, 1963, p. 13).

De nombreuses définitions à propos du stigmaté coexistent. Croizet et Leyens (2003) définissent celui-ci comme « une caractéristique associée à des traits et stéréotypes négatifs qui font en sorte que ses possesseurs subiront une perte de statut et seront discriminés au point de faire partie d’un groupe particulier ; il y aura « eux », qui ont une mauvaise réputation et « nous » les normaux » (p. 14).

Selon Crocker et Major (1998) : « Une personne qui est stigmatisée est une personne dont l'identité sociale ou l'appartenance à quelques catégories sociales mettent en question sa pleine humanité. La personne est dévaluée, abîmée ou imparfaite aux yeux des autres » (p. 505).

De ces définitions du stigmat, quatre éléments sont à relever :

- un attribut socialement dévalorisé ;
- un stéréotype négatif ;
- une identité négative ;
- expérience du rejet et de la discrimination.

Afin de mieux cerner la nature de la stigmatisation, passons en revue ces quatre composantes.

3.4.1 La possession d'un attribut

Dans toute société, certains attributs sont, de manière consensuelle, jugés comme des marques de disgrâce, des tares (Crandall & Stangor, 2000). La couleur « trop foncée » de la peau, le sexe féminin, l'obésité, la petite taille, etc. en constituent quelques exemples. Le choix de ces attributs est le produit d'une sélection sociale, qui permet de dégager les caractéristiques qui auront ou non de l'importance (Link & Phelan, 2001). Pour être stigmatisé, un attribut doit faire l'objet d'un consensus social et, de ce fait, être partagé par un ensemble de personnes (Crandall & Stangor, 2000).

En somme, l'attribut stigmatisant est le produit d'une culture, d'une société. Il n'est pas par nature stigmatisant. Étant le fruit d'un consensus social, cela implique que le stigmat est spécifique à un contexte et à une époque (Crocker et al., 1998). Si on considère que l'attribut stigmatisant est dépendant du contexte, il est alors fonction d'une culture et est limité à certaines situations. Concernant la culture, un attribut peut être considéré comme étant stigmatisant dans une société mais pas dans une autre. Il est circonscrit à une société et à une culture données. Prenons l'exemple de l'obésité. Au Burundi, l'obésité est considérée comme un signe de richesse et est jugée favorablement alors qu'aux États-Unis (et même en Europe), il existe une véritable attitude anti-obèse (Crocker, 1999). Au sein d'une même culture, différentes communautés peuvent parfois faire preuve d'attitudes très différentes envers un même attribut.

3.4.2 Les stéréotypes négatifs

Le stigmat est un attribut qui lie une personne à des caractéristiques indésirables, à des stéréotypes composés essentiellement de traits négatifs. Comme le dit Goffman, le stigmat représente « un certain type de relation entre l'attribut et le stéréotype » (1963, p. 14). Mais qu'est-ce qu'un stéréotype ? Nous retenons la définition de Leyens, Yzerbyt et Schadrion (1996) : « un stéréotype est un ensemble de croyances partagées à propos des caractéristiques personnelles, généralement des traits de personnalité, mais aussi des comportements propres à un groupe de personnes. Autrement dit ce sont des généralisations abusives, des raccourcis de pensées » (p. 22).

Bien que les stéréotypes constituent des outils précieux permettant de mieux appréhender la multitude et la complexité du monde social (Lippmann, 1922), ils conduisent à inférer une série de traits à l'ensemble des individus appartenant à un groupe (Schadron & Yzerbyt, 1993). Les Batwa sont par exemple des voleurs, des paresseux, etc. En d'autres termes, l'utilisation des stéréotypes entraîne l'homogénéisation et la dépersonnalisation de tous les individus membres d'un même groupe (Snyder & Miene, 1994). En agissant de la sorte, les individus passent sous silence les spécificités de chacun, en oubliant que tout être humain est unique. Même différent du groupe, un membre s'y verra irrémédiablement associé (Turner, 1987).

Les stéréotypes constituent également un instrument important dans le maintien des inégalités en permettant de légitimer le statut inégal des groupes dans la société (Sidanius, 1993 ; Sidanius & Pratto, 1993). De ce fait, ils constituent des idéologies expliquant les avantages et les désavantages que subissent les différents groupes sociaux. Les Batwa sont pauvres car ils sont paresseux et les Tutsi ou les Hutu sont riches car ils sont travailleurs. Les stéréotypes, qu'ils soient positifs ou négatifs, se révèlent être de puissants gardiens des inégalités (Désert, 2003).

3.4.3 L'identité sociale négative

La construction identitaire des individus dépend des groupes auxquels ils appartiennent. Ainsi, la position de chacun des groupes dans la hiérarchie sociale confère à chaque identité une connotation positive ou négative. Le positionnement d'un groupe est le résultat d'un processus de comparaison sociale réalisée sur la base de dimensions significatives avec d'autres groupes (Tajfel & Turner, 1986). Le choix de ces dimensions dépend d'un individu à l'autre et est lié aux contingences du contexte ainsi qu'aux normes en vigueur dans la société (Turner, 1987). Pour cet auteur, les comparaisons qui aboutissent à une différence positive entre le groupe d'appartenance et un autre groupe produisent un haut prestige.

À l'inverse, celles qui impliquent une différence négative entraînent un bas prestige. Les stigmates lient les membres d'un groupe à une série d'attributs négatifs qui les amènent à se comparer négativement sur toute une série de dimensions vis-à-vis des membres des autres groupes.

Pourtant, le concept d'identité est plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord. On peut définir l'identité sociale comme « une identité dérivée de notre appartenance à un groupe social ainsi que de la signification émotionnelle et évaluative qui résulte de cette appartenance » (Tajfel, 1981, p. 254).

À la vue de cette définition, l'identité sociale se révèle être un concept composé d'au moins trois dimensions, à savoir : la conscience de l'appartenance à un groupe ou catégorisation de soi, l'évaluation du groupe et l'aspect émotionnel de cette appartenance. La question des différentes dimensions de l'identité sociale est en plein débat (Ellemers, Kortekas, & Ouwerkerk, 1999).

Bien que peu d'études (Crocker & Luthanen, 1992) se soient intéressées aux différences existant entre groupes stigmatisés et non stigmatisés sur ces différentes dimensions, certaines recherches s'accordent à dire que les membres de groupes stigmatisés s'identifient moins à leur propre groupe que ne le font ceux des groupes valorisés (Ellemers et al., 1999). Cette baisse se remarque principalement au niveau de la dimension évaluative (dimension publique de l'estime de soi collective de l'identification au groupe (Crocker & Luthanen, 1992).

En d'autres termes, la valeur accordée par les membres de groupes stigmatisés à celui-ci est moindre que celle attribuée par les membres de groupes valorisés. Or le statut dévalorisé de leur groupe conduit les membres de groupes stigmatisés à développer une identité sociale insatisfaisante. Ce statut constitue, de ce fait, une menace importante pour leur estime de soi personnelle.

Certains auteurs (Deaux & Ethier, 1998) défendent même l'idée que les identités stigmatisantes seraient l'objet d'après négociations entre les différentes identités sociales dont ils disposent. Par conséquent, certains membres de groupes stigmatisés n'hésitent pas, soit à nier leur appartenance, soit à minimiser l'importance de leur identité sociale stigmatisante. Cela paraît peu étonnant étant donné que certaines de ces identités leur sont imposées de l'extérieur (Baretto & Ellemers, 2003). De telles identités stigmatisantes, n'étant pas choisies par l'individu, ne seraient pas investies par celui-ci. Toutefois, soulignent ces auteurs, le fait d'être de manière répétée, catégorisés en tant que membres d'un groupe et traités en fonction de cette appartenance peut conduire les individus à intérioriser cette définition d'eux mêmes (Tajfel, 1978).

3.4.4 Rejet et discrimination

Le fait de se retrouver au bas de la structure sociale et d'être l'objet de stéréotypes négatifs conduit les porteurs de stigmates à être la cible de préjugés et de discrimination (Goffman, 1963). On entend par préjugé, les attitudes négatives existantes envers les membres d'un groupe et qui reposent sur une généralisation erronée et rigide. Les préjugés impliquent ainsi le rejet de l'autre en tant que membre d'un groupe envers lequel on entretient des sentiments négatifs (Bourhis, Gagnon, & Moïse, 1994).

En revanche, la discrimination renvoie à un comportement négatif vis-à-vis d'un individu membre d'un exogroupe envers lequel on entretient des préjugés (Dovidio & Gaertner, 1986). Pour les membres du groupe stigmatisé, reconnaître les préjugés ou la discrimination dont ils sont les cibles est un exercice bien difficile et les laisse bien souvent dans une situation d'ambiguïté (Crocker & Major, 1989).

Premièrement, la discrimination ne trouve pas toujours son origine dans les préjugés qu'ont les individus (Dovidio & Gaertner, 1986). Ainsi, dans beaucoup de situations, la discrimination est tout simplement institutionnelle. Elle est construite, maintenue et parfois renforcée par le système social (Lalonde & Cameron, 1994). Selon Pettigrew (1986), la discrimination institutionnalisée est, par ailleurs, un problème car elle permet de légitimer les préjugés et de maintenir les inégalités institutionnelles. Celle-ci conduit les personnes à

produire des comportements injustes sans que, pour autant, elles n'entretiennent de préjugé (Link & Phelan, 2001).

Deuxièmement, les préjugés ne conduisent pas de manière systématique à la discrimination. En effet, bien que certains actes discriminatoires se manifestent encore à l'heure actuelle de manière flagrante, la tendance générale est que la discrimination et les préjugés s'expriment par des moyens beaucoup plus subtils (Bourhis et al., 1994). Pour ces auteurs, la raison de ce changement est qu'au sein de la société, les normes d'égalitarisme sont de plus en plus répandues. Pourtant, un certain nombre de personnes continuent à maintenir de vifs préjugés envers certaines minorités mais ne les expriment plus ouvertement, préférant utiliser des voies détournées pour les manifester.

Quelle situation alors pour les Batwa ?

Selon cette littérature, les Batwa remplissent effectivement ces différentes conditions. Depuis qu'ils ont quitté la forêt où ils trouvaient tout le nécessaire pour vivre, ils demeurent dans une pauvreté totale. Leurs nouveaux métiers tels que la poterie, l'artisanat, etc., font face à des objets plus modernes. La plupart d'entre eux ne trouvent pas de travail, une des valeurs clefs de la société moderne. Le fait de ne pas en avoir constituerait donc un attribut stigmatisant.

En outre, ne pas posséder de boulot dans la société est aussi associé à des stéréotypes négatifs. En effet, les Batwa n'ont pas une bonne réputation. On les voit paresseux, des gens sans interdits culturels, des sauvages, des voleurs, etc. Par ailleurs, les Batwa sont généralement perçus comme race inférieure, incapables de travailler. Seuls les Tutsi et les Hutu peuvent travailler car ils sont supérieurs aux Batwa, les gens de l'autre côté dans la forêt. Cette image négative constitue une menace importante. Non seulement l'autre est différent de nous, mais notre style de vie est aussi supérieur à celui de l'autre, précisément parce que son style de vie est inférieur. Cela veut dire que l'autre représente une catégorie, mais une catégorie chargée des caractéristiques stéréotypées qui élargissent la distance sociale entre « nous » et « eux » (Berting, 2001). Les attitudes envers l'autre, continue-t-il, sont ancrées dans une conscience collective et liées à une représentation collective de l'environnement social.

La réalité pour les autres catégories est que les Batwa sont des gens avec qui on ne peut pas partager car ils mangent par exemple la viande de mouton, des veaux morts, etc. En conséquence, ces stéréotypes ne sont plus reconnus comme de simples croyances, mais sont considérés comme des faits établis.

De surcroît, l'exposition prolongée aux stéréotypes fait qu'ils deviennent si familiers que, même pour les personnes qui n'y adhèrent pas consciemment, l'activation de ceux-ci se fait automatiquement et amène les personnes à émettre des jugements les confirmant (Devine, 1989 ; Macrae & Bodenhausen, 1998). Ainsi, si un Mutwa bouscule accidentellement une autre personne, cet acte sera interprété non pas comme un accident, mais comme le reflet d'agressivité sauvage.

Concernant l'identité sociale des Batwa, elle est vraiment négative. La dépendance vis-à-vis des autres personnes, la mendicité, etc. privent les Batwa de leur statut social. On assiste véritablement à une crise de statut de la personne (Schnapper, 1989). Cette crise conduit les Batwa à développer un sentiment d'infériorité, de profonde humiliation et de honte. Le statut dévalorisé des Batwa les conduit à développer une identité sociale insatisfaisante. Ce statut constitue, de ce fait, une menace importante pour leur estime de soi personnelle. Pour Deaux et Ethier (1998), certains membres de groupes stigmatisés n'hésitent pas, soit à nier leur appartenance, soit à minimiser l'importance de leur identité sociale stigmatisante. En conséquence, certains essaient soit de cacher qu'ils sont des Batwa dans les fêtes organisées par les autres composantes de la société Burundaise soit proposent qu'on leur donne à part car ils sont tout simplement des Batwa.

Les Batwa se trouvent au bas de l'échelle de la structure sociale et font l'objet de stéréotypes négatifs, cibles de préjugés et de discriminations. Certains Hutu et Tutsi préféreraient par exemple donner de la bière à emporter aux Batwa pour qu'ils ne la partagent pas avec eux. Pour la plupart des Batwa, les préjugés et la discrimination à leur rencontre font partie de leur quotidien. Ils constituent d'ailleurs des barrières structurelles importantes empêchant l'acquisition de ressources telles que l'emploi, le logement, l'éducation et les soins de santé (Major, McCoy & Quinton, 2003). Dans la page suivante, nous faisons une récapitulation de cette littérature à la figure 4 ci-dessous.

Au vu donc de cette littérature, deux grandes questions se posent dans le cadre de ce travail, à savoir les origines de la marginalisation des Batwa et les stratégies de lutte contre cette marginalisation. Ces questions attirent notre attention parce qu'elles sont d'une importance capitale dans le processus de scolarisation des enfants Batwa.

Pour répondre à la première question, nous mobilisons la théorie générale sur les explications des stéréotypes qui nous aide à comprendre comment se forment les catégories et comment la catégorisation sociale permet de donner du sens à notre environnement, à le rendre plus prévisible et donc savoir comment agir sur lui (Légal & Delouvé, 2008).

La deuxième question quant à elle est du ressort des décideurs politiques. En effet, notre but est de comprendre le rôle des croyances (stéréotypées) sociales dans le processus de construction des politiques publiques destinées aux Batwa du Burundi. À ce sujet, l'approche cognitive des politiques publiques fournit des explications sur le poids des croyances sociales dans le processus d'élaboration des politiques publiques.

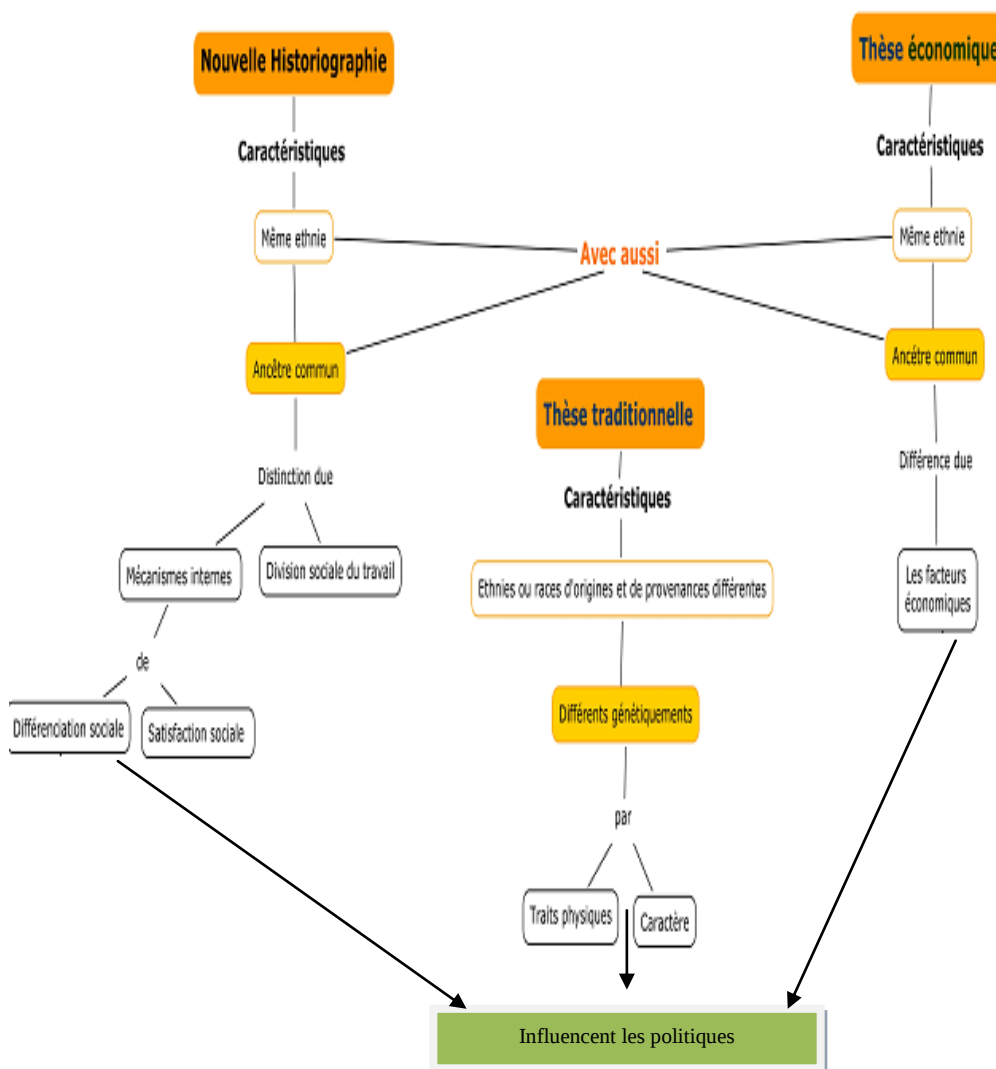


Figure 4. Schéma synthèse de la littérature

Les pages qui suivent sont consacrées à ces deux théories qui se complètent parfaitement. En effet, la première nous éclaire sur le processus de catégorisation sociale source des stéréotypes et des préjugés, la seconde, quant à elle, insiste sur le poids de ces stéréotypes dans la construction des stratégies d'intégration sociale et scolaire des Batwa.

Chapitre 2

Ressources théoriques

Ressources théoriques

Le chapitre précédent a permis de montrer comment les différentes catégories de la population burundaise se sont construites. Des rapports de domination et donc de discrimination entre les groupes se sont installés validant ou renforçant ainsi les stéréotypes (croyances) et les logiques de stigmatisation qui sont à l'origine de ces catégories. Nous avons également montré le rôle qu'ont joué les acteurs politiques burundais dans le retard scolaire des Batwa.

Dans la première section de ce chapitre, nous établissons les contours des notions de stéréotypes, de préjugés et de la discrimination. D'abord par une clarification de ces concepts, ensuite en montrant le lien entre ces trois concepts et en mettant en évidence les explications des stéréotypes. Enfin, nous terminons par une synthèse des idées théoriques de base en montrant leur implication pour notre recherche.

Dans la deuxième section, nous décrivons l'approche cognitive et normative des politiques publiques. Ainsi, les concepts de référentiel des politiques publiques, de fenêtre d'opportunité et de forums politiques ont été clarifiés. À partir de cette théorie, nous montrons l'impact des stéréotypes (représentations) et surtout le rôle des acteurs (politiques et ONG) dans la construction des politiques éducatives destinées aux Batwa. Nous terminons également par une synthèse des idées théoriques en montrant leur implication dans notre travail.

1. Apport de la théorie des stéréotypes, préjugés et discrimination dans la compréhension des différentes thèses

1.1 Théorie des stéréotypes

1.1.1 Définitions

Si la réalité des stéréotypes est facile à saisir, le concept ne l'est pas. Le terme même de stéréotype remonte au XVIII^e siècle. Formé à partir de mots grecs : *stereos* (solide) et *tupos* (empreinte, caractère), il désigne alors un procédé typographique qui consiste à « convertir en planches solides d'un seul bloc des pages préalablement composées en caractères mobiles » (Mortier, 1963, p. 116).

L'utilisation des stéréotypes permettrait alors des impressions rapides, peu coûteuses, mais aussi de relativement faible qualité. Au XIX^e siècle, la notion de stéréotypie est utilisée par les psychiatres pour désigner la fixité d'un comportement d'un point de vue topographique et temporel (Ashmore & Del Boca, 1981). Il est donc important de noter que dès le début de son histoire, le stéréotype désigne quelque chose de rigide, répété, constant et figé.

Le concept de stéréotype a réellement pris son entrée dans le champ des sciences sociales quelque deux siècles plus tard avec le journaliste américain Lippmann (1922). Il est sans conteste l'inventeur de la notion de stéréotype dans son acception socio-psychologique. Il n'en a pas donné une définition précise, mais sa formation la plus célèbre est celle des « images dans nos têtes », un quasi-environnement construit par les gens. Selon lui, les humains ne répondent pas directement à la réalité externe, mais à une représentation de l'environnement qu'ils ont créée dans leur tête. Elles nous permettent de filtrer la réalité objective et l'idée que l'on s'en fait. Pour Lippmann, en effet, nous ne voyons pas avant de définir mais nous définissons avant de voir. Il dégage plusieurs caractéristiques des stéréotypes :

- les stéréotypes sont des idées consensuelles, c'est-à-dire socialement partagées ;
- les stéréotypes sont rigides, c'est-à-dire qu'ils résistent à la preuve du contraire ;
- les stéréotypes sont des généralisations excessives ;
- les stéréotypes sont faux ou mal fondés.

Outre le fait que les stéréotypes possèdent généralement une forte tonalité affective, ils trouvent leur origine dans la société et offrent de pouvoir justifier la nature des rapports entre les groupes et nations. Lippmann a ainsi ouvert la porte aux psychologues sociaux qui ont suivi des pistes diverses. Pour Leyens et al.: « ... pour traverser le monde, les gens doivent avoir des cartes du monde. Les stéréotypes, tels des cartes, clarifient l'itinéraire social » (1996, p. 22).

Les stéréotypes jouent donc le rôle d'un double filtre : l'un pour les perceptions, l'autre pour les actions. Ils fournissent une information qui sera utilisée dans l'interaction sociale avec l'un des membres de l'autre groupe. On peut tenir par exemple le raisonnement suivant : la personne qui se trouve face à moi a une petite taille, un nez court, est sale, c'est un Mutwa, donc j'adopte les comportements en conséquence à savoir ne pas partager avec lui, s'éloigner de lui, etc.

Pour ces auteurs, plutôt que de présenter les stéréotypes comme d'affreux spectres projetant des ombres sur le monde, ils défendent l'idée qu'ils sont le résultat d'un processus visant à réguler de façon aussi efficiente que possible les interactions sociales.

Les définitions des stéréotypes sont presque aussi nombreuses et diverses que les auteurs qui les ont formulées. Utiliser un stéréotype donné revient à considérer que tous les membres d'une catégorie telle qu'un groupe d'individus partagent les attributs contenus dans le stéréotype. Par exemple les Twa sont naïfs, les Hutu sont gourmands, les Tutsi arrogants, etc.

Les définitions actuelles des stéréotypes n'insistent plus sur la fausseté de ces croyances : « Les français sont-ils réellement plus romantiques que les anglais ? », s'interrogent Hogg et Abrams (1988).

Autrement dit, quelle est la part de vérité de chaque stéréotype ? « Ne s'agit-il que de biais cognitifs, d'erreurs de raisonnements, ou de jugements suite à une catégorisation et à une généralisation excessive ? » (Légal & Delouvé, 2008, p. 13).

Ainsi tous les stéréotypes ne seraient pas des jugements et des opinions inexacts (Vinacke, 1957). Ils pourraient posséder une base « véridique », appelée « noyau de vérité » et/ou une base erronée transmise socialement (Allport, 1954 ; Eagly, 1987).

1.1.2 Origine cognitive des stéréotypes

Lippmann (1922) a défendu avec vigueur que nous sommes tous amenés à fonctionner sur base d'images dans la tête, de généralisations abusives, de raccourcis de pensée. Les outils de cette sélection sont les catégories (Bruner & Tagiuri, 1954) et les stéréotypes renvoient précisément à des catégories de personnes (Tajfel, 1972). Nous pouvons donc donner un sens à ce que fait autrui, à ce qu'il dit, à ce que nous observons à son propos en le reliant à une catégorie. Dans l'approche cognitive des stéréotypes, on considérera que les contenus stéréotypés et les labels catégoriels sont associés dans la mémoire des individus (Leyens et al., 1996).

Allport (1954) et Tajfel (1978), les deux pères de l'approche cognitive des stéréotypes, partageaient le point de vue selon lequel l'origine des stéréotypes s'explique dans les caractéristiques même du système de traitement de l'information des observateurs. Dans une expérience restée fameuse, Tajfel et Wilkes (1963) entreprirent de montrer que la catégorisation d'objets en classes accentue autant les différences entre les classes (effet de contraste) que les ressemblances au sein des classes (effet d'assimilation).

Quinze ans après les travaux de Tajfel, les chercheurs américains Taylor, Wright et Porter (1994) proposeront un paradigme permettant d'examiner la mémoire des informations dans un contexte où une catégorisation sociale est susceptible de s'imposer aux observateurs. L'étude suggère donc que les apparences groupales des personnes influencent la manière dont l'individu stocke l'information à leur propos. D'autres auteurs comme Linville, Fischer et Salovey (1989) suggèrent eux aussi que nous sommes moins souvent confrontés aux membres de l'exogroupe que de l'endogroupe et que cela peut expliquer les jugements stéréotypés à l'encontre de l'exogroupe que de l'endogroupe. Ces auteurs définissent la stéréotypisation comme le fait d'avoir une représentation relativement indifférenciée des membres d'un groupe. Pour lui, plus les observateurs ont une représentation cognitive différenciée des membres d'un groupe, moins ce groupe est stéréotypé.

1.1.3 Les composantes du stéréotype

Le consensus des juges : des croyances partagées

La nature consensuelle des stéréotypes est un ingrédient nécessaire. Historiquement, un stéréotype est d'abord balbutié par quelques individus avant d'être crié par les foules. Loin d'être une vérité unique et par là d'être validé objectivement, le stéréotype tient plus de croyances partagées validées socialement. Ce partage est dû à un processus d'influence sociale causant la conformité aux normes du groupe. Turner (1987) répertorie trois étapes composant ce processus :

- dans un premier temps, les gens se catégorisent et se définissent eux-mêmes comme membres d'une catégorie sociale ;
- ensuite, ils apprennent les normes stéréotypées de cette catégorie ;
- enfin, ils appliquent ces normes à eux-mêmes.

Ainsi, l'appartenance à un groupe implique des uniformités dans la perception et le comportement : « [...] l'auto-catégorisation génère l'uniformité sociale, le consensus intra-groupe, et les perceptions partagées, communes » (Leyens et al., 1996, p. 10).

En d'autres termes, lorsque les gens se perçoivent en tant que membres d'un groupe, ils se perçoivent aussi comme possédant les mêmes caractéristiques que les autres membres de ce groupe et comme partageant les perceptions et les réactions de ceux-ci à l'égard des autres groupes.

Certains auteurs suggèrent que l'homogénéité ou le consensus est plus élevé au sein des groupes qui sont ou ont été récemment en conflit avec d'autres groupes. Autrement dit l'ethnocentrisme et le conflit pourraient être au cœur des stéréotypes. Ainsi, les Batwa se considérant comme premiers occupants de la région des Grands Lacs se perçoivent comme possédant des caractéristiques différentes de celles des Hutu et des Tutsi.

Contenu des stéréotypes

Pour Légal et Delouvé (2008), un stéréotype est un ensemble composé d'un mélange de divers éléments de connaissances. Autrement dit, pour eux, il s'agit d'une structure cognitive qui contient des connaissances et des représentations mentales, appliquées à un groupe ou à une catégorie, qui sont stockées dans notre mémoire.

Selon Bruner et Tagiuri (1954), l'appartenance à une catégorie est sans ambiguïté : une catégorie est définie par un ensemble fini d'attributs sachant que chaque attribut est nécessaire et que l'ensemble des attributs est suffisant. Cette conception classique fut rapidement abandonnée au profit de modèles issus de la psychologie cognitive.

Smith et Ortiz (2002) viennent nuancer cette conception classique en montrant que certains membres d'une catégorie sont perçus comme des exemples plus typiques de cette catégorie que d'autres membres : les gens mettent moins de temps pour catégoriser un rouge-gorge comme un exemple d'oiseau qu'un pingouin.

Rosch (1975) propose que l'appartenance à une catégorie soit susceptible de degrés et cela ne fonctionne pas en tout ou rien. Selon elle, la catégorie est représentée en mémoire par un prototype : il s'agirait de l'élément le plus représentatif d'une catégorie et qui partagerait le plus grand nombre d'attributs avec les autres membres de la catégorie. Pour expliquer la manière dont les individus acquièrent ces structures cognitives, plusieurs modèles de représentations des catégories ont été mis en place : les modèles par prototype et les modèles par exemplaires.

Posner et Keele (1968) proposent un modèle par prototype. Selon eux, les individus, grâce à l'expérience qu'ils ont des membres de la catégorie (ou des informations concernant un objet), développent un concept abstrait, « le prototype », qui serait une sorte de résumé,

de synthèse de tous les membres de la catégorie. C'est alors le prototype et non l'information concernant les individus ou les objets, qui permet la décision d'appartenance (ou non) des individus à la catégorie.

Medin et Schaffer (1978) proposent quant à eux, un modèle par exemplaires. Selon ces auteurs, la mémoire ne procède pas par un calcul d'abstraction. Elle se contente seulement d'enregistrer au fur à mesure les informations qui lui sont présentées. L'individu, pour pouvoir classer un nouvel objet (une nouvelle personne par exemple), va se rappeler un petit nombre d'exemplaires pour chaque catégorie et va « calculer » la similitude entre le nouvel objet et les exemplaires qu'il vient de réactiver. La psychologie cognitive et ses modèles vont être source d'inspiration pour la psychologie sociale comme le montre le point suivant consacré à l'origine et aux explications des stéréotypes.

Mais que trouve-t-on réellement à l'intérieur du stéréotype ?

Pour l'illustrer, Légal et delouvé (2008) prennent un exemple de quelques éléments associés aux personnes âgées : lorsque vous pensez à cette catégorie de personnes, des éléments vous viennent rapidement à l'esprit. Parmi ceux-ci, peut-être avez-vous pensé qu'une personne âgée se déplace lentement et avec difficulté (comportement), qu'elle est ridée, rabougrie, et a des cheveux blancs ou est chauve (caractéristiques physiques), qu'elle a des problèmes de mémoire (capacités), est pingre et ronchon (personnalité).

Pour eux, il pourra exister des différences importantes en termes de degré de définition et de contenu et elles renverront à des connaissances recouvrant un nombre important de caractéristiques et de comportements associés aux membres du groupe ciblé, alors que d'autres seront pauvres et se limiteront à un nombre très restreint d'informations. Ces différences trouvent leur origine dans divers facteurs : culture, éducation, importance subjective du stéréotype, etc.

Locke (1994) quant à lui a montré que le contenu du stéréotype de l'Afro-Américain varie considérablement en fonction du niveau de préjugés des individus. Nous savons que, par définition, les stéréotypes sont des croyances. Celles-ci sont parfois fausses, cependant elles contiennent aussi souvent des éléments de vérité (Eagly, 1987). Quel que soit leur degré de « vérité », les stéréotypes restent des simplifications de la réalité et s'accompagnent d'une tendance à exagérer les ressemblances ou les différences entre les membres de la catégorie qui fait l'objet du stéréotype.

Composante évaluative des stéréotypes

Les stéréotypes comportent un aspect descriptif. Comme déjà signalé, ils renvoient ordinairement à des attributs de personnalités et à des comportements. Capozza et Volpato (1994) définissent la composante évaluative des traits de personnalité selon deux perspectives : l'auto-profitabilité ou l'hétéro-profitabilité, selon que les conséquences soient profitables au propriétaire des traits ou à la personne qui interagit avec lui. Par exemple, généreux et avare ont des conséquences adaptatives pour celui qui interagit avec la personne. Au contraire, intelligent et stupide ont des conséquences positives ou négatives pour le propriétaire des traits. Le stéréotype est ainsi souvent un mélange d'éléments

favorables et défavorables, plaisants ou déplaisants, flatteurs ou injurieux mais il est faux de le considérer essentiellement sous son aspect négatif. À ce propos, Leyens et al. (1996) parlent en ces termes :

Pour G. Allport (1954), psychologue de grande influence, stéréotype signifie une croyance exagérée, mauvaise, rigide, et sur-simplifiée qui est équivalente à un préjugé. Pourtant, stéréotype et préjugé sont différents. Les stéréotypes peuvent être positifs. Un stéréotype est un jugement dont le contenu peut être négatif. Toutefois, n'insister que sur cet aspect mène à considérer le stéréotype surtout ou exclusivement comme un artifice paresseux et inamical utilisé pour commercer avec le monde alors qu'il pourrait être conçu comme un instrument créatif donnant un sens à ce monde (Leyens et al., 1996, p. 28).

Pour ces auteurs, le stéréotype bien souvent confondu avec le préjugé est un mal-aimé. Il peut conduire à des jugements extrêmes et racistes ou au contraire à davantage d'indulgence envers un interlocuteur. En fait, ce ne sont donc pas les stéréotypes qu'il faut condamner mais leur utilisation pour juger et dévaloriser autrui.

Similitudes et différences

Rien n'est plus facile pour deux individus que d'affirmer leurs différences et leurs similitudes. Mais pour des groupes, la chose n'est pas aussi aisée. En effet, pour affirmer son appartenance à un groupe x, l'individu doit trouver des similitudes avec les membres de ce groupe, tout en continuant à se distinguer de chaque individu qui le compose, sous peine de perdre son individualité. La comparaison avec les autres permet de se définir comme sujet à la fois unique et semblable à autrui.

Cependant, pour appliquer des stéréotypes à un groupe, il faut d'abord en déterminer les frontières. Pourquoi sommes-nous des citadins lors d'une visite à la campagne, burundais pendant notre séjour en Belgique ? Parce que en fait déterminer son groupe d'appartenance est toujours fondamentalement arbitraire, et fonction du groupe par rapport auquel l'individu veut marquer sa différence.

Pour Bourhis et Leyens (1994), non seulement on exagère les similitudes à l'intérieur d'un groupe, mais en plus on accentue les différences entre groupes. Les stéréotypes sont un moyen excellent pour réaliser cette double exagération. Comme nous l'avons souligné plus haut, les stéréotypes sont des généralisations. Ils uniformisent donc les groupes qu'ils décrivent. Ils accentuent également les différences puisque la plupart des membres d'un groupe x sont qualifiés d'une manière donnée, alors que les membres du groupe y reçoivent une autre caractéristique. Les groupes sociaux se définissent ainsi en termes de « nous » et « eux » :

Les attitudes négatives (entendre ici : stéréotype à connotation négative) seraient davantage constatées lors de réponses des sujets à des items concernant les personnes âgées ou sur des situations en général. Par contre, les sujets remplissant un questionnaire portant sur des personnes âgées ou sur des situations spécifiques répondraient plus positivement (Neal, Chapman, Ingersoll-Dayton, & Emlen, 1990, p. 136)

Ainsi, les Tutsi et Hutu ont davantage de stéréotypes négatifs pour les Batwa pris en tant que groupe que pour les Burundais. De plus, les stéréotypes sur le groupe d'appartenance sont plus positifs que les stéréotypes sur les autres groupes. Si un groupe s'estime, par exemple, économe, il jugera un autre groupe avare. Nous touchons ici à ce que l'on nomme en psychologie sociale « le biais pro-endogroupe ». Leyens et Yzerbyt (1992) le définissent comme suit :

Celui-ci revient à favoriser, dans les comportements ou les perceptions, les membres de l'endogroupe, c'est-à-dire du groupe d'appartenance. Par définition donc, ce favoritisme installe une différence entre l'endogroupe et l'exogroupe. Percevoir comme semblables les uns aux autres tous les membres d'un autre groupe, ennemi par exemple, c'est en quelque sorte désindividualiser ses membres (p. 293).

Pour ces auteurs, les stéréotypes émergent davantage pour l'exogroupe parce que les opportunités de rencontre sont moins nombreuses pour les membres de l'exogroupe que de l'endogroupe (p. 136).

1.2 Préjugés

Si le stéréotype tel que nous l'avons repris ci-dessus relève des croyances qu'un groupe d'individus partage à propos d'un autre groupe, et recouvre l'aspect cognitif, le préjugé quant à lui est un sentiment, généralement négatif, à l'endroit de personnes du fait même qu'elles appartiennent à n'importe quelle catégorie sociale autre et ceci sans égard aux différences individuelles existant à l'intérieur de chaque groupe. Le phénomène qu'on appelle préjugé implique le rejet de « l'autre » en tant que membre d'un groupe envers lequel on entretient des sentiments négatifs (Bourhis & Leyens, 1994, p. 162).

On classe souvent les préjugés selon la catégorie sociale qui est l'objet de la généralisation. Par exemple : le sexisme est le préjugé envers les femmes ou les hommes ; l'antisémitisme est le préjugé envers les Juifs, et le racisme est le préjugé envers les individus d'une autre « race » (Bourhis & Leyens, 1994, p. 163).

À la différence des stéréotypes, qui ont une valeur de connaissance, les préjugés sont caractérisés par leur charge affective. En tant qu'attitudes, ils constituent un jugement de valeur simple à l'encontre d'un groupe social ou d'une personne appartenant à ce groupe. Le préjugé est ainsi fortement teinté du point de vue affectif et émotionnel. On peut « ne pas aimer les plombiers », « avoir de l'aversion pour les hommes politiques », « être dégoûté par les sans domicile fixe », « se méfier des gitans », etc.

Pour Légal et Delouvé (2008), les préjugés sont composés de trois dimensions :

- une dimension motivationnelle, qui correspond à la tendance à agir d'une certaine manière à l'égard d'un groupe ;
- une dimension affective, qui renvoie à l'attraction ou à la répulsion ;
- et une dimension cognitive, qui se réfère aux croyances et aux stéréotypes à l'égard du groupe.

Notons que les préjugés présupposent obligatoirement l'existence de stéréotypes. Toutefois, on peut avoir des stéréotypes qui ne se traduisent pas en préjugés.

1.3 Discrimination

Les préjugés se situent au niveau des jugements cognitifs et réactions affectives. Lorsqu'on passe aux actes, c'est du concept de la discrimination dont il s'agit (Bourhis & Leyens, 1994, p. 164). Pour ces auteurs, plus souvent qu'autrement, la discrimination est un comportement négatif envers des individus membres d'un exogroupe envers lequel nous entretenons des préjugés (Dovidio & Gaertner, 1986).

Bien que la discrimination émane souvent de préjugés, cette relation demeure complexe et n'est pas automatique (Pettigrew, 1998). Pour lui donc, notre comportement est tributaire à la fois de nos convictions personnelles et des circonstances externes qui peuvent échapper à notre contrôle personnel. Par exemple, une personne peut avoir de vifs préjugés contre une minorité ethnique mais sentir qu'elle ne peut pas agir en fonction de ses sentiments négatifs parce que de tels comportements discriminatoires sont socialement indésirables ou carrément interdits par la loi. Par contre, un individu qui n'a pas de préjugés contre les femmes peut être obligé de discriminer contre elles à cause de lois ou de règlements sexistes existant au sein de l'organisation où il travaille ou dans le pays où il habite.

1.4 Lien entre stéréotype, préjugé et discrimination

1.4.1 Lien entre préjugé et discrimination

Souvent, mais pas nécessairement, la discrimination est associée à des préjugés. En effet, quelqu'un peut entretenir des préjugés (sentiments négatifs) vis-à-vis d'un groupe donné mais s'abstenir de tout comportement de discrimination parce qu'il sait que cela sera mal vu (Leyens et al., 1996, p. 175). Selon ces auteurs, on peut facilement imaginer le sentiment de « dégoût » que peut ressentir un Tutsi ou un Hutu face à un Mutwa peu attirant, sale, mal habillé sans qu'il montre pour cela de comportements spécifiques.

À l'inverse, la société peut amener à des actes discriminatoires envers un groupe à propos duquel l'individu n'a aucun préjugé. Pour ces auteurs, notre comportement est ainsi tributaire à la fois de nos convictions personnelles et des circonstances externes qui peuvent échapper à notre contrôle. Ainsi, même pour une personne ayant de forts préjugés, la tendance à vouloir discriminer peut être réprimée par les normes sociales, la présence d'autrui ou encore par la peur de poursuites judiciaires. Au contraire, une personne ayant peu de préjugés pourra être amenée à se comporter de manière discriminatoire. Par exemple, la loi peut, elle aussi, être dans certains cas source de comportements discriminatoires. C'est le cas pour l'interdiction de fumer dans les établissements publics tels les restaurants, bars, etc. ou encore l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs de moins de 18 ans.

1.4.2 Lien entre stéréotype-discrimination et stéréotype-préjugé

Comme nous l'avons vu, le fait de catégoriser une personne donnée, de la reconnaître comme membre d'un groupe et par là même de lui attribuer les contenus du stéréotype de ce groupe, suffit au sujet pour qu'il puisse adopter à l'égard de celle-ci des comportements, des émotions conformes à la représentation qu'il s'est faite (voir à la figure 5 ci-dessous, la direction dans l'action, et l'explication de la discrimination catégorisation eux/nous).

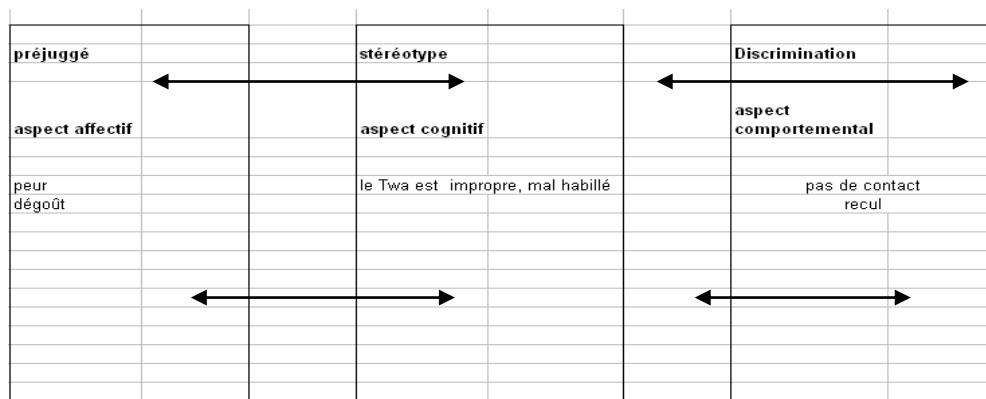


Figure 5. Lien entre les trois concepts

En résumé, nous retenons que les croyances concernant les caractéristiques personnelles d'un groupe de personnes induisent d'une part les réactions affectives et d'autre part les comportements à l'égard de n'importe quel membre de ce groupe. Les sentiments à l'égard d'un groupe peuvent induire des comportements vis-à-vis de n'importe quel membre de ce groupe. Le sujet, par ses connaissances de l'environnement, ses constructions sociales, détermine les attributs de chaque catégorie. De plus, il y a un lien étroit entre le processus de catégorisation sociale et les stéréotypes. La catégorisation sociale est le mécanisme fondamental du pourquoi le stéréotype. En cela, il faut considérer le stéréotype comme un mécanisme normal du fonctionnement de l'individu.

Selon cette théorie, le stéréotype est un mélange d'éléments favorables et défavorables qui renvoie à des attributs de personnalité et à des comportements. Ce partage des croyances est dû entre autres à un processus d'influence sociale causant la conformité aux normes du groupe. Ainsi l'appartenance à un groupe implique des uniformités dans la perception de l'autre groupe.

En abordant la notion de similitude et de différence nous avons montré comment les stéréotypes uniformisent les groupes qu'ils décrivent. Le fait que les groupes sociaux se définissent en termes de « nous » et/ou « eux », un favoritisme s'installe au sein du groupe d'appartenance et accentue seulement cette différence entre le groupe d'appartenance et l'autre groupe.

Enfin nous avons distingué le préjugé de la discrimination. Si le préjugé est du registre des émotions, de ce que l'individu ressent au contact d'un individu considéré comme membre d'un autre groupe et recouvre donc l'aspect affectif, la discrimination quant à elle est du registre des actes, des comportements à l'endroit de ce même individu.

1.5 Les modèles explicatifs des stéréotypes, des préjugés et de la discrimination

La question de l'origine et de l'explication des stéréotypes, des préjugés et de la discrimination a été et continue d'être une préoccupation centrale pour les chercheurs en psychologie sociale et en sciences humaines en général. En effet, selon Légal et Delouvé (2008), différents courants d'analyse ont été sollicités pour essayer de répondre à cette question.

Un premier courant de recherche s'est penché sur les facteurs intra-individuels. Certains auteurs ont ainsi cherché à déterminer si des différences en termes de personnalité pouvaient expliquer le recours plus ou moins important et fréquent aux préjugés et aux stéréotypes.

D'autres chercheurs se sont orientés vers notre fonctionnement cognitif et notre manière d'appréhender le monde qui nous entoure. Les stéréotypes, les préjugés et la discrimination s'inscrivant dans les relations sociales, les causes et explications ont également été recherchées au niveau interindividuel. Les terrains privilégiés de socialisation (école, cellule familiale, amis, etc.) peuvent constituer d'importantes sources d'apprentissage et d'imitation notamment mais pas uniquement chez l'enfant.

Un autre grand courant de recherche s'est naturellement tourné vers les relations intergroupes et leur analyse. Enfin, l'explication des stéréotypes, des préjugés et de la discrimination a été cherchée au niveau des idéologies.

1.5.1 Le modèle intra-individuel

Personnalité autoritaire et dogmatisme

Theodor Adorno, philosophe allemand, va s'intéresser à la question des réactions hostiles à l'égard d'un certain nombre de groupes ethniques ou religieux du point de vue de la personnalité. L'idéologie nazie sera le point de départ de son interrogation. Il s'agit notamment pour lui de comprendre la « personnalité antidémocratique » ou la personnalité potentiellement fasciste.

Toujours selon Légal et Delouvé (2008), Adorno et ses collègues ont pour cela, construit quatre échelles mesurant différents traits de personnalité. Ces quatre échelles (avec comme items : soumission à l'autorité, au traditionalisme, à l'antisubjectivisme, etc.) permettront de calculer pour chaque individu, un score d'autoritarisme.

Ils constatent que ce score n'est lié ni à l'appartenance religieuse, ni au niveau intellectuel. Selon eux, le syndrome d'autoritarisme serait lié à un climat familial centré sur l'utilité, c'est-à-dire à une éducation stricte, rigide, plus utilitariste qu'affective. Ce type

d'éducation induirait à la fois une idéalisation de l'autorité sous toutes ses formes (l'État, le chef d'entreprise, le père de famille, les lois, ...) et en même temps, une ambivalence profonde contre cette autorité, révolte inconsciente contre des groupes plus faibles. Un grand nombre de critiques furent émises contre cette théorie. La principale critique concerne le lien entre les préjugés et la personnalité autoritaire. En se concentrant sur des personnalités individuelles, continuent Légal et Delouvé, Adorno et ses collègues sous-estiment, voire négligent selon certains comme Pettigrew (1986), les facteurs situationnels et socioculturels. Adorno n'a pourtant jamais nié l'importance des facteurs socioéconomiques sur la naissance et la persistance des préjugés.

Un prolongement des travaux d'Adorno a été réalisé par Rokeach (1960) qui a pris en compte de manière plus importante le fonctionnement cognitif et non plus seulement affectif des individus. Pour Légal et Delouvé (2008), Rokeach reprend l'idée de départ d'Adorno en acceptant le principe qu'il existe une structure mentale stable qui peut prédisposer certaines personnes, dans certaines circonstances, à adhérer à des idéologies, des systèmes de pensée ou des croyances particulières.

Ce qui intéresse Rokeach (1960), c'est le concept d'ethnocentrisme (la tendance plus ou moins consciente à privilégier les valeurs et les formes culturelles du groupe ethnique auquel on appartient). Selon Rokeach, l'ethnocentrisme pourrait être une facette d'une rigidité mentale. Cela devrait donc toucher d'autres processus. Ce n'est pas seulement une histoire d'affects, souligne-t-il, mais c'est également une affaire de rigidité cognitive. Il constate en effet que les personnes obtenant les scores les plus élevés à l'échelle F d'Adorno sont aussi celles qui sont le moins capables de produire des réponses nouvelles, originales et créatives à des problèmes de logique. Il établit donc un lien entre le préjugé et ce qu'il appelle rigidité mentale (esprit fermé).

Rokeach (1960) découvre également que cette rigidité mentale peut être corrélée avec des idéologies contradictoires ou opposées. Il constate notamment que la rigidité mentale est corrélée avec les extrémismes de droite comme de gauche. Il met en avant un nouveau concept pour rendre compte de cet invariant : c'est le concept de dogmatisme, concept qui prétend aller au-delà des seuls contenus idéologiques (Deconchy & Dru cité par Légal & Delouvé, 2008, p. 38).

Catégorisation sociale

Selon le point de vue développé initialement par Allport (1954) et Bruner et al. (1954), les stéréotypes sont une conséquence naturelle du fonctionnement de notre système cognitif et, plus précisément, de notre (in)capacité à traiter l'information qui nous parvient. Nous avons une tendance quasi naturelle à classer les choses selon leurs caractéristiques, à faire des collections. Ainsi, ces caractéristiques peuvent être des critères directement observables, imposés (sexe, âge, couleur de peau) ou non (manière de s'habiller, profession), ou des critères non observables directement (religion, appartenance à un parti politique). Légal et Delouvé (2008) appelle « catégorisation sociale » cette classification des individus en fonction de leurs caractéristiques. Corneille (1997) a mis en évidence six principes fondamentaux de la catégorisation :

Le premier consiste à dire que les catégories ne sont pas toujours un fidèle reflet de la réalité, puisqu'elles résultent d'une activité d'interprétation et d'organisation du réel.

Le second concerne l'organisation des catégories selon deux axes : un axe hiérarchique (certaines catégories sont plus générales que d'autres, exemple : Européen et Français) et un axe interne (tous les membres d'une catégorie ne sont pas représentatifs de la catégorie de la même manière).

Le troisième principe, quant à lui, se rapporte à la similitude entre les membres d'une catégorie qui n'est pas estimée de la même manière par tous les individus : cette similitude n'est pas donnée, elle n'existe pas naturellement mais elle est construite par les individus qui reconstruisent la réalité.

Le quatrième principe, quant à lui, renvoie à la construction des catégories. Cette construction, en effet ne se base pas toujours sur les mêmes théories selon les individus. Cela amène donc deux personnes à appréhender la réalité de deux manières différentes et donc à percevoir plus ou moins de ressemblances ou de dissemblances entre les membres d'une même catégorie.

Le cinquième principe repose sur le fait que les catégories sont basées sur des caractéristiques physiques avant tout.

Le sixième principe enfin précise que la catégorisation fait partie de nos cultures, s'entremêle dans les rapports sociaux et aide parfois à la communication : elle est donc ancrée socialement.

Pour Légal et Delouvé (2008), la catégorisation présente des avantages et des inconvénients. Concernant les avantages, le fait de catégoriser les individus permet de faciliter le traitement de l'information : il n'est plus nécessaire de traiter tous les éléments relatifs à un individu donné. Pour eux, ils suffisent de déterminer à quelle catégorie cet individu appartient puis de se baser sur les informations associées à la catégorie. Dans le cas de groupes sociaux ajoutent-ils, ces informations associées à la catégorie ne sont pas autre chose que des stéréotypes.

De plus, la catégorisation sociale permet de donner du sens à l'environnement et de le rendre plus prévisible. Ainsi, pour cet auteur, le fait de placer les individus dans des catégories permet notamment, face à un membre d'une catégorie sociale donnée, de se former des impressions rapidement, de faire des inférences sur des aspects non observables directement (personnalité), de faire des prédictions sur leurs comportements, ou encore d'adapter notre comportement par rapport à des interactions passées avec les membres de la catégorie. Par exemple, si la dernière fois que vous avez eu affaire à un Mutwa, il vous a donné un coup parce qu'il se sentait exclu ou traité injustement, nul doute que vous vous méfiez la prochaine fois d'un Mutwa que vous croiserez ou si c'est une rencontre programmé, vous vous préparerez à éviter les coups.

Le processus de catégorisation sociale est donc d'un certain point de vue extrêmement adaptatif puisqu'il nous permet à partir de très peu d'informations (quelques caractéristiques) et pour un faible coût en ressources cognitives, de prédire le comportement d'autrui, de lui attribuer d'autres caractéristiques, de le juger ou encore d'adapter notre propre comportement.

En résumé, la catégorisation sociale nous permet d'économiser du temps, des efforts et de l'énergie en nous servant de l'appartenance groupale des individus pour faire des inférences et tirer diverses conclusions en ce qui les concerne. Exemple : c'est normal, les Batwa sont moins intelligents que les Hutu et Tutsi, ils ne peuvent donc pas terminer leurs études.

Si la catégorisation sociale présente des avantages certains, elle n'est cependant pas sans inconvénient. Le processus de catégorisation (sociale ou non) s'accompagne de deux biais perceptifs : le premier appelé « biais d'accentuation intercatégorielle » ou « effet de contraste », correspond à la surestimation des différences entre les éléments qui composent deux catégories. Le second appelé « biais d'homogénéisation intracatégorielle » ou « effet d'assimilation » correspond quant à lui à la surestimation de la ressemblance des éléments appartenant à un même groupe (McGarty, 2001).

Toujours selon cet auteur, à partir de notre catégorisation des individus en groupes, nous classons les groupes en « nous » (les groupes auxquels nous appartenons : endogroupe) et « eux » (les groupes auxquels nous n'appartenons pas : exogroupes). Il ajoute que cette tendance à envisager le monde en « nous » et « eux » biaise notre perception de l'exogroupe mais aussi de l'endogroupe. Les membres de l'endogroupe seront ainsi exagérément perçus comme différents, car nous avons besoin de nous sentir uniques, différents des autres au sein de notre groupe : on parle alors de phénomène de différenciation. Ainsi, les Tutsi et les Hutu se perçoivent exagérément comme très différents des Batwa si on en croit la thèse traditionnelle mais aussi entre eux.

Inversement, continue McGarty, les membres de l'exogroupe seront exagérément perçus comme semblables entre eux (ce qui correspond à notre besoin de simplifier l'information, c'est-à-dire stéréotyper). Ainsi, nous Burundais sommes différents les uns des autres, alors que les Belges eux, sont tous pareils. On parle alors d'effet d'homogénéisation de l'exogroupe.

Notons que cet effet d'homogénéisation de l'exogroupe repose sur le fait que les membres de notre groupe sont familiers et que nous entretenons davantage de contacts et avons davantage d'interactions avec eux qu'avec les membres des autres groupes. De ce fait, il nous est aisé de faire des distinctions entre les membres de notre famille ou de notre entourage proche, éventuellement de nos collègues (Légal & Delouvé, 2008).

En revanche, les personnes avec qui nous entretenons peu de contact ou que nous fréquentons rarement ou jamais nous semblent relativement identiques.

Comment en fait expliquer cet effet de l'homogénéisation de l'exogroupe ? Plusieurs chercheurs se sont penchés sur cette question. Concernant notre travail, nous retenons les explications proposées par Lorenzi-Cioldi (1988).

Selon lui, la variabilité dépend du statut du groupe car les membres d'un groupe de haut statut « les dominants » sont perçus comme plus différents les uns des autres. Ce groupe est donc perçu comme hétérogène par ses propres membres et par les membres des autres groupes.

À l'inverse, les membres des groupes « dominés » se perçoivent comme plus semblables entre eux, et sont aussi perçus comme tels. L'effet d'homogénéisation de l'exogroupe se produirait selon lui avec des groupes de statut équivalent ou égal. Ainsi, pour notre étude, les Tutsi du Sud (au pouvoir) étaient perçus comme différents des autres Tutsi du pays et bien entendu par les Hutu et les Batwa, tandis que les Batwa (pauvres) se considéraient toujours comme différents des autres et sont également perçus comme tels par les autres catégories.

1.5.2 Les explications interindividuelles : l'approche socioculturelle

Les auteurs de l'approche socioculturelle, aussi appelée perspective de l'apprentissage social, se centrent essentiellement sur la société. Ceci signifie qu'ils s'intéressent à l'évolution des stéréotypes dans un système culturel donné ainsi qu'à leurs modes de transmission.

Les facteurs socioculturels jouent un rôle important dans la manière dont les stéréotypes sont acquis mais aussi transmis. Ceci explique qu'il existe d'importantes variations, au gré des cultures, en ce qui concerne les stéréotypes, les préjugés et la discrimination.

Selon Légal et Delouvé (2008), les influences du contexte sont en effet diverses : l'histoire des nations, l'intégration des normes familiales, les apprentissages liés aux divers modèles de rôle (parents, enseignants, amis, collègues, etc.), l'influence des médias ou encore l'appartenance à des groupes dits de « référence » (les groupes qui entrent dans la définition de notre identité par exemple). Ces diverses sources d'influence interagissent et viennent modeler tant les représentations que nous avons des autres (nos stéréotypes) que nos comportements.

Une première source de stéréotypes, mais aussi de préjugés et de discrimination, peut être trouvée donc dans les événements passés, dans l'histoire (Légal & Delouvé, 2008, p. 45). Pour eux, ceci concerne à la fois l'histoire des nations (comme la rivalité France/Angleterre, la méfiance persistante des français envers les allemands, la perception des afro-américains aux États-Unis en tant qu'héritage de l'esclavage, etc.) mais aussi l'histoire personnelle des individus.

Selon toujours ces auteurs, d'autres chercheurs ont montré également l'influence de l'histoire sur l'évolution des stéréotypes. Ainsi, Katz et Kenneth effectuèrent en 1935 les premières mesures des stéréotypes. Ils obtinrent de leurs sujets américains blancs plus de

stéréotypes négatifs à propos des Noirs lorsque les réponses étaient publiques plutôt qu'anonymes. À cette époque, il était de bon ton de montrer ses sentiments négatifs vis-à-vis des Noirs. Actuellement, selon ces auteurs, ils seraient simplement occultés, réapparaîtraient lors de situations stressantes, feraient l'objet de justification plus ou moins sophistiquée, résulteraient de sentiments ambivalents, ou seraient inconscients (Légal & Delouvé, 2008).

Dans le même ordre d'idée, continuent ces auteurs, Delandsheere (1951) étudie l'évolution des stéréotypes. En 1933 il interroge des étudiants américains sur ce qu'ils pensent des japonais : ils sont « intelligents, travailleurs et progressistes ».

La deuxième guerre mondiale éclate et influence les stéréotypes concernant les Allemands et les Japonais. En 1951, les Japonais sont alors « rusés et sournois ». En 1969, d'autres chercheurs ont montré que les stéréotypes étaient redevenus globalement ce qu'ils étaient en 1933. Cette étude nous amène à considérer les stéréotypes comme des images adaptatives des relations entre groupes et évoluant en fonction de l'histoire (Schadron & Yzerbyt, 1993, p. 153).

L'histoire et le temps, en agissant sur la société, peuvent donc influencer le contenu des stéréotypes et par la suite les décisions. De ce fait, les stéréotypes des Batwa et d'ailleurs des autres groupes tendent aujourd'hui à changer par rapport à la période coloniale et quelques années après l'indépendance. Avant les Tutsi ou les Hutu ne pouvaient ni manger ni boire en compagnie des Batwa. Mais actuellement, dans certaines régions, certains Hutu et Tutsi partagent avec les Batwa, chose qu'ils ne pouvaient pas faire avant sous crainte de subir une humiliation des membres de leur ethnie.

Allport (1954) considère, quant à lui, que l'éducation parentale et scolaire est la source de bon nombre de phénomènes discriminatoires. La socialisation, c'est-à-dire le développement des relations sociales, joue en effet un rôle primordial dans l'apprentissage des rôles sociaux, mais aussi dans le développement des stéréotypes.

Il est relativement frappant de voir que les jeunes enfants n'ont pas a priori de stéréotypes et de préjugés envers les autres enfants. Peu importent les différences qu'il s'agisse de couleur de la peau, de handicap prononcé ou de religion. Cet état de fait change de manière très précoce, puisque dès l'âge de 3-4 ans, les enfants ont conscience des différences ethniques et dès 5-6 ans, ils disposent d'une connaissance des stéréotypes raciaux (Augoustinos & Rosewarne, 2001). Ces stéréotypes apparaissent plutôt chez les enfants issus des groupes majoritaires, où l'identité à l'endogroupe et l'adoption des croyances de ce dernier semblent plus précoces (Aboud, 1988).

Pour cet auteur, si l'intégration des normes, des valeurs et des croyances passe initialement par le cercle familial, la famille perd son influence lorsque l'enfant avance dans sa scolarité. Au-delà des interactions directes avec les personnes de leur environnement social, les individus peuvent apprendre beaucoup à travers ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent (Bandura, 2002).

Selon toujours cet auteur, les informations et messages, parfois latents, diffusés par les médias jouent de ce fait un rôle important dans l'apprentissage des stéréotypes et des normes, et ceci d'autant plus dans un contexte où la télévision fait parfois office de nourrice ou de parents par procuration. De nombreux modèles de rôles pour les enfants sont donc ceux proposés par la télévision.

Une autre approche de la tradition socioculturelle est celle proposée par Eagly (1987) et ses collaborateurs avec la théorie des rôles sociaux. Pour cet auteur, le contenu des stéréotypes se construit par observation des comportements des membres du groupe stéréotypé et des relations que ces derniers entretiennent avec les autres. Elle part du constat que la répartition des groupes par rapport aux rôles sociaux et aux statuts est inégale. C'est la perception de cette inégalité dans la répartition des rôles qui serait une source de stéréotypisation. Ainsi, il y aurait une confusion, pour l'observateur, entre les personnes et les rôles. Ceci permet selon Eagly, d'expliquer les stéréotypes du genre : la femme (qui serait « communautaire ») fait le ménage et subit, l'homme (qui serait « agentique ») ordonne et bricole, etc. (Eagly & Steffen, 1987).

À partir de la perception de la répartition des rôles, les individus se conformeraient aux attentes liées à leur rôle social et s'engageraient dans les activités qui sont cohérentes avec les rôles de genre culturellement définis. Concernant notre travail, la répartition des rôles sociaux est telle que les Tutsi sont des éleveurs, les Hutu des agriculteurs et les Batwa des potiers et chasseurs. La perception de l'inégalité entre ces rôles sociaux et le statut social conféré par ceux-ci sont une réelle source de stéréotypisation. Ainsi, les Batwa s'engageraient dans les activités de chasse et de poterie qui leur sont culturellement définies, plutôt que dans l'agriculture et dans l'élevage.

1.5.3 Les explications intergroupes

La théorie du bouc émissaire

En psychologie, l'hypothèse centrale de la théorie du bouc émissaire (Dollard, Doob, Miller, Mowrer, & Sears, 1939) est que la frustration est une condition nécessaire et suffisante de l'agressivité. Si l'énergie psychique mobilisée pour atteindre un objectif est en quelque sorte inhibée, un état de tension se crée, tension qui a pour but de supprimer la cause de la frustration. Si la charge agressive ne peut être défoulée sur l'agent frustrant, un déplacement de l'agression s'opère vers d'autres cibles qui assument la fonction de boucs émissaires.

Dans la définition du bouc émissaire, Dollard et al. (1939) suivent la théorie freudienne : ce sont en général les exogroupes, perçus comme plus dissemblables et plus faibles par rapport à l'endogroupe, qui sont choisis comme cibles. Le préjugé à l'égard de ces groupes augmente lors des périodes caractérisées des crises sociales et des récessions économiques provoquant un sentiment de frustration.

Berkowitz (1972) a proposé une reformulation de la théorie abandonnant les thèses freudiennes et focalisant l'attention sur les déterminants du comportement agressif. Ce sont surtout les frustrations surgissant à la suite de comparaisons au sein de l'endogroupe qui suscitent la colère et prédisposent à l'agression.

Pour Tajfel (1978, 1981), la théorie de Berkowitz reste individualiste puisqu'elle néglige l'importance du consensus dans l'interprétation des événements et dans le choix des actions.

En anthropologie, la théorie de Girard (1982) est la compréhension des persécutions collectives à l'égard des groupes minoritaires dans une société. Les victimes de ces persécutions sont les boucs émissaires.

Girard (1982) distingue trois causes des persécutions : l'indifférenciation, l'accusation stéréotypée et les traits victimaires. L'indifférenciation signifie la fin de la culture. En crise, les échanges d'une société se raccourcissent et deviennent négatifs et immédiats.

En état d'indifférenciation, comme tout le monde est le « même », les échanges n'ont plus de sens, ils ne peuvent plus être pris en charge par les institutions. Il n'y a plus de système d'échange. C'est la crise. La fin du système d'échange (c'est-à-dire la culture) renvoie les hommes à eux-mêmes puisqu'ils n'ont plus de milieu pour des contacts entre eux. Les contextes d'échange disparaissent et séparent les individus les uns des autres. Face à cet effacement du culturel, les hommes se sentent impuissants.

Comme il n'y a pas de fumée sans feu, tout effet a une cause qui l'explique, c'est le début du mouvement de persécution qui s'accompagne des accusations envers les persécutés. En effet, accuser quelqu'un permet de donner une valeur explicative concernant la crise vécue par la société. Mais les persécuteurs doivent faire le lien entre le groupe d'individus et leur capacité à nuire à la collectivité toute entière. Ce lien est effectué par les « accusations stéréotypées ».

C'est simplement sur base de l'image que les persécuteurs se font des persécutés que va se justifier leur acte de persécution. La terreur de la perte du culturel cause l'indifférenciation et provoque ce mécanisme accusatoire, qui a lui aussi une fonction, celle de faire un retour à la normale par le sacrifice du bouc émissaire.

La troisième cause de la persécution est les traits victimaires. Les traits victimaires vont en fait servir à désigner quelqu'un comme étant anormal. L'anormalité polarise la violence autour d'elle, à quelque extrême que ce soit. Cela signifie que ce sont les personnes qui dénotent qui seront sélectionnées comme victimes. Parfois la différence est réelle, comme dans le cas du handicap physique, parfois la foule invente un trait distinctif pour justifier son action persécutrice. Donc, ce qui fait le sens de la persécution, c'est de donner une valeur explicative aux victimes de celle-ci pour le fléau que subit la communauté.

La pression effectuée sur les victimes par les persécuteurs est telle que celle-ci ne peut généralement pas se justifier. Désignées comme victimes, la réalité de leurs crimes n'a plus aucune importance, car aux yeux de la collectivité, elles sont l'explication du fléau, et leur suppression supprimera celui-ci. C'est ce que Girard (1982) appelle « le mécanisme

sacrificiel ». C'est par ce mécanisme que s'effectue le retour à la normale. Pour cet auteur donc, le mécanisme du bouc émissaire, qui revient dans une situation de crise à désigner un coupable, qui sera accusé d'être la source d'un gros problème et qui sera désigné en fonction de signes victimaires qu'il présente (tout ce qui le rendra normal aux yeux des autres), a pour fonction de permettre à la société de sortir de la crise.

Pour Miller, Pedersen, Earleywine et Pollock (2003), les frustrations dont il est ici question sont de nature subjective et se produisent dans la mesure où un but fortement désiré ne peut être atteint et où la privation est mal vécue : les individus sont frustrés de ne pas obtenir ce à quoi ils pensent avoir légitimement droit. Cette théorie nous amène à imaginer que les Batwa soient frustrés par le manque de terres et la destruction de la forêt à laquelle ils pensent avoir légitimement droit puisqu'ils sont les premiers occupants de la région et du pays. Toutefois, les autres aussi ne manquent pas de justifications « d'accusations stéréotypées » puisque les Batwa ne peuvent pas travailler la terre, car culturellement ils sont potiers ou chasseurs-cueilleurs.

La théorie des conflits réels

C'est à partir des années 60 que l'explication du préjugé et de la discrimination s'inscrit pleinement au niveau intergroupes. La théorie des conflits réels de Shérif (1966) est particulièrement représentative d'une analyse soulignant l'importance du contexte dans les relations intergroupes :

Lorsque les groupes sont en compétition avec d'autres groupes pour des ressources limitées, les gens ne traitent pas seulement les autres groupes comme des ennemis, mais ils édictent des normes strictes à l'usage de leurs propres membres (normes d'évitement ou hostilités authentiques...) (cité par Leyens et al., 1996, p. 30).

Ces chercheurs montrent en effet que la compétition tend à développer des attitudes négatives des individus membres d'un même groupe à l'égard de l'exogroupe, alors, qu'à l'inverse, la coopération des groupes entraîne une perception favorable des uns envers les autres. Ces expériences ont en outre mis en évidence une cohésion de l'endogroupe différenciée selon la position relative des groupes dans la concurrence qui les anime. La cohésion des membres de l'endogroupe peut être renforcée par la compétition lorsque celui-ci est en position de gagner, mais risque de diminuer s'il est en train de perdre. Plus il y a compétition et plus les préjugés et la discrimination seront intenses entre les groupes en question.

Selon la théorie des conflits réels (Shérif, 1966), les individus sont des acteurs rationnels dont les actions sont motivées par la maximisation de leur propre intérêt. Le conflit intergroupe dépend de la structure objective des relations que les groupes entretiennent entre eux. Si ces relations sont compétitives, le conflit est alors inévitable. Dans cette optique, la concurrence entre les groupes pour l'obtention des ressources serait à la base des stéréotypes, des préjugés et de la discrimination. Pour d'autres comme Avigdor (1953) : « le stéréotype qu'un groupe développe à l'égard d'un autre groupe est fonction du mode de contact existant entre les deux groupes » (p. 159). Pour lui, dans le cas des relations compétitives entre les groupes, les représentations sont défavorables et ce sont les

caractéristiques les plus aptes à induire des comportements pouvant augmenter le conflit qui sont attribuées à l'autre groupe. Dans le cas de relations coopératives entre les groupes, les représentations sont en général favorables.

1.5.4 Les explications idéologiques

La théorie de la justification du système et la croyance en un monde juste

La théorie de la justification du système (Jost & Banaji, 1994) propose un cadre théorique similaire à la théorie de la dominance sociale (Sidanius & Pratto, 1999). L'idée centrale de cette théorie est que le système social se maintient et se perpétue grâce aux stéréotypes sociaux (Jost & Berguess, 2000). Autrement dit, les stéréotypes seraient des outils de justifications du système.

Jost, Pelmam et Carvallo (2002) ont montré que les groupes de faible statut reposent notamment sur des croyances stéréotypées (les femmes de ménage, par exemple favoriseront plutôt les médecins, exogroupe de statut plus élevé que leur propre groupe en s'appuyant sur les stéréotypes associés à cet exogroupe : les médecins sont intelligents, etc.).

Jost et Banaji (1994) cherchaient à comprendre pourquoi certains groupes dominés se définissent à partir des mêmes stéréotypes négatifs que ceux qui leur sont attribués par les groupes dominants. Par exemple, plusieurs recherches ont montré que les hommes, groupe dominant et les femmes groupe dominé partagent les mêmes traits stéréotypiques à propos des femmes. En outre, pour ces auteurs, les stéréotypes auraient une fonction idéologique : la justification (ou la légitimation) d'une situation sociale, même au détriment des individus ou des groupes. Les stéréotypes apparaissent alors comme un moyen d'emprise des groupes dominants sur les groupes dominés : ils visent à maintenir le statu quo entre les groupes en dépit des inégalités. Lerner (1980) et Lerner et Miller (1978) avaient avancé une théorie proche : la croyance en un monde juste.

D'après cette théorie, les individus seraient motivés à conserver la croyance en un monde juste dans lequel les gens reçoivent ce qu'ils méritent. Confrontés à la souffrance et aux malheurs d'autrui, les personnes ne remettraient pas en cause pour autant cette croyance, mais mettraient en place des stratégies pour protéger cette dernière : elles pourraient ainsi aider la personne en difficulté à réduire l'injustice, elles pourraient également mettre en œuvre des stratégies cognitives visant à se convaincre que la personne ne souffre pas vraiment ou qu'elle mérite son sort.

En d'autres termes, pour notre recherche, croire que les Batwa obtiennent ce qu'ils méritent et méritent ce qu'ils obtiennent est une manière pour les autres catégories de la population de se rassurer et d'éviter de questionner une situation source d'injustice.

La théorie de la dominance sociale

La théorie de la dominance sociale a été proposée par Sidanius et Pratto en 1999. Elle se voulait être un modèle synthétique des théories antérieures liées aux attitudes et relations

intergroupes et intégrateurs de plusieurs niveaux d'analyse. Dans toute société organisée, on retrouve l'idée d'une hiérarchie entre les groupes sociaux. Cette hiérarchie sociale peut être envisagée selon divers critères : appartenance ethnique, sexe, pouvoir, argent, diplômes, etc. Elle entraîne l'existence de groupes dominants, situés au sommet de la hiérarchie et de groupes dominés situés à la base de la hiérarchie.

Cette hiérarchie sociale, fondée sur l'appartenance à des groupes distincts, serait à l'origine des conflits intergroupes et de toutes les formes d'oppression sociale (Sidanius & Pratto, 1999). Les groupes dominants en effet développeraient des idéologies afin de légitimer les inégalités et de maintenir leur statut. Selon ces auteurs, ces idéologies sont nommées « mythes légitimisateurs » et définies comme : « Des valeurs, des attitudes, des croyances, des attributions causales et des idéologies qui fournissent une justification intellectuelle et morale aux pratiques sociales. » (Sidanius & Pratto, 1999, p. 104).

Il importe de signaler qu'il existe des mythes qui accentuent la hiérarchie sociale (racisme, sexisme, nationalisme, stéréotypes négatifs, etc.) et des mythes qui atténuent cette même hiérarchie sociale (universalisme, multiculturalisme, socialisme, etc.).

Ce qui est plus intéressant dans cette théorie, c'est que pour ces auteurs, plus les individus sont en accord avec le maintien de la hiérarchie sociale, plus ils expriment des attitudes racistes, sexistes et conservatrices. À l'inverse, moins ils sont en accord avec le maintien de cette hiérarchie, plus ils sont favorables au multiculturalisme et plus ils ont des attitudes positives envers les pauvres (Sidanius, Levin, Federico, & Pratto, 2001).

Pour expliquer le degré d'adhésion plus ou moins fort aux mythes légitimisateurs, Sidanius et Pratto (1999) proposent le concept d'orientation à la dominance sociale, qui correspondrait à une attitude générale des individus vis-à-vis des rapports de domination et de relations hiérarchiques. Cette orientation à la dominance sociale est mesurée par une échelle.

Les individus ayant une forte orientation à la domination sociale (score élevé à l'échelle) sont favorables aux mythes qui accentuent la hiérarchisation sociale comme le sexisme, le nationalisme, les stéréotypes négatifs, etc. (Duckitt, 2001).

Selon ces auteurs, cette orientation ne serait pas un trait de personnalité mais serait plutôt issue d'une acquisition sociale. Les résultats de Dambrun et al. (2003) indiquent que les étudiants en droit, domaine soutenant la hiérarchisation sociale, ont des scores d'orientation à la dominance sociale plus élevés en troisième année universitaire qu'en première année.

À l'inverse, les étudiants en psychologie ont des scores d'orientation à la dominance sociale plus faibles en troisième année qu'en première année universitaire. Par ailleurs, Guimond montre que plus les individus ont de forts scores d'orientation à la dominance sociale et plus ils expriment de préjugés envers les Nord-Africains tout en manifestant des attitudes favorables vis-à-vis du Front national en France. L'orientation à la dominance sociale permettrait également de prédire des comportements discriminatoires et pas uniquement des attitudes (Dambrun, Guimond, & Michinov, 2003).

À nos yeux, c'est un tel processus à la fois de construction de stéréotypes envers les Batwa et d'intégration de ces stéréotypes dans une histoire visant à expliquer, voire à légitimer leur exclusion, qui nous permet de comprendre pourquoi les discours et les stratégies de scolarisation observés aujourd'hui échouent dans leur objectif d'intégrer la population Batwa au système éducatif. Ainsi, malgré la discrimination et l'exclusion liées à la pauvreté et à la non scolarisation des Batwa, les gens ne remettraient pas en cause des croyances telles que « les Batwa sont fainéants », « ils ne veulent pas le développement », etc., mais mettraient en place des stratégies pour protéger ces représentations.

1.6 Contribution des théories sur le changement dans la lutte contre les préjugés, stéréotypes et discrimination

Les recherches indiquent que le simple fait de catégoriser notre environnement social en « nous »/« eux », c'est-à-dire « mon groupe » : l'endogroupe auquel j'appartiens et les « autres groupes » : les exogroupes, suffirait à déclencher des préjugés et de la discrimination (Tajfel & Turner, 1986). Dans les pages qui suivent, nous allons explorer les principales pistes de recherches développées pour diminuer l'influence des stéréotypes, des préjugés et de la discrimination.

1.6.1 La théorie du contact intergroupe

À l'origine de l'approche intergroupe dans les années 50, Allport (1954) s'était déjà intéressé à la variabilité des niveaux de préjugés selon le type de relation intergroupe. Son analyse est centrée sur l'existence ou non de relation directe entre les individus et les cibles de leurs préjugés. Selon l'auteur, les comportements discriminatoires des individus résultent de leur ignorance sur l'exogroupe. On tendrait ainsi à avoir des préjugés et à discriminer ceux que l'on ne connaît pas (exogroupe) et que l'on ne cherche pas à connaître.

Allport (1954), énumérait les conditions nécessaires à l'atténuation des stéréotypes négatifs et de l'hostilité par le biais du contact intergroupe :

- le contact doit être soutenu et orienté vers l'atteinte d'un but commun ;
- le contact intergroupe doit être sanctionné par un appui officiel des autorités. Par conséquent ;
- le contact intergroupe doit se faire entre des groupes de statuts et de pouvoirs égaux.

Bourhis et Leyens en référence à Taguief remarquent en effet que : « L'époque de l'esclavage démontre bien que le contact soutenu entre des blancs et leurs esclaves n'a guère changé les attitudes négatives des Blancs envers les Noirs durant cette tranche de l'histoire » (1994, p. 190).

Toutefois, il est possible de réduire le niveau de préjugés des individus en facilitant le contact entre les membres de l'endogroupe et de l'exogroupe. Par exemple, en faisant en sorte que les individus d'un groupe ethnique majoritaire apprennent à connaître ceux d'une minorité ethnique dévaluée, les relations entre les groupes peuvent espérer s'améliorer.

L'auteur soumet l'efficacité des contacts sur les préjugés à un certain nombre de conditions qui doivent déterminer un contexte social constructif. Tout d'abord les deux groupes se doivent de déterminer un contexte social constructif. Les deux groupes se doivent d'être perçus à statut égal. Une relation de groupe dominant/dominé ne saurait favoriser un dépassement des préjugés. Ensuite la poursuite d'objectifs communs doit guider la relation entre les groupes et permettre le développement de comportements coopératifs.

Selon Légal et Delouvé (2008), on a souvent reproché à Allport d'avoir énoncé des conditions idéales trop peu adaptées aux situations concrètes. Son analyse des préjugés n'en reste pas moins un point de départ de l'approche intergroupe. En élaborant une théorie des préjugés en fonction de la cognition et du contexte, il a montré que le préjugé est une manifestation individuelle d'un phénomène qui trouve ses racines dans le processus de groupe telles que l'appartenance au groupe, le degré de connaissance de l'exogroupe, la position relative des groupes, etc.

Contrairement à Allport, Pettigrew (1998) affirme que ces contacts entre groupes peuvent avoir des effets positifs et cela même si les 4 conditions citées plus haut ne sont pas respectées. Dans son article *inter group contact theory*, il nous dresse le tableau de 4 processus agissant en corrélation dans le but d'améliorer les relations entre groupes et visant à changer les attitudes :

Le premier processus est d'en apprendre davantage sur le groupe. Lorsque les personnes apprennent des choses nouvelles sur l'exogroupe, leurs conceptions antérieures en sont modifiées. Le contact entre les deux groupes entraîne dans ce cas-ci une diminution des préjugés.

Stephan et al. (1985) a mené une série d'expériences visant à montrer le rôle de l'ignorance dans les conflits intergroupes. Selon lui, c'est justement l'ignorance, conséquence d'un manque de contacts, qui cause les préjugés. D'autres comme Pettigrew et Tropp (2000) ont réalisé une méta-analyse portant sur plus de deux cents études basées sur l'hypothèse du contact. Leurs conclusions sont les suivantes :

- le contact intergroupe, de manière générale, atténue les préjugés ; plus les recherches sont menées de manière rigoureuse (suivant, notamment les recommandations d'Allport), plus les effets sont importants et favorables ;
- les changements sont plus importants chez les individus membres de groupes majoritaires que chez les membres de groupes minoritaires ou stigmatisés ;
- l'ampleur de l'effet varie en fonction du groupe cible ;
- les effets du contact se généralisent à l'ensemble de l'exogroupe.

1.6.2 La théorie de la coopération et les buts communs

La coopération est un des moyens les plus utilisés pour tenter de réduire les conflits intergroupes. Comme le précisent Smith et Mackie (1995), la coopération entre groupes se caractérise par le fait que les objectifs visés ne peuvent être atteints que si les deux groupes collaborent pour y arriver.

Ce point de vue visant à réduire les préjugés au moyen de la coopération intergroupe succède aux théories de Shérif (1966) citées plus haut. Ces études ont montré que la coopération intergroupe en vue d'atteindre un but supra-ordonné permettait une diminution des préjugés.

Worchel (1986) énonce la coordination de base d'une situation de coopération. Selon lui, dans une situation de coopération, lorsqu'un individu ou un groupe fait en sorte d'augmenter ses chances d'atteindre un but, il augmente par la même occasion les chances des autres. La coopération implique que les groupes se rencontrent dans un effort commun. De nombreuses recherches montrent d'ailleurs que la coopération entraîne des effets positifs au niveau des groupes : une augmentation de la communication, une attirance et une confiance croissante, une plus grande serviabilité, une perception de l'accroissement des similarités entre les groupes, entre autres.

Cependant, Worchel (1986) nuance ces propos. Il fait remarquer que ces collaborations n'ont pas toutes pour effet de réduire les comportements discriminatoires. En effet, dans les études menées par Shérif (1966), les participants ont toujours trouvé une solution à leurs problèmes, ce qui n'est pas le cas de toutes les collaborations.

À ce propos, Worchel rapporte les résultats d'une de ses études menée une dizaine d'années auparavant. Les résultats de ces études démontrent que c'est l'atteinte d'un but commun plutôt que l'activité de coopération en elle-même qui semble être à l'origine de l'amélioration des perceptions intergroupes.

L'échec de la collaboration peut alors mener à une accentuation du biais pro-endogroupe, à un blâme de l'exogroupe et risque d'accentuer les tensions entre les deux groupes. Ceci met en garde contre les tentatives trop hâtives d'utiliser la coopération intergroupe comme moyen de réduire les conflits intergroupes. Il semblerait donc important, avant de s'engager dans cette voie, de bien évaluer les chances de succès d'une telle collaboration.

En conclusion, tenant compte des recherches énoncées ci-dessus, pour modifier les stéréotypes, les préjugés et les actes discriminatoires, il faudrait :

- amener les deux groupes à coopérer afin d'atteindre un but commun ;
- s'assurer, avant de s'engager, des chances de succès d'une telle coopération ;
- que le contact intergroupe soit sanctionné par un appui officiel des autorités ;
- que statut et pouvoir soient égaux pour chaque groupe ;
- que le contact soit plaisant et avec des individus clairement catégorisés (ayant les attributs de la catégorie considérée) ;
- que l'approche soit individuelle.

1.6.3 L'approche sociocognitive

L'approche socio-cognitive propose trois modèles susceptibles d'entraîner une atténuation des préjugés et de l'hostilité lors d'un contact entre deux groupes : la décatégorisation, la différentialisation, et la recatégorisation (Légal & Delouvé, 2008).

Étant donné, comme déjà signalé dans les pages précédentes, que la catégorisation en « nous » / « eux » est à la base de la discrimination, une première solution consiste à éviter la catégorisation de groupe. Ainsi, parmi les expériences de contact qui permettent de réduire les préjugés, il existe celles qui donnent aux participants la possibilité de se connaître en tant qu'individus, de personne à personne, et non en tant que membres de groupes distincts. On parle alors de décatégorisation (Brewer & Miller, 1984).

Selon le modèle de la personnalisation de ces auteurs, la décatégorisation des individus rendrait inutile la catégorisation « nous »/« eux » et réduirait, par conséquent, l'identité sociale collective au profit d'une identité personnelle. Malheureusement, dans notre vie quotidienne, il est difficile d'appliquer cette catégorisation tant nous distinguons constamment les groupes les uns des autres (hommes/femmes ; Burundais/Belges, etc.). Si les protagonistes interagissent en tant que personnes et non en tant que membres de leurs groupes respectifs, il est probable que les attitudes positives ne se généralisent pas à l'ensemble des membres du groupe visés par le préjugé (Légal & Delouvé, 2008).

Les personnes de l'exogroupe rencontrées sur une base interpersonnelle sont considérées comme non représentatives de leur groupe et la généralisation attendue ne se produit pas forcément (Rothbart & John, 1985).

Tout en maintenant que les contacts personnalisés répétés devraient permettre d'obtenir cette généralisation, Brewer et Miller (1984) reconnaissent la contradiction entre la décatégorisation (élimination des catégories) et la généralisation à l'ensemble des membres de l'exogroupe.

Pour Légal et Delouvé (2008) le modèle de la différenciation a été proposé pour remédier à ce problème de généralisation. Il propose que l'appartenance groupale demeure saillante durant l'interaction et que chacun des groupes doive avoir un rôle distinct et complémentaire à jouer en vue de réaliser un objectif commun. Chaque groupe doit avoir son domaine d'expertise propre, ainsi chacun pourra respecter et valoriser la contribution de l'autre.

En somme, les groupes sont rendus interdépendants. Chaque groupe doit avoir son domaine d'expertise propre, ainsi chacun pourra respecter et valoriser la contribution de l'autre. En définitive, continue Légal, chaque individu ressortira de cette expérience valorisé par la participation de son propre groupe (identité sociale valorisée) sans aucun sentiment de compétition et d'hostilité vis-à-vis de l'autre groupe.

La recatégorisation (Gaertner & Dovidio, 2000), quant à elle, suggère de modifier la catégorisation « nous »/« eux » en créant un seul groupe englobant les deux groupes distincts. Les deux groupes se recatégorisent alors en ne formant plus qu'un seul groupe (Gaertner, Mann, Murrell, & Dovidio, 1989).

Selon cette théorie, la raison pour laquelle la poursuite d'un but commun est efficace c'est qu'elle conduit à une recatégorisation. Certaines limites sont cependant à signaler : le statut du groupe d'appartenance réel des individus, par exemple influe de manière

importante sur leurs perceptions même s'il est équivalent dans la situation de contact intergroupe.

Les membres d'un groupe minoritaire ou stigmatisé ont donc tendance à être moins satisfaits de la situation de contact et à la trouver moins productive que les participants provenant d'un groupe majoritaire. Par ailleurs, les membres du groupe minoritaire ont tendance à préférer une situation leur permettant de maintenir leur identité au contraire des membres du groupe majoritaire qui vont préférer la situation de recatégorisation qui va avoir tendance à les avantager (Gaertner et al., 1989).

L'identification double, enfin, suggère de maintenir et de valoriser à la fois la distinction entre l'endogroupe et l'exogroupe et, dans le même temps, d'établir une identité globale commune (Hornsey & Hogg, 2000). Plutôt que de supprimer ou atténuer les catégories existantes, il s'agit, au contraire, de créer une identité globale. L'adoption d'une double identité favoriserait le développement d'attitudes et de comportements intergroupes plus positifs et harmonieux, bien que cela ne soit pas systématique (Brown & Pinel, 2003).

En ce qui concerne notre travail, étant donné que la catégorisation entre les Hutu, les Tutsi et les Twa est ancrée et est devenue pour la plupart une réalité, plutôt que de décatégoriser, cette double identification peut jouer un rôle primordial dans le rapprochement de ces groupes et atténuer les comportements discriminatoires.

1.6.4 Le rôle de l'éducation et de l'information

Reposant sur un principe similaire à celui de l'hypothèse du contact, les campagnes éducatives à l'initiative du gouvernement ou d'organisations non gouvernementales considèrent que la méconnaissance ou l'ignorance de l'autre est à l'origine des stéréotypes et des préjugés. L'accent est alors mis sur l'information et l'éducation. Le modèle de la socialisation et de l'apprentissage constitue le cœur de cette approche.

Selon Légal et Delouvé (2008), en 1968, après l'assassinat de Martin Luther King, Jane Elliot, une institutrice d'une petite ville de l'Iowa, voulut expliquer à ses élèves ce qu'était la discrimination. Plutôt que de leur faire un cours, elle choisit de leur donner une véritable leçon de discrimination à l'aide d'un petit exercice de jeu de rôles. Elle divisa ses élèves selon la couleur de leurs yeux favorisant, dans un premier temps, ceux avec des yeux bleus, supposés être plus intelligents, et les enfants aux yeux marron à un niveau inférieur. Très vite, les enfants aux yeux bleus commencèrent à stigmatiser et à harceler leurs camarades aux yeux marron, qui perdirent confiance en eux très rapidement.

Dans un second temps, Jane Elliott annonça qu'elle s'était trompée et que c'était en fait l'inverse : les rôles s'inversèrent alors. Ses élèves ont ainsi eu l'occasion de vivre concrètement une expérience de discrimination fondée sur un critère totalement arbitraire. Se mettre à la place de quelqu'un ou se centrer sur ce qu'une personne ressent lors d'une situation donnée sont également des techniques relativement efficaces pour lutter contre les préjugés et la discrimination. L'empathie semble donc réduire les préjugés intergroupes (Finlay & Stephan, 2000). Pour eux, se mettre à la place d'une autre personne amène les individus à percevoir que nous partageons tous la même humanité. L'empathie aide

finalement à nous percevoir en tant que membres d'un même groupe (recatégorisation). Ce sentiment diminue la saillance intergroupe et donc les attitudes négatives qui peuvent en découler.

Polycarpou et al. (1997) ont montré que le fait de demander à des individus d'imaginer le ressenti d'une personne dans une situation délicate augmente leur sentiment à l'égard de toutes les personnes pouvant se retrouver dans cette situation. L'empathie envers cette personne s'est généralisée à l'ensemble du groupe. L'individu a été considéré comme prototype de son groupe d'appartenance, ce qui a permis la généralisation du sentiment.

Dans un autre contexte, Finlay et Stephan (2000) ont démontré que se mettre à la place d'un membre d'un groupe stigmatisé en situation de discrimination augmente la perception d'injustice et améliore les attitudes envers l'ensemble du groupe concerné. Le fait d'appréhender la souffrance et la discrimination pousse les individus à penser que les victimes de discriminations ne méritent pas le sort qui leur est réservé. Dans ce cas, il est immoral de préserver ses préjugés vis-à-vis du groupe stigmatisé.

Par contre, pour d'autres chercheurs, l'utilisation de l'empathie sans discernement pourrait entraîner des effets inverses à ceux que l'on souhaite comme la confirmation des stéréotypes négatifs ou l'évitement des membres de l'exogroupe dévalorisé. Le rôle exact de l'empathie reste encore à préciser comme le souligne Aboud (1988). Ainsi, amener donc les Tutsi et les Hutu à imaginer le ressenti des Batwa dans les situations délicates qu'ils vivent tous les jours pourrait les aider à changer leurs attitudes et comportements envers eux.

1.7 Synthèse des idées théoriques de base et implication pour notre recherche

Globalement, cette théorie sur les stéréotypes, préjugés et discrimination nous aide à mieux comprendre le processus de catégorisation de la population burundaise. Dès lors que nous ne voyons pas les catégories de personnes comme de simples regroupements d'individus partageant une même caractéristique, la catégorisation est doublement sociale : elle s'enracine dans l'héritage idéologique des observateurs et vise à servir au mieux les interactions (Bourhis & Leyens, 1994, p. 160). Ainsi, la catégorisation sociale permet de donner du sens à notre société. Toutefois, si ce processus de catégorisation présente des avantages certains, il n'est cependant pas sans inconvénient.

Dans un premier temps, les explications interindividuelles qui privilégient la socialisation nous ont prouvé, que nous sommes des êtres sociaux ancrés dans une culture et une histoire données. Les analyses au niveau des relations intergroupes et au niveau idéologique nous ont ensuite fourni de nouvelles preuves. Mais ce qui nous a plus surpris et intéressé, ce sont les conséquences que produisent ces croyances pour les groupes sociaux : les attitudes et la manière dont on se comporte et se conduit. Bien plus, les effets dirigés vers autrui et la discrimination sont les plus évidents.

Cependant, il existe également des conséquences personnelles des stéréotypes et préjugés tant du point de vue de celui qui utilise ces stéréotypes que de celui qui les subit. Nous avons relevé que les stéréotypes nous permettent de disposer à moindre coût, d'un ensemble d'informations sur un groupe donné de personnes et d'en inférer d'autres. Ils sont pratiques et commodes mais en utilisant des raccourcis, ils nous amènent aussi à nous former parfois, à tort, une impression à propos des autres. Ils servent surtout comme éléments de justification du système. Ainsi, en regardant de près les thèses déjà évoquées, on constate que les Batwa seraient discriminés en utilisant parfois des raccourcis.

La littérature suggère aussi pourquoi les stéréotypes et préjugés persistent. Cela nous conduit à dire qu'étant donné que les préjugés impliquent le rejet de l'autre en tant que membre envers lequel on entretient des sentiments négatifs, cette présence d'attitudes défavorables à un groupe social détruit les actions à envisager pour ce groupe. C'est pourquoi nous pensons que les actions entreprises par l'État ou des organisations non gouvernementales qui sont basées sur les stéréotypes et les préjugés aboutissent parfois à de mauvais résultats.

De cette manière, partir sur de mauvaises bases, sur des fausses informations (mauvaises croyances) ou sur des aprioris signifie que les solutions à envisager aboutissent aussi à de fausses conclusions. Autrement dit, les politiques publiques qui seraient élaborées sur la base des croyances stéréotypées sont vouées à l'échec.

Si les stéréotypes sociaux conduisent à une vision simplifiée du monde, c'est parce qu'elles reposent sur un processus de catégorisation sociale, c'est-à-dire un processus d'ordonnement des individus (ou des objets) en catégories servant à systématiser et à ordonner l'environnement social et jouant un rôle dans l'orientation pour l'action et l'actualisation des valeurs (Tajfel, 1972, p. 293). Dans ce sens, il semble que les croyances sociales (stéréotypes) orientent les actions à envisager pour les Batwa.

Bref, si cette théorie générale sur les stéréotypes, préjugés et discrimination nous fournit des explications sur le recours plus ou moins important et fréquent aux préjugés et aux stéréotypes, il importe dès lors de comprendre l'impact de ces derniers dans le processus de construction et de conduite des politiques éducatives destinées aux Batwa du Burundi. À cet effet, l'approche cognitive et normative des politiques publiques fournit des éclaircissements.

2. Approche cognitive et normative des politiques publiques

L'approche cognitive et normative des politiques publiques est selon Surel (2010) une expression générique employée pour classer et rassembler des travaux qui insistent sur le poids des éléments de connaissances, des idées, des représentations ou des croyances sociales dans l'élaboration des politiques publiques. Plusieurs auteurs sont attachés à cette approche : Muller et Jobert (1987) sur la notion de référentiel qui sera d'ailleurs approfondie dans les pages suivantes ; Sabatier (1998), Sabatier et Jenkins-Smith (1993) ainsi que Radaelli (2000); Hall (1993) sur celle de paradigme, etc.

Selon Muller, le point de départ de l'analyse des politiques publiques est le constat selon lequel « les politiques publiques » ne servent pas (en tout cas pas seulement) à résoudre des problèmes. Bien entendu, il ne s'agit pas à travers cette formule d'affirmer que les politiques publiques n'ont rien à voir avec le traitement des problèmes publics, dont l'existence est malheureusement incontestable. Pour lui, il s'agit de prendre conscience que contrairement à ce que veulent faire croire les responsables politiques et ce que laissent parfois penser certains analystes des politiques publiques, la relation entre action publique et problèmes publics est beaucoup plus complexe que ne le suggère l'idée commune selon laquelle les politiques serviraient à résoudre des problèmes (Muller, 2000, p. 194).

Comme le montre aussi Jean Leca, le dilemme du gouvernement est de se montrer à la fois *responsive* (conscient des problèmes et des demandes de la population), *accountable* (susceptible de rendre compte de son action, ce qui suppose qu'il sache ce qu'il fait et quels en sont les résultats) et *problem solving* (capable de résoudre des problèmes) alors même que personne ne sait vraiment mesurer l'impact des politiques publiques sur les problèmes qu'elles veulent traiter (cité par Muller, 2000, p. 195).

On postule alors, de façon sous-jacente, que l'objet des politiques se réduit à la résolution des problèmes. Or, selon Muller et Surel, les politiques publiques ne servent pas uniquement à « résoudre » les problèmes : « Ceux-ci sont résolus par les acteurs sociaux eux-mêmes à travers la mise en œuvre de leurs stratégies, la gestion de leurs conflits et surtout, à travers les processus d'apprentissage qui marquent tout processus d'action publique » (1998, p. 31).

Muller et Surel considèrent en revanche que les politiques publiques ont pour caractéristique de construire et de transformer les espaces de sens au sein desquels les acteurs vont poser et redéfinir leurs « problèmes », et tester les solutions qu'ils favorisent : « Faire une politique publique, ce n'est donc pas résoudre un problème, mais construire une nouvelle représentation des problèmes qui met en place les conditions socio-politiques de leur traitement par la société, et structure par là même l'action de l'État » (1998, p. 31).

Muller (2000), expliquant la complexité entre l'action publique et les problèmes publics montre pourquoi les politiques publiques ne sont pas en mesure de résoudre les problèmes :

Les politiques publiques ne sont pas en mesure de résoudre les problèmes tout d'abord parce que personne ne s'accorde sur la définition même des problèmes. Ensuite, parce qu'il n'y a jamais consensus sur la chaîne causale qui produit le symptôme que l'on veut traiter. Enfin parce qu'on est en général incapable de mesurer sérieusement les effets de l'action publique sur la société (p. 194).

Il affirme en plus qu'en réalité, les problèmes publics ou en tout cas les enjeux portés à l'attention des autorités publiques (les issues) sont pris en charge (sinon résolus) par un ensemble de décisions, actions, pratiques renvoyant à des univers de sens et de comportements extrêmement diversifiés dont l'articulation est toujours spécifique parce qu'ils mettent en jeu des acteurs obéissant à des logiques différentes. Autour de chaque enjeu de politique publique se constituent ainsi des systèmes d'actions spécifiques au sein

desquels des coalitions de causes (*advocacy coalitions*) vont porter et transformer cet enjeu (p. 195).

Dans ces conditions, à quoi servent alors les politiques publiques ? Muller (2000) soutient qu'« elles constituent des espaces au sein desquels les différents acteurs concernés vont construire et exprimer un rapport au monde qui envoie à la manière dont ils perçoivent le réel, leur place dans le monde et ce que le monde devrait être » (p. 195).

Cette lecture laisse clairement transparaître la double dimension cognitive et normative des politiques publiques, celles-ci servent à construire des interprétations du réel (pourquoi y a-t-il persistance du chômage ?) et à définir des modèles normatifs d'actions (il faut rendre le travail plus flexible). Toute politique apparaît ainsi comme « mise en sens » au sens où cette construction sociale conjugue simultanément une idée des problèmes à traiter, une représentation du groupe social ou du groupe concerné qu'elle contribue à faire exister (Muller, 2000, p. 197).

En outre, pour Jobert et Muller (1987), la notion de référentiel a pour intérêt essentiel de déplacer le regard et les hypothèses sur des aspects de l'action publique qui paraissent négligés jusque-là par les approches d'inspirations marxistes et par la sociologie des organisations. Pour ces auteurs, plutôt que de voir l'État comme une institution dont l'action est déterminée par les effets de la structure sociale, et notamment par les conflits de classe, la notion de référentiel tend à montrer que certains processus comme la planification et le développement des mécanismes de socialisation peuvent déboucher sur un ensemble cognitif et normatif cohérent infusant les politiques publiques (Surel, 2010, p. 92).

Pour ces auteurs, l'analyse cognitive des politiques publiques rejoint les questions posées par les approches néo-institutionnalistes dans la mesure où pour un certain nombre d'auteurs de ce courant, les institutions doivent être saisies, précisément comme des cadres d'interprétations du monde. Ainsi, pour March et Olsen (2006), les institutions sont à la fois un facteur d'ordre en fixant les règles, les routines, et les modes opératoires de l'activité politique et un lieu de mise en sens ou de codification de l'action. (p. 196).

L'analyse cognitive des politiques publiques ne peut donc être séparée de la dimension du pouvoir. Pour Muller, cela signifie que le processus d'émergence, puis de montée en puissance d'un référentiel (c'est-à-dire d'une nouvelle vision d'un problème, d'un secteur ou de la société) est très loin de prendre la forme d'un « débat d'idées » consensuel. Au contraire, continue-t-il, ce processus se caractérise souvent par des formes de violence économique, sociale voire physique. Cela tient au fait que le processus de formulation et d'imposition des cadres d'interprétation du monde (les référentiels) ne se fait jamais sans toucher plus ou moins brutalement aux identités collectives des acteurs impliqués » (Muller, 2000, p. 197).

Pour Paul A. Sabatier, le problème est avant tout de nature empirique. Sa recherche avait pour objectif d'expliquer pourquoi et comment des politiques publiques favorables à la protection de l'environnement ont pu être mises en œuvre malgré les intérêts puissants et fortement mobilisés des industriels. Il s'oppose dans ses derniers travaux surtout, à la rigidité et au formalisme jugé excessif des analyses en termes de choix rationnel, qui

privilégient les intérêts comme facteurs explicatifs de la genèse et de la mise en place des politiques publiques (cité par Surel, 2010).

En outre, Sabatier (1998) tente de montrer que les politiques publiques résultent le plus souvent d'un conflit entre des groupes d'acteurs qui se mobilisent, non pas tant pour défendre des intérêts ou des stratégies conscientes, que pour garantir la satisfaction de « causes » qui découlent d'un système de croyances partagées. Dans cette perspective, dit Surel (2010), les politiques environnementales sont la conséquence de la domination d'une coalition d'acteurs partageant une même « vision du monde » fondée sur des principes normatifs très généraux (conception libérale contre conception égalitaire par exemple) (p. 93).

Pour Hall (1993), les problèmes posés par la recherche et par le contexte académique sont sensiblement différents. Le premier volet de ses travaux vise à rendre pertinente et compatible avec les transformations des politiques macro-économiques la notion de paradigme formulée par Kuhn (1970) à propos du développement scientifique. Surel précise que pour Peter A. Hall, un paradigme de politique publique peut se définir comme un « cadre d'idées et de standards, qui spécifie non seulement les objectifs de la politique et le type d'instruments qui peuvent être utilisés pour les atteindre, mais également la nature même des problèmes qu'ils (les décideurs) sont supposés traiter » (Hall, 1993, p. 279). Ainsi d'après le paradigme de politique Keynésien, la crise économique est liée, schématiquement, à une insuffisance de la demande, ce qui conduit à développer des actions publiques favorables à l'emploi et à la consommation (Surel, 2010, p. 92).

Au-delà des divergences de vues entre ces partisans de l'analyse cognitive des politiques publiques, surtout au niveau de leurs orientations théoriques et méthodologiques, il existe quelques propositions communes. Ainsi, comme le souligne Surel (2010), dans tous ces travaux, les discours ne sont pas considérés par exemple comme de simples justifications postérieures à l'action ou comme un instrument rhétorique pour voiler l'existence de conflits d'intérêt. Ils apparaissent au contraire comme des signes pertinents du contenu des politiques et comme les vecteurs et les garants des alliances, collusions et conflits, qui sont au cœur de toute action publique (2010, p. 94).

Un autre postulat commun à ses travaux, continue-t-il, est l'hypothèse majeure qui associe tout changement significatif de l'action publique à une transformation des éléments cognitifs et normatifs caractéristiques d'une politique, d'un problème ou d'un secteur d'intervention publique donné. Toutefois, Surel retient trois objections principales qui ont conduit à nuancer fortement et parfois à modifier le contenu même de l'approche cognitive et normative des politiques publiques.

La première série de critiques formulées à caractère épistémologique et méthodologique remet en cause la scientificité d'une approche incapable de définir correctement ses variables d'analyse, de les identifier de manière rigoureuse et d'en déduire des hypothèses fiables. Autrement dit, pour lui, l'approche cognitive et normative ne donne aucune indication précise sur ce que sont les « idées », sur la façon de les repérer dans la réalité sociale et sur leur influence causale sur les politiques publiques.

Une seconde catégorie de critiques tend à considérer ces approches comme trop « abstraites » et pauvres sociologiquement, dans la mesure où elles négligeraient le poids des individus et des groupes concernés dans leurs analyses.

Enfin, le poids attribué aux facteurs cognitifs et normatifs dans ces travaux est considéré parfois comme excessif par rapport à d'autres variables, censées être plus identifiables et avoir une dimension causale plus nette, en particulier les intérêts des acteurs concernés et les logiques institutionnelles attachées à toute politique publique (Surel, 2010, p. 96).

Ces critiques ont poussé les auteurs concernés à revoir leurs travaux et ils étaient contraints à des évolutions. C'est la raison pour laquelle Bruno Jobert a pu développer par la suite la notion de forum, estimant que c'était par repérage des communautés d'acteurs pertinentes, plutôt que par les idées portées par ces acteurs, que l'on pouvait comprendre les luttes et les dynamiques évolutives caractéristiques d'une politique donnée (Jobert, 1994).

D'autres ont émis et défendu l'idée de s'intéresser plus directement aux récits, discours ou narrations produits par les acteurs, ce qui permet d'identifier plus clairement les éléments empiriques qui soutiennent l'analyse des facteurs cognitifs et normatifs pertinents (Surel, 2010) ce qui est d'ailleurs le cas pour cette recherche. Pour cet auteur, au-delà de ces controverses et de ces évolutions, il faut sans doute rétrospectivement mettre au crédit de cette approche deux éléments principaux : « avoir contribué à mettre en valeur des facteurs et des dynamiques souvent négligés dans les travaux sur l'action publique (connaissance scientifique, expertise, mais aussi croyances, représentations dominantes et idées plus ou moins partagées par les acteurs publics et privés concernés) ; et peut-être surtout, avoir fourni des travaux et des enquêtes empiriquement fouillés et théoriquement stimulants (même si les éléments sont sans doute méthodologiquement plus contestables), qui ont contribué sans doute largement au nouveau « souffle » qu'a connu l'analyse des politiques publiques ces dernières années (Surel, 2010, p. 97).

2.1 L'analyse cognitive des politiques publiques : Une sociologie politique de l'action publique

L'approche cognitive de l'action publique renvoie à une très grande diversité de travaux : Muller (2000), Sabatier & Schlager (2000) ; etc. Pour certains chercheurs européens, elle est caractérisée par une approche séquentielle des politiques, qui consiste à les découper en une série de séquences d'action, qui correspondent à la fois à une description de la réalité et à la fabrication d'un type idéal d'action publique. Ces séquences permettent de suivre le développement d'une politique à travers un certain nombre d'étapes (*strategist approach*) depuis la mise sur agenda (*agenda setting*) du problème à traiter jusqu'à l'évaluation de l'impact du programme (*policy evaluation*) en passant par la mise en œuvre des mesures adoptées (*implementation*) (Harguindeguy, 2004, p. 148).

Selon Draelants (2006), une approche séquentielle présente un certain nombre d'avantages : elle propose tout d'abord un cadre d'analyse simple de l'action publique, qui introduit un minimum d'ordre dans la complexité des actions et des décisions constituant une politique publique. Elle permet ensuite de rompre avec les représentations de l'action

publique construites par les élites dirigeantes, substituant ainsi une approche sociologique aux représentations juridiques. Enfin, le processus collectif de décision s'analyse en effet à travers des jeux d'acteurs, témoignant ainsi d'une sociologisation de l'analyse (p. 23).

Toutefois, ajoute-t-il, on peut répertorier d'importantes ombres. La première limite d'une approche séquentielle réside dans ce qu'elle offre une vision trop linéaire de l'action publique et risque de donner une cohérence artificielle à la politique publique. Un second défaut surgit de la posture théorique implicitement présente dans ce type d'analyse des politiques publiques qui consiste à aborder celles-ci sous l'angle *problem-solving* (p. 23).

2.2 Fenêtre d'opportunité

Analysant le processus de mise sur agenda, Kingdon propose d'expliquer pourquoi certains problèmes donnent effectivement lieu à des décisions et d'autres pas ? Pourquoi un projet d'action publique devient-il ou ne devient-il pas une décision ?

Dans son ouvrage paru en 1984, *Agenda, alternatives and Public policies*, il tente de répondre à ces questions avec son célèbre modèle de « fenêtre d'opportunité » (*policy window*). Le point de départ de la réflexion de John W. Kingdon est le modèle de la poubelle ou *garbage can model*, développé par Cohen, March et Olsen (1972).

Pour ces auteurs, qui déconstruisent le modèle classique de la rationalité et travaillent sur le fonctionnement des organisations, les préférences des acteurs sont incertaines, et les décisions qu'ils prennent aléatoires, voire chaotiques. Dans les organisations, on trouverait pêle-mêle, comme jetés dans une poubelle, des solutions, des acteurs et des opportunités de choix (Ravinet, 2010, p. 275).

John W. Kingdon part donc de l'idée centrale de ce modèle selon laquelle les solutions ne sont pas *problem solving*, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas créées pour résoudre des problèmes particuliers et n'ont pas besoin de ces problèmes pour exister. Pour comprendre la décision malgré le désordre qui règne dans la poubelle, Kingdon propose de la saisir en termes de moment, d'opportunité.

Contrairement à ce que postule une approche en termes de *problem solving*, la décision se comprend mieux, estime-il, comme l'ouverture d'une « fenêtre d'opportunité ». La fenêtre est employée comme une métaphore comparant la mise sur agenda du lancement d'une mission spatiale qui ne peut partir qu'à un moment limité dans le temps, où les planètes sont alignées. Si la mission n'est pas lancée durant cette fenêtre de tir, les astronautes et les ingénieurs doivent attendre la prochaine occasion. Dans le cas de la fenêtre politique, continue-t-il, il ne s'agit pas de planètes qui s'alignent mais de courants qui se rejoignent (Kingdon, 1984, p. 174). Kingdon considère donc que la sphère politique est divisée en trois courants (*problem stream*, *policy stream* et *political stream*) possédant chacun un développement autonome selon une logique et un calendrier propres.

Le premier courant est celui des problèmes (*problem stream*). Selon Kingdon, trois mécanismes rendent visibles les situations problèmes : les indicateurs (un taux de chômage élevé), les événements (la déforestation, une catastrophe) et les feedbacks (les résultats

d'une évaluation). On peut parler de problème politique, dès lors que « les gens sont convaincus que quelque chose peut être fait pour améliorer la situation » (1984, p. 119).

Le second courant est celui des solutions (*policy stream*) qui se développe indépendamment du premier. Ces solutions ne sont pas initialement pensées pour résoudre des problèmes ; elles « flottent » à la recherche de problèmes auxquels venir s'accrocher, ou d'événements qui les rendent soudain plus visibles. Kingdon souligne que ces alternatives doivent être techniquement possibles, compatibles avec les valeurs dominantes de la *policy community* et capables d'envisager les contraintes futures (Ravinet, 2010, p. 276).

Enfin le troisième courant est celui des règles et calendrier propres à la vie politique : *political stream* (vie des partis politiques, campagnes électorales, actions des groupes de pression, etc.). Lorsque le contexte politique devient favorable et/ou qu'un problème surgit et vient capter l'attention du gouvernement, rien dans le courant des problèmes ni dans celui de la politique ne spécifie quoi faire. Les alternatives portées par les entrepreneurs entrent alors en jeu et peuvent permettre à un problème de passer à l'agenda gouvernemental.

Les fenêtres d'opportunité qui s'ouvrent, lorsque les courants se rejoignent peuvent d'ailleurs se refermer très rapidement, lorsque les acteurs ne réussissent pas à passer à l'action ou lorsque les événements qui ont provoqué l'ouverture ne sont plus d'actualité ou encore par défaut d'alternative disponible.

L'élection de Ndadaye Melchior à la présidence de la République au Burundi en 1993 et les changements qui ont suivi (distribution des terres cultivables aux Batwa) en sont un bon exemple. Ainsi, après son assassinat, non seulement on n'a pas continué la distribution des terres aux Batwa, mais certains étaient même chassés dans leurs propriétés par les nouvelles autorités de base. En outre, les accords de paix et de réconciliation d'Arusha en 2000 entre burundais est aussi une belle opportunité pour les Batwa car ils prévoient l'entrée au Sénat et au Parlement par cooptation de trois membres de cette communauté. Toutefois, souligne Kingdon (1984), même si ces fenêtres sont rares, les changements majeurs de politique publique résultent de l'apparition de ces opportunités (p. 175).

Pour Ravinet (2010), le grand intérêt de la fenêtre d'opportunité est d'être à la fois clair et subtil. Elle considère en effet les mécanismes rationnels, mais aussi les phénomènes d'incertitude et de contingence, et souligne à la fois le rôle central des acteurs stratégiques et la relativité de leurs perceptions. Ce modèle, ajoute-t-elle, permet aussi d'articuler différentes temporalités. Des évolutions sur un temps relativement long peuvent être mises en perspective avec des événements ponctuels et réconcilie *policy* et *politics* avec finesse : le *policy* reste important non pas parce qu'il est producteur de solutions, mais parce que la condition du changement (l'ouverture de la fenêtre) est impensable sans la variable politique ; Kingdon ne cède pas à une vision enchantée de la politique ni à une vision qui nierait son rôle (p. 281).

Cependant, ajoute-t-elle, la principale limite du modèle est liée à sa nature accueillante qui permet de concilier des perspectives théoriques variées, voire contradictoires. En outre, la fenêtre ne constitue en aucun cas un modèle déterministe. Cette mise en scène est au contraire fortement probabiliste : lorsque les trois courants se rejoignent et qu'une fenêtre s'ouvre, une proposition a de fortes chances de passer de l'agenda gouvernemental à l'agenda décisionnel, mais ce n'est pas une nécessité (p. 282).

2.3 La notion de référentiel des politiques publiques

Le concept de référentiel s'inscrit dans une perspective d'analyse de l'action publique qui s'est développée, notamment en France (Muller, 2000) au cours des vingt dernières années : l'analyse cognitive des politiques publiques. Selon cette approche, les politiques publiques ne sont pas seulement des espaces où s'affrontent des acteurs en fonction de leurs intérêts, elles sont aussi le lieu où une société donnée construit son rapport au monde et donc les représentations qu'elle se donne pour comprendre et agir sur le réel tel qu'il est perçu. Quels sont les dangers qui la menacent ? Jusqu'où doit-on préserver des espaces naturels ? Comment répartir les richesses ? Quelle place accorder aux services publics ? S'interroge Muller (2010, p. 555).

Selon Muller, chaque politique passe donc par la définition d'objectifs (accroître la capacité de projection des forces armées, diminuer les dépenses sociales, limiter la pollution, etc.) qui vont eux-mêmes être définis à partir d'une représentation du problème, de ses conséquences et des solutions envisageables pour le résoudre. La définition d'une politique publique repose sur une représentation de la réalité qui constitue le référentiel de cette politique. Il ajoute également que le référentiel correspond d'abord à une conception de la place et du rôle du domaine concerné dans la société. Muller donne l'exemple des propositions en matière de politique de santé qui dépendront de la représentation que l'on se fait du statut de la maladie dans la société et donc des personnels chargés de mettre en œuvre les systèmes de soin.

2.3.1 Les constituants du référentiel

Toujours selon Muller, le référentiel d'une politique publique est donc constitué d'un ensemble de prescriptions qui donnent du sens à un programme d'action publique en définissant des critères de choix et des modes de désignation des objectifs. Il s'agit à la fois d'un processus cognitif fondant un diagnostic et permettant de comprendre le réel (en limitant sa complexité) et d'un processus prescriptif permettant d'agir sur le réel. Pour Muller (2010), en tant que structure de sens, le référentiel articule ainsi quatre niveaux de perception du monde :

- Les valeurs sont les représentations les plus fondamentales sur ce qui est bien ou mal, désirable ou à rejeter. Elles définissent le cadre global de l'action publique. Il donne l'exemple du débat équité vs égalité en France, considéré typiquement comme un débat au niveau des valeurs.
- Les normes soulignent les écarts entre le réel perçu et le réel souhaité. Elles définissent des principes d'action plus que des valeurs : « l'agriculture doit se moderniser ».

- Les algorithmes sont des relations causales qui expriment une théorie de l'action. Ils peuvent être exprimés sous la forme « si ...alors » : si le gouvernement laisse « filer » la monnaie, alors les entreprises gagneront en compétitivité » ; « si je transfère les politiques de lutte contre l'exclusion de l'État vers les collectivités locales, alors ces politiques seront plus efficaces parce que plus proches des intéressés ».
- Les images « le jeune agriculteur dynamique et modernisé » ; « Airbus plus fort que Boeing » etc. sont des vecteurs implicites de valeurs, de normes ou même d'algorithmes. Elles font sens immédiatement sans passer par un long détour discursif. De ce point de vue, elles constituent un élément central du référentiel (Muller, 2010, p. 557).

2.3.2 Référentiel global et référentiel sectoriel

En tant que représentation de la place et du rôle d'un secteur dans une société donnée, le référentiel d'une politique publique peut alors se décomposer en deux éléments, le référentiel global et le référentiel sectoriel, les relations entre les deux définissant le rapport global-sectoriel (Muller, 2010, p. 557).

Selon Muller, le référentiel global est une représentation générale autour de laquelle vont s'ordonner et se hiérarchiser les différentes représentations sectorielles. Il est constitué d'un ensemble de valeurs fondamentales qui renvoient aux croyances de base d'une société, ainsi que de normes qui permettent de choisir entre des conduites.

À ce titre, il constitue la représentation qu'une société se fait de son rapport au monde à un moment donné. Muller ajoute que contrairement à ce qu'une définition trop superficielle pourrait laisser penser, le référentiel global ne constitue pas une vision parfaitement cohérente du monde, mais il balise le champ de perception de la réalité au sein duquel vont s'organiser les conflits sociaux. Ainsi, continue-t-il, tout au long du siècle on peut repérer la succession d'un certain nombre de grands cadres d'interprétation qui mettent en ordre les différents univers de sens que constituent secteurs, professions ou domaines d'action publique : au référentiel libéral dominant avant la crise de 1929 succède ainsi un référentiel de l'État providence qui permet de mettre en avant l'intervention de l'État dans le social et l'économie.

Les années 1980 sont marquées au contraire par la montée en puissance d'un nouveau référentiel global fondé sur une vision différente des relations entre l'État et le marché. Toujours selon Muller (2010), ses algorithmes et ses normes d'action mettent en avant la « nécessité » de réduire les dépenses publiques (notamment dans le domaine social) pour faire face à la concurrence internationale dans un contexte de globalisation. Au-delà de la dimension économique, cette nouvelle vision du monde se développe plus largement dans un contexte d'individualisation des sociétés occidentales qui contraint les individus à être « acteurs de leur propre vie » pas seulement dans le domaine économique (p. 558).

Dans cette perspective, continue-t-il, un changement de référentiel global apparaît d'abord comme l'expression d'un changement de l'état du monde : alors que le référentiel libéral constitue la vision d'un monde occidental en voie d'industrialisation, le référentiel de l'État providence est la matrice cognitive et normative du monde de l'après crise de

1929, alors que le référentiel de marché met en forme la globalisation de la fin du vingtième siècle. Avec les tensions actuelles (crise de la dette, extension de la globalisation aux pays du Sud, crise écologique, etc.), la question est aujourd'hui posée de l'émergence encore incertaine d'un référentiel fondé sur de nouvelles manières d'appréhender le niveau global (écologie).

S'agissant du référentiel sectoriel, Muller le définit comme une représentation d'un secteur, d'un domaine ou d'une profession. Son premier effet est selon lui de baliser les frontières du secteur, sa configuration et sa place dans la société, dans la mesure où ces éléments sont l'objet de conflits permanents en liaison avec les controverses sur le contrôle de l'agenda politique. Comme le référentiel global, le référentiel d'un secteur est donc un construit social dont la cohérence n'est jamais parfaite.

Au sein d'un secteur donné coexistent toujours plusieurs conceptions de la nature et du rôle du secteur, l'une d'entre elles étant en général dominante, souvent parce que c'est elle qui est conforme à la hiérarchie globale des normes existant dans le référentiel global. C'est alors cette représentation qui s'impose comme cadre de référence pour la politique publique correspondante parce qu'elle génère des éléments d'articulation entre global et sectoriel.

Toujours selon Muller (2000) la question qui se pose est maintenant de savoir pourquoi dans certaines circonstances, un référentiel va « s'imposer » aux acteurs alors même que son acceptation implique pour eux des changements difficiles, voire dans des cas extrêmes, leur disparition en tant qu'acteurs collectifs ?

Pourquoi à un moment donné, devient-il « évident » que les paysans doivent se moderniser (et donc pour beaucoup quitter la terre) ? Concernant notre recherche, pourquoi devient-il « normal » que les Batwa doivent se « moderniser » et quitter la forêt ? Autrement dit pour Muller, d'où vient ce sentiment qu'une politique publique exprime une sorte de vérité du moment, non pas en fonction du résultat d'une expérimentation scientifique mais parce qu'elle correspond aux croyances des acteurs ? C'est ici que le recours au « global » s'impose :

L'hypothèse qui est défendue est que le référentiel d'une politique publique doit se transformer lorsque apparaît une dissonance (cognitive) dans le « rapport global-sectoriel » (RGS), un décalage avec le cadre d'interprétation globale d'une société (le référentiel global). Muller comprend que ce décalage est perçu comme « insupportable » car la matrice cognitive et normative qui structure le sens de la politique et l'action des acteurs concernés n'exprime plus ou mal la place, le rôle et le statut des groupes concernés par le domaine en changement : le référentiel n'est plus « vrai » parce qu'il ne permet plus aux acteurs de comprendre leur rapport au monde et d'agir sur lui : le réel est privé de sens (Muller, 2000, p. 196).

Palier (2003) abonde dans le même sens en prenant l'exemple du secteur des politiques en matière de retraite. Il exprime bien la combinaison entre l'effectivité d'un cadre global d'interprétation du monde et la spécificité du « chemin » emprunté par chaque pays.

À partir d'une lecture synthétique des textes et des interventions de la Banque mondiale et de la Commission Européenne en matière de retraite, il montre que s'élabore au niveau de ces organisations internationales un nouveau modèle global pour les retraites. Si chaque

pays suit son propre chemin pour réformer son système de retraites, cela se fait dans un nouveau paysage commun, structuré par le modèle de système de retraite global favorisant selon des modalités variables le développement des retraites par capitalisation (cité par Muller, 2000, p. 198).

En outre, en montrant le lien entre le « global et la globalisation », Muller (2000) souligne que dans la perspective de l'analyse cognitive des politiques publiques, le processus de globalisation correspond à une forme de découplage entre d'une part, les fonctions de construction des cadres généraux d'interprétation du monde et, d'autre part, les fonctions de construction du compromis social sur lequel reposent les systèmes politiques modernes. Alors que l'État nation était le lieu où se combinaient plus ou moins bien ces deux fonctions qui participent à la construction d'un ordre politique légitime, le processus de globalisation tend à les dissocier de manière de plus en plus nette (p. 204).

Le rôle des acteurs (responsables politiques, fonctionnaires, chefs d'entreprise ou représentants) est alors important puisque ce sont eux qui mettent en sens, qui « disent » les « nécessités » issues de la transformation du global-sectoriel. L'acteur n'est pas libre au sens où il ne serait pas contraint, mais la contrainte s'exerce (est construite) à travers les choix et les stratégies des acteurs (Muller, 2000, p. 199).

2.4 Le rôle des acteurs dans la construction des cadres d'interprétation du monde

Pour Muller (2000), l'analyse cognitive des politiques cherche donc à répondre à une double ambition : intégrer la dimension du global, qui paraît incontournable pour comprendre les logiques à l'œuvre dans les changements de politiques publiques, tout en mettant en avant le rôle des acteurs dans la construction des cadres d'interprétation du monde et la mise en œuvre concrète de la dialectique du global et du « sectoriel » (p. 200).

Les recherches de Jobert (1994) constituent un apport décisif dans la compréhension de la dialectique entre le jeu des acteurs et la transformation des matrices cognitives. Dans ces travaux sur l'émergence de ce qu'il appelle le « tournant néolibéral », il s'interroge directement sur les modalités à partir desquelles s'impose au cours des années 1980, une nouvelle vision de l'action publique centrée sur le marché. Il montre en particulier que les processus d'imposition et d'acceptation du changement de référentiel passent par le fonctionnement différencié de plusieurs instances qu'il nomme « forums » (p. 14). Ces « forums » sont régis par des enjeux et des règles qui leur sont spécifiques, suivant une temporalité particulière et mettant en scène des acteurs différents. Jobert distingue trois types de forums :

D'abord il distingue le forum scientifique des économistes, au sein duquel va être mise à mal dès les années 1970, la domination du paradigme keynésien, ouvrant ainsi la voie à une « prise de conscience » des défaillances de l'action publique.

Ensuite, le forum de la communication politique constitue une autre scène spécifique de construction de « la réalité sociale » sur laquelle vont se modifier les termes de la rhétorique politique..., d'émergence de nouveaux intérêts et de nouvelles revendications. Le « consensus modernisateur » en phase avec le paradigme keynésien s'efface devant une nouvelle rhétorique exaltant les « gagnants » de la nouvelle compétition économique et stigmatisant les blocages sociaux. Enfin, le forum des communautés des politiques publiques renvoie à la conduite des débats et des controverses dans les divers réseaux de politiques publiques (Jobert, 1994, p. 21).

D'autres auteurs ont défini ce concept, certains le comparant à un réseau ou une communauté de politiques publiques, à un « champ », une organisation particulière ou à un lieu et un regroupement d'acteurs particuliers (Boussaguet, 2010, p. 283).

Ève Fouilleux dans ses travaux sur l'analyse du changement de référentiel de la politique agricole commune (PAC), les ajustements progressifs et les échanges qui s'opèrent entre les différents forums participant à la construction du nouveau cadre d'interprétation du monde, définit les forums comme : « Des scènes plus ou moins institutionnalisées, régies par des règles et des dynamiques spécifiques, au sein desquelles des acteurs ont des débats touchant de près ou de loin à la politique publique que l'on étudie » (Fouilleux, 2000, p. 278).

Plus précisément, il s'agit d'un « lieu » producteur d'idées et de représentations sur cette politique, qui peuvent être interprétées en fonction des règles de jeu du forum, des acteurs et des intérêts qui le composent et des rapports de force qui opposent ces différents acteurs. En définitive, « les forums permettent de rendre intelligible l'hétérogénéité des idées existantes autour d'une politique et la pluralité des systèmes de représentation et d'action dans lesquels ces idées s'inscrivent » (Fouilleux, 2000, p. 279).

Boussaguet (2010) souligne en effet que le fonctionnement est différent d'un forum à l'autre : les controverses n'évoluent pas de façon parallèle, ni au même rythme ; les critères de cohérence et d'acceptabilité du discours ne sont pas les mêmes ; etc. En conséquence, les idées produites à propos d'une même politique peuvent être de natures très différentes, voire totalement opposées, d'un forum à l'autre (p. 284).

Elle distingue quatre grands types de forums :

- le forum scientifique des spécialistes (par exemple le forum des économistes au sein duquel va être mise à mal la domination du paradigme keynésien dans les années 1970, dans les travaux de Bruno Jobert) ;
- le forum de la communication politique (ou de la rhétorique politique) ;
- le forum des professionnels (ce forum ne figure pas dans le modèle d'origine et a été ajouté par Ève Fouilleux qui, à la différence de l'exemple développé par Bruno Jobert, travaille sur le cas d'une politique sectorielle) ;
- le forum des communautés de politiques (lieu où se fabriquent les « recettes » (Jobert, 1994) à partir desquelles vont être mis en place les programmes concrets d'action publique (Boussaguet, 2010, p. 285).

Les trois premiers forums représentent ce qu'Ève Fouilleux nomme « les forums de production des idées » ; le quatrième, quant à lui, est un « lieu de réutilisation, d'institutionnalisation des idées à travers leur transformation en instruments de politiques publiques » (Fouilleux, 2000, p. 279).

Pour Muller (2000), le point le plus intéressant dans la conceptualisation de Jobert est la constatation selon laquelle chacun de ces forums fonctionne selon des règles propres, selon une temporalité particulière et met en scène des acteurs différents (p. 199). Chaque acteur va donc « travailler » la nouvelle matrice cognitive et normative dans une perspective spécifique, en fonction d'impératifs différents. Le fonctionnement du forum des économistes est ainsi marqué par la recherche de l'excellence académique dans le paradigme dominant mais aussi par le jeu de l'innovation intellectuelle et de la rupture. Les acteurs du forum de la communication politique sont animés par la volonté de participer à la construction de coalitions politiques partisans susceptibles d'accéder au pouvoir. Quant aux communautés des politiques publiques, les recettes de leur cuisine sont marquées par la transaction entre les dimensions du global et du sectoriel entre l'administratif et le professionnel, le technique et le politique ; le forum des professionnels est composé d'acteurs de la société civile ; le forum étudié par Ève Fouilleux, par exemple est constitué de divers groupes d'agriculteurs (organisés ou non en mouvements syndicaux) qui s'affrontent et cherchent à faire valoir, auprès de leur base et des pouvoirs publics, leur propre vision de l'agriculture. Il s'agit donc d'acteurs qui, en défendant une identité sociale particulière, développent leurs propres interprétations et représentations de la politique publique étudiée.

Néanmoins, si ces différents forums obéissent à des logiques qui leur sont spécifiques, ils ne sont pas imperméables les uns aux autres :

Les idées développées et présentes dans les trois premiers forums sont parfois reprises dans le forum des communautés de politiques publiques où elles peuvent être envisagées comme des alternatives possibles pour la politique publique à mener. Il existe en fait des liens entre les différents forums, des échanges politiques qui sont autant de vecteurs potentiels du passage des idées d'un forum à l'autre, il existe donc des interactions entre ces quatre forums » (Boussaguet, 2010, p. 286).

Toujours selon cette auteur, si l'on garde à l'esprit la définition rigoureuse du forum, l'utilisation du concept semble autoriser une analyse relativement exhaustive d'une politique publique : il permet le repérage des différents acteurs impliqués dans la production de cette politique, met en lumière leurs objectifs divergents et les règles du jeu particulières auxquelles ils obéissent ; il rend visibles les processus de production d'idées sur les politiques et ceux de réutilisation et d'institutionnalisation de ces idées à travers leur transformation en instruments de politiques publiques ; il montre enfin les échanges politiques entre les différents « forums », vecteurs potentiels du passage des idées des uns aux autres, et souligne les éventuels rapports de force présents au sein de chaque forum (p. 287).

Cette distinction entre plusieurs forums met donc en lumière l'importance et la complexité du rôle des acteurs dans la construction des matrices cognitives, qui ne s'imposent dans ces différents espaces qu'à travers un travail de construction rhétorique au sein d'univers de sens à la fois distincts et articulés, le résultat n'étant jamais donné d'avance (Muller, 2000, p. 200).

Les travaux de Palier (2003) soulignent à juste titre que les processus à travers lesquels le global est construit ne débouchent en aucune façon sur une sorte d'édifice parfaitement cohérent au sein duquel chaque secteur et chaque groupe social devrait trouver une place déterminée à l'avance. Pour lui, les processus d'articulation entre le global et le sectoriel ne sont en aucune façon l'apanage des élites politiques, administratives ou financières même si leur part est évidemment importante.

Il reste que pour Muller, l'analyse des procédures de négociations, des stratégies des acteurs ou des processus de traduction ne suffit pas à rendre compte des mécanismes à travers lesquels les sociétés modernes se mettent en ordre et pensent comme une totalité, ce qui n'exclut pas, il faut le rappeler, conflits, contradictions et incertitudes. Il constate alors que c'est à travers la production des politiques publiques que s'exerce cette fonction d'ordre : « C'est en produisant des politiques publiques que les sociétés se pensent à travers leur action sur elles-mêmes. À travers l'action publique, elles définissent leur rapport au monde en construisant leur propre altérité » (Muller, 2000, p. 203).

Smouts (1998) souligne que les acteurs participant à la construction des matrices cognitives globales se réfèrent de moins en moins à un statut étatique : réseaux d'entreprises et financiers, institutions internationales comme la Banque mondiale, le FMI ou l'OMC, réseaux de la « société civile » (Églises, ONG notamment dans le domaine humanitaire ou de l'environnement, etc.).

Les forums de production des idées globales sont désormais transnationaux. Les gouvernements doivent désormais, précise ainsi Muller, s'adapter à des cadres produits au-delà d'eux-mêmes et gérer les conséquences du changement sur la reproduction de l'ordre politique : le global se situe désormais au-delà de l'État nation. C'est bien une forme de « gouvernance globale » que l'on voit se mettre en place aujourd'hui à travers cette transformation des conditions d'élaboration des cadres globaux d'interprétation du monde (Muller, 2000, p. 205).

2.5 Théorie du changement des politiques publiques

Selon Muller, « une politique publique se définit toujours par rapport au changement, soit que l'on cherche à freiner une évolution, soit que l'on cherche, au contraire, à promouvoir la transformation du milieu concerné » (Muller, 2005, p. 156).

La question du changement est ancienne dans l'analyse des politiques publiques et traverse plus ou moins explicitement tous les courants. Pour Hoeffler et al. (2010), définir le changement dans l'analyse des politiques publiques, c'est caractériser ce qui change au

sein d'une politique, autrement dit étudier l'objet du changement mais aussi le degré du changement et ses effets (p. 132).

L'objet peut concerner des séquences différentes d'action publique (mise à l'agenda d'un nouveau problème social, décision différente pour un problème identique, mise en œuvre différente de celle qui existait par le passé, etc.). Cet auteur précise que l'analyse peut aussi être déclinée par nature ou type : certains travaux s'intéresseront au changement des institutions ou des acteurs, tandis que d'autres se concentreront sur l'étude des instruments de l'action publique et des idées.

Le degré du changement peut être défini comme la distance séparant l'élément qui a changé depuis la situation initiale. Le modèle des « trois ordres du changement » de Hall (1993) distingue le changement de buts (changement de troisième ordre), le changement des instruments ou programmes (de second ordre) et enfin le changement dans l'utilisation des instruments d'une politique et de leurs finalités (de premier ordre). Il montre ainsi que le changement peut aller d'une simple adaptation des instruments à une transformation des objectifs même d'une politique publique ; type de changement le plus radical et en même temps le moins courant, puisqu'il correspond à un changement simultané de trois ordres.

Hoeffler et al. (2010) donnent l'exemple de la transformation en plusieurs étapes des politiques économiques britanniques entre 1973 et 1989 : alors que les effets de la crise se faisaient sentir, les acteurs publics ont d'abord modifié les budgets en fonction des problèmes perçus, puis ont introduit de nouveaux instruments ; ces deux changements ne remettant pas en cause les théories keynésiennes. Le troisième ordre de changement est survenu lorsque l'objectif prioritaire de la politique économique est passé de la diminution du chômage à la réduction des dépenses budgétaires, la recherche des équilibres monétaristes remplaçant celle de conformation aux théories keynésiennes (p. 133).

Les effets du changement correspondent aux répercussions du changement, que ce soit dans la société ou dans les institutions et les programmes publics. Ceux-ci peuvent être plus ou moins importants et se produire plus ou moins longtemps après la première phase de transformation. Boussaguet (2008) a analysé comment la mise à l'agenda des violences sexuelles par les groupes féministes, puis la mise en œuvre de programmes de lutte contre ces violences, ont eu pour effet de mettre à l'agenda un autre problème, celui de la pédophilie.

Pour expliquer le changement, Hoeffler et al. (2010) montrent également que deux types d'approches ont longtemps structuré le débat : d'un côté, celles qui envisagent des changements à la fois rapides et radicaux en mettant notamment l'accent sur les dimensions cognitives de l'action publique ; de l'autre, les approches institutionnalistes qui expliquent avant tout la continuité, et n'envisagent que des transformations marginales et lentes des politiques (p. 134).

Les premières approches conçoivent les politiques publiques comme fondamentalement stables mais pouvant connaître rapidement des changements importants déstabilisant les systèmes de croyances. Dans l'analyse en termes de référentiel d'action publique (Muller, 2005), la structure cognitive et normative qui encadre les acteurs est la plupart du temps

stable mais appelée à évoluer sous l'effet de l'introduction de nouvelles croyances qui finissent par invalider l'ancienne matrice. Pour lui donc, le changement découle de l'action de certains acteurs, les médiateurs, qui opèrent l'ajustement entre un référentiel sectoriel et le référentiel global.

Le concept de référentiel est en outre à l'origine d'une théorie du changement qui permet de rendre compte de la tension entre une dimension structurelle qui exprime le poids des logiques globales à long terme, telles qu'elles se traduisent dans les institutions, et une logique de l'action qui s'exprime dans les marges de jeux dont disposent les acteurs des politiques publiques en fonction de leur capacité à mobiliser des ressources et à mettre en œuvre des stratégies spécifiques (Muller, 2010, p. 559). Pour cet auteur, ce concept permet d'expliquer que le changement fonctionne à la fois comme une contrainte et comme une opportunité pour les acteurs. Donc, au-delà des notions de référentiel global ou sectoriel, la question clef est celle du rapport global-sectoriel.

Le concept de référentiel participe au débat sur la place respective des idées, des intérêts ou des institutions dans l'explication de la genèse ou de la transformation des politiques. Pour autant, le référentiel d'une politique ne peut s'analyser simplement comme un ensemble d'« idées », dans la mesure où il exprime à la fois les intérêts et la vision du monde du groupe dominant au sein d'un système d'action publique.

Toujours selon Muller, il est en effet important de garder en mémoire que le référentiel d'une politique comporte presque toujours une composante identitaire forte, dans la mesure où il fonde la vision qu'un groupe se donne de sa place et de son rôle dans la société. Le référentiel ne constitue donc pas une simple ressource manipulable à volonté par les groupes en compétition, et un acteur ne pourra pas construire n'importe quel système de croyances en fonction de ses besoins stratégiques. Le référentiel d'une politique ce ne sont pas seulement des idées mais des idées en action (2010, p. 561).

Cette approche de Muller qui met l'accent sur la fonction cognitive de l'action publique rejoint les travaux de plusieurs auteurs qui soulignent le rôle des idées dans l'étude de l'action publique : l'approche par les coalitions de cause développée par Paul A. Sabatier (*Advocacy Coalition Framework*) explique les changements rapides et importants des politiques publiques en mettant en avant le rôle de ces coalitions dans la déstabilisation des systèmes de croyances et la réversibilité des changements.

Un système de croyances est ordonné suivant trois niveaux : les *deep core beliefs* ou valeurs fondamentales s'appliquant à toutes les politiques publiques, les *core beliefs* ou valeurs spécifiques qui concernent l'appréhension d'une politique particulière et les *secondary beliefs* ou croyances secondaires qui permettent de penser l'opérationnalisation des politiques publiques (Sabatier, 1998).

Selon ces auteurs chaque niveau est plus ou moins perméable aux changements, le *deep core* étant le plus difficile à faire évoluer. Dans cette perspective, le changement d'une politique publique passe moins par un changement de croyances que par l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle coalition de cause.

La théorie de la fenêtre d'opportunité de John W. Kingdon décrit autrement ces mécanismes de changement radical et rapide. Selon cette perspective, les politiques ne changent pas tant que trois éléments n'ont pas été réunis : le « courant » des problèmes (*problem stream*), des solutions (*policy stream*) et enfin le courant politique (*political stream*) (Kingdon, 1984).

Pour Hoeffler et al. (2010), la seconde grande approche est issue des travaux néo-institutionnalistes qui l'appréhendent comme fondamentalement lent, marginal et soumis à des institutionnels contraignants. Pour ces auteurs, ces analyses s'inspirent des premiers travaux sur l'incrémentalisme de Lindblom (1959) pour qui le changement n'est souvent introduit qu'à la marge sous l'effet, d'une part, d'un apprentissage des choix précédents fonctionnant par essais-erreurs, et parce qu'ils sont, d'autre part, le fruit d'ajustement et de compromis entre une pluralité d'acteurs (p. 136).

Les approches traitant du changement cognitif radical ont, elles aussi, été affinées et amendées pour mieux prendre en compte les institutions ou les intérêts des acteurs. Les travaux sur le consensus ambigu dans les politiques sociales (Palier, 2003) ou sur l'ambivalence de la notion de marché dans la relance de l'intégration européenne des années 1980 mettent l'accent sur l'ambiguïté des idées dans le changement de politique publique (Hoeffler et al., 2010, p. 138).

Pour cet auteur, le constat est clair, un débat théorique dynamique est en cours pour affiner le cadre d'analyse du changement des politiques publiques. Concernant notre travail, c'est la première approche qui envisage des changements à la fois rapides et radicaux en mettant notamment l'accent sur les dimensions cognitives de l'action publique qui attire plus notre attention.

2.6 Synthèse des idées théoriques de base et implication pour notre recherche

Les travaux de Muller portant sur l'analyse des politiques publiques montrent bien que les politiques publiques ne sont pas là pour résoudre des problèmes : « D'abord personne ne s'accorde sur la définition des problèmes, ensuite il n'y a jamais consensus sur la chaîne causale qui produit le symptôme que l'on veut traiter. Enfin l'on est incapable de mesurer sérieusement les effets de l'action publique » (Muller, 2000, p. 195).

Ainsi, les politiques publiques au Burundi ne sont pas là pour résoudre les problèmes des Batwa. Dans les premières pages de ce travail, la littérature et les thèses développées montrent effectivement que l'on ne s'accorde pas sur la définition même des problèmes rencontrés par les Batwa. Il est aussi difficile de trouver un consensus sur la nature de ces problèmes, certains diraient même qu'on ne fait rien pour aider les Batwa à se développer.

L'approche cognitive et normative des politiques publiques quant à elle est constituée de travaux qui insistent sur le poids des éléments de connaissance, des idées, des représentations ou des croyances sociales dans l'élaboration des politiques publiques. En effet, Muller dans ses travaux, principalement sur le référentiel, souligne que les politiques

publiques ne sont pas seulement des espaces où s'affrontent des acteurs en fonction de leurs intérêts, elles sont aussi le lieu où une société donnée construit son rapport au monde et donc les représentations qu'elle se donne pour comprendre et agir sur le réel tel qu'il est perçu.

Chaque politique passe donc par la définition d'objectifs qui vont eux-mêmes être définis à partir d'une représentation du problème, de ses conséquences et des solutions envisageables pour le résoudre. Ainsi, les propositions que l'on fait en matière de politique publique des Batwa ne visent pas uniquement les intérêts des acteurs. Elles passent par la définition d'objectifs qui vont eux-mêmes être définis à partir des croyances sociales que l'on a dans la société ainsi que les stratégies mises en place pour résoudre les problèmes des Batwa.

En outre, pour Muller, le référentiel d'une politique est constitué d'un ensemble de prescriptions qui donnent du sens à un programme d'action publique en définissant des critères de choix et des modes de désignation des objectifs. Il distingue ainsi le référentiel global du référentiel sectoriel, les relations entre les deux définissant le rapport global-sectoriel. Muller explicite bien cette relation en soulignant que comme le référentiel global, le référentiel d'un secteur est donc un construit social dont la cohérence n'est jamais parfaite.

Dans notre travail, le rapport global-sectoriel est très pertinent. En effet, les Églises, les ONG et les autorités nationales opèrent dans un nouveau cadre d'interprétation du monde qui leur est imposé. Les droits de la personne humaine sont devenus comme une référence dans un État démocratique et restent par exemple pour les associations Batwa une référence dans leurs revendications. En fait, l'efficacité de ces luttes est liée au fait qu'elles se déroulent dans un nouveau contexte d'interprétation du monde au sein duquel les droits humains occupent une place importante. De ce fait, le rôle des acteurs (ONG, Églises, autorités nationales, etc.) est alors important puisque ce sont eux qui mettent en « sens », qui « disent » les « nécessités » issues de la transformation du secteur global. Pour Muller, les contraintes que les transformations du référentiel global exercent sur les acteurs des politiques sectorielles disqualifient les cadres cognitifs et normatifs qui structurent une politique à un moment donné.

Cette approche qui insiste sur la fonction cognitive de l'action publique rejoint d'autres travaux qui insistent sur le rôle des idées dans l'analyse de l'action publique. En effet, la notion de forums est pour notre travail un concept important. En effet, la définition de Fouilleux (2000) nous semble plus pertinente : « il s'agit d'un lieu producteur d'idées et de représentations sur une politique, qui peuvent être interprétées en fonctions des règles du jeu du forum, des acteurs et des intérêts qui le composent et des rapports de force qui opposent ces différents acteurs » (p. 283).

Pour elle donc, les forums permettent de rendre intelligible l'hétérogénéité des idées existantes autour d'une politique publique et la pluralité des systèmes de représentation et d'action dans lesquels ces idées s'inscrivent. Ainsi, concernant notre travail, il nous semble que les ONG, les Églises, les associations des Batwa et les autorités administratives ont des

systèmes de représentation et d'action différents selon leur vision du monde. Nous pouvons donc identifier deux grands forums de prise en charge de la question des politiques de développement des Batwa en général et la question des politiques éducatives des Batwa en particulier mais qui s'éloignent plus ou moins du modèle d'origine défini par Bruno Jobert :

- Le premier est le forum associatif (ONG, Églises et associations Batwa) tel qu'identifié dans les travaux de Boussaguet (2008) portant sur la pédophilie en Europe au croisement entre le forum des professionnels d'Ève Fouilleux (puisque composé d'acteurs de la société civile ayant leurs propres représentations et idées sur ces questions). Par exemple, les différents groupes d'associations de Batwa cherchent à faire valoir auprès de leur base et des pouvoirs publics, leur propre vision du problème. En défendant leur identité sociale particulière, ils développent leurs propres interprétations et représentations de la politique publique mise en place.
- Le second est le forum politique qui englobe les aspects politiques du forum de la rhétorique politique et les caractéristiques décisionnelles du forum des communautés de politiques publiques (acteurs politiques de premier plan, administratifs, etc.).

Le fonctionnement est différent d'un forum à l'autre : par exemple, la conception de l'origine de la marginalisation des Batwa n'évolue pas de la même façon, ni au même rythme ; les critères de choix et les stratégies ne sont pas également cohérents, etc. En conséquence, les idées produites à propos d'une même politique peuvent être de natures très différentes, voire totalement opposées d'un forum à l'autre. Toutefois, si ces différents forums obéissent à des logiques qui leur sont spécifiques, ils ne sont pas imperméables les uns aux autres : les idées reprises dans le forum associatif peuvent être reprises dans le forum politique ou tout simplement peuvent être envisagées comme des alternatives possibles pour la politique à mener. Il existe donc bien des interactions entre ces deux forums.

Le modèle de John W. Kingdon est aussi intéressant pour notre recherche. Répondant à la question du pourquoi certains problèmes donnent effectivement lieu à des décisions et d'autres pas, il part du modèle de la poubelle qui stipule que les solutions ne sont pas créées pour résoudre des problèmes particuliers et n'ont pas besoin de ces problèmes pour exister. Donc, pour comprendre la décision malgré le désordre qui règne dans la poubelle, Kingdon propose de la saisir en termes de moment, d'opportunité. Kingdon distingue trois courants de politiques publiques possédant chacun un développement autonome selon une logique et un calendrier propres :

Le premier courant est celui des problèmes (*problem stream*). En effet, on parle de problème politique dès lors que les gens sont convaincus que quelque chose peut être fait pour améliorer la situation. Ici la question est justement de savoir si les acteurs politiques burundais sont convaincus que quelque chose peut être fait pour améliorer la scolarisation et le développement des Batwa. Trois mécanismes permettent également de rendre visibles les situations problématiques : les indicateurs (concernant notre travail, un taux de scolarisation moins élevé), les événements (la guerre) et les feedbacks (les résultats d'une évaluation).

Le second courant est celui des solutions (*policy stream*) dans lequel de nombreuses alternatives concurrentes circulent, portées par des acteurs des communautés de politiques publiques (*policy communities*). Des solutions qui ne sont initialement pas pensées pour résoudre des problèmes. Ainsi, les ONG, les Églises et l'État ont des idées et des stratégies concurrentes mais qui ne seraient pas initialement pensées pour résoudre les problèmes des Batwa.

Le dernier courant (*political stream*), les événements évoluent selon des règles et un calendrier propres à la vie politique. Lorsque le contexte devient favorable, un problème surgit et vient capter l'attention du gouvernement, mais lorsque les événements qui ont provoqué l'ouverture de cette fenêtre ne sont plus d'actualité, cette fenêtre se referme plus vite. De ce fait, les Batwa doivent donc attendre qu'une opportunité se présente, qu'une fenêtre s'ouvre pour la saisir très vite de peur qu'elle ne se referme. Elle s'était ouverte lors des élections politiques en 1993 qui avaient conduit à la victoire du Président Ndadaye. Dans son discours d'investiture, il garantissait que les Batwa allaient avoir des terres cultivables et devaient scolariser leurs enfants, mais après sa mort, la fenêtre s'est vite refermée. Depuis, les ONG et les Églises, ont beaucoup contribué à poursuivre cette idée de développement et de scolarisation des Batwa mais le chemin est encore long pour y arriver.

Ce modèle souligne à la fois le rôle des acteurs stratégiques et la relativité de leurs perceptions. Il réconcilie *policy* et *politics* avec finesse. S'agissant de la théorie du changement des politiques publiques, il existe plusieurs travaux selon que les chercheurs visent le changement des institutions ou des acteurs, l'étude des instruments de l'action publique et des idées, etc. Le degré du changement est défini comme la distance séparant l'élément qui a changé de la situation initiale.

Dans les pages précédentes, nous avons montré les positions divergentes de plusieurs chercheurs pour expliquer le changement d'une politique publique. Dans notre travail, nous insistons sur les approches qui conçoivent les politiques publiques comme fondamentalement stables mais pouvant connaître des changements importants déstabilisant les systèmes de croyances.

Dans l'analyse en termes de référentiel d'action publique, Muller (2005) participe au débat général sur la place respective des idées, des intérêts ou des institutions dans l'explication de la genèse ou de la transformation des politiques publiques. Pour lui, la structure cognitive et normative qui encadre les acteurs est la plupart du temps stable mais appelée à évoluer sous l'effet de l'introduction de nouvelles croyances qui finissent par invalider l'ancienne matrice. Ainsi, les différents acteurs (ONG, Églises, l'État, etc.) possèdent des systèmes de croyances stables liés à l'une ou l'autre thèse avancée. Mais pour favoriser le changement, chaque acteur doit évoluer en favorisant l'introduction des nouvelles croyances pouvant invalider les systèmes de croyances anciennes.

Toutefois, souligne Muller, le référentiel ne constitue donc pas une simple ressource manipulable à volonté par les groupes en compétition, un acteur ne pourra pas construire n'importe quel système de croyances en fonction des besoins stratégiques, ce ne sont pas seulement des idées mais des idées en action. Autrement dit, prévient Muller, il ne suffit

pas d'avoir une vision et un programme d'idées conçues en fonction des intérêts, il faut aussi savoir les mettre en pratique.

En outre, l'approche par les coalitions de cause développées par Paul A. Sabatier explique quant elle les changements rapides et importants des politiques publiques en mettant en avant le rôle de ces coalitions dans la déstabilisation des systèmes de croyances et la réversibilité des changements.

Donc, pour lui, chaque niveau est perméable aux changements, le premier étant le plus difficile à faire évoluer. L'auteur insiste sur le fait que le changement d'une politique publique passe plus par l'arrivée d'une nouvelle coalition de cause plutôt que le changement de croyances.

La seconde grande approche du changement est issue des travaux des néo-institutionnalistes qui le considèrent comme fondamentalement lent, marginal et soumis à des cadres institutionnels contraignants. Pour eux donc, le changement est avant tout le résultat de chocs exogènes au système institutionnel (guerre ou crise) qui vient déstabiliser l'ordre établi (Clemens & Cook, 1999). Force est de constater que la guerre qui a duré une trentaine d'années n'a pas changé pour autant le système institutionnel Burundais.

Les approches traitant du changement cognitif radical ont, elles aussi, été affinées et amendées pour mieux prendre en compte les institutions ou les intérêts des acteurs. Le modèle des « trois i » (Palier et al., 2007) montre qu'une politique publique évolue selon ces trois variables mais c'est l'une d'entre elles qui va être à l'origine du changement. Les intérêts dans le court terme, les institutions dans la temporalité et les idées dans le long terme.

Dans les travaux récents sur l'instrumentation de l'action publique, les instruments sont analysés comme des « révélateurs » du changement. Philippe Bezes montre comment l'instrument de mesure de la masse salariale de la fonction publique (RMS) peut voir ses usages et ses interprétations changer en fonction de l'agenda politique et des stratégies des administrations, tout en maintenant une continuité dans la mesure et en quantifiant l'activité administrative (Bezes dans Lascombes & Le Galès, 2004).

Somme toute, de toutes ces approches, celles mettant en avant le changement d'une politique publique en invalidant l'ancienne matrice, introduisant par conséquent de nouvelles croyances, éclairent mieux notre travail. Ainsi, une politique élaborée en fonction des systèmes de croyances dénigrant les Batwa ne pourrait pas les aider à sortir de la marginalisation.

Chapitre 3

Problématique de recherche et démarche méthodologique

Problématique de recherche et démarche méthodologique

Ce chapitre se structure autour de trois points principaux. Dans un premier temps, il présente l'état de la question de la scolarisation des Batwa du Burundi. Après un aperçu général, des questions spécifiques au contexte burundais vont être posées, suivies des objectifs et les hypothèses qui orientent ce travail. La présentation du dispositif méthodologique de recueil et d'analyse des données clôturera ce chapitre.

1. Problématique

L'accès à l'éducation est un problème majeur pour la plupart des sociétés du monde en général et pour bien des Burundais en particulier. Malgré les efforts du gouvernement soutenu par les organisations internationales, l'éducation pour tous n'est pas encore une réalité au Burundi. Pour agir sur les paramètres qui retardent l'atteinte de la scolarisation universelle, le gouvernement du Burundi a pris depuis l'année scolaire 2005-2006 l'engagement de supprimer les frais de scolarité. Cette mesure a effectivement dopé les indicateurs d'accès : le taux d'inscription en première année est passé de 84 % l'année précédente à 163 %, ce qui a occasionné de sérieuses difficultés de gestion des effectifs. En outre, elle a permis d'une part la réintégration des enfants déscolarisés suite à la crise sociale que venait de traverser le pays et d'autre part la scolarisation des enfants des familles pauvres qui n'avaient pas les moyens de payer les frais de scolarité.

Selon l'OAG³ citant les résultats du dernier recensement de la population de 2008 et repris par le PSDEF⁴, 47 % des Burundais n'ont jamais fréquenté l'école, 37 % ont un niveau d'école primaire, 4 % ont un niveau de collège et seulement près de 1 % ont un niveau supérieur. On remarque également un écart important entre le taux brut⁵ et le taux net⁶ de scolarisation. En effet, près de 30 % des enfants en âge scolaire ne vont pas à l'école. Ce recensement souligne que le système reste inéquitable malgré la mesure de gratuité scolaire, surtout pour les groupes vulnérables comme les enfants handicapés, les enfants orphelins, les enfants Batwa, etc.

Si l'accès à l'éducation reste difficile pour une importante partie des enfants burundais en général, il l'est particulièrement pour presque la totalité des enfants Batwa. En effet, selon une enquête sur la situation foncière des Batwa au Burundi effectuée en 2006-2008

³OAG : Observatoire de l'action Gouvernementale, asbl, Bujumbura, 2010.

⁴ PSDEF : Plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation (2009-2016), Bujumbura, 2009.

⁵ Le taux brut de scolarisation est calculé en divisant les effectifs des enfants inscrits à l'école par la population scolarisable (7-12ans pour le primaire).

⁶ Le taux net de scolarisation est obtenu en divisant les effectifs des enfants ayant l'âge de scolarisation au primaire effectivement inscrits par la population scolarisable.

par l'Unipropa⁷ sur une population totale de 78071 enfants Batwa, seulement 8518 d'entre eux, soit 25,5 % sont scolarisés au primaire, 429 soit 1,3 % au secondaire et enfin 4 soit 0,01 % au supérieur. Cela signifie donc que 74,5 % des enfants Batwa sont non scolarisés. Certains auteurs (Nditije, 2002 ; Nzikoruriho, 1992), les rapports du gouvernement (PSDEF, 2012), les ONG (OAG, 2010) et les associations Batwa (Unipropa, 2011) considèrent que si les Batwa ne vont pas à l'école, c'est parce qu'il y a un manque d'écoles dans leurs villages, qu'ils sont pauvres et nomades, etc.

Dans cette recherche, l'explication majeure que nous proposons soutient que la non scolarisation des Batwa au Burundi renvoie principalement aux stéréotypes qui sont mobilisés dans leur identification sociétale. Pour comprendre cette non-intégration, il nous semble donc indispensable de passer par l'analyse plus large de la représentation des Batwa et leur place dans la société. En effet, cette dernière repose le plus souvent sur la thèse, que nous qualifions de « traditionnelle », et qui est généralement admise et enseignée au Burundi (Bourgeois, 1957 ; Erny, 2004 ; Maquet, 1952). Selon celle-ci, Twa, Hutu et Tutsi représenteraient trois ethnies différentes, comme explicité dans la première partie de ce travail.

À l'opposé de cette thèse traditionnelle, Kashamura (1973) (thèse historiographique) défend que les trois catégories ne forment pas trois ethnies distinctes. Ce qui les différencie, c'est la division sociale du travail. Pour lui, le colonisateur et le missionnaire se sont servis de la première thèse pour asseoir leur domination. La qualification d'un groupe a certes des effets profonds sur la manière de le traiter. Ainsi, la politique coloniale au Burundi s'est basée sur la conviction que les trois groupes sont différents. La période coloniale a aussi été un moment décisif pour l'éducation scolaire au Burundi. En effet, selon Nzikoruriho (1992), l'école coloniale a longtemps fonctionné à la manière d'un corps étranger dont le but premier était d'extraire du milieu coutumier un certain nombre d'individus afin d'en faire des auxiliaires de l'administration, de l'Église ou de nouveaux acteurs de la vie économique. La plupart des enfants scolarisés étaient Tutsi tandis que les Hutu étaient invités à cultiver la terre et les Twa à exercer principalement la poterie.

Actuellement, force est de constater que malgré la gratuité de la scolarité instaurée par les autorités administratives, malgré le soutien financier et psychologique des ONG et la sensibilisation des associations Batwa, les effectifs des enfants Batwa scolarisés restent très faibles. Pour comprendre pourquoi les Batwa ne vont pas à l'école, nous nous intéressons donc aux représentations et aux processus de catégorisation mobilisés pour ce groupe cible. Dés lors, la question que l'on peut se poser est de savoir quelles représentations les différents acteurs privilégient et quels sont les facteurs qui viennent renforcer ces mêmes représentations ? Quelles sont enfin les stratégies proposées par les différents acteurs, et dans quelle mesure elles contribuent à une amélioration de la scolarisation et le développement des Batwa ?

⁷ Unipropa (Unissons-nous pour la promotion des Batwa) est une association regroupant plus de 5000 membres, août 2006-janvier 2008.

2. Objectifs de la recherche

L'objectif majeur de cette recherche sera de caractériser la façon dont les Batwa sont définis dans les politiques du pays en général et dans les politiques éducatives en particulier. Nous essayerons ainsi de comprendre :

- Quelles sont les catégorisations construites par les discours des autorités politiques du pays, des ONG internationales et nationales ?
- Nous veillerons à repérer les croyances, stéréotypes et préjugés qui sont présents dans ces discours, et dans quelle mesure ils contribuent à une représentation sociale des Batwa et de leurs besoins éducatifs.
- Nous veillerons également à identifier les stratégies prévues par les différents acteurs pour soutenir le développement des Batwa et la relation entre ces stratégies et les représentations relatives à ce groupe.

3. Hypothèses de recherche

Depuis longtemps, les Batwa du Burundi sont discriminés dans presque tous les domaines du pays : éducatif, politique, économique, social, etc. Les hommes politiques et les organisations caritatives qui s'occupent des Batwa véhiculent une représentation selon laquelle les Batwa sont discriminés parce qu'ils seraient inintelligents, sauvages, fainéants, incapables... Cette explication fait la part belle aux stéréotypes et aux préjugés. Elle a le défaut, comme nous venons de le dire, d'être incapable d'inspirer des stratégies d'intervention pour aider les Batwa à se développer et à fréquenter l'école. En ce sens, elle débouche sur une impasse puisque d'une part elle conduit à conclure que dans ces circonstances, les Batwa ne peuvent pas s'en sortir alors que d'autre part, elle continue à générer des sentiments très négatifs par rapport à la vie des Batwa en général. Dès lors, nous formulons deux hypothèses qui guident cette étude :

- les stratégies d'intervention conçues pour les Batwa sont élaborées en fonction de la représentation du problème et des représentations de ce groupe dans la société ;
- les stratégies d'interventions conçues pour les Batwa les définissent d'une manière telle qu'elles les enferment dans la marginalité.

Pour traiter ces deux hypothèses, nous présenterons notre démarche méthodologique fondée sur l'analyse documentaire.

4. Démarche méthodologique de recueil et d'analyse des données

Afin de confronter nos hypothèses à des données empiriques, nous avons choisi de travailler sur les documents et les discours officiels produits par les principaux acteurs en situation d'action concrète. Dans la perspective tracée par Hendry et Seidl (2003), nous tentons dès lors de saisir l'action à travers les séquences de communication qui ont marqué son déroulement, ce que l'interview et le questionnaire ne révèlent pas, surtout si l'acteur interrogé n'a pas envie de révéler ses motivations.

Par contre, les documents produits en situation d'action concrète offrent cette opportunité dans la mesure où leurs concepteurs s'adressent à leurs allocutaires cibles et non aux chercheurs. Pour ces auteurs, on peut donc en inférer plus facilement les représentations et les préoccupations des parties prenantes et les actions attendues réciproquement les uns des autres puisque ces matériaux ne rapportent pas des expériences antérieures mais rendent compte de la manière dont l'action s'est déroulée. Ainsi, les différents documents de travail, c'est-à-dire les rapports des réalisations ou les discours accompagnant l'action des ONG, des associations Batwa et des autorités burundaises, en constituent donc des unités d'observation dans la mesure où ils rendent compte des activités réalisées. Ainsi, pour arriver à notre objectif, nous avons récolté d'abord les documents qui présentent les actions concrètes provenant des ONG nationales et internationales (chrétiennes et non chrétiennes) à savoir : « Action Batwa », Amnesty International, Syfia Grands-Lacs et Minority Rights Group International. Ensuite, nous avons récolté les discours des principaux représentants des associations Batwa qui luttent pour le développement et l'éducation de ces derniers (Unipoba, Ucedd, Ujedeco) et enfin les documents des décideurs éducatifs, ici les documents des autorités du ministère ayant l'enseignement dans ses attributions.

4.1 Raisons du choix des documents-discours

Pourquoi le choix de ces trois catégories de documents ?

Premièrement, nous avons récolté les documents des ONG nationales et internationales (chrétiennes et non chrétiennes) car ces dernières s'occupent de plusieurs projets de développement et d'éducation des Batwa. L'analyse de ces discours nous aide à bien comprendre comment les ONG définissent les Batwa, autrement dit leurs représentations concernant les Batwa, et dans quelle mesure cela contribue ou non à l'élaboration de leurs projets de développement en général et à l'élaboration de leurs projets éducatifs en particulier.

Deuxièmement, nous avons récolté les documents des représentants des associations Batwa pour comprendre comment les Batwa se définissent eux-mêmes, leurs représentations par rapport aux catégories d'acteurs qui les aident et ainsi comprendre comment ces mêmes représentations peuvent contribuer ou constituer un obstacle à leur scolarisation.

Enfin, pour comprendre la problématique de la scolarisation des Batwa, nous pensons qu'il est impératif de savoir comment les décideurs éducatifs burundais définissent les Batwa, afin de cerner la relation entre leurs représentations et les politiques éducatives en faveur des Batwa.

4.2 Collecte et tri des documents à analyser

Pour pouvoir observer les préoccupations et les représentations des tenants du discours, il fallait accéder aux documents produits en situation concrète, c'est-à-dire aux documents et discours produits au cours du projet ou qui rendent compte de la manière dont les choses

se sont déroulées. Nous avons effectué le tri des documents en rapport avec notre objet d'étude. Vingt-cinq documents ont été retenus au premier tri. Après une lecture minutieuse, nous avons constaté que certains documents se répétaient. Ces doublons ont été directement retirés du corpus d'analyse. Nous avons choisi de ne retenir que douze documents pour les soumettre à l'analyse au sens de Bardin (2007). Pour chacun des types d'acteurs concernés, nous avons sélectionné quatre documents qui nous semblaient les plus significatifs et révélateurs de leurs représentations des Batwa et/ou des stratégies de scolarisations promues. Ainsi, nous les avons classés dans trois catégories :

La première catégorie est constituée des documents provenant des ONG nationales et internationales (chrétiennes et non chrétiennes). Ces documents sont constitués par deux rapports de réalisations de l'ONG « Action Batwa » (2005 et 2010) et deux discours de Minority Rights Group International et Amnesty International. Des documents produits à des intervalles de temps assez éloignés nous permettent de mesurer l'évolution des représentations pour ces ONG.

La deuxième catégorie est constituée de deux rapports des associations « Unipropa » et l'UCEDD ainsi que deux discours de la Sénatrice Libérate. Ces documents nous aident à comprendre la position que prennent les Batwa face aux différentes catégorisations évoquées au début de ce travail et aussi leurs représentations à propos des politiques publiques menées en leur faveur.

Enfin la troisième catégorie est constituée uniquement de quatre documents provenant des ministères de l'Éducation nationale et de l'Action sociale. Nous tenons à préciser que tous ces documents ont été récoltés sur internet. Ce mode de récolte a sans doute des limites, mais il était imposé par les circonstances. Par ailleurs, en matière de méthodologie, il faut « juger l'arbre à ses fruits » (Charlier & Moens, 2006) ou, en d'autres termes, seule l'évaluation de l'intérêt des analyses qu'il a suscitées permet d'évaluer la qualité de ce mode de constitution du matériau. Dans le point qui va suivre, nous allons décrire la manière dont l'analyse de ces documents a été conduite.

5. Stratégie d'analyse des documents retenus

Les documents retenus pour chaque catégorie d'acteurs sont soumis à une analyse de contenu. Pour Bardin, l'analyse de contenu est guidée par le désir de rigueur, le besoin de découvrir, de deviner et d'aller au-delà des apparences. Il donne à l'analyse de contenu deux fonctions qui peuvent cohabiter de manière complémentaire, interagir et se renforcer :

- Une fonction « heuristique » : l'analyse du contenu enrichit le tâtonnement exploratoire, accroît la propension à la découverte. C'est l'analyse de contenu « pour voir » ;
- Une fonction « d'administration de la preuve ». Des hypothèses sous forme de questions et des affirmations provisoires servant de lignes directrices feront appel à la méthode d'analyse systématique pour se voir dans le sens d'une confirmation ou d'une infirmation. C'est l'analyse de contenu « pour prouver » (Bardin, 2007, p. 29).

Dans un premier temps, l'analyse consiste à dégager de chaque document ou discours pris en considération « des noyaux de sens qui composent la communication » (Bardin, 2007, p. 137). Pour y arriver, il fallait premièrement choisir pour les différentes variables des unités d'enregistrements au sens de Bardin (2007). Pour lui, l'unité d'enregistrement « correspond au segment de contenu à considérer comme unité de base en vue de la catégorisation et du comptage fréquentiel » (p. 135). Pour notre travail, il s'agit donc du segment de contenu de base en vue de telle ou telle autre thèse expressément privilégiée dans le discours.

En analyse, continue Bardin, « le critère de découpage est toujours d'ordre sémantique bien qu'une correspondance avec des unités formelles existe parfois » (2007, pp. 135-136).

Autrement dit, les règles de découpage sont dictées par le sens et non par la forme. En pratique, cette opération peut se faire de diverses manières : « par sélection, par un résumé, ou par la paraphrase, par intégration dans une configuration plus large » (Miles & Huberman, 2003, p. 39).

Ainsi, une citation du contenu attestant de la présence de chaque variable dans les discours retenus a été élaborée. Tel qu'il est conçu, ce modèle d'analyse couvre presque toutes les unités d'enregistrement proposées par Bardin (2007). En effet, le « locuteur », les allocutaires cibles et les participants pressentis renvoient à l'unité d'enregistrement « personnage » (p. 137), c'est-à-dire aux actants, tandis que la préoccupation centrale des tenants du discours et les actions attendues des allocutaires renvoient à l'unité d'enregistrement « objet ou référent » (p. 137) c'est-à-dire aux thèmes pivots autour desquels s'organise le discours et enfin le contexte sert d'unité de compréhension pour le processus d'ensemble.

Dans un deuxième temps, il fallait orienter les analyses au sens de Mucchielli et Palier (2003). En effet, les documents retenus ont été soumis à une lecture minutieuse et fouillée. Cette lecture nous a permis de procéder à une analyse thématique de chaque document. Ces auteurs soulignent deux fonctions essentielles de l'analyse thématique à savoir

Saisir l'ensemble des thèmes des documents, c'est-à-dire relever tous les thèmes et sous thèmes pertinents en lien avec les objectifs de la recherche. Rechercher l'importance de certains thèmes au sein de l'ensemble thématique, c'est-à-dire relever les récurrences et les regroupements en vérifiant si les thèmes se répètent d'un document à l'autre.

Mucchielli poursuit : « analyser le contenu d'un document ou d'une communication, c'est par des méthodes sûres, rechercher les informations qui s'y trouvent, dégager le sens ou les sens de ce qui y est présenté, formuler et classer tout ce que contient ce document. Tout document parlé, écrit, ou sensoriel contient potentiellement une quantité d'informations sur la personne qui en est l'auteur, sur le groupe auquel elle appartient, sur les faits et événements qui y sont relatés, sur les effets recherchés par la présentation de l'information, sur le monde ou sur le secteur dont il est question » (Mucchielli & Palier, 2003, p. 17).

En outre, Mucchielli propose de partir de 6 questions pour bien analyser les diverses orientations possibles de l'analyse d'un matériel informationnel : Qui parle ? Pour dire quoi ? À qui ? Comment ? Avec quel résultat ? Pour quels effets ?

Plus concrètement, il s'agit d'isoler de l'ensemble du texte le concepteur du document, les acteurs visés prioritairement par cette action, le contexte qui donne du sens à telle ou telle catégorisation. C'est donc dégager les unités porteuses de sens qui rendent compte des stéréotypes et préjugés véhiculés dans le document en tenant compte des variables retenues dans notre modèle d'analyse. Il faut aussi dégager les stratégies proposées par les intervenants, identifier ainsi les convergences ou les divergences entre les différents acteurs. Dans le point qui suit, nous allons élaborer une grille d'analyse détaillée pour notre démarche.

5.1 Élaboration de la grille d'analyse

Pour repérer à partir de quelles croyances sont définies les politiques publiques pour les Batwa, il faut pouvoir identifier les différentes représentations contenues dans chaque discours, voir quels facteurs renforcent ces représentations, le mode de traitement et d'intervention réservé aux Batwa selon la nature des représentations. Pour y arriver, nous avons construit une grille d'analyse à plusieurs colonnes (tableau 2).

Dans la première colonne, nous avons repris les différents acteurs c'est-à-dire les ONG, les associations Batwa et les autorités administratives.

Dans la seconde colonne, nous avons repris les différentes variables de notre modèle d'analyse qui constituent en quelque sorte les thèmes d'observations. Toutefois, pour ne pas limiter l'analyse aux options théoriques représentées dans le modèle, notre grille prévoit pour chaque variable la possibilité de dégager des unités porteuses de sens orientant vers des hypothèses autres que celles qui ont été prises en compte par notre modèle.

Dans la troisième colonne, sont repris les indicateurs d'observation qui se présentent ici comme des sous-thèmes d'observation.

Dans la quatrième colonne, nous avons repris le contenu des unités porteuses de sens qui rendent compte de chaque variable dans le discours analysé. Par unités porteuses de sens nous entendons ici toute trace écrite qui permet d'identifier explicitement les éléments qui rendent compte des stéréotypes ou préjugés privilégiés dans le discours et la manière dont les Batwa sont traités en fonction de ces stéréotypes. L'avantage certain de cette colonne est qu'elle permet également à un éventuel chercheur désireux de vérifier certains aspects de notre analyse de s'y retrouver sans beaucoup de difficultés.

Dans la cinquième colonne, nous reprenons des éléments permettant l'émergence de nouvelles thèses ou d'autres stratégies qui ne sont pas développées initialement par les acteurs concernés.

Tableau 2. Grille d'analyse des résultats

Variables Acteurs	Thèmes d'observations	Indicateurs d'observations (sous-thèmes)	Unités de signification (exemples)	Émergence de nouveaux éléments (exemples)
ONG	Représentations des ONG à propos des Batwa	Thèse dominante (thèse traditionnelle, thèse nouvelle historiographie ou thèse économique)	Citation contenant la thèse dominante. Exemple : « les Batwa sont des humains comme les autres » (Thèse nouvelle historiographie)	Émergence de nouvelles thèses Exemple : les Batwa ne peuvent pas fréquenter l'école
	Facteurs qui renforcent ces représentations	1. Facteurs socio-économiques 2. Facteurs socio-politiques 3. Facteurs traditionnels	Citation attestant la présence de ces différents facteurs	Nouveaux facteurs renforçant ces représentations. Exemple : polygamie
	Stratégies de scolarisation des ONG aux Batwa	1. Accompagnement avec ou sans consultation (dépendance ou autonomie) 2. Importance de l'école. 3. Question liée à la terre cultivable pour soutenir la famille	Résumé attestant la présence des stratégies privilégiées.	Nouvelles Stratégies émergentes Exemple : Apprentissage des droits humains
Autorités administratives	Représentations des autorités à propos des Batwa	Thèse dominante (thèse traditionnelle, thèse historique ou thèse économique)	Citation contenant la thèse dominante. Exemple : « les Batwa n'aiment pas vivre dans de belles maisons » (thèse traditionnelle)	Émergence de nouvelles thèses Exemple : « les Batwa refusent le développement »
	Facteurs qui renforcent ces représentations	1. Facteurs socio-économiques 2. Facteurs socio-politiques 3. Facteurs traditionnels	Citation attestant la présence de ces différents facteurs	Nouveaux facteurs renforçant ces représentations Exemple : scolariser tous les Batwa
	Stratégies de scolarisation des autorités aux Batwa	1. Accompagnement avec ou sans consultation (dépendance ou autonomie) 2. Importance de l'école 3. La question liée à la terre cultivable pour soutenir la famille	Citation attestant la présence des stratégies privilégiées	Nouvelles Stratégies émergentes Exemple : un programme spécifique aux seuls Batwa

Variables	Thèmes d'observations	Indicateurs d'observations (sous-thèmes)	Unités de signification (exemples)	Émergence de nouveaux éléments
Acteurs				
<i>Associations Batwa</i>	Autoreprésentations et représentations des Batwa à propos des autres acteurs	Thèse dominante (thèse traditionnelle, thèse historique ou thèse économique)	Citation contenant la thèse dominante. Exemple : « Nous, peuple premier de la région des Grands Lacs » (thèse traditionnelle)	Émergence de nouvelles thèses Exemple : les autres catégories ne veulent pas que les Batwa se développent
	Facteurs qui renforcent ces représentations	1. Facteurs socio-économiques 2. Facteurs socio-politiques 3. Facteurs traditionnels	Citation attestant la présence de ces différents facteurs	Nouveaux facteurs renforçant ces représentations Exemple : construire eux-mêmes leurs maisons
	Stratégies de scolarisation des associations Batwa	1. Accompagnement avec ou sans consultation (dépendance ou autonomie) 2. Importance de l'école. 3. Question liée à la terre cultivable pour soutenir la famille	Citation attestant la présence des stratégies privilégiées	Nouvelles Stratégies émergentes Exemple : un ministère chargé des Batwa

Chapitre 4

Présentation et analyse des résultats

Présentation et analyse des résultats

Le premier chapitre de cette recherche présente le contexte historique et contemporain de la société burundaise qui a rendu presque impossible l'intégration sociale et scolaire des Batwa.

Le second chapitre traite la littérature théorique mobilisée pour l'analyse et l'interprétation des résultats.

Le troisième chapitre présente le contexte de l'étude et les questions de recherche, l'échantillon, l'outil de recueil des données ainsi que les techniques d'analyse des données.

Cette section (quatrième chapitre) quant à elle, est consacrée au cœur même de notre recherche. Il s'agit de la présentation et de l'analyse des résultats.

Son premier point vise d'abord à analyser les discours produits par les ONG. Il montre les caractéristiques de chaque ONG, ses représentations à propos des Batwa, les facteurs qui renforcent ces représentations ainsi que ses stratégies d'intervention.

Ensuite, le deuxième point concerne l'analyse des documents produits par les associations Batwa. Il s'agit d'analyser comment les Batwa s'autoreprésentent, se représentent les autres catégories de la population burundaise, ainsi que la position qu'ils prennent à propos des dispositifs d'aide proposés par les organisations caritatives.

Le troisième point analyse enfin les discours des autorités administratives. En effet, il s'agit de voir la place qui est réservée aux Batwa dans l'organisation socio-politique du pays et les mesures qui sont prises par le gouvernement pour améliorer l'éducation et le développement des Batwa.

Après la présentation et l'analyse des données, nous discutons les résultats obtenus. L'objectif est d'examiner la signification des résultats attendus de notre hypothèse de recherche et les résultats obtenus.

1. Analyse des discours produits par les ONG

Les documents analysés ont été sélectionnés parce qu'ils montrent clairement ce qu'ont réalisé ces ONG dans des projets différents. En effet, nous avons choisi d'abord deux documents de l'ONG « Action Batwa » portant sur le développement et l'éducation des Batwa couvrant une période de cinq années. Ces documents indiquent comment l'ONG définit les Batwa, sur quels facteurs elle se base ainsi que les stratégies qu'elle préconise de mettre en œuvre pour la promotion des Batwa.

Nous avons ensuite choisi un discours dans lequel l'ONG Amnesty international, en collaboration avec deux autres ONG nationales, à savoir la Ligue des Droits de l'Homme « Iteka » et l'ONG belgo-burundaise « Iriba » lancent un regard sur la situation des Batwa

du Burundi d'une part et d'autre part un discours de l'ONG Minority Rights Group International pour son implication dans la scolarisation des jeunes filles Batwa.

Ces discours ont le mérite d'avoir confronté plusieurs points de vue provenant d'ONG et de personnalités différentes. Ils nous ont aidés à repérer les croyances, les stéréotypes, les préjugés et enfin les stratégies qui sont présents dans ces mêmes discours, et dans quelle mesure ils contribuent à une représentation sociale des Batwa.

1.1 L'intégration des Batwa dans la société burundaise : présentation d'un plan durable en vue de venir en aide à cette population (« Action Batwa », 1999-2005)

1.1.1 Présentation de l'ONG « Action Batwa »

Selon le site internet de l'ONG, « Action Batwa » est une organisation créée en 1999 par les Missionnaires d'Afrique en vue de venir en aide aux Batwa, peuple pauvre et défavorisé, qui évolue en marge de la société burundaise. Elle a été agréée par l'État burundais au cours de la même année et son siège se trouve au Centre Lavigerie de Shatanya à Gitega. Durant plusieurs années, « Action Batwa » est confrontée à la problématique de l'intégration sociale des Batwa. Pour elle, c'est une problématique longtemps oubliée et passée sous silence dans un pays en prise avec les difficultés économiques, sociales et politiques. L'objectif « d'Action Batwa » est d'informer la communauté nationale et internationale sur les difficultés rencontrées par les Batwa du Burundi.

Dans une conférence organisée à l'intention du public, « Action Batwa » évalue d'abord les activités qu'elle a accomplies pendant les cinq dernières années et présente un nouveau plan des activités futures. Après avoir défini les Batwa et présenté les facteurs qui handicapent le développement des Batwa, « Action Batwa » donne une vision panoramique de ce qu'elle a déjà fait : amélioration de l'habitat, appui à l'agriculture et à l'élevage, scolarisation des enfants, hygiène et santé, lutte contre la pandémie du VIH/Sida, éducation à la paix, aux droits de l'homme, aux valeurs humaines, sociales et civiques. Dans le futur, l'ONG présente un plan d'action durable qui reprend en grande partie ces mêmes activités pour les années à venir. De plus, la mission d'« Action Batwa » est aussi d'intégrer les Batwa dans l'église : « Dans notre mission à ce peuple, la question que nous nous posons souvent est : Quelle Église pour les Batwa du Burundi ? » (Action Batwa, 2005, p. 11, L. 323-324).

1.1.2 Représentations des Batwa par « Action Batwa »

Selon cette association, les Batwa constituent « un des trois groupes ethniques qui composent la société burundaise ». En effet, continue-t-elle, estimés à 2 % de la population, ils constituent une véritable minorité sociale. Notons que ce chiffre ne résulte pas d'un recensement, mais d'une estimation sur le terrain effectuée par « Action Batwa ». En outre, pour elle, les Batwa font partie des peuples pygmées présents dans cette région d'Afrique

Centrale, auxquels ils ont emprunté le mode de vie. Ces propos convergent donc avec la thèse traditionnelle qui stipule que les Batwa forment une ethnie à part à côté des Hutu et des Tutsi. « Action Batwa » identifie trois problèmes principaux rencontrés par les Batwa : « La pauvreté, la marginalisation et le mépris à leur égard » (2005, p. 11, L. 334-335).

La partie théorique de ce travail a présenté l'état des relations entre les Batwa et les autres composantes de la population burundaise en s'appuyant sur la littérature. « Action Batwa confirme ce qui a été dégagé :

Marginalisés, les Batwa sont exclus de toutes les sphères de la société, de ses organisations et institutions. Décrits par le passé comme forestiers, peuple primitif et infrahumain, ils n'ont jamais obtenu d'allocations pour une meilleure santé, pour l'éducation de leurs enfants, ni d'autres avantages sociaux ou politiques. Ils sont laissés pour compte et dans l'impossibilité de faire face aux défis des réalités actuelles (Action Batwa, 2005, p. 11, L. 342-345).

S'agissant du mépris à l'égard des Batwa, d'une manière générale, dans la société burundaise, la qualité de relation entre deux individus se mesure à l'accueil qu'ils se réservent l'un à l'autre. Qu'en est-il de l'accueil des Batwa par les autres groupes ? Pour « Action Batwa », les relations se présentent comme une mise à l'écart des Batwa : « Ils sont méprisés par d'autres groupes qui les considèrent comme une classe sociale inférieure. Ceux-là ne se mélangent pas avec les Batwa, ni ne mangent ou ne boivent avec eux, ne se marient pas avec eux ni ne leur rendent visite » (Action Batwa, 2005, p. 11, L. 339-341).

Cette marginalisation est si forte que le Mutwa est libre de consommer toute la quantité qui lui est servie ou de la verser par terre, puisque personne n'osera ni boire, ni manger ce qui reste.

De plus, dans la culture burundaise, si quelqu'un invite une autre personne à partager la bière (généralement la bière locale), il s'attend toujours à la réciprocité. Si tel n'est pas le cas, les relations sont vite rompues. Les Batwa étant pauvres, ils ne peuvent pas créer cette relation ou la consolider. Il est dès lors intéressant de savoir comment l'ONG perçoit cette discrimination des Batwa.

Pour « Action Batwa », d'une part, les Batwa sont responsables de cette discrimination. On leur reproche de manquer de confiance, d'engagement, de détermination et d'être dominés par les complexes d'infériorité surtout à l'école :

L'enfant Mutwa est dominé par les complexes d'infériorité. Déjà dans sa conscience, il se voit mal à l'école entouré d'autres enfants le pointant du doigt avec des attitudes imprégnées de mépris et guidées par les stéréotypes. Il préfère abandonner que d'affronter ce dur combat » (Action Batwa, 2005, p. 16, L. 497-500).

La misère extrême qui touche la plupart des Batwa est souvent citée comme étant le principal facteur de cette marginalisation : « Vivant dans des conditions misérables, les Batwa deviennent sujets de mépris, on ne se marie pas avec eux, même les ustensiles utilisés par eux sont mis en quarantaine » (Action Batwa, 2005, p. 15, L. 469-471).

Pour « Action Batwa », la pauvreté des Batwa est la principale raison qui explique leur marginalisation. Les stéréotypes et préjugés ancrés dans les esprits constituent un véritable

obstacle à l'intégration des Batwa. Les Hutu pauvres peuvent partager avec des Tutsi et vice-versa sans mettre les ustensiles utilisés en quarantaine. Dans la suite, nous tâcherons d'analyser comment les Batwa perçoivent eux-mêmes cette discrimination.

Pour « Action Batwa », malgré la stigmatisation, les Batwa restent des personnes comme les autres et il faut les accompagner pour sortir de cette impasse. Autrement dit, les Batwa ne sont pas les seuls responsables de la situation socioéconomique précaire dans laquelle ils sont plongés depuis leur sortie de la forêt :

Avec la disparition de la forêt, la chasse n'est plus possible, et la fabrication des pots traditionnels ne leur permet plus de subvenir à leurs besoins. Étant donné que les ustensiles modernes en plastique ont pris la relève, la survie des Batwa dépend, désormais, de leur évolution et de leur adaptation à un autre mode de vie (Action Batwa 2005, p. 15, L. 362-365).

Pour survivre, l'ONG suggère donc aux Batwa de changer de mentalité et de s'adapter à la nouvelle vie, c'est-à-dire à la vie moderne. « Action Batwa » va plus loin en s'affirmant comme le porte-parole des Batwa : « C'est sur ce fond pastoral que nous nous sommes engagés pour soutenir et aider les Batwa ..., nous sommes la voix de ce peuple sans voix et sommes prêts à y être assimilés si nécessaire, si cela peut apporter quelques changements » (Action Batwa, 2005, p. 11, L. 347-351).

Cette ONG s'engage donc à œuvrer en faveur des Batwa surtout au cas où il y aurait confiscation de la voix de ce peuple. Néanmoins, ce n'est pas tout de prendre la parole, encore faut-il tenir un discours garantissant l'épanouissement des Batwa et leur avenir dans la société burundaise. Or, le discours tenu par cette ONG ne va pas nécessairement dans ce sens comme le montrent ces propos :

Le Mutwa est une personne traumatisée par la misère, le mépris et l'exclusion. Ce traumatisme est si grand que le Mutwa a perdu le regard sur ses propres capacités humaines pouvant l'aider à se libérer. De là, des préjugés se sont ancrés dans les mentalités comme quoi les Batwa sont des personnes incapables de s'engager sur la voie de leur auto-développement (Action Batwa, 2005, p. 16, L. 515-518).

Nous constatons donc que le Mutwa est défini comme quelqu'un de déprimé, incapable de se libérer, d'activer ses capacités humaines pour sortir de cette misère. Par conséquent il est dans l'impossibilité de s'engager sur la voie du développement. Dans le discours de l'ONG, les capacités des Batwa ne sont pas mises en doute. Ce sont les changements socioéconomiques qui sont à la base de leur marginalisation. Il y a donc une part de responsabilité de la société. Puisque ce n'est pas uniquement de la faute des Batwa, les ONG proposent de faire quelque chose pour cette communauté qui a trop souffert. Toutefois, pour l'ONG, les Batwa ont le devoir de retrouver leur dignité :

C'est à eux de surmonter leur complexe d'infériorité, et aux autres de se débarrasser de leur complexe de supériorité. Nous essayons de faire comprendre aux autres groupes que les Batwa sont nos concitoyens, jouissant des mêmes droits et de la même capacité que les autres (Action Batwa, 2005, p. 11, L. 378-381).

L'ONG interpelle simultanément les autres catégories de la population pour qu'elles fassent un effort pour se débarrasser du complexe de supériorité et comprendre que ce sont leurs concitoyens avec les mêmes droits et les mêmes capacités. Le discours d'« Action Batwa » est clair, les Batwa sont des gens comme les autres, ils ont juste besoin de la confiance et de l'aide. Il faut donc travailler avec eux afin qu'ils puissent recouvrer cette confiance perdue. Pour l'ONG également, le processus de libération des Batwa est un engagement à long terme et l'espoir est permis. Elle a le sentiment que les choses pourront s'améliorer. En tant qu'ONG chrétienne, elle ne cache pas son envie de : « Voir tout le peuple de Dieu venir remplir les Églises et que les Batwa feroient partie intégrante de cette nation où nul n'est marginalisé » (p. 12, L. 376-377).

L'objectif poursuivi par « Action Batwa » est double : d'une part, aider les Batwa à se développer et d'autre part, les évangéliser et les accueillir dans son Église. Le rôle de l'éducation scolaire dans ce processus d'intégration des Batwa n'est donc pas à démontrer pour cette ONG : « Nous insistons sur l'éducation, conscients qu'elle jouera un rôle vital pour élever les futures générations des Batwa et les aider à s'intégrer dans la société » (Action Batwa, 2005, p. 12, L. 370-372).

Pour « Action Batwa », la façon dont les Batwa sont définis dans la société en général et à l'école en particulier pose problème. En effet, seuls les enfants Hutu et Tutsi sont « capables » d'affronter l'école tandis que les Batwa sont condamnés d'avance. À l'école comme dans la vie courante, face à cette situation, les Batwa finissent par croire qu'ils sont incapables de changer leur sort et considèrent l'attitude discriminatoire qu'ils subissent comme une réaction sociale normale. L'ONG constate que les facteurs qui empêchent les Batwa de s'intégrer sont de plusieurs ordres : social, économique, politique, culturel et historique. Nous allons analyser chacun des facteurs séparément.

1.1.3 Les facteurs qui sont à l'origine des problèmes des Batwa selon « Action Batwa »

Les facteurs socioéconomiques

Les Batwa vivent en marge de la société burundaise. Pour « Action Batwa », les problèmes qu'ils rencontrent trouvent leur origine dans l'effondrement de leur mode de subsistance. En effet, ils étaient considérés par le passé comme un peuple de la forêt, primitif et infrahumain ; cette caricature les a privés de l'accès à un certain nombre d'avantages comme les allocations qui leur permettraient de s'assurer une meilleure santé, de faire face aux frais inhérents à l'éducation de leurs enfants ou encore de leur donner accès à d'autres avantages sociaux ou politiques. Ils ont toujours été des laissés pour compte, incapables de faire face aux défis des réalités actuelles. Pour « Action Batwa », la disparition de la forêt constitue le point de départ de la misère des Batwa dans la mesure où ils ne sont plus à même de faire ni la chasse ni la cueillette. En plus, les poteries n'ont plus la cote depuis belle lurette face à la concurrence des ustensiles produits par l'industrie.

Néanmoins, depuis qu'ils ont quitté la forêt, les Batwa ont essayé de s'adapter à la nouvelle vie mais sans succès. Force est de constater que non seulement la plupart d'entre

eux ne s'adaptent pas, mais ils ne sont pas non plus bien aidés par les autres catégories de la population. Ils sont toujours définis comme des gens de la forêt, incapables de cultiver la terre alors que plus de 90 % de la population burundaise vit de l'agriculture :

À l'instar de leurs frères pygmées, les Batwa avaient toujours vécu en pratiquant la chasse et la collecte des produits de la forêt (la cueillette). En plus de ces activités, ils pratiquaient la poterie. Ils ne cultivaient pas la terre. Ceci explique pourquoi, rares sont les Batwa ayant une terre à exploiter (Action Batwa, 2010, p. 15, L. 461-464).

D'une manière générale, au Burundi, les familles du milieu rural tirent le gros de leurs moyens de subsistance de l'agriculture et de l'élevage. Qu'en est-il des familles Batwa ? Les Batwa ne possèdent pas de terres cultivables. Le peu de terres qu'ils possèdent ne sont pas rentables car elles ne sont pas bien entretenues. Les ménages Batwa éprouvent donc d'énormes difficultés à satisfaire leurs besoins les plus élémentaires.

La très grande pauvreté, pour ne pas dire la misère extrême qui accable presque tous les ménages Batwa, a fait de ceux-ci des populations vulnérables, incapables de s'assurer l'autosuffisance alimentaire, ni de pourvoir aux besoins vestimentaires, sanitaires voire hygiéniques de leurs enfants. De plus, cette grande paupérisation des familles Batwa, s'accompagne d'une « misère morale » et « psychologique ». En d'autres termes, les conditions socioéconomiques précaires des Batwa se répercutent sur leurs rapports sociaux avec les autres composantes de la population burundaise et déterminent leur position sociale :

... Les sommes dérisoires tirées de la poterie leur permettent à peine de manger une fois par jour. Ils se voient obligés de mendier ou de commettre des actes non recommandables. Ils deviennent alors les personnes sur lesquelles sont bâtis tous les mauvais stéréotypes de la société (Action Batwa, p. 15, L. 468-473).

Ce discours affirme que les Batwa sont exclus parce qu'ils sont très pauvres. Mais il suggère aussi que tous les stéréotypes négatifs qui sont associés aux Batwa trouvent leur raison d'être dans cette misère.

Le monde est en perpétuel changement, les choses évoluent vite et il serait attendu des Batwa qu'ils s'inscrivent dans cette logique du changement. Avec la disparition de la forêt, la chasse n'est plus possible, et la fabrication des pots traditionnels ne leur permet plus de subvenir à leurs besoins. Étant donné que même les pots, qui étaient leur principale source de revenus ne sont plus vendus à cause de l'arrivée des ustensiles modernes, la survie des Batwa dépend désormais de leur évolution et de leur adaptation à un autre mode de vie.

Les Batwa ont subi et continuent à subir une évolution non-voulue, ce qui fait que leur destin n'est pas du tout maîtrisé. Plusieurs ONG et églises présentent des projets d'aide aux Batwa pour les faire sortir de leur pauvreté. Néanmoins, les représentations qu'elles ont à propos des Batwa ne semblent pas faciliter leur intégration. En effet, dans ce discours, la pauvreté est régulièrement citée par cette ONG comme étant le principal motif de la marginalisation sociale des Batwa. Ce paragraphe tiré du discours de l'ONG fait valoir aussi cette attitude vis-à-vis de la scolarisation de leurs enfants : « L'enfant Mutwa, déjà

traumatisé par la misère n'a pas de base pour affronter l'école. Il n'a pas de quoi manger, pas de vêtements, pas de matériel scolaire » (Action Batwa, 2010, p. 16, L. 496-497).

Donc, pour cette ONG, la cause de la non-scolarisation est extérieure aux Batwa. Ils ne peuvent pas envoyer leurs enfants à l'école à cause du manque criant de moyens. Pour insister sur le rôle majeur que joue cette misère dans la scolarisation des Batwa, le discours va plus loin en précisant que ce traumatisme lié à la pauvreté fait que l'enfant Mutwa perd le courage d'affronter l'école et ne peut identifier parmi ses propres capacités celles qui pourraient l'aider à se libérer.

Les facteurs socio-politiques

Sur le plan politique, les Batwa sont absents dans les institutions publiques de l'État. Ce n'est que récemment, après les accords d'Arusha signés en 2000 entre les Hutu et les Tutsi pour le partage du pouvoir, qu'on a vu un Mutwa entrer dans les institutions. Un nombre de 3 députés cooptés a été fixé pour toute la communauté Batwa. Cela conforte en quelque sorte l'idée que les Batwa ne sont pas capables d'affronter l'épreuve des urnes sans être soutenus. Nous l'avons souligné dans la partie théorique de ce travail, seuls les enfants des chefs et des sous-chefs fréquentaient l'école. Les Batwa, pauvres et nomades, ne pouvaient y accéder. L'exclusion des Batwa des institutions de l'État a longtemps été perçue comme une conséquence de leur exclusion du système scolaire. Les Batwa analphabètes ne pouvaient en effet pas postuler à des postes de responsabilités. Pour « Action Batwa », c'est leur misère qui est à l'origine de leur absence dans les institutions scolaires et étatiques : « À cause de la misère extrême doublée du mépris social, les Batwa sont exclus et ne participent pas à la chose publique. Souvent mal vêtus, ils sont rarement présents dans les rassemblements politiques et même religieux » (Action Batwa, 2005, p. 15, L. 478-480).

Pour « Action Batwa », les Batwa ne sont pas considérés comme des Burundais à part entière. Ils ne sont pas repris dans les registres d'état civil. Ils n'ont pas de carte d'identité. C'est à juste titre qu'ils n'arrivent pas à se nommer eux-mêmes Burundais.

Politiquement, les Batwa ne sont pas définis comme des Burundais. Ils sont considérés comme des étrangers vivant sur le territoire burundais sans carte d'identité. Ils finissent par se considérer comme des étrangers et ils n'osent pas réclamer leurs droits élémentaires comme le droit de vote car ils n'ont pas de carte d'identité. Pourtant, des Batwa commencent à avoir une carte d'identité, mais l'image d'étranger n'a pas été effacée pour autant. Les autres Burundais ne manquent pas de prétexte pour continuer à les exclure et expriment même des doutes sur la validité de leur carte d'identité d'autant plus que leur style de vie semi-nomade fait que leur résidence n'est jamais fixe. « Action Batwa » l'exprime en ces termes :

Le style de vie semi-nomade fait que le Mutwa n'a pas de résidence fixe à mentionner sur la carte d'identité quand bien même il aurait de l'argent pour la payer. Il ne fera partie d'aucune institution si traditionnelle soit-elle. C'est à juste titre que le Mutwa n'a pas le courage de se nommer lui-même Murundi (Action Batwa, 2005, p. 15, L. 481-483).

Dans leur culture, quand un Mutwa éprouve des difficultés ou perd un membre de sa famille, il doit quitter l'endroit où il vit. Toutefois, dans la plupart des cas, ils sont chassés par les autres catégories qui n'acceptent pas des voisins sales et voleurs. Pour « Action Batwa », la culture des Batwa constitue un handicap pour leur intégration. En effet, leur style de vie semi-nomade ne leur permet pas d'être stables. De ce fait, leur identité est pointée du doigt comme étant l'obstacle majeur à leur intégration sociale et à leur intégration scolaire.

Pour l'ONG « Action Batwa », les Batwa sont donc exclus politiquement à cause de la misère extrême dans laquelle ils vivent d'une part, et de leur style de vie semi-nomade d'autre part. De notre point de vue, la misère et le style de vie sont des prétextes empruntés dans l'histoire de la marginalisation pour exclure les Batwa. En effet, continuer de définir les Batwa comme des gens vivant dans la forêt alors qu'il y a presque un demi-siècle qu'ils ont été forcés de la quitter est une farce. Le monde est en perpétuel changement et les Batwa sont aussi obligés de s'adapter comme le souligne « Action Batwa » :

Étant donné que les ustensiles modernes en plastique ont pris la relève, la survie des Batwa dépend, désormais, de leur évolution et de leur adaptation à un autre mode de vie. Pour ce faire, nous les soutenons de diverses manières. Nous insistons sur une action positive en leur faveur concernant l'acquisition de terres, l'éducation, la santé, le logement et l'éducation civique (Action Batwa, p. 12, L. 366-367).

Par ces propos, l'ONG plaide pour une action positive en faveur des Batwa, en ce qui concerne surtout l'acquisition de terres, l'éducation, la santé et le logement, puisqu'ils en manquent cruellement. Pour justifier l'importance et la continuité de son action, l'ONG ne manque pas d'arguments : « Ils ne possèdent pas encore les outils nécessaires pour pouvoir quitter cette situation déshumanisante » (Action Batwa, 2005, p. 12, L. 386-387).

Autrement dit, pour « Action Batwa », les Batwa ne sont pas en mesure de se prendre en charge. La mission est délicate, c'est pourquoi elle n'est pas seule dans ce travail de soutien aux Batwa. Elle collabore avec des partenaires comme l'administration, l'église ou encore la société civile : « Nous gardons des contacts réguliers et collaborons avec la société civile, l'administration et les autorités ecclésiastiques, dans le but de trouver ensemble des solutions plus adaptées à chaque situation » (Action Batwa, p. 402-404).

En conclusion, le fait d'être considérés comme des étrangers dans leur propre pays, d'être exclus de toutes les institutions du pays, ne peut que produire des effets négatifs sur la motivation des Batwa à entreprendre des projets à long terme, comme la scolarisation de leurs enfants.

Les facteurs culturels

Les facteurs culturels jouent un rôle important dans la manière dont les stéréotypes sont acquis mais aussi transmis. En effet, depuis son plus jeune âge, le Mutwa apprend qu'il est méprisé par le reste de la population. Donc, la marginalisation lui apparaît normale. À mesure qu'il subit cette situation, il finit par l'intérioriser. Il connaît la place qui lui est réservée. La déconsidération à son égard est une contrainte qu'il doit assumer : « Par la

marginalisation, les Batwa constituent un peuple à part, victime d'une exclusion au niveau de l'organisation de la société et ses institutions. Les autres les considèrent comme une classe sociale inférieure » (Action Batwa, 2005, p. 14, L. 452-455).

Aux yeux des Burundais, les Batwa étaient des gens situés sur la frontière entre l'humanité et la bestialité. Ils se nourrissaient comme des animaux, de n'importe quelle sorte de détrit, ils avaient une sexualité dépourvue d'une quelconque prohibition culturelle, incapables de ressentir de la honte ou de la pudeur. Ils étaient stupides et tout juste bons à exécuter des boulots bêtes et ennuyeux. Cela montre à quel point il y a une construction d'une altérité extrême. En effet, l'on peut se poser les questions suivantes : si ce sont des hommes, sont-ils des Burundais ? Ou encore, sont-ils vraiment des hommes ? Ainsi, cette manière de les définir constitue un véritable obstacle à leur intégration car dans l'imaginaire des Burundais, ceux qui se nourrissent comme des animaux sont difficilement acceptables dans la société. La culture des Batwa et leur manière de vivre continuent à entretenir des doutes quant à leur capacité de s'intégrer dans la société. Malgré cela, l'ONG pense que l'espoir est permis car :

Bien que timidement, les hommes politiques et représentants des Églises commencent à se rendre compte qu'il est nécessaire de faire quelque chose pour et avec les Batwa. Nous avons maintenant quelques membres Batwa au Parlement et au Sénat. Certains Batwa sont prêts à se tenir debout et dire : Oui, je suis un être humain, je suis une personne comme les autres (Action Batwa, 2010, p. 13, L. 414-420).

Ces propos nous montrent combien les stéréotypes négatifs sont ancrés dans les mentalités des autres catégories sociales. D'un côté, « Bien que timidement », on s'aperçoit que la route est encore longue pour faire comprendre aux autres composantes sociales que les Batwa sont leurs concitoyens, avec les mêmes droits et les mêmes capacités. En outre, pour « Action Batwa », ce qui est le plus inquiétant, c'est que ce sont les hauts responsables du pays et de l'Église qui hésitent. De ce fait, il leur est difficile de convaincre les autres. De l'autre côté, l'espoir est permis car le fait d'oser dire que certains Batwa sont des humains comme les autres, qu'ils sont capables de faire quelque chose est une excellente nouvelle pour eux. D'ailleurs, l'ONG fait appel à toute la population burundaise afin qu'elle œuvre pour l'intégration des Batwa : « Nous lançons par là un défi aux autres Burundais afin qu'ils changent leur attitude à l'égard des Batwa, espérant qu'il en sortira une nouvelle relation sociale entre les groupes sociaux au Burundi » (Action Batwa, 2005, p. 12, L. 368-370).

Néanmoins, « Action Batwa » considère que beaucoup de Batwa ne sont pas prêts à se tenir debout et à s'affirmer comme les autres : « On ne le dira jamais assez, pour le moment, le Mutwa ne peut pas emboîter le pas des autres Burundi » (Action Batwa, 2005, p. 19, L. 619-620).

Elle ajoute aussi que : « Quoique les Batwa ont posé le premier pas vers leur émancipation, beaucoup reste à faire » (p. 23, L. 723).

Pour cette ONG donc, malgré les efforts déjà consentis par les Batwa, ils ne peuvent pas aller plus loin sans encadrement. Cela se comprend en partie par le fait qu'ils sont tout le

temps confrontés à un discours de dénigrement, qui les stigmatise à tel point qu'ils finissent par croire qu'ils méritent ce qu'ils reçoivent et reçoivent ce qu'ils méritent.

S'agissant de la scolarisation, il faut souligner que si les Batwa n'ont pas fréquenté l'école, l'histoire de l'enseignement y est pour beaucoup. Comme nous l'avons déjà signalé dans les pages précédentes, l'école coloniale n'était conçue que pour ceux qui étaient socialement bien situés. Les Batwa occupant le bas niveau de l'échelle sociale ne pouvaient donc pas y accéder. Le Mutwa ne pouvait pas fréquenter l'école car à ses débuts, la scolarisation s'est heurtée à la résistance des parents qui ne voulaient pas lâcher leurs enfants.

Par ailleurs, pour le Burundais traditionnel, bien éduquer son enfant consistait à lui inculquer des valeurs, des normes, des modèles culturels sur les traces de son père et de ses ancêtres. L'école était absente de l'esprit des Batwa, et le système éducatif imposé par le colonisateur a continué à enfoncer une catégorie sociale qui était déjà marginalisée.

1.1.4 Stratégies pour améliorer la situation des Batwa

Pour « Action Batwa », les Batwa n'ont pas encore acquis les outils nécessaires pour aller dans les voies qui leur permettraient de sortir de leur situation déshumanisante. Beaucoup de gestes doivent être posés en leur faveur :

Accompagner les Batwa

Pour « Action Batwa », un accompagnement continu est indispensable et consiste à établir des liens à travers les contacts personnels dans les villages. Pour montrer l'importance de cette action, l'ONG souligne, sans négliger d'autres activités plus formelles en vue de leur émancipation, qu'une simple visite suffit parfois pour leur redonner l'espoir :

La réalité est que le Mutwa assailli par beaucoup de problèmes qui hypothèquent son épanouissement social et son avenir, a besoin d'être encadré. Il a trop souffert dans des conditions inhumaines en marge de la société. Il faut faire quelque chose, qu'il faut entreprendre avec lui, pour lui donner la confiance et la dignité (Action Batwa, 2005, p. 16, L. 521-524).

Ce discours montre clairement que l'ONG se représente les Batwa comme des gens qui ont beaucoup souffert de la marginalisation et de la pauvreté, des gens incapables de s'auto-développer, d'où la nécessité de les encadrer pour susciter la confiance en eux. Elle propose donc un accompagnement continu afin qu'ils puissent retrouver leur dignité humaine. Grâce à cet accompagnement permanent, l'espoir est donc permis, bien que la route soit encore longue : « La route est encore longue pour nos amis Batwa, mais nous sommes déterminés à poursuivre notre mission et, avec eux, nous pouvons changer leur vie afin qu'ils puissent aussi jouir d'une existence digne » (Action Batwa, 2005, p. 13, L. 421-423).

En résumé, les Batwa ne sont pas prêts à s'en sortir seuls. Ils sont donc invités à coopérer avec cette ONG pour pouvoir changer leur vie. Pour « Action Batwa », si les Batwa réussissent, ce sera grâce aux talents des encadreurs et évidemment pas grâce au talent des Batwa.

La question de la terre

Posséder une terre cultivable est aux yeux de l'ONG un remède au problème de leur marginalisation car :

La propriété foncière, si petite soit-elle, devient donc un impératif pour la revalorisation du Mutwa. En tout cas, pour un Murundi, un lopin de terre c'est carrément la citoyenneté. En donnant une terre à chaque citoyen Murundi, on lui trouve une origine, une attache et une identité. Une recherche de terres pour les Batwa est éminemment incontournable pour la stabilité des familles Batwa » (Action Batwa, 2005, p. 17, L. 544-551).

Pour « Action Batwa », grâce à la terre cultivable, les Batwa changeraient aussi de mode de vie : « Ces nouveaux modes de subsistance entraîneraient un changement du style de vie. Avec la propriété foncière, le Mutwa a une résidence fixe » (Action Batwa, 2005, p. 18, L. 559-560).

Grâce à la propriété foncière fournie par l'ONG, ils ont une habitation améliorée qui influence la stabilité des familles Batwa :

L'habitat amélioré a influencé positivement la stabilité des familles Batwa, la santé, la scolarisation, la pratique de l'agriculture et de l'élevage etc.... L'habitat est devenu le moteur de toutes les activités d'Action Batwa. En cinq ans 620 habitations ont été construites (Action Batwa, 2005, p. 21, L. 561-664).

Bref, pour cette ONG, les Batwa ne sont ni en mesure d'acheter une propriété foncière ni de pouvoir construire leurs maisons sans l'assistance d'autres personnes. D'où la construction de 620 habitations.

Changement grâce à l'école

L'école est considérée comme une voie de choix pour que les nouvelles générations Batwa s'intègrent dans la société. Grâce à l'école, l'ONG espère que petit à petit les Batwa auront voix au chapitre national. S'ils peuvent prendre la parole, ils pourront exposer leurs problèmes, leurs aspirations, leurs projets : « ... l'école donne la possibilité d'acquérir les outils nécessaires pour affronter l'avenir dans la dignité et l'égalité. Seules les personnes qui sont conscientes de leurs droits peuvent se lever pour scander leur émancipation et défendre la place qui est la leur dans la société » (Action Batwa, 2005, p. 12, L. 372-376).

En outre, l'école va aider les Batwa à diversifier les façons de se prendre en charge à l'instar des autres Burundais :

Ceux qui réussiront la formation élémentaire s'adonneront aux métiers tels que la maçonnerie, la menuiserie, la couture, ... Ils essayeront de convertir le travail de l'argile en plusieurs produits plus usuels, plus performants, plus compétitifs. Ceux qui auront la chance d'aller plus loin seront casés dans la fonction publique, l'administration et le secteur privé (Action Batwa, 2005, p. 18, L. 581-585).

Pour « Action Batwa », ceux qui réussiront leurs études auront automatiquement un emploi dans la fonction publique, l'administration ou le secteur privé. Pour espérer arriver à cet objectif, l'ONG soutient la scolarisation des enfants Batwa : « Action Batwa » doit

veiller à ce que ces enfants aient des uniformes, du matériel scolaire, du savon et dans pas mal de cas, disponibilité des frais de scolarité et même des lunettes pour les enfants qui en ont vraiment besoin » (Action Batwa, 2005. p. 21, L. 671-673).

Pour « Action Batwa », il est normal d'acheter tout le matériel scolaire puisqu'elle considère que les Batwa ne sont pas en mesure de se procurer quoi que ce soit à cause de la misère extrême dans laquelle ils vivent.

1.2 Analyse du deuxième discours de l'ONG « Action Batwa » : la part d'« Action Batwa » et la contribution d'une assistante sociale dans l'encadrement des femmes et filles Batwa (2010)

Ce discours que nous allons analyser présente une particularité par rapport au discours précédent car il ne vise qu'une partie de la population Batwa à savoir les femmes. En effet, dans ce discours, l'enjeu majeur d'« Action Batwa » est d'évaluer ses activités effectuées ces dix dernières années (1999-2010) et d'attirer le regard des Burundais et de la communauté internationale sur les violences faites aux femmes Batwa. La mise en place d'une assistante sociale chargée d'aider les femmes Batwa est une pratique nouvelle au Burundi. Ainsi, les objectifs principaux formulés par « Action Batwa » sont :

- promouvoir l'intégration sociale des Batwa dans la société burundaise ;
- lutter contre la marginalisation et les stéréotypes à l'égard des Batwa ;
- améliorer les conditions de vie des populations Batwa et lutter contre le VIH/SIDA.

L'analyse sera conduite de la même façon que le discours précédent mais nous ne répéterons pas les caractéristiques qui sont identiques ou les représentations déjà identifiées. D'abord, nous allons décortiquer les représentations d'« Action Batwa » à propos des femmes Batwa. Ensuite, nous analyserons les problèmes rencontrés par la population féminine Batwa et enfin les stratégies que l'ONG propose pour améliorer leur mode de vie.

1.2.1 Représentations d'« Action Batwa » à propos des femmes Batwa

Pour « Action Batwa », les femmes Batwa sont l'une des composantes de la société burundaise qui est marginalisée, défavorisée, bref mise en quarantaine : « Les conditions de vie difficiles empêchent les Batwa de bénéficier de ce à quoi les autres ont droit : se marier avec quelqu'un(e) différent(e) de son ethnie, l'accès à la scolarisation des enfants ou encore pouvoir participer aux rassemblements politiques, etc. » (Action Batwa, 2010, p. 25, L. 801-805).

Pour « Action Batwa », les Batwa forment une ethnie à part, à côté des Hutu et Tutsi, ce qui conforte en quelque sorte la thèse traditionnelle. Toutefois, le discours insiste sur les problèmes que rencontrent les femmes Batwa dans leur foyer. En effet, selon « action Batwa », la femme occupe une place importante dans l'éducation des enfants dans la culture burundaise. C'est elle qui s'occupe entièrement de l'éducation des enfants. La

femme Mutwa est aussi le pilier du foyer, c'est elle qui cherche de quoi nourrir la famille : « Certaines femmes passent toute la journée dans les quartiers ou au marché en mendiant pour le bien de la famille. C'est elle avec ses filles qui fabriquent les pots et qui les fait circuler bien que ces derniers n'aient plus de marché actuellement » (p. 25, L. 828-830).

Bien que les pots fabriqués par les femmes Batwa ne se vendent plus, elles n'ont pas de choix car de toute façon elles ne trouveront pas d'autres boulots. Ce sont également les femmes qui s'occupent de la vente de ces pots, tâche difficile car elles doivent sillonner les quartiers à la recherche du peu de gens qui seraient encore intéressés.

Chez les Batwa, il y avait une division du travail entre femmes et hommes. Jadis, les hommes s'occupaient de la chasse, mais actuellement, avec la disparition de la forêt, comme les femmes Batwa, ils n'ont plus rien à faire. Pour « Action Batwa », la plupart d'entre eux ne s'adonnent qu'à la délinquance. Si en général les Batwa sont pauvres, les femmes Batwa le sont encore plus selon cette ONG : « Dans tout le pays, il y a la pauvreté, mais ce sont les femmes qui la subissent le plus car elles comptent souvent sur la poterie et la mendicité pour survivre » (p. 26, L. 848-850).

Selon « Action Batwa », cette pauvreté touche beaucoup plus les femmes Batwa que les hommes. En effet, c'est encore pire chez les femmes Batwa, car elles ne trouvent pas de quoi s'habiller, se nourrir, de quoi se faire soigner, surtout les accouchements à domicile souvent avec des risques énormes.

La situation de la femme Mutwa est presque identique à celle de la femme Hutu ou Tutsi sauf que celle-ci a d'autres alternatives. La femme en général (femme paysanne ou cultivatrice) s'occupe de l'éducation des enfants, c'est elle qui prépare à manger pour la famille, qui s'occupe des champs, etc. Bref, c'est elle le pilier de la famille. L'homme quant à lui travaille parfois loin et envoie de l'argent à sa famille.

Le point suivant va nous renseigner sur les facteurs considérés par « Action Batwa » comme étant à l'origine des problèmes rencontrés par les Batwa en général et les femmes Batwa en particulier.

1.2.2 Les facteurs qui sont à l'origine des problèmes rencontrés par la population féminine Batwa

Les facteurs socioéconomiques

Les facteurs qui sont évoqués par « Action Batwa » sont essentiellement d'ordre socioéconomique : « À cause de la situation de misère que vivent les Batwa, les femmes et les jeunes filles sont maltraitées. Le Mutwa peut passer des jours sans donner quelque chose à son estomac » (Action Batwa, p. 26, L. 858-859).

En outre, cette population n'a rien : « Elle n'a pas de maisons dignes d'une personne, ils habitent dans des huttes comme des bêtes sauvages. Pour y entrer, on est obligé de se courber ou de marcher à quatre pattes, construites en paille d'en bas jusqu'en haut » (p. 26, L. 807-810).

Pour « Action Batwa », ce manque de moyens fragilise beaucoup plus les femmes Batwa qui sont obligées de trouver de quoi nourrir la famille : « La pauvreté conduit les femmes et les jeunes filles Batwa à une souffrance extrême. Elles survivent grâce à la mendicité ou en commettant des actes inacceptables par les voisins par exemple le chapardage dans les champs des autres » (p. 27, L. 815-818).

Comme dans le discours précédent, « Action Batwa » insiste sur le fait que c'est la pauvreté des femmes Batwa qui handicape les bonnes relations sociales avec les autres catégories de la population. Parfois, elles sont même maltraitées ou exclues par leur entourage.

Les facteurs traditionnels et culturels

En plus des facteurs socioéconomiques, les facteurs traditionnels et culturels jouent aussi un rôle important dans la non-intégration sociale et scolaire des Batwa. En effet, pour les autres catégories de la population, quand les enfants commencent à grandir, ils vont dormir dans leur chambre. Mais pour les familles Batwa, cela reste impossible car leurs huttes n'ont pas de chambres. Quel que soit l'âge des enfants (garçons et filles), ils dorment à côté des parents, ce qui n'est pas sans conséquence sur le mariage précoce des jeunes Batwa comme le souligne l'ONG : « ...les grands enfants dorment à côté des parents, voilà pourquoi les jeunes filles et jeunes garçons préfèrent quitter très tôt la famille pour aller fonder leur foyer, y compris même ceux qui fréquentent l'école, espérant voir leur niveau de vie s'améliorer » (Action Batwa, p. 26, L. 859-863).

Selon cette ONG, même les jeunes scolarisés qui atteignent l'âge de se marier abandonnent l'école. Souvent, l'union entre une fille et un garçon Mutwa n'est pas dictée par l'amour mais est considérée comme un refuge, raison pour laquelle le divorce et la polygamie sont très fréquents et ce sont principalement les femmes qui subissent cette situation : « ... L'homme peut chasser de la maison sa femme et ses enfants pour faire entrer une autre même si c'est elle qui a construit cette maison, souvent accompagnée de coups de bâton » (Action Batwa, p. 27, L. 868-871).

D'autres hommes continuent à cohabiter avec leur épouse mais rejoignent régulièrement leur partenaire dans leur village, leur apportant le peu d'argent ou de nourriture qu'ils ont sur eux : « Malgré qu'il n'ait rien, il apporte le peu qu'il trouve à la rivale de son épouse et laisse cette dernière mourir de faim avec ses enfants. Au cas où sa femme ose dénoncer cela, son mari intervient en la menaçant de bastonnade » (p. 27, L. 873-874).

Le comble de malheur ajoute « Action Batwa » : « Cela passe inaperçu et la femme ne peut pas tenter une action en justice contre ces violences (divorce, polygamie) car leur mariage n'est pas légal. Ainsi, elles n'ont donc pas de droits qui les protègent contre ces violences » (p. 27, L. 877-879).

Pourtant, le Burundi possède bel et bien des lois qui protègent la femme contre les violences sexuelles ou physiques.

Les conséquences de cette polygamie ne tardent pas à s'observer, surtout chez les hommes : « Les hommes attrapent le VIH/SIDA et d'autres maladies vénériennes et on a constaté que ce sont les hommes qui meurent plus vite par rapport aux femmes » (p. 27, L. 890-891).

L'ONG cite quelques chiffres : « Dans beaucoup de villages, l'effectif des femmes veuves domine l'effectif des veufs. À titre d'exemple, dans le village de Mwurire, sur 56 familles, on a enregistré 20 veuves et 2 veufs. Dans le village de Murenda, sur 21 familles, on a enregistré 7 veuves et 0 veuf » (p. 27, L. 892-895).

L'ONG ne peut toutefois pas affirmer que tous sont morts du Sida : « ... Notons qu'on ne peut pas affirmer que tous sont morts du Sida tant que le dépistage n'existe pas chez les Batwa ; on dit ceci par rapport aux comportements observés chez eux » (p. 28, L. 897-898).

Dans l'opinion ordinaire burundaise, il est fréquent d'entendre que les hommes attrapent le Sida plus que les femmes. Ces croyances sont rattachées à des images concrètes censées venir les corroborer. Ainsi, même si « Action Batwa » n'a pas fait le dépistage, elle évoque des chiffres de veufs et de veuves recensés. « Action Batwa » transforme cette croyance en information. Autrement dit, cette opinion perd son statut spéculatif pour entrer dans le réel. Ainsi, sans même faire de dépistage, les représentations d'« Action Batwa » leur permettent de dire que ce sont les hommes qui attrapent et meurent souvent du VIH plus que les femmes.

Un autre problème d'ordre culturel handicape la femme Mutwa. En effet, en cas de divorce, la femme ne peut pas jouir d'une partie du patrimoine familial comme c'est le cas chez les autres catégories de la population. Divorcée, la femme retourne avec ses enfants chez ses parents, mais elle n'est pas toujours bien accueillie comme le souligne d'ailleurs « Action Batwa » : « Pour ce qui concerne le divorce, la femme ne peut pas jouir d'une partie du patrimoine familial. Avec ses enfants, elle retourne chez les parents et cela trouble la concernée car elle est pointée du doigt en l'accusant comme étant insociable ... » (p. 28, L. 900-903).

Pour cette ONG, pour lutter contre les violences faites aux femmes, il faut améliorer leur niveau de vie : « Pour diminuer ou même arrêter les violences vis-à-vis des femmes, la meilleure intervention à mener est d'aider toute la population Batwa à améliorer son niveau de vie » (p. 28, L. 907-908).

Nous constatons donc que « Action Batwa » considère que les jeunes filles et femmes Batwa sont victimes de la pauvreté qui règne chez les Batwa. En effet, la pauvreté pousse les jeunes Batwa et surtout les jeunes filles Batwa à abandonner l'école et à se marier très tôt en espérant par la suite une vie meilleure. De ce fait, pour que l'ONG atteigne les objectifs qu'elle s'est fixés, elle doit mettre en place des stratégies pour améliorer le niveau de vie des Batwa.

1.2.3 Les stratégies d'« Action Batwa » pour améliorer la vie des femmes Batwa

L'objectif d'« Action Batwa » est d'atteindre le développement complet des Batwa, autrement dit, arriver à la suppression complète de la marginalisation, du mépris et des préjugés à l'égard des Batwa. En collaboration avec une assistante sociale, elle intervient sérieusement sur le plan social et économique pour aider les jeunes filles et femmes à surmonter leurs difficultés.

Sur le plan social

« Action Batwa » renforce la sensibilisation sur les questions de l'hygiène corporelle, vestimentaire, alimentaire et la propreté des maisons : « ...Grâce aux savons et aux pagnes que nous leurs donnons, pour amener la population Batwa et surtout les femmes à la propreté, une mesure a été prise : personne ne viendra se faire soigner sans qu'elle soit propre, c'est-à-dire la propreté corporelle et vestimentaire » (p. 35, L. 1089-1092).

En plus de la sensibilisation, l'ONG souligne qu'elle multiplie aussi des visites dans les villages pour les pousser à nettoyer les maisons. En outre, « Action Batwa » les informe comment vivre dans la société sans violer les droits des autres, c'est-à-dire la manière de se comporter dans la société, de bien communiquer, de bien coopérer avec l'entourage : « Nous organisons des séminaires sur les droits de l'homme et nous essayons de causer avec les Batwa sur les droits fondamentaux de l'être humain » (p. 36, L. 1103-1105).

« Action Batwa » insiste aussi sur la préparation psychologique des filles Batwa en âge de se marier pour prévenir les divorces : « ...Les jeunes filles Batwa se marient précocement sans atteindre la maturité de pouvoir supporter les responsabilités familiales. Souvent, elles se marient en espérant que le nouveau foyer va leur procurer le bonheur, mais parfois c'est le contraire ce qui occasionne les divorces » (p. 36, L. 1110-1112).

L'ONG sensibilise également les Batwa sur les questions de santé, notamment la lutte contre le VIH/SIDA en faisant le dépistage volontaire et le planning familial pour le bien des femmes mais aussi de la famille. « Action Batwa » n'oublie pas de sensibiliser les femmes à pousser leur mari à se faire inscrire à l'état civil afin de fonder un foyer légal.

Sur le plan économique

« Action Batwa » organise les femmes en associations pour bénéficier des projets micro-économiques (cultiver les caféiers) : « La culture du café est la principale source de revenus pour les autres catégories de la population. Nous prévoyons d'appuyer les femmes Batwa à cultiver cette plante en leur donnant des pieds de caféiers même si le rendement sera à long terme » (p. 37, L. 1137-1140).

C'est vrai que la culture du café est l'une des sources de revenus des agriculteurs burundais. Mais c'est aussi une culture qui exige beaucoup de travail dès le début. Reste à savoir si les Batwa seront aussi motivés à se lancer dans une culture exigeante en temps et en moyens. En plus, « Action Batwa » veut diversifier les métiers ou les sources de revenus des femmes Batwa : « ... pour ce point, nous allons les appuyer en leur achetant des

matériels utilisés pour la fabrication des corbeilles (ibiseke, inkoko) car nous avons jugé que ce sont des métiers faciles à faire et qui se vendent facilement et vite afin de compléter le revenu insignifiant issu de la poterie » (p. 37, L. 1147-1150).

L'ONG choisit elle-même les métiers que pourraient exercer les femmes Batwa. Elles n'ont donc pas les moyens de proposer les activités qu'elles souhaitent exercer. Le danger de cette méthode réside dans le fait qu'elles risquent d'être démotivées et de refuser de pratiquer ces métiers. Toutefois, « Action Batwa » ne compte pas s'arrêter là, elle préconise de faire un suivi régulier de tout ce qu'elle fait auprès des Batwa surtout s'assurer que les Batwa ne vendent pas les aides reçues de cette association : « ...Nous devons multiplier des visites dans les villages afin de s'assurer si leurs maisons sont bien entretenues, si ils n'ont pas vendu les aides que nous leur avons données, superviser ces projets ou métiers que nous appuyons auprès des femmes » (p. 37, L. 1147-1150).

Encore une fois, selon « Action Batwa », emboîter le pas aux autres composantes de la société burundaise est encore loin pour les Batwa. En effet, beaucoup n'ont pas de terres cultivables même si on les pousse à pratiquer l'agriculture. « Action Batwa » est consciente de ce problème et pour elle, il faut lutter contre la pauvreté pour toute la communauté Batwa en améliorant l'agriculture :

... Acheter des terres pour qu'ils pratiquent sérieusement l'agriculture afin que cette dernière leur permette de satisfaire au moins les besoins fondamentaux ; augmenter la quantité des semences à leur donner suivant la superficie de terres dont ils disposent ; donner à chaque famille Batwa qui veut se développer des bananiers, des plants de patate douce ou pommes de terre pour ceux qui ont des terres favorables à ces cultures, etc. ; favoriser l'élevage du petit et gros bétail, ce qui les aiderait à avoir la viande et le fumier... (p. 38, L. 1164-1170).

Pour cette ONG donc, il faut acheter des terres aux Batwa pour qu'ils pratiquent l'agriculture. Cela semble une bonne solution mais plusieurs d'entre eux ne veulent pas pratiquer l'agriculture, préférant continuer la poterie malgré le faible revenu tiré de ce métier.

En plus, tous les Batwa ne veulent pas se développer comme le prône « Action Batwa ». L'élevage n'est pas l'activité préférée des Batwa. Mais pour « Action Batwa », avec son soutien moral et matériel, l'objectif sera atteint car « le constat est qu'ils ont la volonté de travailler et de s'autodévelopper » (p. 38, L. 1172-1175).

Nous constatons que pour « Action Batwa », la route est encore longue pour rattraper les autres composantes de la population burundaise. Elle est obligée de multiplier des visites dans les villages pour s'assurer qu'ils ne vendent pas les aides reçues. Cependant, grâce au soutien moral et matériel d'« Action Batwa », les Batwa s'en sortiront puisqu'ils ont la volonté de travailler. Autrement dit, pour que « Action Batwa » continue à exister, le message adressé aux Batwa est clair. En effet, même si les Batwa ont la volonté de s'autodévelopper, ils ne peuvent pas y arriver sans l'aide de cette ONG.

Tableau 3. Résultats d'« Action Batwa »

Variables Acteurs	Thèmes d'observations	Sous-thèmes	Unités de signification (exemples)	Nouveaux éléments
L'ONG « Action Batwa » (2005, 2010)	Représentations des Batwa par « action Batwa »	Thèse traditionnelle : ethnie marginalisé	Exemples : « les Batwa constituent un des trois groupes ethniques qui composent la société burundaise » « Par la marginalisation, les Batwa constituent un peuple à part, victime d'une exclusion au niveau de l'organisation de la société et ses institutions »	Incapables de se développer tous seuls
	Facteurs qui sont à l'origine des problèmes des Batwa	Destruction de leur forêt et misère extrême La culture semi- nomade ne leur permet pas de s'intégrer Mariage précoce	« La disparition de la forêt constitue le point de départ de la misère des Batwa ». « Le style de vie semi- nomade fait que le Mutwa n'a pas de résidence fixe... » « Les grands enfants dorment à côté des parents, voilà pourquoi les jeunes filles et jeunes garçons préfèrent quitter très tôt l'école pour aller fonder leur foyer »	Polygamie
	Stratégies d'aide des ONG aux Batwa	Accompagnement continu : Sensibiliser et les aider dans la scolarisation des enfants Acheter des terrains cultivables pour les Batwa	« La route est encore longue pour nos amis Batwa... » « Action Batwa » doit veiller à ce que ces enfants aient des uniformes, du matériel scolaire... » « En donnant une terre à chaque citoyen Murundi, on lui trouve une origine, une attache et une identité »	Apprentissage des droits humains

1.2.4 Conclusion partielle

Les deux documents d'« Action Batwa » analysés définissent les Batwa comme une minorité ethnique très marginalisée qui compose la société burundaise. Certes, cette définition converge vers la thèse traditionnelle. Pour « Action Batwa », l'origine des difficultés sociales et scolaires des Batwa est due essentiellement à l'effondrement de leurs modes de subsistance, ce qui les a plongés dans une misère extrême. Les Batwa subissent une discrimination évidente au niveau de la société et sont exclus par les autres groupes sociaux. Donc, pour cette ONG, la société a une part de responsabilité. En outre, Pour « Action Batwa » les Batwa ne parviennent pas à identifier parmi leurs propres capacités humaines celles qui pourraient les aider à se libérer. Ce qui signifie qu'au lieu de se battre pour leur dignité et leur développement, les Batwa se résignent et considèrent leur situation comme irréversible. Ainsi, les Batwa sont considérés comme des gens « incapables » de se

relever tout seuls, des gens au secours desquels il faut voler, des gens à « sauver », ce qui confère le sens de l'intervention de cette ONG en faveur des Batwa.

Concernant les facteurs qui empêchent les Batwa de se développer et de scolariser leurs enfants, « Action Batwa » estime que la pauvreté est le principal motif de cette désintégration. En outre, la culture semi-nomade et le mariage précoce des filles Batwa freinent aussi la scolarisation des Batwa.

Face à cette problématique d'intégration des Batwa, « Action Batwa » propose des stratégies pour améliorer leur situation. En effet, comme la route est encore longue pour que les Batwa puissent se prendre en charge, « Action Batwa » préconise un accompagnement continu dans certains domaines privilégiés comme l'éducation (fourniture du matériel scolaire malgré la gratuité scolaire) et la recherche de terres cultivables (acheter des lopins de terres pour ceux qui n'en ont pas). « Action Batwa » sensibilise les autres catégories de la population pour intégrer les Batwa et surtout elle sensibilise les autorités afin qu'elles mettent en place des mesures spécifiques aux seuls Batwa.

Grâce à la sensibilisation de tous, l'ONG espère ainsi changer certaines représentations ou croyances négatives sur les Batwa qui handicapent leur meilleure intégration sociale et scolaire. L'analyse de ces résultats montre que les stratégies d'« Action Batwa » sont élaborées en fonction de leurs représentations. En effet, le fait de considérer que les Batwa sont différents des autres catégories incite l'ONG à plaider pour un traitement à part c'est-à-dire des mesures particulières aux seuls Batwa.

1.3 Analyse du document de l'ONG Minority Rights Group (MRG) : Indénombrables - les vies cachées des femmes Batwa (2010)

1.3.1 Présentation de l'ONG

Minority Rights Group International est une organisation non gouvernementale (ONG) qui travaille pour assurer les droits des minorités ethniques, religieuses et linguistiques dans le monde entier et pour promouvoir la coopération et la compréhension entre les communautés. *Minority Rights Group International* a un statut consultatif auprès du conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), et le statut d'observateur auprès de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples. MRG est enregistré comme organisme de bienfaisance, n° 282305 et est une société à responsabilité limitée par garantie au Royaume-Uni, n° 1544957.

MRG constate que le manque d'information sur les Batwa en général et sur les femmes Batwa en particulier les rendait pratiquement invisibles. Pour MRG, il est extrêmement difficile, souvent même impossible, de trouver des données et des statistiques à propos des communautés Batwa au Burundi. Il est encore plus difficile de trouver des données relatives à la situation des femmes et des filles Batwa. C'est pour cette raison que MRG soutient les associations Batwa du Burundi dans l'amélioration des compétences en matière de recherches sur les femmes Batwa.

Au Burundi, MRG et ses partenaires concentrent leurs efforts sur deux thèmes de recherche prioritaires : l’instruction des filles Batwa et la violence à l’encontre des femmes Batwa. Donc, pour MRG, elle soutient ces recherches dans le but d’informer les programmes et les politiques de sensibilisation. Les enquêtes menées au Burundi identifient et analysent les problèmes auxquels les femmes et les filles Batwa sont confrontées, tels que véhiculés par les communautés Batwa elles-mêmes. La particularité de ce discours de MRG est qu’il rapporte les résultats d’une enquête scientifique qu’il a commanditée tandis que les textes « Actions Batwa » sont des textes d’opinions.

1.3.2 Représentations de *Minority Rights Group (MRG)* à propos des Batwa

Nous cherchons à savoir comment MRG définit les Batwa en général et les problèmes rencontrés par les femmes et les filles Batwa en particulier. En effet, selon MRG, les Batwa forment un peuple autochtone habitant traditionnellement les forêts de la région des Grands Lacs d’Afrique. Pour *Minority Rights Group* également, c’est la déforestation qui a déclenché la misère des Batwa. Les raisons de cette déforestation sont multiples selon cette ONG :

Ils ont presque entièrement perdu leurs terres forestières ancestrales pour une combinaison de raisons, allant d’un long processus de déforestation faisant place à l’agriculture et l’élevage de troupeaux, en passant par des conflits entraînant des déplacements forcés, à la récente expulsion hors des forêts, au nom du développement ou de la conservation (p. 2, L. 20-24).

Ces propos de *Minority Rights Group International* vont dans le sens de la thèse traditionnelle qui stipule que les Batwa sont les premiers occupants de la région des Grands Lacs d’Afrique. En effet, les Batwa ont perdu leurs terres ancestrales et surtout ils ont été forcés de les quitter. En outre, pour MRG, les Batwa ont été expulsés principalement au nom du développement ou de la conservation de la nature. Toutefois, continue l’ONG, les Batwa n’ont pas profité de ce développement, mais au contraire en ont souffert : « ...En conséquence, la pauvreté a augmenté, tandis que la discrimination de la part des communautés dominantes dont ils sont les victimes s’est enracinée encore davantage. Les Batwa vivent en marge de la société dans des logements de mauvaise qualité » (p. 2, L. 24-26).

Pour *Minority Rights Group*, les Batwa ne sont pas responsables de la situation de pauvreté et de discrimination dans laquelle ils sont plongés. Ils sont victimes de la domination exercée par les communautés voisines que la misère pousse à développer des préjugés à leur égard : « Les communautés majoritaires ont des préjugés à leur égard et la ségrégation en résultant empêche les Batwa de se nourrir ou de s’asseoir avec d’autres communautés ou de pouvoir utiliser les puits en même temps qu’elles » (p. 2, L. 28-31).

Pour MRG, bien qu’ils soient les premiers habitants des forêts équatoriales de la région des Grands Lacs d’Afrique, les Batwa sont pratiquement invisibles des statistiques officielles : « Soumis à une discrimination continue entraînant pauvreté, chômage et un accès réduit à l’instruction et aux soins médicaux, leur situation est encore aggravée par un manque de reconnaissance de leurs difficultés par leurs gouvernements » (p. 1, L. 1-5).

Cette non-reconnaissance des gouvernements fait qu'il est difficile, souvent même impossible, de trouver des données relatives à la situation des Batwa. Il est encore plus difficile d'en trouver qui soient relatives aux femmes ou filles Batwa.

Minority Rights Group souligne que sans données, on ne peut pas contrôler ce que fait le gouvernement pour protéger les minorités ethniques ou les peuples autochtones :

... le regroupement complet et désagrégué de données est essentiel pour veiller à ce que les gouvernements s'acquittent de leur obligation de protéger les minorités et les peuples autochtones en vertu du droit international et que les programmes de développement répondent de manière suffisante et appropriée aux besoins spécifiques des Batwa (p. 1, L. 16-20).

De plus, MRG insiste sur le rôle que doit jouer le gouvernement pour protéger les Batwa et concevoir des programmes de développement appropriés à leurs besoins spécifiques. Cette exigence est particulièrement cruciale en ce qui concerne les filles et les femmes Batwa qui, comme cela a été précédemment documenté font l'objet de multiples formes de discriminations. Pour résoudre ce problème, l'ONG travaille avec les associations Batwa pour les aider à s'exprimer elles-mêmes sur leurs besoins réels. En outre, elle souligne la nécessité d'avoir des données officielles complètes concernant les femmes Batwa dans le but d'informer les programmes et les politiques de sensibilisation : « Les enquêtes uniques, menées dans les quatre pays par MRG, bien qu'à une petite échelle, identifient et analysent quelques-uns des problèmes auxquels les femmes et les filles Batwa sont confrontées, tels qu'ils sont véhiculés par les communautés Batwa elles-mêmes » (p. 2, L. 22-25).

Ces propos de MRG montrent qu'il a le mérite de donner la parole aux femmes Batwa pour qu'elles expriment elles-mêmes leurs préoccupations. Reste maintenant à savoir si elle exploite correctement les données reçues dans le but de développer les Batwa. Selon MRG, les gouvernements ne se préoccupent pas ou peu des problèmes rencontrés par les femmes Batwa : « Le manque d'information sur la situation des femmes Batwa suggère une faible préoccupation de la part du gouvernement à l'égard de leur sort, et la méconnaissance ou l'incompréhension des problèmes et de la discrimination auxquels elles sont confrontées » (p. 4, L. 6-10).

MRG fait donc appel au gouvernement et aux autres organisations non gouvernementales pour examiner la situation des femmes Batwa, de peur qu'elles soient complètement oubliées :

Sans une connaissance ou un examen de leur situation, la politique gouvernementale risque de les exclure complètement, ou les initiatives de ne pas parvenir à répondre adéquatement à leurs problèmes. La même chose est vraie pour les efforts des organismes pour le développement (p. 4, L. 12-15).

Selon MRG, pour créer des politiques et des programmes efficaces améliorant le statut social et économique des femmes Batwa, il faut une information détaillée sur le problème que la politique envisage de traiter. Sinon il estime que la situation pourrait encore s'aggraver. Et de préciser qu'avoir des données statistiques ne concerne pas uniquement le

gouvernement mais aussi toutes les organisations non gouvernementales. Elle insiste beaucoup sur l'importance de laisser les Batwa exprimer leurs souhaits, leurs besoins au lieu de penser et de trouver des solutions à leur place.

En outre, au Burundi, il n'y a jamais eu de recensement des Batwa. Pourtant, les données sont cruciales pour la conception des politiques de développement : « ... Des données statistiques précises sont donc cruciales pour la conception de politiques de développement efficaces, et il est essentiel de mesurer l'impact de ces politiques et programmes sur la communauté qui en bénéficie » (p. 2, L. 22-25).

Sans données concrètes, la conception des politiques de développement n'a pas de bases solides et elles sont donc vouées à l'échec. De plus, sans les statistiques de fréquentation scolaire de toutes les composantes de la population ou les données sur les raisons qui empêchent les familles de scolariser leurs enfants, le gouvernement ne peut pas améliorer la situation. Il a pourtant le devoir de veiller à la non-discrimination des Batwa : « Ce devoir de veiller à la non-discrimination devrait inclure un devoir de rassembler et d'analyser des données désagrégées par appartenance ethnique, afin que les inégalités puissent être mises en évidence et éradiquées » (p. 4, L. 10-13).

Pour MRG aussi, le Burundi refuse de différencier les Batwa des autres communautés pauvres non-Batwa pour mieux les aider : « Un refus institutionnel de différencier les Batwa des autres communautés pauvres non-Batwa est enraciné au Burundi, ayant également pour cause une absence de statistiques officielles sur leur situation » (p. 5, L. 30-33).

Donc, pour MRG, la collecte de statistiques ethniques officielles dépend de la reconnaissance préalable de l'existence des différents groupes ethniques par le gouvernement :

Comme dans le cas du Rwanda, le gouvernement peut craindre que reconnaître la différence ou l'existence de minorités exacerbe les conflits historiques, ou que les inégalités révélées par les données suscitent du ressentiment entre les groupes ethniques sur celui parmi eux qui est le plus défavorisé. Toutefois, le droit international n'autorise pas les gouvernements à nier l'existence des groupes minoritaires et autochtones (p. 6, L. 35-40).

Selon MRG, le gouvernement refuse de révéler les inégalités entre les communautés non-Batwa et les Batwa car il craint d'exacerber les conflits historiques. Toutefois, les ONG et les associations Batwa possèdent des données statistiques mais elles ne sont pas reconnues officiellement par le gouvernement. Pour MRG donc, il existe au Burundi trois groupes ethniques, dont celui des Batwa qui est défavorisé et discriminé. Dans le point qui suit, nous allons examiner les raisons qu'avance MRG pour expliquer le retard des Batwa par rapport aux autres communautés.

1.3.3 Les facteurs sociaux à l'origine du faible accès à l'instruction des filles Batwa

Comme déjà évoqué par l'ONG « Action Batwa », les raisons principales pour lesquelles les filles Batwa n'ont pas accès à l'instruction sont essentiellement : la pauvreté, l'attitude des parents et le mariage précoce.

Les facteurs socioéconomiques

Au Burundi, en dépit du fait que l'école primaire gratuite a été introduite en 2005, les Batwa évoquent le manque de moyens comme raison principale de non fréquentation scolaire. Selon une étude commanditée par *Minority Rights Group*, 30 % des parents Batwa considèrent que le manque de nourriture est un obstacle sérieux à la scolarisation et une raison d'abandon scolaire.

Dans certaines régions du pays, les Batwa évoquent le manque de matériel (les cahiers, les habits) comme raison pour ne pas fréquenter l'école. Pour vérifier si le manque de moyens joue un rôle dans la scolarisation des Batwa, MRG a interrogé un responsable éducatif au niveau communal pour savoir les raisons qui empêchent les Batwa de scolariser leurs enfants et il lui a répondu : « Dans une famille de cinq enfants, deux au maximum vont à l'école et ils doivent être les plus jeunes, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas encore capables de travailler et d'apporter quelque chose à la famille » (p. 7, L. 20-23)

Dans des cas où certains enfants doivent abandonner l'école pour aller travailler, MRG montre que le sexe joue un rôle important. Ce sont les filles qui abandonnent l'école : « Les tâches ménagères prennent du temps aux filles, les empêchant d'aller à l'école » (p. 7, L. 39-40).

Selon MRG, la pauvreté joue donc un rôle majeur dans la sous-scolarisation des enfants Batwa en général et des filles Batwa en particulier.

Les facteurs socio-culturels

Dans la culture des Batwa, si les enfants doivent aller à l'école, ce sont d'abord les garçons, et si possible les filles après. Selon l'étude commanditée par *Minority Rights Group*, si la famille manque de nourriture, ce sont les filles qui sont envoyées les premières à la recherche de nourriture, comme le reconnaît un parent Mutwa interrogé : « Les femmes ont été créées pour être mariées, pour avoir des enfants et pour la recherche de nourriture, et non pas pour passer du temps à étudier devant les hommes » (p. 7, L. 30-33).

La réponse d'un autre parent interrogé par l'ONG précise bien ces propos : « Une jeune fille qui va à l'école et atteint le niveau secondaire est considérée comme une femme libre, c'est-à-dire une prostituée, parce qu'elle pourrait ne pas trouver de mari au sein de la communauté » (p. 7, L. 35-38).

Ne pas se marier à temps est une faute grave pour les filles Batwa. En effet, selon un parent, les incidences financières du mariage, sous la forme d'une dot donnée aux parents de la jeune fille, encourageraient les mariages précoces et décourageraient l'instruction :

« Les parents ne s'attendent pas à vivre longtemps, c'est pourquoi leurs filles doivent se marier rapidement de peur d'être délaissées par les hommes jeunes dans les villages, mais aussi afin d'utiliser la dot avant de mourir » (p. 7, L. 50-53).

En outre, l'ONG a demandé aux parents et aux filles Batwa quel était leur intérêt pour l'école. 92 % des parents et des filles Batwa avaient un grand intérêt pour l'école. Toutefois elle souligne que les parents Batwa disent que l'école n'est pas bonne pour les filles : « Malgré le pourcentage élevé de parents exprimant un grand intérêt pour l'instruction des filles Batwa, un nombre significatif d'entre eux se sont dits d'accord avec la déclaration : « l'école n'est pas bonne pour les filles Batwa » (p. 7, L. 55-58).

Les filles Batwa ont à leur tour signalé que « l'ignorance des parents » qui ne reconnaissent pas les avantages de l'école est un obstacle à leur instruction. Pour *Minority Rights Group* également, les Batwa eux-mêmes font la discrimination entre leurs enfants et n'acceptent pas que leurs filles soient instruites : « Ils disent que les filles disparaissent et fondent d'autres familles ailleurs, un commentaire qui reflète le système d'héritage patriarcal où seuls les garçons héritent de leur père » (p. 7, L. 42-44).

Soulignons qu'il en est de même pour les autres groupes sociaux de la société burundaise, le système d'héritage est patriarcal et donc ce sont les seuls garçons qui héritent de leur père. L'ONG fustige donc les attitudes des parents Batwa qui ne veulent pas envoyer les filles à l'école.

MRG souligne également que le mariage précoce est un obstacle à l'instruction des filles Batwa. En effet, les résultats de l'étude commanditée par *Minority Rights Group* montrent que 35 % des parents Batwa et 40 % des filles Batwa citent le mariage précoce comme une raison empêchant les filles d'aller à l'école. D'autres facteurs comme le nomadisme et les préjugés sont cités dans cette étude comme des causes de la non-scolarisation des filles Batwa : « Il est donc clair que les préjugés de la société en général à l'égard des enfants des Batwa, y compris éventuellement de leurs professeurs sont inexacts... ces attitudes discriminatoires peuvent avoir un effet négatif sur leur expérience de l'école » (p. 8, L. 10-13).

L'ONG montre combien les préjugés jouent un rôle majeur dans la non scolarisation des filles Batwa puisque quand elles ont la possibilité de le faire, elles sont aussi bonnes que les autres, comme le soulignent des enseignants interrogés à ce propos :

Au Burundi, la conception de l'étude ne se concentrait pas sur les stéréotypes négatifs. Cependant, les réponses des enseignants montraient clairement que quand elles ont la possibilité d'étudier, les filles Batwa sont aussi bonnes en classe et ont le même niveau de QI que les autres enfants, et qu'elles se mélangent bien avec leurs pairs (p. 8, L. 20-25).

Pour *Minority Rights Group*, les filles Batwa réussissent aussi bien que les autres enfants. Cependant, cette conception n'est pas toujours partagée par les membres des autres communautés ou les partisans de la thèse traditionnelle qui considèrent les Batwa comme une race inférieure avec un QI en dessous de la normale. Les résultats de cette étude ont

poussé MRG à revoir ses stratégies pour scolariser les filles Batwa comme nous allons le voir dans le point suivant.

1.3.4 Stratégies de Minority Rights Group pour améliorer la scolarisation des filles Batwa

Selon cette ONG, l'étude qu'elle a commanditée au Burundi a apporté de nouvelles perspectives sur les problèmes liés à l'accès des filles Batwa à l'instruction : « Les enquêtes à la fois quantitatives et qualitatives sur les obstacles à l'instruction rencontrés par les filles Batwa ont donné lieu à une perception plus nuancée de la façon dont plusieurs facteurs sont liés, empêchant les filles Batwa de réaliser leur plein potentiel » (p. 9, L. 30-33).

Les auteurs de l'étude ont formulé des recommandations d'action pour améliorer les perspectives d'instruction des filles Batwa. Ces recommandations incluent celle de veiller à ce que l'instruction des filles Batwa soit réellement gratuite, et celle de fournir une assistance aux familles afin qu'elles puissent assumer les autres coûts imposés par la scolarisation, comme les livres, les uniformes et les stylos.

En outre, assurer la sécurité alimentaire grâce à la fourniture de bétail, de semences ou de terres est considéré comme important afin que les familles Batwa ne soient pas forcées de retirer leurs filles de l'école pour aider à subvenir aux besoins de la famille. Promouvoir les activités génératrices de revenus pour les familles Batwa est aussi suggéré pour les mêmes raisons.

Les auteurs de l'étude soulignent aussi le besoin de sensibiliser les parents Batwa à l'importance de l'instruction de leurs filles, et de les encourager à donner priorité à l'instruction. La sensibilisation des parents devrait également inclure une discussion sur les inconvénients du mariage précoce, tandis que les efforts visant à lutter contre la pauvreté au sein des familles Batwa devraient réduire l'exigence financière pour les filles de se marier tôt pour produire une dot.

Nous constatons que les auteurs de l'étude accordent une grande importance à la pauvreté des Batwa. En effet, bien que l'étude révèle des attitudes discriminatoires envers les filles Batwa, elle ne formule aucune recommandation pour lutter contre cette discrimination. Pourtant, MRG souligne que les attitudes sociales (préjugés, stéréotypes) ont un impact reconnu sur la scolarisation des enfants et leurs sentiments envers l'école.

Tableau 4. Résultats de *Minority Rights Group* (2010)

Variables Acteurs	Thèmes d'observations	Sous-thèmes	Unités de signification (exemples)	Nouveaux éléments
L'ONG « <i>Minority Rights Group</i> » (2010)	Représentation de « <i>Minority Rights Group</i> » à propos des Batwa	Thèse traditionnelle : ethnie marginalisée	Exemples « Les communautés majoritaires ont des préjugés à leur égard et la ségrégation en résultant empêche les Batwa de se nourrir ou de s'asseoir avec d'autres communautés »	Pas de nouveaux éléments
	Facteurs à l'origine du faible accès à la scolarisation des filles Batwa	Pauvreté Mariage précoce	« Dans une famille de cinq enfants, deux au maximum vont à l'école... c'est-à- dire ceux qui ne sont pas capables de travailler et d'apporter quelque chose à la famille » « Les femmes ont été créées pour être mariées..., non pour passer du temps à étudier devant les hommes »	Pas de nouveaux éléments
	Stratégies de <i>Minority Rights Group</i> pour scolariser les filles Batwa	Accompagnement continu : Acheter des terrains cultivables pour les Batwa Sensibiliser et aider dans la scolarisation	« acheter des terres, bétail, de semences afin que les familles Batwa ne soient pas dans la nécessité de retirer leurs filles de l'école pour aider à sustenter la famille ». « sensibiliser les parents Batwa à l'importance de l'instruction de leurs filles »	Pas de nouveaux éléments

1.3.5 Conclusion partielle

Minority Rights Group définit les Batwa comme un peuple autochtone (thèse traditionnelle) qui a été forcé de quitter sa terre forestière ancestrale. Cette situation a poussé les Batwa dans une misère extrême. Pour MRG, les Batwa ne sont pas responsables de cette situation de pauvreté et de discrimination dans laquelle ils sont plongés. Ils sont plutôt victimes de la domination exercée par les autres communautés. En tant que ONG qui défend les droits des minorités, elle estime que le gouvernement ne joue pas pleinement son rôle pour protéger les Batwa. MRG considère que la conception des programmes de développement n'est pas appropriée aux besoins spécifiques des Batwa en général et des femmes Batwa en particulier. Donc, elle insiste sur le fait que pour concevoir des politiques et des programmes efficaces, une information détaillée sur le problème que la politique vise à changer est nécessaire. Ainsi, sans données concrètes sur la fréquentation scolaire des enfants Batwa, le gouvernement ne peut pas améliorer leur scolarisation.

Concernant les facteurs qui sont à l'origine du faible accès des enfants Batwa en général et des filles en particulier, MRG retient essentiellement la pauvreté et le mariage précoce. En effet, bien que l'école primaire, les coûts supplémentaires qu'elle engendre pour acheter

par exemple le matériel scolaire constituent un obstacle à la scolarisation, et un motif pour l'abandon des enfants Batwa. Le mariage précoce joue aussi un rôle important dans le décrochage des filles Batwa. Les parents les incitent à abandonner l'école pour aller se marier afin qu'ils puissent bénéficier de la dot.

S'agissant des stratégies pour améliorer la scolarisation des filles Batwa, MRG suggère qu'il faut veiller à ce que l'instruction soit réellement gratuite pour les Batwa en fournissant une assistance aux familles Batwa afin qu'elles puissent assurer leur sécurité alimentaire, financière et promouvoir des activités génératrices de revenus. MRG sensibilise enfin les parents Batwa à l'importance de la scolarisation des filles Batwa.

Bref, en tant que ONG humanitaire, il nous semble logique que MRG soutienne les familles Batwa. Néanmoins, nous constatons que les stratégies que MRG propose sont influencées par les représentations qu'elle a des Batwa. En effet, le fait d'adhérer à des représentations fondées sur la thèse traditionnelle (une ethnie à part) incite MRG à plaider pour un traitement particulier. Ainsi, puisqu'ils sont très pauvres, et n'ont donc pas de moyens pour scolariser leurs enfants, il est indispensable de fournir une assistance aux familles Batwa. En outre, comme MRG estime que les Batwa ne savent pas l'importance de l'école, elle sensibilise les parents Batwa à la nécessité de scolariser leurs enfants, et aux inconvénients du mariage précoce pour les filles Batwa.

1.4 Analyse du discours de l'ONG Amnesty International (2010)

1.4.1 Caractéristiques de l'ONG

Selon le site internet de cette association, créée en 1961, Amnesty International est un mouvement mondial et indépendant rassemblant des personnes qui œuvrent pour le respect, la défense et la promotion des droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains. Afin d'être fidèle à cette vision, Amnesty International se donne pour mission de mener des recherches et des actions visant à prévenir et à faire cesser les atteintes graves à l'ensemble de ces droits. Son intervention en faveur des Batwa s'inscrit dans ce cadre.

Dans le cadre de la Semaine de la Solidarité nationale et de son partenariat avec les défenseurs burundais des droits humains, Amnesty International de Bayonne lance un regard sur cette communauté oubliée des montagnes de l'Afrique centrale. L'objectif d'Amnesty International est donc de faire connaître les Batwa, les problèmes auxquels ils sont confrontés afin qu'on puisse leur venir en aide. Pour arriver à cet objectif, Amnesty International en collaboration avec la ligue burundaise des droits de l'homme « Iteka » et l'ONG belgo-burundaise « Iriba » a organisé au Burundi une conférence-débat à laquelle toute personne intéressée était invitée.

1.4.2 Représentations d'Amnesty International à propos des Batwa

Selon cette ONG, les Batwa sont peu ou pas connus dans le monde. Par contre, les Hutu et les Tutsi sont surtout connus grâce à la guerre civile qui les opposait. L'objectif est d'abord de faire connaître les Batwa au niveau international. Pour elle donc, il faut les connaître pour mieux les aider : « Chacun connaît en Europe l'existence des Hutu, des Tutsi et des guerres tribales qui ont eu lieu pendant des années en plein cœur de l'Afrique. Pourtant, qui a entendu parler des Batwa? » (Amnesty international, 2010, p. 38, L. 1192-1195).

Amnesty International commence par définir les trois composantes de la population burundaise : « Le peuple burundais a trois composantes, les Hutu, qui représentent à peu près 85 % de la population, les Tutsi, 14 %, et les Batwa, 1 % » (Amnesty international, 2010, p. 39, L. 1203-1205).

Contrairement à ceux qui distinguent les trois catégories par des caractéristiques physiques ou mentales, pour Amnesty International, les Batwa ne sont pas différents des autres catégories de la population burundaise, ce qui les distingue le plus des autres, c'est leur mode de vie :

Il ne s'agit pas d'une ethnie différente ; on prie le même dieu, on parle presque la même langue. Il s'agit tout simplement d'une communauté traditionnelle de chasseurs qui est restée dans les montagnes et qui pour plusieurs raisons n'a pas suivi le même chemin de modernité que les Hutu ou les Tutsi. Ce qui les distingue le plus des autres, c'est le mode de vie, parce que si la plus grande partie de la population vit de l'agriculture, les Batwa sont des chasseurs et leurs femmes travaillent la poterie (p. 39, L. 1206-1210).

Pour Amnesty International, les Batwa ne constituent pas une ethnie à part car culturellement, ils parlent la même langue et prient le même Dieu « Imana ». Pour plusieurs raisons, ajoute-t-elle, ils n'ont pas suivi le même chemin de modernité que les autres catégories de la population. Ce qui les différencie plus des autres, c'est la division sociale du travail. Si les autres catégories vivent majoritairement de l'agriculture et de l'élevage, les Batwa quant à eux vivent de la poterie et de la chasse.

Certes, ces propos d'Amnesty International confortent la nouvelle thèse issue de la nouvelle historiographie qui stipule que contrairement à ce que veulent nous faire croire certains ethnologues occidentaux, Hutu, Tutsi et Twa ne constituent pas des groupes ethniques distincts. Ainsi, on ne peut historiquement les différencier en termes culturels, politiques, raciaux ou économiques.

1.4.3 Les facteurs sociaux qui sont à l'origine des problèmes des Batwa

Selon Amnesty International, les facteurs qui empêchent les Batwa de se développer sont essentiellement d'ordre économique. En effet, comme « Action Batwa », Amnesty International estime que la modernité les a enfoncés dans la marginalisation extrême : « La concurrence de la poterie industrielle et la disparition progressive des forêts et donc du

gibier en raison du développement de l'agriculture, ont contribué à la précarisation de la vie de cette communauté, qui s'est retrouvée de plus en plus marginalisée au Burundi » (p. 39, L. 1211-1214).

La concurrence moderne sur les produits des activités génératrices de revenus des Batwa (poterie) a précarisé davantage les familles Batwa. De ce fait, elles sont marginalisées par les autres composantes de la population burundaise. Pour Amnesty International donc, le moment est venu d'intégrer les Batwa car la guerre qui opposait les deux principales communautés est terminée : « La fin de la guerre entre les deux communautés offre la possibilité au Burundi d'intégrer la communauté oubliée des Batwa » (p. 39, L. 1216-1218).

Puisque le reste est résolu, il y a une véritable opportunité de les intégrer. En plus, il existe beaucoup de projets de reconstruction du pays et plusieurs actions destinées aux personnes touchées par la guerre, mais les Batwa sont oubliés : « Il y a pas mal d'actions pour la population touchée par la guerre, surtout concernant les déplacés, mais on a tendance à oublier les Batwa » (p. 39, L. 1219-1220).

Amnesty international a donc profité de cette journée de réflexion en collaboration avec d'autres ONG nationales comme « Iteka » et « Iriba » pour dénoncer la tendance du gouvernement et de la communauté internationale à abandonner les Batwa dans leurs souffrances. Elle propose d'aider les Batwa en mettant en place certaines stratégies qui sont détaillées dans le point suivant.

1.4.4 Stratégies d'Amnesty International pour améliorer la situation des Batwa

Pour améliorer la situation des Batwa, Amnesty International, en coopération avec d'autres organisations locales, respectivement la ligue « Iteka » et l'ONG belgo-burundaise « Iriba », ont mené des projets de solidarité envers cette communauté tels que le Forum nord-sud des jeunes pour la reconstruction du Burundi, une initiative qui vise à développer des échanges entre les jeunes Européens et les jeunes Africains :

À l'aide de jeunes bénévoles burundais, congolais et européens nous avons construit cinq maisons pour les Batwa de Muruta, qui vivent de façon précaire dans des cabanes. Le but n'est pas seulement de leur offrir un toit : nous voulions attirer l'attention du gouvernement du Burundi et de la communauté internationale sur le sort des Batwa (Amnesty international, 2010, p. 39, L. 1223-1227).

Pour Amnesty international, les Batwa ne sont pas en mesure de construire eux-mêmes leurs maisons, il faut donc le faire à leur place pour les aider à bien vivre. Il n'est même pas nécessaire de leur demander où il faut construire ou quels types de maisons ils veulent puisque de toutes façons ils n'ont pas de choix. En plus d'offrir des maisons aux familles Batwa, Amnesty International veut également attirer l'attention de la communauté nationale et internationale sur le sort des Batwa. Comme « Action Batwa » et Minority Rights Group, Amnesty International se présente aussi comme porte parole des Batwa pour tenter de changer la vision du gouvernement et de la communauté internationale à propos des

problèmes que rencontrent les Batwa. Nous tenterons de comprendre dans la suite du travail pourquoi il y a cette concurrence des « porte-parole ». Une exposition a été préparée à cet effet :

L'exposition ouverte à la Bibliothèque municipale raconte à travers des images cette aventure solidaire qui aura une suite l'été prochain. Vendredi, des lycéens de René Cassin pourront voir de plus près quel est le mode de vie des Batwa. Peut-être certains d'entre eux feront partie du prochain projet au Burundi (p. 39, L. 1228-1231).

Tableau 5. Résultats d'Amnesty international (2010)

Variables Acteurs	Thèmes d'observations	Sous-thèmes	Unités de signification (exemples)	Nouveaux éléments
L'ONG « Amnesty International » (2010).	Représentations des Batwa	Thèse nouvelle historiographie : peuple marginalisé	Exemple : « il ne s'agit pas d'une ethnie différente; on prie le même dieu, on parle presque la même langue... » « La concurrence de la poterie industrielle et la disparition progressive des forêts... ont contribué à la précarisation de la vie de cette communauté, qui s'est retrouvée de plus en plus marginalisée »	Pas de nouveaux éléments
	Facteurs qui sont à l'origine des problèmes des Batwa.	Les facteurs socio- économiques : pauvreté	« La concurrence de la poterie industrielle et la disparition progressive des forêts et donc du gibier en raison du développement de l'agriculture, ont contribué à la précarisation de la vie de cette communauté »	Pas de nouveaux facteurs
	Stratégies d'« Amnesty Internationale » pour aider les Batwa.	Accompagne- ment continu : leur construire des maisons Sensibiliser les autres catégories pour aider les Batwa	« à l'aide des jeunes bénévoles burundais congolais et européens nous avons construit cinq maisons pour les Batwa » « le but n'est pas seulement de leur offrir un toit: nous voulions attirer l'attention du gouvernement du Burundi et la communauté internationale sur le sort des Batwa »	Pas de nouvelle stratégie

La véritable stratégie d'Amnesty International consiste surtout à « sensibiliser les autres catégories de la population » sur la nécessité d'aider les Batwa. De ce fait, Amnesty international espère qu'après cette exposition, à l'aide des images de la précarité des Batwa,

il y aura plus de soutien et donc de nouveaux projets pour aider les Batwa à se développer. Cette exposition a pour objectif de sensibiliser les gens à la levée de fonds pour soutenir les projets de développement et de scolarisation des Batwa. Il nous semble donc logique que dans son discours, Amnesty International mette en exergue les besoins des Batwa.

1.4.5 Conclusion partielle

Contrairement aux autres ONG qui définissent les Batwa comme une ethnie à part à côté des Hutu et des Tutsi, Amnesty International et ses partenaires, considèrent que ce qui les différencie des autres, c'est la division sociale du travail (thèse historiographique). En effet, les Batwa continuent à vivre de la poterie et de la mendicité alors que les autres catégories vivent majoritairement de l'agriculture et de l'élevage. Donc, pour Amnesty International, les Batwa souffrent de la marginalisation socioéconomique occasionnée par la modernité.

S'agissant des facteurs qui empêchent les Batwa de se développer et de scolariser leurs enfants, Amnesty International dégage essentiellement les facteurs socioéconomiques. En effet, elle considère que les autorités du pays ne font pas tout le nécessaire pour aider les Batwa à se développer et partant à scolariser leurs enfants. Amnesty International estime que la tendance du Gouvernement burundais et de la communauté internationale est d'abandonner les Batwa dans leur misère.

Amnesty International semble donc se distinguer des autres ONG par son interprétation sociale et historique de la situation des Batwa, mais plaide également pour des programmes de soutien aux Batwa (habitat, par exemple). En tant qu'ONG internationale qui défend les droits des minorités, il est logique qu'Amnesty International plaide pour l'aide aux Batwa. Ainsi, puisque les Batwa vivent dans des huttes et qu'ils n'ont pas les moyens de les construire, Amnesty International leur construit des maisons. Compte tenu des représentations d'Amnesty International, on se serait attendu à ce qu'elle propose des interventions différentes. Mais, en proposant des stratégies paternalistes comme les autres ONG, il semble qu'au fond, ses représentations ne soient pas si différentes que celle des autres ONG.

Amnesty International va également considérer que comme les Batwa sont marginalisés par les autres catégories de la population, il est nécessaire de sensibiliser l'ensemble de la population pour cheminer vers une meilleure intégration. Avec cette sensibilisation, Amnesty estime que la société changera ses représentations. Elle considère d'ailleurs que le moment est venu de les intégrer puisque les conflits qui opposaient les deux principaux groupes sont résolus. Pour une meilleure lecture de l'ensemble de l'analyse des textes des ONG, nous présentons un tableau de synthèse des résultats au sein de cette catégorie d'acteurs.

Tableau 6. Résultats pour toutes les ONG

Variables Acteurs	Représentations des Batwa	Facteurs qui sont à la base de la non-scolarisation des Batwa	Stratégies proposées pour scolariser les Batwa
« Action Batwa » (2005, 2010)	Thèse traditionnelle : ethnie marginalisée incapable de se développer	Destruction de la forêt et donc pauvreté extrême : manque de matériel scolaire.	Accompagnement continu : achat de terres, éducation des Batwa, sensibilisation de la population, un programme spécifique de scolarisation des Batwa
Minority Rights Group (2010)	Thèse traditionnelle : ethnie marginalisée	Pauvreté et mariages précoces : décrochage scolaire.	Accompagnement continu : achat des terres, sensibiliser les femmes Batwa et les autres catégories, un programme spécifique aux Batwa
Amnesty International (2010)	Thèse « nouvelle historiographie » : groupe marginalisé	Concurrence industrielle : manque de frais scolaires	Accompagnement continu : construire des maisons, sensibiliser les autres communautés afin de les intégrer dans le système scolaire

1.5 Conclusion du sous-chapitre

Dans ce sous-chapitre, nous avons analysé quatre documents des ONG à savoir : « Action Batwa » (2005), « Action Batwa » (2010), Minority Rights Group (2010) et Amnesty International (2010). Ces documents ont été soumis à trois analyses successives. La première analyse avait pour but de dégager les représentations de ces ONG à propos des Batwa. Il s'agit de voir comment elles définissent les Batwa, quelle thèse elles privilégient. La seconde avait pour but de savoir les facteurs qui empêchent les Batwa de s'intégrer et enfin, la troisième avait quant à elle le but de dégager les stratégies adoptées par ces ONG pour aider les Batwa à s'intégrer.

Les résultats des analyses montrent qu'au niveau des représentations, « Action Batwa » et Minority Rights Group définissent les Batwa comme un des trois groupes ethniques qui composent la société burundaise (thèse traditionnelle). Amnesty International quant à elle ne définit pas les Batwa comme une ethnie à part (thèse historiographique). Ce qui les différencie des autres, continue-t-elle, c'est la division sociale du travail, c'est-à-dire les activités exercées par les différentes catégories : poterie pour les Batwa, agriculture et élevage pour les Hutu et les Tutsi.

Toutes les ONG s'accordent également pour dire qu'à l'origine de la problématique sociale et scolaire des Batwa, se trouve la perte de leur forêt. En effet, ils ont été forcés de la quitter sans la moindre contrepartie. Les Batwa ont donc subi une évolution qu'ils n'ont pas voulue et ils se sentent incapables de maîtriser leur sort. Par conséquent, la société a une part de responsabilité dans ce désastre des Batwa. En outre, malgré les domaines

d'intervention différents, toutes les ONG soulignent que les Batwa sont « incapables » de s'auto-développer et de scolariser leurs enfants, que ce sont des gens qu'il faut donc aider.

Les raisons avancées varient également selon les ONG. Pour « Action Batwa » et Minority Rights Group, c'est la misère et le mariage précoce qui sont évoqués. Malgré la gratuité scolaire, les deux ONG estiment que les Batwa ne sont pas en mesure de se payer les coûts supplémentaires tels que l'achat du matériel scolaire, etc. Pour Amnesty International, la modernité a fortement concurrencé les activités socioéconomiques (poterie) des Batwa, ce qui a occasionné une misère extrême des Batwa. C'est cette pauvreté qui est à la base de la non-intégration des Batwa.

Concernant les stratégies proposées par les différents intervenants pour améliorer la situation des Batwa, toutes les ONG prônent un accompagnement continu. En effet, toutes les ONG privilégient l'octroi d'aides ponctuelles dans des domaines variés tels que l'éducation et la recherche de terres cultivables. Ainsi, « Action Batwa » et Minority Rights Group achètent des lopins de terres pour ceux qui n'en ont pas et fournissent le matériel scolaire aux enfants Batwa. Amnesty International quant à elle construit des maisons aux Batwa. Il nous semble que ces aides ponctuelles rendent les Batwa trop dépendants de l'extérieur, ce qui fait qu'ils perdent le sens de la créativité pour leur future autonomie.

L'analyse de ces premiers résultats montre qu'il y a un lien entre les représentations et les stratégies proposées par les ONG. En effet, le fait d'adhérer à des représentations fondées sur la thèse traditionnelle, c'est-à-dire des représentations radicalement segmentées de la population burundaise incite certaines ONG à plaider pour des stratégies tout autant segmentées. Autrement dit, puisqu'elles se représentent les Batwa comme un groupe à part, il faut leur réserver un traitement à part, c'est pourquoi « Action Batwa » et « Minority Rights Group » revendiquent avec force un traitement spécifique aux Batwa. Par contre, puisque les Batwa sont des gens comme les autres (thèse historiographique), Amnesty International propose un accompagnement continu qui n'est pas forcément particulier. Il nous semble que ces stratégies spécifiques proposées par Action Batwa et Minority Rights Group pourraient enfermer les Batwa dans la marginalisation puisqu'elles accentueraient davantage la distance sociale entre les Batwa et les autres catégories de la population.

2. Analyse des discours produits par les associations Batwa

Le corpus d'analyse est constitué par les discours de quatre ONG : un discours et un document rapport de Madame Libérate Nicayenzi, sénatrice et représentante de l'association Unissons-nous pour la promotion des Batwa « Uniproba », un discours de Mawikizi Innocent, représentant l'ONG Union chrétienne pour l'éducation et le développement des déshérités « UCEDD » créée par un groupe de travail sur les minorités, et enfin un atelier sur le programme d'information sur la justice de transition et les résultats des consultations nationales à l'intention des leaders de la communauté Batwa du Burundi.

Comme il n'existe pratiquement pas de discours ou documents des Batwa non leaders des associations, tout simplement parce qu'ils sont majoritairement analphabètes, nous

n'avons pris que ces discours de l'élite Batwa qui se présentent comme leurs véritables porte-parole. Ces textes ont été choisis parce qu'ils révèlent comment les Batwa s'auto-représentent eux-mêmes et surtout comment ils se présentent à la communauté nationale et internationale.

2.1 La situation des Batwa du Burundi « Uniproba » (2009)

2.1.1 Présentation de l'Uniproba (*Unissons-nous pour la promotion des Batwa*)

Selon le site de cette association, Au Burundi, durant l'année 1997, la volonté d'élargir l'Assemblée Nationale de Transition a été développée. C'est à ce moment-là qu'une femme Mutwa a été nommée parlementaire. La même année, l'Université du Burundi venait de recevoir le premier étudiant Mutwa. C'était une année extraordinaire pour les Batwa du Burundi. C'est dans ce contexte-là qu'est né l'Uniproba (Unissons-nous pour la Promotion des Batwa) en 1999, à l'initiative de 4 personnes Batwa dont la parlementaire qui deviendra la représentante légale de l'association. Selon Uniproba, petit à petit, les autres Batwa ont adhéré à l'association qui compte actuellement plus de 15 000 membres, à travers tout le Burundi. Uniproba devient une association sans but lucratif en juin 1999. Son but est d'œuvrer pour la lutte des droits des Batwa, longtemps marginalisés, discriminés et exclus dans tous les domaines de la vie de la société burundaise.

Les principaux objectifs de cette organisation sont : promouvoir le respect envers les Batwa (élimination de la discrimination et de la marginalisation) ; promouvoir la scolarisation des enfants Batwa ; promouvoir leur habitat et l'accès aux soins de santé primaires ; plaider pour l'octroi de terres aux nombreuses familles Batwa qui n'en disposent pas ; plaider pour la participation des Batwa dans les institutions de prise de décisions ; promouvoir l'intégration socioéconomique et politique des Batwa ; plaider auprès des décideurs pour l'octroi de terres aux Batwa et la mise en place des activités génératrices de revenus en faveur des Batwa.

2.1.2 Représentations et auto-représentations des Batwa selon « UNIPROBA »

Selon la sénatrice Libérate Nicayenzi, les relations entre les Batwa et les autres composantes de la population burundaise ne sont pas au beau fixe : « Les Batwa ont toujours été marginalisés et discriminés autant par les Bahutu que par les Batutsi. Ils ont toujours habité à l'écart des autres, partagé très peu d'activités sociales, politiques et économiques avec les autres composantes ethniques de la société burundaise » (Uniproba, 2009, p. 3, L. 71-72).

De plus, continue-t-elle, ils n'ont jamais possédé de terre cultivable, bien que ce soit une source vitale dans un pays où la population est essentiellement agricole : « Beaucoup de Batwa n'ont jamais possédé de terres ni de bétail qui constituent, aux yeux des Burundais, la principale richesse pour la survie et la progéniture, et qui confèrent un statut social plus ou moins valorisant » (Unipoba, 2009, p. 3, L. 73-74).

Donc, pour elle, la terre est non seulement source de richesses, mais elle confère aussi un statut social valorisant. De ce fait, le manque de terre et de bétail fait qu'ils sont socialement moins considérés. Les représentants des Batwa indiquent qu'ils ne sont pas traités sur le même pied que les autres composantes ethniques du Burundi notamment dans les domaines de l'éducation, de l'accès à l'habitat décent ainsi qu'à la représentativité dans les institutions du pays. Dans plusieurs situations, la discrimination reste vivace.

La sénatrice Nicayenzi insiste sur la manière dont les Batwa sont tenus à l'écart, en soulignant le caractère minoritaire de cette population : « Cette minorité (1 %) qui devrait dans l'ordre normal des choses être protégée et sauvegardée comme une pierre précieuse est, au contraire, marginalisée, opprimée, discriminée et laissée à elle-même » (Unipoba, 2009, p. 1, L. 17-19).

Les représentants des Batwa affirment qu'ils sont aussi importants dans la société, qu'ils peuvent apporter quelque chose de plus, qu'ils ont une culture riche, mais que malheureusement ils ne sont pas traités comme les autres catégories de la population burundaise. Certains se croient même maudits et incapables de changer leur sort. Voici d'ailleurs les propos de la sénatrice Nicayenzi à propos de cette résignation : « Pis encore, se voyant devant un combat inégal, les Batwa ont préféré se résigner et ont considéré leur situation comme une fatalité » (Unipoba, 2009, p. 2, L. 35-36).

Les Batwa sont donc discriminés, mais aussi ils s'auto-discriminent eux-mêmes et beaucoup d'entre eux se considèrent toujours comme des êtres inférieurs. Persuadés de leur incapacité, ils sombrent souvent dans l'apathie et n'envisagent même pas d'améliorer leur situation. Cette réaction des Batwa légitime et conforte malheureusement les stéréotypes et préjugés dont ils sont victimes. Autrement dit, les stéréotypes leur interdisent tout autre comportement. Toutefois, certains Batwa qui ont résisté aux attitudes discriminatoires comme la sénatrice Libérate dénoncent l'injustice subie par les Batwa. C'est surtout l'administration qui est pointée du doigt comme responsable de cette situation. Elle réclame plus de droits pour les Batwa : « Le droit à la propriété, le droit à plus de dignité, le droit à un logement décent et plus encore le droit à l'éducation de leurs enfants » (Unipoba, 2009, p. 2, L. 37).

Pour la représentante des Batwa, l'État n'a jamais mis en place une politique spécifique claire en matière de développement et de scolarisation des Batwa :

En toute logique, les auteurs de la destruction de leur forêt (en l'occurrence les autorités administratives) auraient mis sur pied des mécanismes d'encadrement, d'intégration, de réinstallation, d'indemnisation et de suivi. Mais cela n'a jamais été la préoccupation des décideurs (Unipoba, 2009, p. 1, L. 27-30).

La sénatrice veut souligner l'importance de l'implication des autorités administratives dans la réussite des projets de développement des Batwa. Pour elle, l'État doit imaginer de nouvelles méthodes et de nouvelles politiques pour aider les Batwa à sortir de la marginalisation sociale et scolaire dans laquelle ils sont plongés depuis bien des années. D'ailleurs, nous constatons que ce discours n'est pas tellement loin de celui qui est tenu par les ONG, qui consiste à dire que les Batwa doivent être aidés. Elle invite par ailleurs ses compatriotes à fournir des efforts supplémentaires dans leur combat pour la dignité et la liberté. Parallèlement, dans l'attente des initiatives du gouvernement qui tardent à venir, les Batwa tentent de tracer leurs nouveaux axes d'actions futures possibles en créant des associations pour revendiquer leurs droits : « Conscients de la discrimination dont ils sont victimes sur tous les plans, les Batwa du Burundi ont été à l'origine de la création des organisations regroupant les autochtones de la région en général et du Burundi en particulier » (Unipoba, 2009, p. 2, L. 42-44).

Les leaders Batwa ont créé des associations pour revendiquer leurs droits. C'est d'ailleurs à travers ces associations de Batwa que des voix s'élèvent aujourd'hui pour réclamer le respect des droits fondamentaux de cette composante de la population burundaise. Néanmoins, Libérate Nicayenzi, qui siège aujourd'hui à l'Assemblée nationale burundaise comme représentante des Batwa, déplore l'inaction des autres femmes autochtones :

Partout, on observe une très faible représentativité des femmes autochtones. Dans presque toutes les organisations regroupant les autochtones, on trouve moins de 5 % de femmes. Je profite de cette occasion pour plaider la cause des femmes autochtones. Elles doivent suivre les autres femmes dans la grande marche vers une émancipation éclairée. Les bailleurs, les organisations nationales et internationales doivent donc les appuyer conclut-elle (Unipoba, 2009, p. 2, L. 53-59).

Pour la représentante de l'Unipoba, les facteurs qui sont à l'origine de cette discrimination des Batwa sont essentiellement d'ordre socioéconomique et politique.

2.1.3 Les facteurs à la base de la non-scolarisation

Les facteurs socioéconomiques

Les Batwa du Burundi ont vécu pendant longtemps dans la forêt, pratiquant la chasse et la cueillette. Comme nous l'avons déjà constaté dans la plupart des discours des ONG, Libérate Nicayenzi, la représentante de l'UNIPROBA, soutient elle aussi que la pauvreté des Batwa trouve son origine dans la destruction de leur demeure : « Les Batwa étaient des habitants de la forêt mais avec la déforestation progressive, la constitution des parcs et des réserves naturelles, les Batwa ont été forcés de quitter la forêt où ils trouvaient ce dont ils avaient besoin pour vivre » (Unipoba, 2009, p. 1, L. 20-22).

La Sénatrice veut montrer que les Batwa ne sont pas des acteurs de leur sort. Pour elle, ils étaient bien dans la forêt car ils y trouvaient tout le nécessaire. Mais avec la déforestation progressive, ils ont été forcés de la quitter. En outre, ils sont considérés comme les pires ennemis de l'environnement et abîmeraient d'ailleurs la forêt ; d'où la

nécessité de les chasser de la forêt. Pire encore, ils n'ont été ni avertis ni indemnisés pour pouvoir s'intégrer dans une nouvelle vie en dehors de la forêt. Ainsi, ces nouvelles conditions de vie devenaient plus difficiles pour les Batwa, continue-t-elle : « Vivant de la cueillette, de la chasse et de la pêche, la nouvelle vie qui venait de leur être imposée les a conduits à la débauche, à la pauvreté sans égal, à la vie d'errance, à la politique de la main tendue et à d'autres sortes de violences » (Unipoba, 2009, p. 1, L. 24-27).

Il importe également de souligner que pour la présidente de l'Unipoba, les Batwa ne font pas partie de cet événement mais en subissent les conséquences. De plus, la modernité est venue enfoncer les Batwa puisque les objets qu'ils fabriquaient comme les pots ne trouvaient plus de preneurs face à des ustensiles plus modernes. Ces propos de Madame Libérate sont on ne peut plus clairs :

La modernisation de la vie et les progrès technologiques ont placé les Batwa dans une situation presque chaotique. La chasse est aujourd'hui prohibée, la pêche à l'hameçon a fait place aux matériels modernes, l'argile destinée à la poterie est devenue une matière première pour les tuiles et les briques, la médecine traditionnelle s'est effondrée, ... (Unipoba, 2009, p. 2, L. 40-41).

La majorité des Batwa se retrouvent dans une misère sans égal et sont obligés de mendier pour survivre. Forcer les Batwa à quitter la forêt les a mis dans une situation économique, culturelle et psychologique inconfortable et difficile à digérer. Toutefois, et c'est ce qui nous intéresse le plus, actuellement plusieurs Batwa sont aidés par les ONG, l'État et les Églises dans beaucoup de projets de développement et de scolarisation des enfants. L'école primaire est gratuite, les parents et les enfants sont soutenus économiquement par plusieurs ONG, mais les enfants Batwa ne fréquentent pas en nombre l'école.

Il ressort de ces propos que la forêt était et reste pour les Batwa une source de richesse, une demeure. Ils n'ont jamais digéré d'avoir été forcés de quitter leur terre ancestrale sans contre-partie. Donc pour eux, tous les efforts qui sont consentis actuellement sont les bienvenus, mais encore une fois Nicayenzi déplore que leurs problèmes ne soient pas pris en compte dans les décisions qui les concernent :

L'Unipoba indique que loin d'améliorer leur statut social, économique et politique, les activités de développement n'ont jamais pris en compte les problèmes de cette communauté longtemps laissée à elle-même et regroupant une population vulnérable, pour laquelle il faut un programme de développement particulier (Unipoba, 2009, p. 3, L. 75-78).

De ce fait, la sénatrice indique que les dispositifs d'aide proposés par les ONG et le gouvernement, au lieu d'aider les Batwa à se développer, les enfoncent dans leur marginalisation car ils n'ont jamais pris en compte les problèmes de cette communauté vulnérable longtemps laissée à elle-même.

Bref, pour cette association, les Batwa subissent fortement les effets de cette modernité non voulue, ce qui les rend incapables de maîtriser leur destin. Pour cette raison, pour atteindre son objectif, l'association prône un programme particulier propre aux Batwa.

Les facteurs historico-politiques

Le retard dans la scolarisation des Batwa est souvent attribué à tort ou à raison au manque de moyens financiers. Néanmoins, la pauvreté des familles n'est pas l'unique raison qui empêche les enfants Batwa de fréquenter l'école.

Selon Nicayenzi, les autochtones burundais (Batwa) sont victimes de plusieurs aléas sociopolitiques. Pour elle, le retard des Batwa dans la scolarisation est aussi lié à la politique éducative coloniale. En effet, l'école coloniale n'était conçue que pour ceux qui étaient socialement bien situés. Les Batwa occupant le bas de l'échelle sociale ne pouvaient donc pas y accéder. L'arrivée des missionnaires n'a pas facilité l'accès des enfants Batwa à l'école. Seuls les enfants Hutu et Tutsi pouvaient la fréquenter : « L'éducation est l'unique clef qui ouvre les portes du développement. Mais depuis l'arrivée des missionnaires et l'introduction de l'école, cette clef détenait les seuls enfants Tutsi et Hutu comme s'ils étaient les seuls élus du pays » (Unipoba, 2009, p. 2, L. 31-33).

Les Batwa se disent victimes du système éducatif imposé par le colonisateur qui a continué à défavoriser davantage une catégorie sociale déjà marginalisée. Les raisons avancées par le colonisateur étaient que les Batwa, fils de la forêt, étaient génétiquement incapables de fréquenter l'école. Tous les mauvais stéréotypes de la société étaient alors associés aux Batwa.

Dans ces conditions, il était difficile voire impossible aux Batwa de s'intégrer dans la société, encore moins dans le milieu scolaire. Des propos de Nicayenzi, il ressort que les Batwa sont conscients des bienfaits de l'école, mais que les autres catégories ne leur facilitent pas la tâche. Pour elle, l'école est et reste la voie privilégiée pour sortir les Batwa de la misère, mais ils se heurtent au manque de volonté des autres Burundais. Nicayenzi souligne que l'exclusion des enfants Batwa du système éducatif explique à suffisance leur exclusion de tous les secteurs de la vie nationale.

L'école coloniale a mis de côté la scolarisation des Batwa. Elle voulait former des élites de la classe dirigeante choisies parmi les autres catégories de la population burundaise. Bref, nous remarquons que la non-scolarisation des Batwa ne date pas d'aujourd'hui. L'histoire y est pour beaucoup puisque les pouvoirs qui se sont succédé se sont peu intéressés à la scolarisation des Batwa.

En plus de la colonisation, les guerres ethniques sont venues renforcer la non intégration sociale et scolaire des Batwa. Si les Batwa meurent, il n'y a aucune annonce ni communiqué de la part du gouvernement, comme s'ils n'étaient pas des êtres humains comme les autres. Nicayenzi exige du gouvernement des excuses auprès de son peuple pour son silence inexplicable à l'endroit des Batwa :

Nous les Batwa du Burundi avons perdu beaucoup de nos confrères pendant la guerre opposant les Hutu et les Tutsi. Mais ces derniers, comme ils nous sous-estiment, disent qu'aucun Mutwa n'était tué pour des raisons politiques. Les Batwa étaient considérés comme des objets des Hutu et des Tutsi, allant jusqu'à oublier que nous sommes des êtres humains (Unipoba, 2009, p. 9, L. 277-281).

Ces propos montrent également que les Batwa sont fortement marginalisés et exclus de la société. Cette situation sociale et économique suscite beaucoup d'interrogations et condamne les jeunes Batwa à un faible taux de scolarisation ou aux abandons scolaires massifs. Face à ces problèmes, la sénatrice donne des pistes de solutions en proposant des stratégies susceptibles d'améliorer leur situation.

2.1.4 Stratégies préconisées pour améliorer leur situation

Puisque les activités de développement du pays ne prennent jamais en compte les problèmes des Batwa longtemps laissés à eux-mêmes, l'association, à travers sa représentante la sénatrice Libérate Nicayenzi, propose un programme de développement particulier. Ce programme s'articule sur les difficultés réelles des Batwa à s'intégrer dans la société. L'association demande également au gouvernement de respecter les conventions internationales des droits de l'homme déjà ratifiées et surtout les droits reconnus aux autochtones : « L'association Unissons-nous pour la Promotion des Batwa (Unipropa) demande au gouvernement burundais de respecter les droits qui sont reconnus aux populations autochtones » (Unipropa, 2009, p. 1, L. 8-10).

Pour elle, la naissance des associations de Batwa tel que « l'Unipropa » est aussi une chose importante puisque c'est à travers ces associations qu'ils revendiquent leurs droits.

2.2 Rapport alternatif présenté par Unissons-nous pour la promotion des Batwa (Unipropa), Banjul (2011)

Ce document que nous analysons est un rapport présenté par Unissons-nous pour la promotion des Batwa (Unipropa) dans la 50ème session de la Commission des droits de l'Homme et des Peuples de l'Union Africaine. Cette commission adopte des résolutions contraignant les pays à respecter les droits de la personne.

Selon « Unipropa », sa présence à Banjul avait comme objectif de demander à la commission, après examen de son rapport, d'exiger des autorités burundaises de respecter les droits des Batwa : le droit à la liberté et à la sécurité de sa personne, le droit de participation dans les instances de prises de décisions, etc.

En outre, continue-t-elle, malgré que le Burundi ait déjà ratifié plus de 25 conventions et protocoles relatifs aux Droits de l'homme, il n'a pas encore ratifié des conventions spécifiques et déclarations relatives aux Droits des Peuples autochtones dont la convention 169 du BIT et la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples Autochtones. Donc, « Unipropa », à travers sa représentante, espère que la Commission des droits de l'Homme et des Peuples de l'Union Africaine tiendra une position offensive face aux États qui violent les droits des Batwa. L'analyse est conduite de la même façon que le discours précédent, sauf que nous ne reprenons pas les caractéristiques de l'association qui restent identiques.

2.2.1 Représentations de l'« Uniproba »

Selon cette association, les Batwa du Burundi constituent un groupe minoritaire et autochtone avec les caractéristiques essentielles suivantes :

Ils représentent plus ou moins 1 % de la population burundaise à côté des Hutu et des Tutsi ;
Ils ont toujours été marginalisés et discriminés autant par les Hutu que par les Tutsi ;
beaucoup de Batwa n'ont jamais possédé de terres ni de bétail qui constituent aux yeux des Burundais, la principale richesse pour la survie de la progéniture et qui confère un statut social plus ou moins valorisant (Uniproba, 2011, p. 1, L. 3-7).

« Uniproba » demande donc aux autorités publiques de reconnaître les Batwa comme un peuple autochtone. En effet, le fait d'être reconnu comme un peuple autochtone en tant que premiers occupants de la région présente potentiellement un intérêt pour les Batwa. En effet, leur attribuer un tel statut leur permettrait de bénéficier d'une labellisation aux niveaux international et national, d'être reconnus comme peuple exclu alors que pour le gouvernement, les Batwa sont considérés comme des pauvres parmi les autres pauvres du pays. Cette reconnaissance aiderait aussi les Batwa à revendiquer avec force leurs terres ancestrales. Cependant, se réclamer comme un groupe ethnique à part renforce chez les autres catégories sociales le sentiment que les Batwa sont effectivement différents, ce qui contribue ainsi à leur exclusion.

Pour résumer la situation de pauvreté et de marginalisation que vivent les Batwa du Burundi, l'association donne quelques éléments indicatifs qui sont repris ci-dessous :

Concernant l'éducation, le nombre d'enfants qui fréquentent et restent à l'école primaire et secondaire est très bas ; le nombre d'étudiants dans les différentes universités du pays est un grand indicateur de la pauvreté chez les Batwa. En effet, seuls quatre Batwa ont terminé les études universitaires et sept seulement sont encore en formation. S'agissant des revenus des ménages Batwa, autrefois, les Batwa vivaient de la chasse, de la cueillette, et de la poterie. Actuellement, la diminution excessive des forêts, l'interdiction de la chasse, l'impossibilité de pratiquer la cueillette, [...] ont anéanti les sources de revenus des Batwa (p. 1, L. 15-22).

Donc, pour Uniproba, ils ne possèdent même pas la terre qui est la source de survie de la plupart des Burundais. C'est cette pauvreté extrême qui les pousse à ne pas envoyer leurs enfants à l'école.

Alors qu'après la colonisation, les autres Burundais ont massivement envoyé leurs enfants à l'école avec l'aide de l'État, l'Uniproba dénonce la non-implication des autorités administratives dans la scolarisation et le développement des Batwa : « Après la colonisation, rien n'a été fait pour que les Batwa sortent de la coquille de la pauvreté dans la quelle ils sont enfermés, ce qui a directement contribué au renforcement de la marginalisation, la discrimination et la déconsidération de ceux-ci » (Uniproba, 2011, p. 2, L. 8-11).

Cette association dénonce également certaines ONG (locales ou internationales) travaillant au Burundi dans le cadre du développement du pays mais qui ignorent complètement les Batwa : « C'est aussi le cas de certaines ONG travaillant au Burundi dans

l'optique de la promotion de toutes les couches de la population burundaise, mais qui ne mènent pas d'actions concrètes en faveur des Batwa » (Unipoba, 2011, p. 2, L. 13-15).

L'Unipoba continue en justifiant pourquoi le mouvement des associations œuvrant pour la promotion et la protection des droits des Batwa a été tardif : « Cela était dû au manque d'intellectuels issus de cette communauté et au manque d'intérêts des non Batwa à l'intégration socioéconomique de cette catégorie sociale longtemps marginalisée et discriminée » (Unipoba, 2011, p. 2, L. 17-20).

Pour cette association donc, les autres catégories de la population burundaise ne veulent pas que les Batwa se développent pour ainsi maintenir leur domination sur eux. Toutefois, les Batwa sont de bonne volonté et l'association prend des stratégies pour s'en sortir :

Nous enregistrons aujourd'hui beaucoup d'enfants Batwa qui sont inscrits à l'école, même si la plupart d'entre eux abandonnent faute de moyens financiers ; des terres ont été octroyées dans quelques provinces du pays. La communauté Batwa a 3 sièges au Sénat et 3 à l'Assemblée Nationale, elle possède également un représentant à la commission Nationale Terres et autres biens, un représentant à l'inspection générale de l'état, tout cela grâce à la plaidoirie de l'organisation (Unipoba, 2011, p. 2, L.22-28).

Selon Unipoba, avoir réussi à placer toutes ces personnes dans les institutions est le résultat d'un travail de plaidoyer et de lobbying. De plus, elle est convaincue que malgré les problèmes qu'elles rencontrent, ces personnes jouent un rôle prépondérant dans le plaidoyer pour le respect des droits des Batwa. D'ailleurs l'Unipoba présente quelques-uns de ces problèmes :

Beaucoup de familles Batwa sont chassées injustement de leurs terres (par des juridictions partiales à l'endroit de cette ethnie) ; les mariages légaux sont quasi-absents ; les femmes congédiées au gré de leur maris ; beaucoup n'ont pas de carte d'identité que tout citoyen du pays en âge majeur doit avoir, etc. (Unipoba, 2011, p. 3, L. 1-3).

Pour cette association donc, la route est encore longue pour arriver au développement et à la scolarisation effective des Batwa : « la lutte est encore longue, surtout que les gouvernements qui se sont succédé n'ont pas pensé à mettre en œuvre des actions spécifiques de nature à alléger le fardeau que portent les Batwa en matière de pauvreté, de marginalisation et de discrimination » (Unipoba, 2011, p. 3, L. 5-8).

Selon Unipoba, tant que le gouvernement n'a pas la volonté de mettre en place une politique spécifique aux seuls Batwa destinée à alléger la souffrance, aucune solution ne sera trouvée. De plus, elle ajoute que l'État burundais viole certains accords qu'il a déjà ratifiés : « Tout cela constitue la violation des accords de paix d'Arusha du 28 août 2000 ainsi que les constitutions qui reconnaissent les Batwa du Burundi comme une ethnie à part entière ayant les mêmes droits que les Hutu et les Tutsi » (Unipoba, 2011, p. 8, L. 21-23).

Il importe dès lors de dégager les facteurs qui sont à la base des problèmes des Batwa selon « Unipoba ».

2.2.2 Les facteurs qui empêchent les Batwa de s'intégrer selon « Unipoba »

Selon cette association, la vulnérabilité des Batwa est liée essentiellement aux facteurs socioéconomiques et politiques. En effet, les Batwa ont été et sont victimes d'une discrimination, marginalisation et exclusion surtout dans le domaine de l'éducation :

Nous savons tous que l'éducation est la clef pour tout développement, mais elle reste encore problématique chez les Batwa, dans ce sens que bon nombre de Batwa sont analphabètes, non scolarisés. Leur volonté de fréquenter l'école se heurte à plusieurs obstacles liés en général à leurs conditions de vie très difficiles (Unipoba, 2011, p. 5, L. 30-34).

Pour « Unipoba », sans doute, les Batwa connaissent l'importance de l'école mais la scolarisation de leurs enfants se heurte à plusieurs obstacles liés aux conditions de vie difficiles. Les raisons qui sont souvent avancées sont de nature économique comme le montrent ces propos :

Les Batwa avancent les raisons diverses dont le manque de moyens financiers pour se procurer du matériel scolaire, uniforme pour leur enfants. En outre, la cohabitation ou l'entourage scolaire et social ne favorise pas l'intégration des enfants Batwa à la vie scolaire (Unipoba, 2011, p. 6, L. 1-3).

« Unipoba » souligne également d'autres facteurs qui entravent l'intégration scolaire des enfants Batwa comme la famine persistante dans les familles Batwa et le mariage précoce. Pour cette association donc, l'éducation des Batwa laisse à désirer selon les chiffres qu'elle avance :

L'éducation formelle laisse à désirer, à titre d'exemples, nous avons seulement 4 Batwa qui ont déjà terminé l'université et 10 qui sont en cours de formation ; au niveau secondaire, on a autour de 600 élèves, et au primaire, on compte autour de 20539 écoliers » (Unipoba, 2011, p. 6, L. 6-10).

Ces chiffres montrent que la plupart des enfants Batwa qui entrent à l'école primaire et à l'école secondaire ne parviennent pas à accéder à l'Université. Par ailleurs, comme nous l'avons déjà souligné dans les pages précédentes, la scolarisation des Batwa est intimement liée à leur situation économique qui est très précaire. Selon « Unipoba », la question foncière et l'accès aux ressources naturelles sont à la base de la vulnérabilité des Batwa : « Beaucoup de Batwa n'ont pas de terres arables. Certains vivent sur de petits lopins de terres, d'autres sont victimes du système de servage (institution d'Ubugererwa) qui est encore en pratique jusqu'aujourd'hui » (Unipoba, 2011, p. 6, L. 10-13).

En plus, l'accès à un habitat décent reste chose rare chez la plupart des Batwa. L'État burundais, avec l'aide des organismes de l'ONU, construit des villages dits de paix pour les rapatriés mais les Batwa ne sont pas concernés par ce projet :

Les Batwa vivent dans des huttes en paille et cela les expose aux intempéries climatiques et aux maladies. Actuellement, on parle des villages à construire mais nous voyons que les Batwa seront exclus car les bénéficiaires de ces villages sont des gens qui ont les moyens financiers et qui ont d'autres terres (Unipoba, 2011, p. 6, L. 16-20).

Selon « Unipoba », les Batwa devraient être installés dans ces villages et bénéficier des terres à cultiver. Elle souligne également que la situation économique ne s'améliore pas, puisque l'accès à l'emploi est réservé aux autres composantes de la population burundaise : « L'accès des Batwa à l'emploi est très difficile pour diverses raisons notamment la discrimination, le manque de Batwa instruits,... » (Unipoba, 2011, p. 6, L. 21-23).

Donc, pour que les Batwa soient compétitifs sur le marché de l'emploi, il leur faut des compétences qui s'acquièrent à l'école. Actuellement, beaucoup de Batwa n'ont pas encore développé ces compétences comme les chiffres cités par l'« Unipoba » le montrent. Face à cette problématique d'accès à l'école, le développement des Batwa reste un défi majeur et pour s'en sortir, « Unipoba » propose quelques voies de solutions.

2.2.3 Les stratégies proposées par « Unipoba » pour améliorer la situation des Batwa

Pour « Unipoba », la meilleure stratégie serait d'adopter des mesures de discrimination positive en faveur des Batwa en encourageant la scolarisation des enfants au niveau primaire, secondaire et universitaire. L'association recommande au Gouvernement burundais de distribuer des terres à tous les Batwa qui n'en n'ont pas : « Entamer des programmes de distribution des terres à tous les Batwa qui n'en n'ont pas et prendre des mesures urgentes pour supprimer le système assimilé au servage pratiqué sur les Batwa et les aider à se mettre en valeur » (Unipoba, 2011, p. 9, L. 7-10).

En outre, elle recommande au gouvernement de prendre des mesures urgentes et efficaces permettant aux Batwa de participer dans toutes les instances de prise de décisions de la base au sommet. L'association souhaite même la création d'un département ministériel comprenant les Batwa qui serait en charge d'étudier leurs questions : « Créer un département ministériel comprenant les Batwa chargé d'étudier les questions des Batwa afin que le gouvernement burundais y trouve des solutions positives » (Unipoba, 2011, p. 9, L. 12-2014).

Pour « Unipoba » donc, non seulement il faut créer un département chargé des Batwa, mais aussi il faut surtout que ce département comprenne des Batwa afin qu'ils soient impliqués dans la résolution de leurs problèmes. Nous présentons dans le tableau suivant la synthèse de l'analyse des données.

Tableau 7. Résultats d'« Unipoba »

Variables Acteurs	Thèmes d'observations	Les sous-thèmes	Unités de signification (exemples)	Nouveaux éléments
L'association « Unipoba » (2011)	Représentations des Batwa	Thèse traditionnelle	« Ils représentent plus ou moins 1 % de la population burundaise à côté des Hutu et des Tutsi »	Les autres catégories ne veulent pas que les Batwa se développent
	Facteurs qui sont à l'origine des problèmes des Batwa.	Plusieurs aléas sociopolitiques : destruction de la forêt, colonisation et sous-scolarisation des Batwa	« L'éducation est l'unique clef qui ouvre les portes du développement. Mais depuis l'arrivée des missionnaires et l'introduction de l'école, cette clef détenait les seuls enfants Tutsi et Hutu » « Nous avons seulement 4 Batwa qui ont déjà terminé l'université et 10 qui sont en cours de formation ; au niveau secondaire, on a au tour de 600 élèves au primaire, ... »	Les Batwa savent l'importance de l'école
	Stratégies d'aide souhaitée par les Batwa.	Sensibilisation et scolarisation des enfants Batwa Distribuer des terrains cultivables aux Batwa Un programme de développement particulier aux seuls Batwa	« Encourager la scolarisation des enfants au niveau primaire, secondaire et universitaire » « Entamer des programmes de distribution des terres à tous les Batwa qui n'en n'ont pas » « ...ce programme tiendrait compte des difficultés réelles des Batwa à s'intégrer dans la société »	Un ministère chargé des questions des Batwa Tenir compte des problèmes réels des Batwa

2.2.4 Conclusion partielle

Les deux textes analysés (Unipoba, 2009, 2011) définissent les Batwa comme une ethnie à part à côté des Hutu et des Tutsi. Ils considèrent que les Batwa constituent un peuple autochtone, premier occupant de la région des Grands Lacs, tel que stipulé dans la thèse traditionnelle. « Unipoba » trouve également que les autres catégories de la population burundaise ne veulent pas que les Batwa se développent pour maintenir leur domination. Elle dénonce la non-implication des autorités dans la scolarisation et le développement des Batwa. En effet, après le colonisateur qui avait oublié systématiquement les Batwa dans son programme de développement, rien n'a été fait par les autorités publiques pour les faire sortir de la marginalisation. « Unipoba » considère également que les ONG œuvrant en faveur des Batwa ne tiennent pas compte de leurs problèmes réels.

Concernant les facteurs qui empêchent les Batwa de s'intégrer, « Uniproba » considère que la vulnérabilité des Batwa est liée essentiellement aux facteurs socioéconomiques et politiques. En effet, le manque de terres cultivables, l'exclusion des Batwa dans les institutions du pays et la sous-scolarisation de leurs enfants ne favorisent pas leur intégration. Pour « Uniproba », les Batwa connaissent l'importance de l'école mais la scolarisation de leurs enfants se heurte à des problèmes liés aux conditions de vie difficiles. Face à ces difficultés d'accès à l'école, le développement des Batwa reste un défi majeur.

Pour sortir de cette situation, « Uniproba » propose des voies de solution. Pour elle, la meilleure stratégie serait d'adopter des mesures spécifiques de scolarisation des enfants Batwa à tous les niveaux. Ainsi, la distribution des terres à tous les Batwa permettrait à ces derniers de survivre et d'avoir des moyens pour scolariser leurs enfants. Pour participer à la prise de décisions les concernant, « Uniproba » souhaite la création d'un département ministériel comprenant les Batwa, en charge de leur intégration.

Somme toute, nous remarquons que les stratégies d'« Uniproba » sont influencées par leur auto-représentation. En effet, comme les Batwa se différencient des Hutu et des Tutsi, « Uniproba » revendique fortement un traitement particulier. Ainsi, comme les autorités sont responsables de la destruction de leur forêt, source de vie des Batwa, elles doivent leur octroyer des terrains à cultiver pour survivre. En plus, l'« Uniproba » considère que le gouvernement n'est pas ou peu préoccupé par la scolarisation des Batwa. « Uniproba » réclame la création d'un département chargé des questions sociales et éducatives des Batwa.

2.3 Analyse du discours de l'association Union chrétienne pour l'éducation et le développement des déshérités (UCEDD, 2004-2005)

2.3.1 Présentation de « UCEDD »

Selon son représentant, l'UCEDD (Union Chrétienne pour l'Éducation et le Développement des Déshérités) est une organisation sans but lucratif. En effet, l'association regroupe en son sein plus de 5000 Batwa répartis dans 8 provinces dans lesquelles elle intervient.

Comme « Uniproba », le but de « UCEDD » est d'œuvrer en faveur de la lutte pour les droits des Batwa, longtemps marginalisés, discriminés et exclus dans tous les domaines. Les principaux objectifs de cette organisation sont : promouvoir l'intégration socioéconomique et politique des Batwa et surtout plaider auprès des décideurs pour l'octroi de terres aux Batwa et la mise en place des activités génératrices de revenus en faveur des Batwa.

Le discours que nous allons analyser a été prononcé par le représentant de « UCEDD » à Genève à la Sous-commission sur la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme. Sa présence à Genève avait comme objectif de demander à la Commission sur la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme, après examen de son rapport, de contraindre les

autorités burundaises à mettre en place des programmes particuliers et de distribuer des terres aux Batwa, source de développement pour cette association.

2.3.2 Représentations des Batwa selon « UCEDD »

Selon « UCEDD », l'opinion tant nationale qu'internationale reconnaît que le Burundi est constitué par trois groupes ethniques dont les Batwa qui constituent 1 %, les Tutsi 14 % et les Hutu 85 %. Comme « Unipoba », l'« UCEDD » considère les Batwa comme une ethnie, à côté des Hutu et des Tutsi, ce qui converge vers la thèse traditionnelle.

Pour « UCEDD », les Batwa sont discriminés dans la société et dans les institutions politiques :

Le pays est dans un processus de démocratisation où les élections se préparent à tous les niveaux : zonal, communal, provincial, parlementaire, sénatorial, présidentiel. Le pire, c'est que ce processus de démocratisation ne tient pas compte des Batwa comme faisant partie intégrante de la société burundaise. Depuis très longtemps, les Batwa n'ont jamais bénéficié de carte d'identité pour des raisons de préjugés et de stigmatisation (UCEDD, 2005, p. 2, L. 1-3).

La majorité des Batwa ne possèdent pas de carte d'identité. Cela renforce le sentiment d'être un étranger dans son propre pays. Comme nous l'avons déjà signalé dans les pages précédentes, c'est le nomadisme des Batwa qui est pointé du doigt. La résidence non fixe des Batwa fait qu'ils n'arrivent pas à avoir une carte d'identité.

En outre, pour « UCEDD », les programmes de développement des Batwa ne tiennent pas compte de leurs problèmes spécifiques : « ... la plupart des programmes de développement sont globalisés et les Batwa se retrouvent engloutis et cela renforce la marginalisation dont ils souffrent depuis des siècles » (UCEDD, 2004, p. 4, L. 106-108).

Donc, pour l'association, un programme particulier aux Batwa est plus que nécessaire pour permettre leur intégration.

Néanmoins, pour le représentant de cette association, le gouvernement fait des efforts dans le cadre du respect des droits des Batwa en ratifiant la plupart des conventions principales relatives à la défense des droits de l'Homme en dépit des difficultés qu'il éprouve pour les mettre en application :

Les Batwa remercient les efforts fournis par le Gouvernement du Burundi en mettant en application les Accords d'Arusha, ensuite d'avoir ratifié la plupart de conventions principales relatives à la défense des droits de l'Homme : ICESCR ; CAT ; ICERD ; CEDAW ; ICCPR., en dépit des difficultés qu'il éprouve pour les mettre en application. Cependant, les Batwa continuent à espérer que le Gouvernement continuera à ratifier d'autres conventions qu'il n'a pas encore eu l'opportunité de ratifier. En plus, une étape essentielle pour la pleine jouissance des Batwa, serait la reconnaissance officielle des Batwa en tant que peuple autochtone (UCEDD, 2004, p. 3, L. 90-97).

Contrairement à « Unipoba », « UCEDD » remercie le Gouvernement du Burundi pour les efforts fournis en ratifiant la plupart des conventions relatives aux droits humains.

« UCEDD » demande surtout au gouvernement de reconnaître officiellement les Batwa comme peuple autochtone. Selon ce dernier, cette reconnaissance permettrait aux Batwa d'être considérés comme une population à part entière avec leur propre culture.

2.3.3 Les facteurs qui sont à la base de la marginalisation des Batwa selon UCEDD

Pour cette association, les facteurs qui sont à l'origine de la marginalisation des Batwa sont essentiellement de nature socioéconomique. Pour Mawikizi (2004), les Batwa souffrent énormément du manque de terres cultivables. Ainsi, selon lui, la terre reste une source de revenu et d'intégration pour tout Burundais : « Malgré les efforts fournis par les Batwa pour leur intégration socioéconomique, ils se heurtent au problème de grande envergure dont ils ne parviennent pas à se défaire et qui est la source de toute forme de discrimination » (UCEDD, 2004, p. 4, L. 99-101).

En plus, même le peu de Batwa qui possédaient quelques lopins de terre en ont été dépouillés par les autres Burundais :

Certains Batwa qui possédaient quelques lopins de terres les ont vues injustement confisquées par les riches qui corrompent le pouvoir local. « C'est le cas des Batwa de la commune Mabayi, en province de Cibitoke, province contenant un grand nombre des Batwa du Burundi 40 à 50 % dont leur sol contient de l'or et se sont vus expulser » (UCEDD, 2004, p. 4, L. 118-121).

« UCEDD » déplore également le fait que, même si l'affaire arrive en justice, les Batwa ne peuvent gagner le procès à cause de la pauvreté : « L'affaire est arrivée au tribunal de grande instance, mais comme les Batwa n'ont pas d'argent pour payer un avocat, le procès a été en faveur du riche, en la personne de monsieur Mwamba » (p. 4, L. 121-123).

Par ces propos, ce n'est pas la pauvreté qui pose problème, c'est plutôt le fonctionnement de la justice. Pour cette association également, la terre permet de conserver la culture et participe aussi à la civilisation : « Étant donné que c'est la terre qui permet à l'homme de conserver la culture et lui permet ensuite d'entrer dans la civilisation, qui est aussi un droit au développement... » (p. 4, L. 121-123).

Autrement dit, aux yeux de « UCEDD », au Burundi, sans terre, les Batwa ne peuvent pas s'intégrer. Par ailleurs, la poterie qui reste la seule source de revenus pour les Batwa connaît la concurrence des objets modernes que les ONG distribuent gratuitement : « L'argile qui est la seule source de revenu et la seule ressource économique et même culturelle, connaît la concurrence des casseroles, assiettes, bidons, ... fournis gratuitement par les ONG humanitaires sans tenir compte de cette population dont la vie repose sur la poterie » (p. 4, L. 115-117).

En conclusion, selon cette ONG, il y a deux causes essentielles de la marginalisation économique et sociale des Batwa à savoir d'une part la destruction de la forêt, c'est-à-dire la fin de la chasse, et d'autre part le manque de terres cultivables.

2.3.4 Stratégies pour lutter contre la marginalisation

Dans le discours, on ne remarque pas de stratégies claires pour sortir les Batwa de la marginalisation. Par contre, l'association exprime beaucoup de souhaits. Elle demande au gouvernement d'identifier et de prendre spécifiquement toutes les dispositions pour réduire la prolifération des causes de la marginalisation en donnant aux Batwa les propriétés foncières : « Que le Gouvernement du Burundi identifie et prenne spécifiquement toutes ses dispositions pour réduire la prolifération des causes de la marginalisation en donnant aux Batwa les propriétés sans les exposer au spectacle ... » (UCEDD, 2004, p. 5, L. 144-146).

Aux yeux de cette association donc, posséder une propriété foncière constituerait une étape importante dans la marche vers la civilisation et le développement. L'association « UCEDD », comme d'ailleurs « l'Unipoba », prône un programme particulier d'aide aux Batwa et non les programmes qu'elle juge globalisés.

Tableau 8. Résultats de « UCEDD » (2004)

Variables Acteurs	Thèmes d'observations	Sous-thèmes	Unités de signification	Nouveaux éléments
L'association « UCDD » (2004)	Représentations de « UCDD » à propos des Batwa	Thèse traditionnelle	« L'important serait de reconnaître officiellement les Batwa en tant que peuple autochtone »	La plupart des programmes de développement sont globalisés
	Facteurs qui sont à l'origine des problèmes des Batwa.	Manque de terres cultivables Pauvreté	« Étant donné que c'est la terre qui permet à l'homme de conserver la culture et lui permet ensuite d'entrer dans la civilisation, qui est aussi un droit au développement » « L'argile qui est la seule source de revenu et la seule ressource économique et même culturelle, connaît la concurrence des casseroles »	La terre ouvre à la civilisation
	Stratégies d'aide souhaitées par les Batwa.	Posséder des terrains cultivables	« Prendre toutes les dispositions pour réduire la prolifération des causes de la marginalisation en donnant aux Batwa les propriétés foncières »	Un programme particulier aux seuls Batwa

2.3.5 Conclusion partielle

« UCEDD » définit les Batwa comme l'une des trois composantes ethniques du Burundi. Les Batwa sont tellement discriminés qu'ils ne possèdent même pas de carte d'identité. En outre, « UCEDD » considère que les projets de développement élaborés par les ONG ne tiennent pas compte des problèmes spécifiques des Batwa. En revanche, elle salue les efforts fournis par le Gouvernement Burundais en mettant en application les accords d'Arusha, et d'avoir ratifié les conventions principales des droits de l'homme. Toutefois, pour « UCEDD », la reconnaissance officielle des Batwa en tant que peuple autochtone les réjouirait pleinement.

Comme « Uniproba », « UCEDD » trouve que les facteurs qui sont à l'origine de la marginalisation des Batwa sont essentiellement socioéconomiques. En effet, pour « UCEDD », malgré les efforts fournis par les Batwa pour s'intégrer, ils se heurtent à un problème de taille (manque de terres), qu'elle considère d'ailleurs comme la source de toute forme de discrimination. Grâce à la terre, continue-t-elle, l'homme conserve sa culture et lui permet d'entrer dans la civilisation, moteur du développement.

Concernant les stratégies à envisager pour l'intégration des Batwa, « UCEDD » souhaite que le Gouvernement prenne des mesures spécifiques susceptibles de réduire la marginalisation des Batwa. De ce fait, un programme particulier aux seuls Batwa, qui tienne compte des problèmes réels des Batwa, serait la meilleure solution. « UCEDD » trouve également que posséder une propriété foncière constituerait une étape décisive dans la marche vers le développement.

2.4 Atelier sur le programme d'information sur la justice de transition et les résultats des consultations Nationales (Leaders Batwa, 2011)

2.4.1 Caractéristiques du discours

Le Burundi a connu un long conflit interethnique surtout entre Hutu et Tutsi. D'après les accords d'Arusha, après le conflit, le Burundi devait mettre en place une justice transitionnelle pour établir la vérité et mettre fin à l'impunité afin de favoriser la réconciliation nationale dans le pays. Lors de cet atelier organisé par le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) à l'intention des hautes autorités judiciaires et des leaders des associations des Batwa, l'occasion a été donnée aux leaders des Batwa de s'exprimer sur le rôle de cette justice post conflit dans la consolidation de la paix au Burundi, en y apportant éventuellement d'autres propositions. Leur message est adressé au Gouvernement et à l'ONU à travers le représentant du Bureau des Nations Unies au Burundi. La particularité de ce discours est qu'il confronte directement les représentations des leaders des Batwa avec celles des autorités burundaises dans le processus d'intégration des Batwa.

2.4.2 Représentations des Batwa à propos de la justice transitionnelle

Avant que les Leaders d'associations Batwa prennent la parole, Ntakirutimana, expert du BNUB et animateur de l'atelier, a d'abord clarifié l'importance de cette justice de transition pour un pays post conflit :

S'il n'y pas de justice de transition sur le passé des pays post conflit, on observe des problèmes dans tous les domaines de la vie. Chaque groupe social, chaque personne ou chaque autorité cherche à défendre ses intérêts. Le pays se caractérise par le désordre, entre autres les crimes perpétuels, l'instabilité politique, la corruption, l'insécurité ... (Leaders Batwa, 2011, p. 6, L. 180-184).

Ensuite, l'expert a donné la parole aux leaders des associations Batwa pour qu'ils apportent leurs contributions. En effet, pour les leaders des associations Batwa, la justice transitionnelle est une opportunité pour les Batwa longtemps oubliés de mettre au grand jour leur exclusion. Habimana le représentant de « Uniproba » l'exprime en ces mots : « Je remercie très vivement les représentants de BNUB qui ont pensé à la communauté Batwa longtemps oubliée par les autres couches ethniques qui sont des Hutu et Tutsi. Seule la justice de Transition est le seul moyen d'amener la paix au Burundi » (Leaders Batwa, 2011, p. 9, L. 265-266).

Selon ce représentant, les Batwa constituent une des trois ethnies qui composent la population burundaise. Cette dernière a été oubliée dans le développement et elle est fortement discriminée. Pour lui donc, le rôle de la justice transitionnelle est de lutter contre cette discrimination et faire justice aux Batwa puisqu'on a tendance à ignorer la présence des Batwa dans cette guerre qui opposait les Burundais : « Ce qui prouve la discrimination faite aux Batwa du Burundi, c'est que bien que toutes les parties aient perdu leurs membres pendant la guerre, on dit souvent que ce sont des Hutu et Tutsi qui ont perdu les leurs alors que les Batwa ont aussi été assassinés » (p. 9, L. 268-270).

Bambanze, de la même association, abonde dans le même sens en soulignant que les crimes commis contre les Batwa sont presque inexistantes et que le gouvernement ne se préoccupe pas du sort de ces derniers :

Pour nous qui sommes des représentant des autres Batwa, les crimes qui ont été observés chez les Batwa sont considérés comme inexistantes. Dans certaines régions, les crimes ont été commis sur l'ordre des forces de sécurité nationale et l'État n'en pipe mot à ce sujet (Leaders Batwa, 2011, p. 9, L. 273-276).

Ainsi donc continue-t-il, cette justice transitionnelle doit pousser les hauts cadres des institutions étatiques à se justifier et à demander pardon : « La Justice de Transition que nous visons actuellement, il faut qu'elle nous amène les hauts cadres des institutions pour se justifier devant la population et aussi lui demander pardon ... » (p. 9, L. 276-280).

Sindayigaya, Président et Représentant Légal de UCEDD, montre quant à lui que malgré que les Batwa soient exclus et marginalisés, ils furent importants dans le passé :

En se basant sur le passé, c'est-à-dire à l'époque Royale, les Batwa étaient des vrais danseurs à la cour. Lors des cérémonies de la fête des semailles, le Roi devait obligatoirement envoyer les Batwa dans les marais pour chasser les animaux sacrés destinés à la cérémonie pour terminer les jours de la fête (p. 10, L. 288-290).

En plus de la danse, les Batwa étaient aussi de bons chasseurs et artistes. Ce sont eux qui fabriquaient les objets qu'ils utilisaient dans la chasse et en guerre, ajoute-t-il : « ... ils étaient des techniciens car ce sont eux qui étaient les fabricants des armes traditionnelles : arc, lance et flèches qu'ils utilisaient dans différentes guerres » (Leaders Batwa, 2011, p. 10, L. 293-295).

Pour lui également, les Batwa sont les premiers occupants du Burundi. En effet, dans le Burundi ancien, ce sont eux qui, les premiers, ont combattu les envahisseurs du pays pendant la colonisation. Combattants redoutables, ils ont participé aussi à des guerres de conquête pour l'agrandissement du pays :

Ce sont également les Batwa les premiers occupants du Burundi et de l'Afrique en général. Il ne faut pas oublier que nos grands-pères avaient lutté contre l'intrusion étrangère qui venait nous coloniser. ... ils (hutu et Tutsi) avaient agrandi le Burundi sous le règne de Ntare Rugamba en collaboration avec les Batwa qui étaient des combattants redoutables (p. 10, L. 295-302).

En plus, Sindayigaya, le Roi Ntare Rushatsi Cambarantama, « Roi vêtu de peau de mouton », qui fut le premier roi célèbre du Burundi, était un Mutwa, le nom même l'indique bien car selon toujours Sindayigaya, les Hutu et Tutsi ne mangeaient pas la viande de mouton, raison pour la quelle ils ne pouvaient pas se vêtir de sa peau : « Ntare Rushatsi Cambarantama était lui aussi Mutwa. Le nom qu'il porte le justifie car les autres à cette époque ne mangeaient pas le Mouton. Ils ne pouvaient pas mettre comme vêtement sa peau s'ils n'étaient pas Batwa. Aussi il a été mis sur le trône par les Batwa » (p. 10, L. 304-307).

Sindayigaya va plus loin en demandant aux Nations Unies et à la communauté internationale de forcer le Burundi à indemniser les Batwa pour cette non-reconnaissance :

Alors nous réclamons l'indemnité depuis 1773 jusqu'aujourd'hui à l'État du Burundi. Nous demandons aux Nations Unies, le 1er bailleur du Burundi, de prendre en mains cette question des Batwa pour que nous aussi puissions être intégrés dans le groupe de la Justice de Transition pour sortir de la misère dans laquelle nous (Batwa) vivons depuis longtemps (p. 10, L. 308-311).

Sindayigaya veut donc qu'ils soient indemnisés par l'État du Burundi puisqu'ils vivent depuis longtemps dans une situation injuste.

Tous les leaders Batwa espèrent également que les consultations nationales aboutissent à l'intégration socioéconomique des Batwa comme l'exprime l'un des leaders Batwa appelé Semukanya : « La Justice de Transition est nécessairement l'espoir pour les Batwa pour sortir de la marginalisation dans laquelle nous vivons depuis des siècles et des siècles » (Leaders Batwa, 2011, p. 10, L. 312-314).

Comme on peut le constater à travers tous les propos analysés des leaders Batwa, tous s'accordent pour dire qu'ils sont fortement marginalisés et certains voudraient même qu'ils soient indemnisés. Toutefois, ils ont un grand espoir en cette justice de transition pour retrouver leur dignité. Ils souhaitent que cette justice soit une vraie justice sociale.

2.4.3 Les facteurs qui poussent les leaders Batwa à participer à cet atelier

D'abord selon les organisateurs de l'atelier, l'objectif de ce dernier est : « Établir la vérité et mettre fin à l'impunité afin de favoriser la réconciliation nationale dans le pays qui sort d'une période de conflit ou de régimes dictatoriaux marqués par des violations massives des droits de l'homme » (Leaders Batwa, 2011, p. 7, L. 192-194).

Pour les leaders des associations Batwa et les organisateurs, il faut affronter le passé pour préparer l'avenir : « Il n'y a pas de consolidation de la justice de transition sans traiter le passé. On ne peut pas admettre que les pertes humaines sont jetées n'importe où... s » (p. 7, L. 199-201).

Pour les leaders Batwa, le traitement du passé mettra au jour les discriminations qu'ils ont subies pendant des années et ils pourront de ce fait recouvrer leur dignité humaine. Pour eux également, le pardon vient après l'aveu du péché entre les personnes concernées.

S'agissant des défis majeurs de cette justice de transition, les leaders Batwa et les organisateurs s'accordent sur l'importance de poursuivre en justice toutes les personnes responsables, de connaître la vérité, surtout la vérité commune pour la réconciliation nationale et établir une responsabilité individuelle et non la globalisation des responsabilités. Dans ce document analysé, nous n'avons pas observé les stratégies particulières qui sont proposées par les leaders Batwa dans leurs discours.

Tableau 9. Résultats des leaders Batwa (2011)

Variables Acteurs	Thèmes d'observations	Sous-thèmes	Unités de signification (exemples)	Nouveaux éléments
Les leaders des associations Batwa (2011)	Les représentations des leaders Batwa	Thèse traditionnelle	«...les représentants de BNUB qui ont pensé à la communauté Batwa longtemps oubliée par les autres couches ethniques qui sont des Hutu et Tutsi ».	Pas de nouveaux éléments.
	Les facteurs qui sont à l'origine des problèmes des Batwa.	Violation des droits des Batwa	«On ne peut pas admettre que les vies humaines soient jetées n'importe où... s ».	Pas de nouveaux éléments.
	Les stratégies d'aide souhaitées par les leaders Batwa.	Poursuites judiciaires pour les personnes qui violent les droits des Batwa.	« prendre toutes les dispositions pour réduire la violation des droits des Batwa ».	Pas de nouveaux éléments.

2.4.4 Conclusion partielle

Tous les leaders des associations Batwa s'accordent pour dire que les Batwa sont les premiers occupants du Burundi.

Cette opinion conforte la thèse traditionnelle. Tous s'accordent également pour affirmer qu'il n'existe pas une justice sociale au Burundi. En effet, les Batwa sont fortement discriminés et ont été oubliés dans le développement. Certains leaders Batwa voudraient être indemnisés par l'État Burundais. En outre, dans le passé, les Batwa ont été utiles notamment à l'époque Royale. Ils avaient une mission importante à la cour et ils ont aussi participé dans des guerres de conquête pour agrandir le pays.

S'agissant des facteurs qui empêchent les Batwa de s'intégrer, tous les leaders Batwa affirment que les droits des Batwa sont violés. Par ailleurs, ils veulent que leur passé soit pris en compte puisque pour eux, il n'y a pas de consolidation de justice sans traiter le passé. Ainsi, cela contribuera à mettre au jour les discriminations qu'ils ont subies et ils pourront recouvrer leur dignité. De plus, pour qu'il y ait une vraie justice sociale, les leaders des associations Batwa s'accordent sur l'importance de poursuivre en justice toutes les personnes impliquées dans des crimes, de connaître la vérité collective et surtout d'établir une responsabilité individuelle et non la responsabilité collective.

Pour une meilleure compréhension, nous présentons le tableau de synthèse de l'analyse des résultats de toutes les associations Batwa.

Tableau 10. Résultats pour toutes les associations Batwa

Variables Acteurs	Représentations des Batwa	Les facteurs qui sont à la base de la non-scolarisation des Batwa	Stratégies souhaitées pour scolariser les Batwa
« Unipruba » (2009, 2011)	Thèse traditionnelle : ethnie marginalisée	Plusieurs aléas sociopolitiques tels que la destruction de la forêt, la pauvreté et la colonisation	Un programme particulier de développement et de scolarisation pour les Batwa
UCEDD (2004)	Thèse traditionnelle : ethnie marginalisée	Manque de terres cultivables Pauvreté des Batwa	Octroyer des terres cultivables aux Batwa, un ministère chargé des problèmes éducatifs des Batwa
Leaders Batwa (2011)	Thèse traditionnelle : ethnie marginalisée	Violation des droits des Batwa dont l'éducation	Poursuites judiciaires pour les personnes qui violent les droits éducatifs des Batwa

2.5 Conclusion du sous-chapitre

Dans cette section, nous avons analysé trois discours des associations Batwa à savoir Unipruba (2009, 2011) et UCEDD (2004) ainsi qu'un texte des leaders Batwa. L'analyse de ces documents avait pour but de dégager l'auto-représentation des Batwa par rapport à leurs difficultés d'intégration sociale et scolaire. Il s'agissait également de voir quelles stratégies

les leaders Batwa proposent aux ONG et aux autorités publiques pour résoudre leurs problèmes sociaux et scolaires.

L'analyse des résultats montre qu'au niveau de leur auto-représentation, les Batwa se définissent comme une ethnie marginalisée. Toutes les associations Batwa se réclament aussi peuple autochtone, premiers occupants du Burundi. En se définissant comme un groupe différent des autres catégories, les Batwa cherchent des intérêts certes mais ils confirment aussi en quelque sorte les représentations contenues dans la thèse traditionnelle.

Comme les ONG, toutes les associations Batwa considèrent qu'à l'origine de leurs problèmes, se trouve la destruction de leur forêt. Cela a provoqué une misère extrême chez les Batwa qui ont vu leur source de revenus fondre comme neige au soleil et depuis, ils restent toujours marginalisés. Devant un combat difficile à gagner, les Batwa ont préféré se résigner, considérant ainsi cette situation comme irréversible.

Les causes de cette marginalisation sont de plusieurs ordres : d'abord, les associations Batwa considèrent que le manque de terrains cultivables constitue un problème majeur pour les familles Batwa. En effet, sans terre, les Batwa ne peuvent pas prétendre à un développement quelconque puisque, outre qu'elle valorise socialement ceux qui la détiennent, c'est surtout une source de richesse pour les Burundais. Ensuite, la colonisation a joué aussi un grand rôle dans la non-scolarisation des Batwa. Au début, dans leur politique éducative, le colonisateur et le missionnaire avaient laissé de côté les Batwa, privilégiant au passage les autres catégories. Enfin, les associations Batwa trouvent qu'il y a violation de leurs droits, puisqu'ils sont souvent maltraités par les autres catégories de la population burundaise.

S'agissant des stratégies prônées par les associations Batwa, toutes réclament un programme de développement particulier aux Batwa, un programme qui tiendrait compte des problèmes réels des Batwa. Elles considèrent également qu'avoir une propriété foncière constitue normalement un droit, mais aussi une priorité pour espérer le développement des Batwa. Enfin, toutes les associations souhaitent une vraie justice sociale qui indemniserait les Batwa longtemps oubliés.

Ce qui nous intéresse le plus dans ces résultats, c'est l'unanimité de toutes les associations Batwa pour revendiquer fortement auprès du gouvernement la mise en place des politiques spécifiques pour eux. Ainsi, les Batwa sont non seulement discriminés par les autres composantes de la société burundaise qui les considèrent comme une classe sociale inférieure, mais ils participent eux aussi à la construction de stéréotypes qui les présentent comme différents de tous les autres Burundais, et requérant dès lors un traitement spécifique. Cependant, ces stratégies d'interventions particulières, fondées sur le principe que les Batwa sont différents, les enferment dans la marginalité car elles confirment des représentations déjà présentes dans la société, conférant aux Batwa un statut social inférieur par rapport aux autres catégories sociales.

3. Analyse des discours produits par les autorités administratives

Cette partie présente quatre documents du gouvernement du Burundi à savoir : la réponse du gouvernement aux recommandations de l'ONU (2009), la problématique de réinsertion socioéconomique et politique des Batwa (2011), l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation des Burundais (Accord d'Arusha, 2000) et enfin, le rapport national sur le développement de l'éducation au Burundi (Ministère de l'Éducation, 2009).

3.1 Réponse du gouvernement aux recommandations de l'NU (2009)

3.1.1 Présentation du ministère de la Solidarité nationale

Dans le document envoyé à l'ONU, conscient de la problématique des groupes vulnérables, le gouvernement du Burundi a mis en place des structures pour apporter des remèdes à cette problématique, entre autres le ministère de la Solidarité nationale, du Rapatriement, de la reconstruction nationale, des droits de la Personne humaine et du Genre.

Dans ce ministère, il y a une direction générale de la Solidarité nationale qui a dans ses attributions l'assistance et la protection des groupes vulnérables dont les orphelins et autres enfants vulnérables, les personnes handicapées, les veuves, les personnes âgées, et les Batwa, pour ne citer que ceux-là. Un département de l'Intégration sociale a été créé à cette fin.

Pour le gouvernement, les Batwa du Burundi font partie des groupes autochtones tels que reconnus par les Nations Unies dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

3.1.2 Représentations des autorités publiques à propos des Batwa

Les Batwa sont traités globalement comme un groupe vulnérable. En effet, pour le gouvernement, comme dans les autres catégories de la population, il y a des ménages Batwa qui sont vulnérables et ce sont ces derniers qui bénéficient de l'aide du gouvernement :

Une politique nationale en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables vient d'être adoptée par le Conseil des ministres, et sa mise en application viendra pour résoudre quelques difficultés en rapport avec la problématique des enfants Batwa issus des ménages vulnérables ... (Ministère de l'Éducation nationale, 2009, p. 30, L. 983-985).

En outre, les Batwa se réclamant premiers occupants du Burundi, ont trouvé écho auprès des autorités qu'ils font partie des « peuples autochtones » conformément à la Déclaration des nations Unies sur les droits des peuples autochtones : « Les Batwa du Burundi font partie des groupes autochtones tels que reconnus par les Nations Unies dans la

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples » (p. 28, L. 921-923).

Malgré cette reconnaissance, le Burundi n'a adopté ni lois ni politiques spécialement conçues pour les Batwa en tant que peuple autochtone : « ...Mais il faut noter que le Gouvernement du Burundi ne dispose pas de lois, de politiques ou d'autres instruments spécialement conçus pour le traitement des questions relatives aux peuples autochtones » (p. 30, L. 986-988).

Autrement dit, il n'y a pas un programme particulier pour les seuls Batwa, mais une politique globale des groupes vulnérables. Après avoir reconnu les Batwa comme groupe vulnérable, le gouvernement a mis en place des stratégies pour leur venir en aide.

Dans ce document, les autorités administratives ne parlent pas de facteurs qui empêchent les Batwa de se développer ou de scolariser leurs enfants mais présentent les actions qu'elles mènent en faveur des Batwa.

3.1.3 Stratégies du gouvernement pour aider les Batwa

Dans ses actions menées en faveur de la communauté Batwa, le gouvernement intervient dans cinq situations :

L'appui en vivres et non-vivres

Le Ministère donne sa contribution en vivres (haricot, riz, huile, farine de manioc ou de maïs, etc.) et non-vivres (friperies, pagnes, assiettes, casseroles, etc.). Cette action est menée par le Ministère en collaboration avec l'UNIPROBA (Unissons-nous pour la promotion des Batwa), notamment lors des descentes d'identification des ménages Batwa mais aussi lors des cérémonies de régularisation de leurs mariages. Cet appui est aussi donné aux ménages des Batwa suivant les demandes adressées au Ministère (p. 29, L. 936-941).

En analysant ces interventions du gouvernement, nous constatons que ces initiatives se sont jusqu'à maintenant concentrées sur les besoins pratiques des Batwa, en apportant des réponses aux difficultés rencontrées au jour le jour, provenant de leur pauvreté et de leur bas statut dans la société. En outre, ces actions renforcent certains stéréotypes négatifs comme quoi les Batwa sont des gens fainéants, incapables de travailler.

L'appui en éducation et en formation

Le Ministère a donné des cahiers et des stylos à l'Uniproba pour appuyer les élèves Batwa. Il appuie aussi les centres de formation en métiers, et dans ces derniers, il y a des Batwa... et la scolarisation est gratuite au niveau de l'école primaire (p. 29, L. 946-948).

S'agissant de la scolarisation, le ministère, en plus de la gratuité de l'enseignement de base fournit des cahiers et des stylos à l'Uniproba pour appuyer les enfants Batwa scolarisés. Ces aides sont ponctuelles et ne visent pas à long terme l'intégration des Batwa dans le milieu scolaire.

L'appui dans la construction des maisons

Le Ministère de la solidarité nationale, du rapatriement, de la reconstruction nationale, des droits de la personne humaine et du genre donne des tôles aux ménages vulnérables des Batwa qui le demandent et qui parviennent à faire monter les murs (p. 29, L. 957-959).

La pauvreté extrême des Batwa est un obstacle sérieux pour bénéficier d'une maison. En effet, faire monter les murs d'une maison demande des moyens comme des briques, du ciment ou des morceaux de bois. Or, les Batwa ne peuvent pas s'en procurer à cause de leur pauvreté. Peu ou presque pas de Batwa parviennent à faire monter les murs pour pouvoir recevoir ces tôles.

L'appui pour les activités génératrices de revenus

Le Ministère a un point focal qui travaille avec le projet de réhabilitation agricole et gestion durable des terres (Prasab) et l'Unipoba dans le cadre des activités du Plan d'action pilote pour le développement des Batwa.... le Ministère donne aussi des semences aux ménages Batwa qui le demandent, un système de microcrédit a été aussi testé et les vulnérables Batwa ont été bénéficiaires (p. 30, L. 965-969).

Malgré ce projet du ministère de donner des semences aux ménages Batwa qui le demandent, il reste toujours difficile pour les Batwa à cause de leur pauvreté, sans parler des moyens utilisés comme les engrais chimiques et autres.

L'assistance en soins médicaux

Avec la crise de 1993, le Gouvernement du Burundi a mis en place à travers le Ministère un système d'assistance aux soins médicaux pour les rapatriés, les déplacés et les autres groupes vulnérables. Les Batwa n'y font pas exception. La mesure du Gouvernement en rapport avec les soins de santé gratuits pour les enfants de moins de cinq ans et pour les femmes qui accouchent est venue aussi alléger les souffrances des ménages Batwa vulnérables. Une politique nationale en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables vient d'être adoptée par le Conseil des ministres, et sa mise en application viendra pour résoudre quelques difficultés en rapport avec la problématique des enfants Batwa issus des ménages vulnérables (p. 30, L. 977-982).

Pour les autorités, la politique nationale des soins de santé est accessible à tous les Burundais y compris aussi les Batwa. Cette politique devrait permettre à tous les Batwa de bénéficier des soins. Mais le problème pour les Batwa réside dans le fait que pour accéder aux soins, la carte d'identité nationale est exigée par les hôpitaux alors que la plupart des Batwa n'en ont pas. Pour avoir la carte d'identité, les communes font payer 1000 francs burundais, une somme que la majorité des familles Batwa ne peuvent pas trouver ou trouvent difficilement

Tableau 11. Tableau de synthèse de l'analyse de réponse du gouvernement du Burundi à l'ONU (2009)

Variables Acteurs	Thèmes d'observations	Sous-thèmes	Unités de signification (exemples)	Nouveaux éléments
Réponse du gouvernement aux recommandations de l'ONU (2009)	Représentations des autorités à propos des Batwa	Thèse traditionnelle : ethnie vulnérable	« Une politique nationale en faveur des orphelins et autres enfants...des enfants Batwa issus des ménages vulnérables.... »	Pas de nouveaux éléments
	Facteurs qui sont à l'origine des problèmes des Batwa	Pas de facteurs dans le document	Pas d'unités de significations	Pas d'éléments nouveaux
	Stratégies prises par les autorités	Appui en vivre, en éducation, soins de santé, construction de maisons, etc.	«...Cet appui est aussi donné aux ménages des Batwa suivant les demandes adressées au Ministère »	Pas d'éléments nouveaux

3.1.4 Conclusion partielle

Le gouvernement du Burundi définit les Batwa comme un des groupes autochtones tels que reconnus par les Nations Unies. Toutefois, il ne dispose pas de lois, de politiques ou d'autres instruments spécialement conçus pour le traitement des questions relatives aux peuples autochtones. Les autorités burundaises définissent également les Batwa comme un des groupes vulnérables du pays. Selon elles, une politique nationale en faveur des groupes vulnérables a été élaborée et les Batwa en font partie.

Concernant les facteurs qui empêchent les Batwa de s'intégrer dans la société, aucune raison n'est signalée dans le rapport transmis à l'ONU par le ministère de l'éducation nationale et de la solidarité nationale. Toutefois, le ministère de la solidarité nationale a mis en place des stratégies pour aider les Batwa. Le ministère, en collaboration avec les associations Batwa par exemple « Uniproba », contribue en vivres et non-vivres pour les familles qui lui adressent des demandes. Le ministère appuie également les Batwa en éducation et en formation, en construction des maisons, en soins médicaux et en activités génératrices de revenus.

Il est important de constater que toutes les initiatives du gouvernement se concentrent jusqu'à maintenant sur les besoins immédiats des Batwa, c'est-à-dire qui apportent des réponses aux difficultés rencontrées au jour le jour, au détriment d'un projet à long terme susceptible de développer et de scolariser les Batwa.

En outre, malgré une demande insistante des associations Batwa et certaines ONG, le gouvernement n'entend pas mettre en place un programme particulier destiné aux seuls Batwa. Il considère que les politiques générales menées telles que la gratuité scolaire à l'école primaire, la politique nationale des soins de santé, etc. sont accessibles à tous les

Burundais y compris les Batwa. Pourquoi ce refus catégorique du gouvernement de mettre en place une politique spécifique aux Batwa ? Nous tenterons de répondre à cette question dans la discussion de ces résultats.

3.2 La problématique de réinsertion socioéconomique et politique des Batwa du Burundi (2011)

Chaque année, au Burundi, les associations de défense des droits humains se réunissent pour analyser la situation. Le thème de la cinquième édition était la réinsertion socioéconomique et politique des Batwa. Dans cet atelier, l'occasion a été donnée aux leaders Batwa, à la société civile et aux autorités du pays, de confronter leurs représentations et leurs stratégies en ce qui concerne la réinsertion des Batwa. L'objectif était donc de confronter les idées des uns et des autres afin de trouver une solution commune et concertée.

3.2.1 Représentations des Batwa

Pour les participants à l'atelier, les Batwa ont vécu pendant longtemps comme des personnes de la forêt vivant de la chasse, de la cueillette et de la poterie : une activité qui n'est plus possible aujourd'hui. En outre, pour eux, la réalité économique et matérielle dans laquelle croupit la population Batwa est désastreuse et frise la honte du pays et de l'humanité : « Les Batwa vivent une misère catastrophique dans des huttes entièrement couvertes de paille, sans terres dans un pays où la population vit principalement de l'agriculture, sans accès aux soins de base et aux services publics divers » (p. 45, L. 1403-1409).

Au nom des associations Batwa, Bizirinyakamwe Sylvestre s'est appesanti sur la situation de marginalisation, de discrimination et de rejet dans laquelle croupit sa communauté depuis pas mal de décennies : « La communauté Batwa du Burundi est demeurée en arrière par rapport à d'autres communautés mais n'a pas soulevé la moindre préoccupation des pouvoirs qui se sont succédé au Burundi depuis l'indépendance du pays » (p. 40, L. 1395-1399).

Le représentant du Gouvernement reconnaît que les Batwa vivent dans des conditions difficiles : « ...la communauté Batwa a de sérieux problèmes... l'analyse de la question des Batwa doit être située dans le temps et dans l'espace » (p. 33, L. 1070-1072).

Il constate également que les pouvoirs publics ont très mal géré la question et que l'instabilité politique est à l'origine de ce manquement. En outre, la guerre civile qui a secoué le pays a fait beaucoup d'indigents, ce qui met en difficulté le gouvernement déjà pauvre :

Actuellement, remarque le représentant du Gouvernement, le problème a énormément de problèmes liés à l'indigence qui devient de plus en plus insupportable. Les indigents Batwa entrent, selon lui, dans la même situation que tous les autres. Le pays est pauvre, la terre s'amenuise à cause de la surpopulation grandissante et le phénomène d'indigence s'accroît (p. 33, L. 1075-1079-8).

Selon lui, les Batwa sont traités comme les autres Burundais. Le pays connaît une surpopulation grandissante et il est difficile pour le gouvernement de lutter contre ce phénomène. Malgré cette situation, affirme-t-il, l'État du Burundi fait des efforts pour aider la communauté Batwa à se relever et donne l'exemple des projets en cours dans le pays tel celui de l'ONG Plasab qui œuvre dans certaines provinces du Burundi. Néanmoins, selon les leaders Batwa, certaines autorités n'hésitent pas à accuser les Batwa de ne pas vouloir sortir de leur misère : « Ce peuple refuse le développement et veut donc se maintenir dans cet état de fait » (p. 31, L. 1018-1020).

Autrement dit, pour les autorités si les Batwa croupissent dans la misère, c'est en grande partie de leur faute, ils ne veulent pas se développer et sont donc responsables de leur malheur. Certaines autorités vont jusqu'à dire que les Batwa n'aiment pas vivre dans de bonnes maisons : « Les Batwa n'aiment pas vivre dans de belles maisons ou des maisons en tôle : ils vendent les tôles et retournent vivre dans leurs huttes » (p. 31, L. 1023-1024).

Bizirinyakamwe reproche donc au représentant du gouvernement de ne pas tenir ses promesses et de promettre plusieurs projets de développement des Batwa qui ne sont jamais réalisés :

En 2008, lors d'un séminaire de réflexion sur la situation des Batwa au Burundi, Mme Immaculée Nahayo, la Ministre de la Solidarité Nationale avait déclaré lors de son discours d'ouverture que le gouvernement était en train d'élaborer des projets de loi qui permettraient à moyen terme de s'attaquer résolument à tous les problèmes d'éducation des Batwa. Où en est-on avec ces lois ? (p. 36, L. 1036-1040).

Pour les leaders Batwa, aucune mesure spécifique n'a été prise par le gouvernement pour résoudre la question de la scolarisation des Batwa. Aucune loi n'apparaît également pour lutter contre la discrimination des Batwa dans la société.

3.2.2 Les facteurs qui empêchent l'intégration des Batwa

Selon les associations Batwa, plusieurs facteurs montrent bien que les Batwa sont discriminés surtout à l'école. En effet, il existe des faits remarquables et réels de discrimination des Batwa. Plusieurs proverbes kirundi dénigrant les Batwa sont enseignés à l'école, les enfants Batwa sont régulièrement la cible d'attitudes discriminatoires :

Le dénigrement et la discrimination des enfants Batwa sont des réalités tant dans les écoles primaires que dans le secondaire. Cet état de fait est remarquable à travers le langage, les écrits officiels dans les livres pédagogiques, les relations sociales avec les autres enfants ou avec les enseignants eux-mêmes, les proverbes et les dictons de la culture burundaise (p. 32, L. 1046-1049).

Donc, pour les leaders Batwa, face à tous ces problèmes, même avec une volonté extrême de poursuivre les études, les enfants Batwa se voient obligés d'abandonner l'école : « Terrorisés par des attitudes malveillantes dirigées quotidiennement vers eux, les enfants Batwa finissent par abandonner le chemin de l'école malgré leur volonté de suivre l'école comme les autres enfants » (p. 32, L. 1052-1055).

Les leaders Batwa s'étonnent encore que ce soient les Batwa qui n'aient pas de terres alors que « les Pygmées sont les premiers occupants de l'Afrique noire » comme on l'a toujours affirmé dans les livres d'Histoire. Ils renchérissent en mentionnant que : « Des enquêtes et des livres révélant la situation alarmante dans laquelle croupissent les communautés Batwa au Burundi sont régulièrement produits et publiés mais les pouvoirs publics continuent à refuser de mettre en place une politique spécifique de promotion des Batwa » (p. 32, L. 1058-1061).

D'ailleurs, tous les participants s'inquiètent aussi de l'attitude du gouvernement qui déclare connaître les problèmes des Batwa mais ne prend pas de mesures adaptées : « Le Gouvernement du Burundi reconnaît la particularité et la spécificité des problèmes que vit la population Batwa mais on trouve contradictoire le fait de ne pas mettre en œuvre des politiques spécifiques de leur réintégration générale dans les différents secteurs de la vie nationale » (p. 33, L. 1083-1085).

En ce qui concerne la propriété foncière, premier champ de bataille des Batwa, tous les représentants des associations Batwa ne comprennent pas l'attitude du gouvernement :

Les représentants des Batwa trouvent les arguments du représentant du Gouvernement non convaincants du fait qu'il existe dans ce pays de grands propriétaires fonciers et de grandes superficies de terres domaniales, et comprennent très mal le fait qu'un petit pourcentage de 1 % de Batwa demeurent continuellement sans terres (p. 33, L. 1089-1092).

S'agissant de la politique de leur cooptation dans le Parlement, les représentants Batwa ont profité de cet atelier pour dénoncer les lacunes de la constitution du Burundi qui reconnaît l'existence de trois ethnies mais que la loi électorale ne donne la place qu'à deux ethnies : « La Constitution du Burundi reconnaît l'existence de trois ethnies mais la loi électorale donne une place aux deux ethnies et aux femmes... » (p. 33, L. 1102-1105).

Après les discussions, dans leurs conclusions, tous les participants y compris le représentant du gouvernement ont reconnu qu'une politique convenable était nécessaire pour la promotion des Batwa :

Dans leurs conclusions, les personnalités au panel y compris le représentant du Gouvernement reconnaissent de manière consensuelle qu'il n'existe pas au Burundi de politiques convenables pour la promotion et la protection des groupes de personnes vulnérables et expriment la nécessité et le besoin d'une ségrégation positive à l'égard de la communauté Batwa du Burundi (p. 34, L. 1094-1098).

Suite à ces constations, les participants à la tribune ont émis des stratégies qui amélioreraient la vie des Batwa.

3.2.3 Stratégies des participants à la tribune des droits de l'homme

Concernant les stratégies à préconiser pour la promotion des Batwa, tous les participants ont émis le souhait de faire une ségrégation positive à l'égard de la communauté Batwa :

Les partenaires socioéconomiques et politiques doivent s'impliquer activement dans la sensibilisation et l'éducation de la communauté Batwa. Ils recommandent que des départements spécifiques dans les différents Ministères soient mis en place à l'instar de certains autres pays pour traiter la question spécifique de la population autochtone (p. 34, L. 1099-1102).

Donc, pour tous les participants, la sensibilisation et l'éducation des Batwa sont des stratégies qui pourront contribuer au développement des Batwa et par conséquent échapper à la marginalisation sociale. Ils souhaitent entre autres la création de départements spécifiques au sein des Ministères qui s'occupent de la population autochtone. En clôturant le débat, les participants ont enfin souhaité notamment que la question des Batwa ne continue pas à faire l'objet de négligence politique.

Tableau 12. Résultats pour la tribune des droits de l'homme (2011)

Variable Acteurs	Thèmes d'observations	Les sous-thèmes	Unités de signification (exemples)	Nouveaux éléments
Problématique de réinsertion socio- économique et politique des Batwa (2011)	Représentations des Batwa	Thèse traditionnelle	« ...La Constitution du Burundi reconnaît l'existence de trois ethnies mais la loi électorale donne place aux deux ethnies»	Les Batwa refusent le développement
	Facteurs à l'origine des problèmes des Batwa	Discrimination dans les livres pédagogiques	« Le dénigrement et la discrimination des enfants Batwa sont des réalités tant dans les écoles primaires que dans le secondaire. Cela est remarquable à travers le langage, les écrits officiels dans les livres pédagogiques, les proverbes et les dictons de la culture burundaise »	Pas de nouveaux éléments
	Stratégies souhaitées pour les Batwa	Sensibilisation et scolarisation des Batwa Création d'un département spécifique chargé des Batwa		Pas de nouveaux éléments

3.2.4 Conclusion partielle

Les résultats de l'analyse montrent que tous les participants à l'atelier définissent les Batwa comme une ethnie marginalisée dans la société burundaise. En effet, les leaders des associations Batwa quant à eux trouvent que la population Batwa est laissée à elle-même, victime encore des mentalités déshonorantes que les gestionnaires du Burundi ont toujours négligées comme si c'était une fatalité. Ils reprochent surtout au gouvernement de ne pas tenir ses promesses, en refusant de mettre en place des politiques spécifiques aux Batwa.

Il ressort de cette analyse qu'au niveau politique, les autorités publiques reconnaissent que les Batwa ont des difficultés pour vivre comme tous les autres Burundais vulnérables, mais que le gouvernement fait des efforts à la limite de ses moyens pour les aider.

Cependant, certaines autorités trouvent que les Batwa ne font pas tout le nécessaire pour sortir de la situation dans laquelle ils vivent depuis longtemps. Elles affirment que les Batwa ne veulent pas se développer. Pour les autorités donc, les Batwa sont en grande partie responsables de leur malheur.

Néanmoins, les leaders Batwa considèrent que l'État ne fait pas le maximum d'effort nécessaire pour puiser dans ses réserves et les soutenir. Autrement dit, officiellement, dans leurs discours politique, les autorités promettent de tout faire pour soutenir les Batwa avec même des projets intéressants, mais dans la pratique, très peu de choses se réalisent. Ils demandent donc aux autorités publiques de créer un département ministériel chargé spécifiquement de la problématique d'intégration sociale et scolaire des Batwa. Quant au gouvernement, il propose de sensibiliser les Batwa pour qu'ils puissent scolariser leurs enfants comme les autres burundais.

Nous constatons que les représentations des autorités jouent un rôle primordial dans la construction des politiques éducatives en faveur des Batwa. En effet, comme les Batwa ne veulent pas le développement, il est donc normal pour les autorités que les enfants Batwa ne fréquentent pas l'école ou décrochent avant la fin de la scolarité. Il n'est même pas nécessaire de créer un département qui s'occuperait des Batwa, puisque de toute façon, cela ne changera pas la manière dont ils se représentent l'école. En outre, puisque les Batwa n'aiment pas vivre dans de belles maisons, il est donc logique que les Batwa continuent à vivre dans des huttes.

3.3 Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation des Burundais

3.3.1 Caractéristiques du conflit burundais

L'avènement de l'indépendance en 1962 et le départ du colonisateur belge ont exacerbé la lutte pour le pouvoir. Le Burundi était alors une monarchie où le roi régnait sur les trois composantes de la société burundaise à savoir : Hutu, Tutsi et Twa. La période de l'indépendance a été marquée par des tensions politiques sur fond de compétition électorale et des violences interethniques. L'assassinat du héros de l'indépendance le Prince Louis Rwagasore en 1961 fut le premier acte d'une série d'incidents violents qui vont secouer périodiquement le Burundi.

En 1993, alors que le président Ndadaye Melchior (Hutu) vient de remporter les premières élections démocratiques organisées depuis l'indépendance, il est assassiné par les militaires et le Burundi sombre dans une longue guerre civile très violente. En 2000, avec l'aide de la communauté internationale, les partis politiques en conflits entrent dans une négociation qui finalement aboutit à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation. Les représentants des partis politiques en négociation ont examiné tous les contours du conflit burundais comme l'indique cet extrait :

« Nous, les Parties,

Ayant analysé les causes historiques du conflit burundais durant les périodes précoloniale, coloniale et postcoloniale,

Ayant procédé à un débat approfondi, exhaustif, introspectif et franc sur les perceptions, les causes historiques, la pratique et l'idéologie du génocide, les crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité, le rôle de la classe politique et des institutions politiques nationales à cet égard, le contexte régional et international dans lequel elles s'inscrivent et leurs manifestations au Burundi,

Ayant également examiné les origines, l'évolution, les causes et les manifestations de l'exclusion au Burundi,

Décidées à éradiquer le génocide et à bannir toutes les formes de division, de discrimination et d'exclusion, Animées par le souci d'œuvrer à la réconciliation nationale, Sommes convenues de ce qui suit » (Accord d'Arusha, p. 48, L. 1567-1679).

Ce qui nous intéresse dans ce document, c'est la manière dont les acteurs politiques définissent les trois catégories de la population burundaise en particulier les Batwa, et les stratégies convenues dans l'Accord d'Arusha pour lutter contre la discrimination. Cet Accord est très important car la constitution burundaise actuelle est issue de ce dernier. Donc, toute élaboration de politique publique doit se baser aussi sur cet Accord.

3.3.2 Définitions des Batwa et facteurs qui sont à l'origine de la discrimination des Batwa dans l'Accord d'Arusha

L'Accord d'Arusha définit la nature et les causes historiques du conflit en trois temps à savoir les périodes précoloniale, coloniale et postcoloniale. Selon cet Accord, pendant la période précoloniale, tous les groupes ethniques vivaient bien ensemble sans discrimination :

Durant la période précoloniale, tous les groupes ethniques au Burundi faisaient allégeance au même monarque, Umwami, croyaient au même dieu, Imana, avaient la même culture et la même langue, le kirundi, et cohabitaient sur un même territoire. Indépendamment des mouvements migratoires qui ont accompagné le peuplement du Burundi, tous se reconnaissaient comme étant Burundi (Accord d'Arusha, p. 48, L. 1589-1593).

Pendant cette période, malgré que les trois catégories fussent d'origines différentes, tous se reconnaissaient comme étant Burundais et vivaient en harmonie. L'Accord souligne par conséquent ce qui faisait que les trois composantes restaient unies :

L'existence des Bashingantahe issus des Baganwa, des Bahutu et des Batutsi et qui étaient des juges et des conseillers à tous les niveaux du pouvoir, constituait, entre autres éléments, un facteur de cohésion. Grâce au mode de gestion des affaires du pays, il n'y a pas eu de conflit à caractère ethnique connu entre les différents groupes au cours de cette période (p. 49, L. 1594-1599).

Donc, les trois catégories vivaient bien ensemble malgré les différences. Pendant cette période, on ne parlait pas encore de scolarisation au Burundi. En outre, selon toujours l'Accord d'Arusha, la période coloniale constitue un moment décisif dans le renforcement des divisions ethniques au Burundi :

L'administration coloniale, allemande d'abord, belge ensuite, sous mandat de la Société des Nations et la tutelle des Nations Unies, a joué un rôle déterminant dans le renforcement des frustrations chez les Bahutu, les Batutsi et les Batwa, et dans les divisions qui ont conduit à des tensions ethniques. Dans le cadre d'une stratégie visant à diviser pour régner, l'administration coloniale a inoculé et imposé une vision raciste et caricaturale de la société burundaise, accompagnée de préjugés et de clichés portant sur des considérations morphologiques destinées à opposer les différentes composantes de la population burundaise sur la base des traits physiques et des traits de caractère. Elle a également introduit une carte d'identité portant la mention de l'appartenance ethnique, renforçant ainsi une conscience ethnique au détriment d'une conscience nationale. Ceci permettait également au colonisateur de réserver à chaque groupe ethnique un traitement spécifique selon ses théories. Elle a manipulé à son avantage, par des pratiques discriminatoires, le système existant. Elle a, par ailleurs, entrepris de détruire certaines valeurs culturelles qui constituaient jusque-là un facteur d'unité et de cohésion nationales (p. 49, L. 1608-1623).

Dans le cadre d'une stratégie visant à diviser pour régner, le colonisateur a profité d'une situation existante pour asseoir sa domination. Il a donc manipulé à son avantage par des pratiques discriminatoires un système déjà existant comme le souligne cet extrait :

À la veille de l'indépendance, le colonisateur, sentant son pouvoir menacé, a intensifié les manœuvres divisionnistes et orchestré des luttes sociopolitiques. Mais le leadership charismatique du prince Louis Rwagasore et de ses compagnons a évité au Burundi de plonger dans une confrontation politique fondée sur des considérations d'ordre ethnique et a permis au pays d'accéder à l'indépendance dans la paix et la concorde nationale (p. 49, L. 1624-1629).

Le roi se présentait comme le rassembleur du peuple burundais ce qui le plaçait naturellement au-dessus des ethnies. Le prince Louis Rwagasore incarnait lui aussi ce sentiment d'unité nationale. Après l'indépendance et l'assassinat du Prince Louis Rwagasore, le pays a sombré dans une guerre ethnique, essentiellement entre les deux principales ethnies (Hutu et Tutsi) :

Après l'indépendance, et tout au long des différents régimes, plusieurs phénomènes se sont constamment produits, qui ont donné lieu au conflit qui persiste jusqu'à ce jour : massacres délibérés, violence généralisée et exclusion... Les Parties reconnaissent que des actes de génocide, des crimes de guerre et d'autres crimes contre l'humanité ont été perpétrés depuis l'indépendance contre les communautés ethniques hutu et tutsi au Burundi (p. 49, L. 1633-1639).

Selon ces extraits, le conflit concernait uniquement les Hutu et les Tutsi, les Batwa eux n'étant pas associés. S'agissant de la nature du conflit burundais, l'Accord souligne que :

En ce qui concerne la nature du conflit burundais, les Parties reconnaissent qu'il s'agit : D'un conflit fondamentalement politique avec des dimensions ethniques extrêmement importantes ; d'un conflit découlant d'une lutte de la classe politique pour accéder au pouvoir et/ou s'y maintenir (p. 49, L. 1648-1653).

Les acteurs politiques burundais s'accordent donc pour dire que la nature du conflit burundais est fondamentalement politique avec des dimensions ethniques extrêmement importantes. Autrement dit, par cet Accord important dans la vie du pays, on affirme l'existence des luttes politiques entre ethnies au Burundi et ces luttes semblent concerner uniquement les Hutu et Tutsi. Mais l'Accord d'Arusha ne s'est pas arrêté là puisqu'il prévoit aussi des solutions à tous ces problèmes en prenant notamment des mesures aux niveaux politique, économique, sociale, culturel etc.

3.3.3 Stratégies préconisées dans l'accord d'Arusha pour lutter contre la discrimination

Mesures de politique générale

La première mesure de politique générale contenue dans cet Accord est l'élaboration d'une nouvelle loi fondamentale qui tient compte des réalités du pays :

L'instauration d'un nouvel ordre politique, économique, social, culturel et judiciaire au Burundi, dans le cadre d'une nouvelle constitution inspirée des réalités du Burundi et fondée sur les valeurs de justice, de la primauté du droit, de démocratie, de bonne gouvernance, de pluralisme, de respect des droits et libertés fondamentaux des individus, d'unité, de solidarité, d'égalité entre les hommes et les femmes, de compréhension mutuelle et de tolérance entre les différentes composantes politiques et ethniques du peuple burundais (Accord d'Arusha, p. 50, L. 1663-1668).

La nouvelle constitution, source de toute politique publique, est donc fondée sur des principes de démocratie, de respect des droits et libertés fondamentaux des individus et surtout l'égalité entre hommes et femmes de toutes les composantes politiques et ethniques du pays. En plus, une nouvelle organisation des institutions doit être mise en place pour intégrer et rassurer toutes les composantes de la société burundaise y compris les Batwa: « Une nouvelle organisation des institutions de l'État afin qu'elles soient à même d'intégrer et de rassurer toutes les composantes de la société burundaise » (Accord d'Arusha, p. 50, L. 1669-1670).

Mesures relatives à l'exclusion

En plus donc des mesures de politique générale, d'autres mesures relatives à l'exclusion figurent dans la nouvelle Constitution :

La garantie par la Constitution du principe d'égalité en droits et en devoirs pour tous les citoyens et citoyennes et toutes les composantes ethniques, politiques, régionales et sociales de la société burundaise. La lutte contre les injustices de toutes sortes, génératrices de conflits. L'interdiction de toute association politique ou autre, prônant la discrimination ethnique, régionale, religieuse ou de sexe ou des idéaux contraires à l'unité nationale. La promotion, de manière volontariste, des groupes défavorisés, en particulier les Batwa, afin de corriger les déséquilibres existant dans tous les secteurs. Cette promotion se fera, en préservant toutefois le professionnalisme et en évitant le système des quotas, selon un calendrier qui commencera avec la période de transition (Accord d'Arusha, p. 50, L. 1671-1676).

En analysant cet extrait, nous constatons que la Constitution issue de l'Accord d'Arusha possède beaucoup d'arguments pour lutter contre l'exclusion et toutes les formes de discrimination. Elle prévoit également la promotion des groupes défavorisés en particulier les Batwa.

Mesures relatives à l'éducation

Parmi les mesures attendues dans cet Accord figurent aussi l'éducation. En effet, la plupart des enfants en âge scolaire n'étant pas scolarisés, cette question concernait tous les négociateurs. Quelques solutions ont été convenues :

Une répartition régionale équitable des infrastructures, des équipements et des manuels scolaires sur tout le territoire, sans discrimination entre les filles et les garçons. L'encouragement, de manière volontariste, de l'enseignement primaire obligatoire par un soutien financier conjoint de l'État et des communes, qui permette l'égalité entre les filles et les garçons. La transparence et l'équité aux examens et aux concours.

Le rétablissement dans leurs droits des filles et des garçons dont la scolarité a été interrompue du fait du conflit burundais et de l'exclusion, notamment par leur réinsertion adéquate dans le système scolaire et, plus tard, dans la vie professionnelle (Accord d'Arusha, p. 51, L. 1677-1683).

L'accord prévoit donc le rétablissement dans leurs droits des filles et des garçons dont la scolarité a été interrompue du fait du conflit et/ou de l'exclusion. Les Batwa figurent dans la catégorie des gens exclus et devraient donc être concernés par cette intégration dans le système scolaire et plus tard dans la vie professionnelle. D'autres mesures comme l'enseignement primaire obligatoire, de nouvelles infrastructures et équipements sont prévus pour scolariser plus d'enfants.

Mesures d'ordre culturel

Évidemment, des mesures d'ordre culturel ne manquent pas dans l'Accord de paix. Pour les parties en négociation, il faut éduquer la population et surtout les jeunes aux valeurs culturelles traditionnelles qui unifiaient l'ensemble des composantes de la population burundaise :

L'éducation de la population, et particulièrement des jeunes, aux valeurs culturelles traditionnelles positives telles que la solidarité, l'entraide sociale, le pardon et la tolérance mutuelle, le patriotisme, Ibanga (secret et sens de la responsabilité), Ubupfasoni (dignité ou respect d'autrui et de soi-même), Ubuntu (humanisme et personnalité) et la réhabilitation de l'ordre d'Ubushingantahe (Accord d'Arusha, p. 50, L. 1685-1689).

Toutes ces mesures étaient censées rétablir la confiance et le respect entre les différentes composantes de la société burundaise.

Tableau 13. Résultats pour l'Accord d'Arusha (2000)

Variables Acteurs	Thèmes d'observations	Sous-thèmes	Unités de signification (exemples)	Nouveaux éléments
Accord d'Arusha (2000)	Représentations des acteurs politiques	Thèse traditionnelle	« Durant la période précoloniale, tous les groupes ethniques au Burundi faisaient allégeance au même monarque, Umwami, croyaient au même dieu, Imana, avaient la même culture et la même langue, le kirundi, et cohabitaient sur un même territoire»	Pas de nouveaux éléments
	Facteurs qui sont à l'origine de la discrimination des Batwa.	Colonisation	« À la veille de l'indépendance, le colonisateur, sentant son pouvoir menacé, a intensifié les manœuvres divisionnistes et orchestré des luttes sociopolitiques»	Pas de nouveaux éléments
	Stratégies envisagées par les acteurs les acteurs politiques.	Éducation pour tous Lutter contre la discrimination	« Encourager l'enseignement primaire obligatoire par un soutien financier conjoint de l'État et des communes, qui permette l'égalité entre les filles et les garçons» « Garantie par la Constitution du principe d'égalité en droits et en devoirs pour tous les citoyens et citoyennes et toutes les composantes ethniques... »,	Pas de nouveaux éléments

3.3.4 Conclusion partielle

L'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation définit les Batwa comme un des groupes ethniques du Burundi. Pendant la période précoloniale, les trois catégories vivaient bien ensemble malgré les différences. Selon cet accord, la période coloniale constitue un moment décisif pour le renforcement des divisions. En effet, l'administration coloniale a inoculé et imposé une vision raciste et caricaturale de la société burundaise, accompagnée de préjugés et de clichés portant sur des considérations morphologiques destinées à opposer les trois groupes sur base des traits physiques et des traits de caractère. Ceci permettait donc au colonisateur de réserver à chaque groupe ethnique un traitement spécifique selon ses théories.

L'accord d'Arusha reproche également à la colonisation d'avoir détruit les valeurs culturelles qui constituaient jusque-là un facteur d'unité et de cohésion nationales. Face à tous ces problèmes de division, les acteurs politiques burundais affirment que la nature du conflit burundais est politique mais avec des dimensions ethniques. Ils ont ensuite pris des mesures pour lutter contre l'exclusion et la discrimination entre Burundais. Toutes ces mesures étaient convenues pour garantir à toute la communauté nationale et internationale l'existence d'un État démocratique, décidé à éradiquer le génocide et à bannir toutes les formes de division, de discrimination et d'exclusion dans la vie de tous les jours, y compris aussi à l'école.

Force est de constater néanmoins, que malgré l'accord entre les acteurs politiques burundais dans la lutte contre la discrimination, aucune mesure destinée particulièrement aux Batwa n'a été prise, que ce soit dans le domaine du développement ou de l'éducation, alors que les politiques publiques se fondent sur cet accord, pilier de la Constitution actuelle du Burundi. Elle ne s'est contentée de donner des pourcentages de places dans les institutions qu'aux seuls Hutu et Tutsi (60% contre 40%) et les femmes (30%), et a oublié systématiquement les Batwa. D'autres mesures économiques comme la répartition et la redistribution équitables des ressources nationales dans tout le pays sont prises, mais ne profitent qu'aux seuls Hutu et Tutsi.

En définitive, comme l'Accord d'Arusha définit les Batwa comme une ethnie à part, il serait cohérent que cet Accord préconise des stratégies spécifiques à ce groupe. Nous constatons néanmoins que le document ne propose aucune stratégie particulière aux Batwa.

3.4 Le développement de l'éducation : rapport national du Burundi, par le ministère de l'Éducation nationale (2008-2015)

Nous avons choisi d'analyser ce document pour comprendre le développement de l'éducation au Burundi en général et la place qui est réservée aux Batwa dans le système éducatif burundais en particulier.

Selon ce rapport, la crise socio-politique qui vient de secouer le Burundi a touché le secteur de l'éducation et a détruit les infrastructures scolaires, le matériel d'enseignement (livres et autres supports pédagogiques). En mars 2002, le gouvernement de transition a mis en place une politique sectorielle de l'éducation qui devrait être articulée sur des actions visant à créer une école planifiée à court, moyen et long terme pour éviter de naviguer à vue et de gérer uniquement le quotidien ; une école décentralisée aussi bien au niveau de son organisation, du financement que de la gestion des dossiers du personnel et surtout une école plus équitable permettant de corriger les disparités multiformes.

3.4.1 Caractéristiques du système éducatif burundais

Pour bien gérer son système éducatif, le Burundi est en train d'élaborer un plan Sectoriel de Développement de l'Éducation et de la Formation PSDEF en sigle et son plan d'action. Il retrace les grandes lignes du développement de l'éducation que le gouvernement du Burundi entend mettre en œuvre au cours des sept prochaines années.

Il s'inspire des orientations générales définies lors des rencontres internationales consacrées à l'éducation et auxquelles le Burundi a souscrit (conférence internationale sur l'éducation de Jomtien en 1990 et du forum mondial sur l'éducation de Dakar en 2000) mais il s'appuie aussi sur les objectifs du millénaire pour le développement dans leur partie relative à l'éducation. Il s'inspire également du cadre de lutte contre la pauvreté et de la lettre de politique pour le secteur de l'éducation (Novembre 2006). Ce système éducatif a des missions dont nous citons quelques unes :

Concevoir, planifier et exécuter une politique nationale cohérente en matière d'enseignement formel ; veiller à l'amélioration constante de la qualité de l'enseignement ; assurer aux écoliers, aux élèves et aux étudiants une formation civique, morale et intellectuelle propre à favoriser une conscience aigüe des réalités nationales ; préparer en collaboration avec d'autres ministères et services concernés, les éléments en formation à œuvrer pour le développement socioéconomique du pays, pour la promotion de la culture nationale et pour le respect des droits et liberté de la personne humaine, etc. (p. 3, L. 5-12).

Il importe de souligner qu'une politique spécifique dans la scolarisation des Batwa ne figure pas dans l'agenda du Ministère de l'Éducation Nationale.

3.4.2 Représentations des autorités éducatives

Dans ce rapport du gouvernement, les autorités soulignent l'importance de l'école dans la lutte contre la pauvreté :

L'école doit former un individu compétent en savoir et en savoir-faire, compétitif sur le marché du travail, créatif et imaginatif pour être à la hauteur des exigences de son environnement. Pour cela, à part l'enseignement formel qui aboutit à un diplôme qui permettra de trouver un emploi, le non formel prépare également les citoyens burundais à pouvoir s'intégrer dans le développement économique du pays (p. 9, L. 22-27).

Pour les autorités, l'individu que l'on forme doit faire face à la compétition sur le marché du travail et surtout doit être créatif et imaginatif pour être à la hauteur des exigences de son environnement. Les Batwa doivent donc fréquenter cette école pour être compétitifs sur le marché du travail burundais et surtout ils doivent être créatifs et imaginatifs pour être à la hauteur des exigences de leur environnement, un environnement malheureusement discriminatif pour eux jusqu'aujourd'hui. Si les Batwa ne scolarisent pas leurs enfants, ils ne pourront pas s'intégrer dans le développement économique comme les autres burundais.

En outre, à côté de l'enseignement formel, le Ministère a mis en place un enseignement des métiers qui accueille les non scolarisés qui ont dépassé l'âge scolaire et les handicapés

physiques légers : « Cette formation concerne beaucoup de jeunes (déscolarisés, rapatriés, enfants de la rue, etc.) et nécessite beaucoup de fonds pour les constructions, équipement en matériel didactique et rémunération du personnel » (p. 10, L. 1-5).

Ce genre de formation est financé par l'État à travers le centre de formation de personnes handicapées du Ministère ayant en charge la solidarité nationale ainsi que certaines confessions religieuses et quelques privés. Selon le rapport, beaucoup reste à faire dans ce domaine faute de moyens. Dans le formel par contre, le Projet d'Appui à l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel organise les lauréats des écoles techniques en associations, leur octroie un kit de démarrage et les encadre pour une bonne insertion dans la vie économique du pays. Les Batwa quant à eux ne figurent pas parmi les bénéficiaires de ce projet.

En plus de l'enseignement formel pour les enfants en âge scolaire, le Ministère a ouvert également l'alphabétisation. C'est un domaine qui accueille les jeunes non scolarisés et les adultes qui veulent apprendre à lire, écrire et compter. Pour mieux les encadrer, le Ministère les organise en associations : « Pour éviter que les formés retombent dans une situation d'analphabétisme secondaire, le centre chargé de l'alphabétisation compte les regrouper après la formation, en Associations génératrices de Revenus ce qui leur permet en même temps d'améliorer leur situation économique » (p. 10, L. 19-24).

Selon les autorités, pour que cette éducation réussisse, il leur faut suffisamment de moyens :

Pour réussir l'éducation inclusive, il faudrait trouver suffisamment de fonds pour cette action parce que des parents alphabétisés comprendront vite et mieux la nécessité de la scolarisation de leurs enfants. De plus, une campagne de sensibilisation à l'alphabétisation des adultes est indispensable, surtout à l'égard des femmes car très peu en comprennent le bien fondé (p. 11, L. 1-4).

Si les autorités souhaitent sensibiliser les adultes et surtout les femmes à l'alphabétisation, cela n'est pas le cas pour les Batwa car ils ne sont pas concernés par ce projet. D'ailleurs, parmi les groupes considérés comme exclus dans le système éducatif actuel, les Batwa ne figurent pas dans la liste. Pourtant, dans leur discours, les autorités administratives les considèrent comme des gens vulnérables :

Les enfants des provinces qui ont été longtemps défavorisées en infrastructures scolaires et en enseignants ; les enfants orphelins suite à la guerre et au SIDA ; les déscolarisés suite à l'échec scolaire ; les enfants handicapés : certains présentent des handicaps qui ne leur facilitent pas l'accès dans les structures scolaires normales ; les mineurs détenus ; les adultes analphabètes (p. 11, L. 8-13).

Pour les autorités donc, l'école joue un rôle primordial dans l'intégration socioéconomique du pays. En effet, grâce à l'école, l'individu acquiert des compétences qui lui permettent d'être compétitif sur le marché de l'emploi et s'adapte ainsi à son environnement. Bref, pour les Batwa, la route est encore longue car ils sont moins scolarisés.

3.4.3 Problèmes majeurs du système éducatif Burundais

Toujours selon ce rapport, le système éducatif burundais connaît des problèmes majeurs. En effet, l'insuffisance des enseignants et des infrastructures scolaires suite à l'augmentation continue des effectifs ainsi qu'à l'insuffisance des supports pédagogiques, sont les principaux facteurs qui handicapent le système éducatif burundais.

D'autres facteurs empêchent le gouvernement burundais d'atteindre l'objectif de la scolarisation universelle : « La demande de scolarisation aussi bien au primaire qu'au secondaire dépasse les capacités d'accueil ; un faible rendement pédagogique suite à la faible qualification d'un bon nombre d'enseignants ; un taux d'abandon assez élevé au primaire ; un fort taux de redoublement 28 à 32 % » (p. 9, L. 4-8).

La qualité de la formation est donc mauvaise à cause de la faible qualification des enseignants. Le pays connaît également un fort taux de redoublement et d'abandon des enfants au primaire. Il importe tout de même de signaler que c'est encore pire pour les enfants Batwa qui sont discriminés et pauvres. En effet, pour rappel, le taux d'abandon des enfants Batwa au primaire est estimé à peu près à 75 %. Malgré donc l'entrée massive à l'école primaire, les enfants, toutes catégories confondues ne tardent pas à la quitter. Le système éducatif burundais connaît aussi un problème dans l'enseignement privé. Ce rapport montre que certaines écoles privées ne respectent pas la loi en matière d'ouverture :

Certains promoteurs de l'enseignement privé ne respectent pas la loi en matière d'ouverture.
Certaines écoles évoluent dans des structures inadaptées à l'enseignement faute de moyens.
En plus, la plupart des enseignants du secteur privé sont des vacataires œuvrant dans les écoles publiques, ceci entraînant un faible rendement (p. 5, L. 12-16).

En outre, dans les écoles privées, le matériel didactique est insuffisant. Le recrutement et l'inscription des élèves sont anarchiques et ceci influe sur la qualité.

S'agissant de l'enseignement supérieur, le rapport montre qu'il est confronté à une forte demande due à l'accroissement des écoles secondaires publiques communales d'où les initiatives privées ont été encouragées par le gouvernement. Face à ces problèmes qui hantent le système éducatif burundais, le gouvernement a pris des mesures appropriées.

3.4.4 Stratégies des autorités pour améliorer l'accès à l'école

Selon ce rapport, des mesures sont prises par le gouvernement pour atteindre les exclus du système éducatif. La première est la construction et la réhabilitation des écoles : « La construction et la réhabilitation des écoles dans les zones rurales défavorisées en infrastructures scolaires pour réduire le ratio élèves/maître et permettre la suppression de la double vacation des classes » (p. 7, L. 8-12).

Dans ce travail de construction/réhabilitation, le gouvernement déclare être soutenu par plusieurs partenaires dont la banque mondiale, la Coopération Technique Belgique, l'union Européenne à travers l'UNICEF, les ONG locales et internationales, etc. Un autre problème que le gouvernement va résoudre concerne l'affectation des enseignants. Elle priorise les

zones défavorisées mais certaines situations bloquent encore la répartition géographique équitable pour toutes les provinces du pays :

Certaines écoles sont enclavées et donc d'accès difficile. Dans certains coins du pays, de temps en temps l'insécurité est encore observée ainsi que le manque de logement pour les enseignants alors que l'école est éloignée du village. Les enseignants non natifs du coin ne peuvent pas prestre dans ces conditions (p. 8, L. 1-5)

En outre, les manuels scolaires pour les élèves et les enseignants manquent cruellement. Les autorités sont obligées d'acheter les livres de l'élève et du maître au primaire et aussi le matériel didactique pour les sciences dans les classes du secondaire : « Le taux de disponibilité du livre pour l'année scolaire (2007-2008) était très faible : Kirundi : 32,1 %, Français : 27,7 %, Calcul : 14,9 % et Étude du milieu : 0,2 % » (p. 10, L. 10-14).

D'autres mesures telles que le maintien des élèves à l'école jusqu'à l'achèvement du cycle primaire et l'incitation à la demande de scolarisation sont plus attendues. Pour y arriver, le gouvernement envisage des réformes :

Instaurer des cantines scolaires dans les zones où le taux d'abandon est élevé et là où la scolarisation des filles est faible ; réduire le redoublement : pour les autorités, le système d'évaluation traditionnel est un système très élitiste hérité de l'époque coloniale. Il sélectionne les meilleurs tandis que les faibles sont proposés au redoublement de classe. Quand le redoublement est répété, il se solde souvent par une déscolarisation (p. 11, L. 3-14).

Toujours selon le rapport, afin de réduire sensiblement le redoublement (10 % d'ici 2015), il est prévu de :

Faire des descentes à travers tout le pays pour sensibiliser les parents et les enseignants à la réduction des redoublements pour que tous les enfants puissent achever le cycle primaire ; réorganiser le système éducatif de façon à instaurer la promotion semi automatique à l'école primaire ; donner aux enseignants des compétences leur permettant d'encadrer correctement les diverses catégories d'enfants existant dans les classes. Cela revient à revoir la formation initiale des enseignants et instaurer une formation continue adéquate (p. 11, L. 15-20).

Il faut souligner tout de même que malgré le soutien de plusieurs partenaires à l'État, parmi toutes ces mesures, seule l'instauration des cantines scolaires est déjà fonctionnelle. D'ailleurs, dans la conclusion du rapport, les autorités montrent clairement que le système éducatif burundais reste confronté à des défis majeurs :

Aujourd'hui, le Burundi reste confronté à un certain nombre de défis pour parvenir à développer l'éducation et la formation au profit de toutes les filles et fils du pays. En collaboration avec les différents partenaires de l'éducation, il faudra trouver suffisamment de moyens permettant de procéder à une réforme profonde du curriculum, à l'achat des supports pédagogiques adaptés et l'instauration des méthodes pédagogiques permettant de prendre en compte la diversité des enfants, des jeunes et des adultes pour leur assurer une bonne intégration dans la vie socioéconomique du pays (p. 11, L. 20-26).

3.4.5 Conclusion

Le Burundi veut réformer son système éducatif. En effet, il a élaboré un plan Sectoriel de Développement de l'Éducation et de la Formation (PSDEF) qui s'étend sur une période de sept ans. Il s'inspire des orientations générales définies lors des rencontres internationales consacrées à l'éducation et auxquelles le Burundi a souscrit. Ce nouveau système éducatif doit remplir des missions telles que l'amélioration de la qualité de l'enseignement ; assurer aux écoliers, aux élèves et aux étudiants une formation civique, morale et intellectuelle favorisant une conscience aiguë des réalités nationales ; etc.

L'école doit donc former un compétent en savoir et savoir-faire, compétitif sur le marché du travail, créatif et imaginatif pour être à la hauteur des exigences de son environnement. Déjà parmi les missions de ce système éducatif, l'amélioration de la scolarisation des Batwa ne figure pas à l'agenda. Donc, le système tel qu'il est défini laisse penser que la scolarisation des Batwa n'est pas une priorité. Selon ce rapport, des stratégies sont prises par le gouvernement pour atteindre les exclus du système éducatif. En effet, la construction et la réhabilitation des écoles permettront d'augmenter les effectifs. En outre, le gouvernement veut fournir du matériel didactique aux écoles, maintenir les élèves à l'école jusqu'à l'achèvement du cycle primaire, instaurer des cantines scolaires dans les zones où le taux d'abandon est élevé et là où la scolarisation des filles est faible, etc.

Ce qui nous intéresse dans ce document analysé, force est de constater que parmi toutes ces mesures envisagées par le gouvernement burundais pour réformer son système éducatif, aucune ne concerne spécifiquement les Batwa, pourtant exclus dans le système scolaire actuel. Pour une meilleure lecture et compréhension des résultats pour les autorités publiques, nous présentons le tableau de synthèse de tous les documents analysés.

Tableau 14. Résultats pour les autorités publiques

Variables	Représentations des autorités à propos des Batwa	Facteurs qui sont à la base de la non scolarisation des Batwa	Stratégies adoptées pour scolariser les Batwa
Acteurs			
Réponse du gouvernement aux recommandations de l'ONU (2009)	Thèse traditionnelle : ethnie vulnérable	Pas de facteurs concernant les Batwa dans le document	Appui en vivres, en éducation, en soins de santé, en construction de maisons, etc.
Problématique de réinsertion socioéconomique et politique des Batwa (2011)	Thèse traditionnelle : ethnie marginalisée	Les Batwa refusent le développement	Sensibilisation et l'éducation de la communauté Batwa
Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation des Burundais (2000)	Thèse traditionnelle : ethnie marginalisée	Colonisation	Éducation pour tous, lutter contre la discrimination

3.5 Conclusion du sous-chapitre

Dans cette section, nous avons analysé quatre documents des autorités publiques à savoir : Réponses du gouvernement aux recommandations de l'ONU (2009), problématique

de réinsertion socioéconomique et politique des Batwa (2011), Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation des Burundais et rapport national de développement de l'éducation (2008-2015).

En analysant ces résultats, nous constatons qu'au niveau des représentations, les autorités définissent les Batwa comme l'une des trois ethnies qui composent la société burundaise. Cette définition converge donc vers la thèse traditionnelle. Pour elles également, les Batwa ne veulent pas se développer. S'agissant des facteurs qui sont à l'origine des problèmes que rencontrent les Batwa, elles soulignent que les Batwa sont responsables de leur malheur puisqu'ils ne veulent pas le développement. En outre, pour les acteurs politiques burundais, le colonisateur a joué aussi un rôle majeur dans la discrimination des burundais en général et la discrimination des Batwa en particulier.

Concernant les stratégies de scolarisation, les autorités octroient aux Batwa des aides à court terme comme le matériel scolaire, la nourriture, la construction des maisons etc. Ces aides maintiennent les Batwa dans une dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Malgré un relatif investissement des autorités dans l'éducation des Batwa, selon elles, seule la scolarisation peut améliorer le sort des Batwa, d'où une sensibilisation accrue à la scolarisation de leurs enfants. Les autorités du pays définissant les Batwa comme une ethnie à part, il serait cohérent qu'elles préconisent des stratégies spécifiques aux Batwa. Force est de constater néanmoins, que parmi les documents analysés, aucun ne propose des stratégies particulières aux Batwa. Dans son histoire, le Burundi a connu de longs conflits ethniques. Il nous semble que le gouvernement craint le fait que reconnaître la différence ou l'existence de minorités exacerbe les conflits historiques. Toutefois, le droit international n'autorise pas les gouvernements à nier l'existence des groupes minoritaires. Qui plus est, quand il s'agit de mettre en place des politiques publiques en général et les politiques éducatives en particulier, le gouvernement considère que les Batwa constituent l'un des groupes vulnérables de la population burundaise. C'est pourquoi, malgré une demande insistante des associations Batwa et certaines ONG, le gouvernement n'entend pas mettre en place un programme particulier destiné aux seuls Batwa. Il considère au contraire que les politiques générales en vigueur, telles que la gratuité scolaire à l'école primaire, la politique nationale des soins de santé, etc. sont accessibles à tous les Burundais y compris aux Batwa.

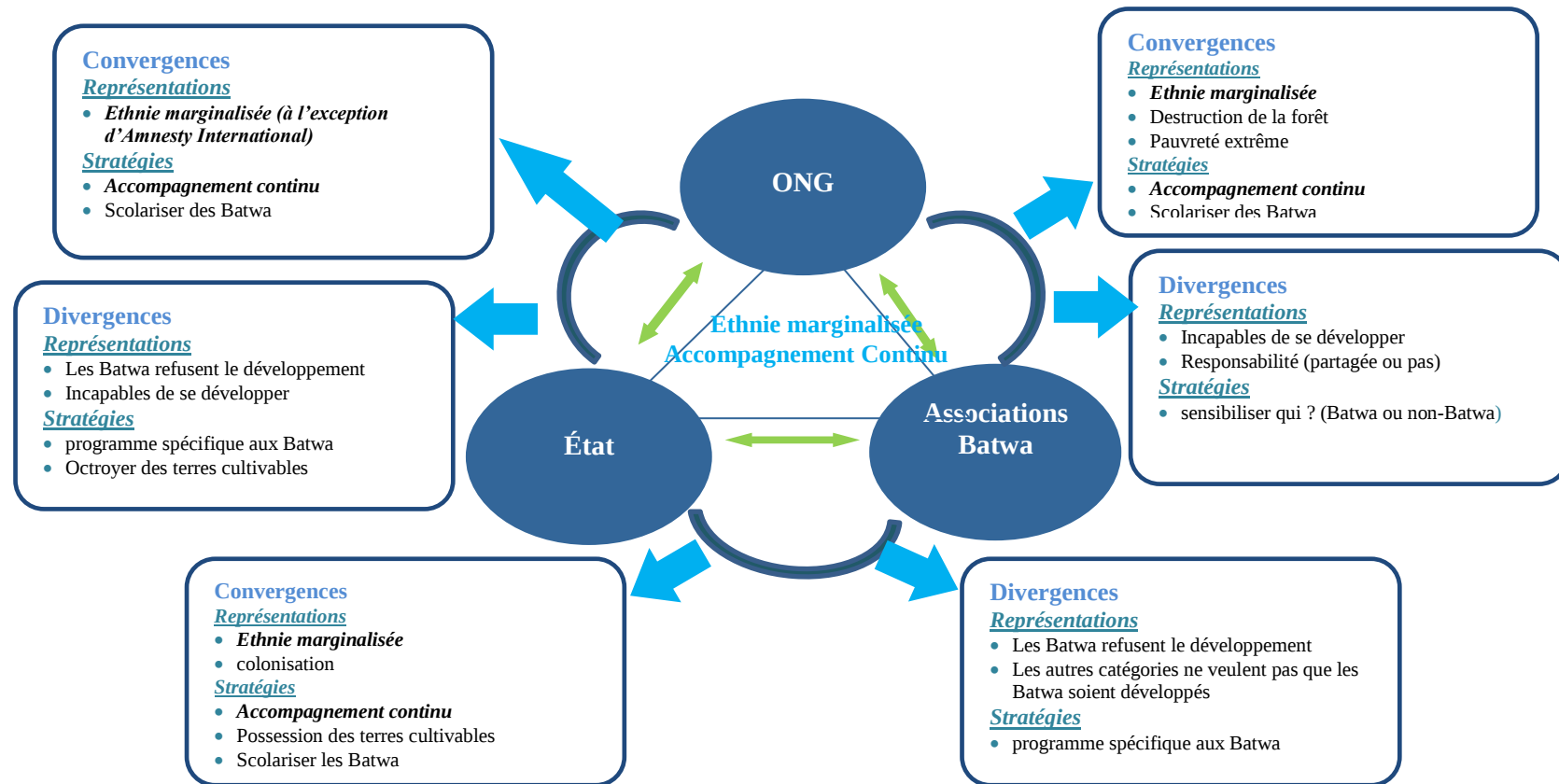
En conclusion, l'analyse des résultats montre que les autorités du pays se basent sur certains stéréotypes (les Batwa n'aiment pas vivre dans des maisons) qui sont collés à tort ou à raison aux Batwa pour contourner les inégalités sociales et éducatives régulièrement soulevées par certaines ONG et par les associations Batwa. Ainsi, comme les Batwa ne veulent pas se développer, il est cohérent qu'une politique éducative spécifique aux seuls Batwa ne soit pas envisageable puisque de toute façon, les concernés ne répondront pas à cet appel. Pour permettre au lecteur d'avoir une idée d'ensemble de tous les résultats, nous les synthétisons dans le tableau 15.

Tableau 15. Résultats pour toutes les catégories d'acteurs

Variables Acteurs	Représentations à propos des Batwa	Facteurs qui sont à la base des problèmes des Batwa	Stratégies envisagées	Émergence des nouveaux éléments
Les ONG	Thèse traditionnelle : ethnie marginalisée (Action Batwa et MRG) Nouvelle historiographie (Amnesty International) : groupe marginalisé	Destruction de la forêt, pauvreté extrême, semi-nomadisme et le mariage précoce	Accompagnement continu : Octroyer des terres, construire des maisons aux Batwa, sensibiliser les Batwa et les autres catégories	Les Batwa, incapables de se développer seuls
Les associations Batwa	Thèse traditionnelle : ethnie marginalisée	La destruction de la forêt, la pauvreté et la colonisation Manque de terres cultivables, Le mariage précoce	Un programme particulier de développement aux seuls Batwa Octroyer des terres cultivables aux Batwa Scolariser les enfants Batwa Poursuites judiciaires pour les personnes qui violent les droits des Batwa	Les autres catégories ne veulent pas que les Batwa se développent
Les autorités administratives	Thèse traditionnelle : ethnie vulnérable	Colonisation	Sensibilisation à l'éducation des Batwa Gratuité scolaire pour tous	Les Batwa refusent le développement

À la page suivante, nous présentons schématiquement la conclusion de tous les résultats.

Figure 6. Schéma de synthèse de l'analyse des résultats



Chapitre 5

Conclusion générale

Conclusion générale

Arrivé au terme de ce travail, c'est le moment de faire le point des acquis et d'ouvrir des perspectives. Dans sa première section, ce chapitre de conclusion est centré sur le rappel des grandes lignes de la recherche. La deuxième section présente la discussion des principaux résultats de la recherche. À la lumière de la théorie générale des stéréotypes et de l'approche cognitive des politiques publiques, nous montrons l'impact des représentations dans la construction des stratégies d'intégration sociale et scolaire des Batwa au Burundi. Dans la troisième section, nous dégagerons les nouveaux apports de cette thèse aux niveaux théorique, méthodologique et empirique ainsi que ses principales limites. Enfin, nous partirons de ces limites pour esquisser quelques nouvelles pistes de recherche qui pourraient permettre d'éclairer certaines questions restées en suspens.

1. Grandes lignes de la recherche

Cette thèse trouve ses origines dans l'inégalité sociale et scolaire observée dans la société burundaise. En effet, la minorité Batwa est exclue dans tous les domaines de la vie nationale (éducation, vie politique, vie économique, etc.). Dans le domaine de l'éducation, cette exclusion continue des Batwa depuis plus d'un demi-siècle (malgré les actions de multiples organisations nationales et internationales ainsi que les politiques lancées par les autorités du pays : la scolarisation pour tous, gratuité à l'école primaire), interpelle et suscite de multiples questions : pourquoi les familles Batwa ne parviennent-elles pas à scolariser leurs enfants ? Pourquoi l'État et les organisations caritatives n'arrivent-ils pas à scolariser plus d'enfants Batwa ?

Les lectures exploratoires ont permis de constater la complexité du phénomène de scolarisation des enfants Batwa. Les études ne s'accordent ni sur ce qui distingue les Batwa des autres Burundais ni sur les facteurs qui empêchent la scolarisation de leurs enfants. Sans que cela constitue une surprise, la plupart des études (Nditije, 2002 ; Nzikoruriho, 1992) lient la sous-scolarisation des Batwa à la pauvreté, au mariage précoce, au nomadisme ou à l'influence combinée de ces facteurs. Cependant, même si cette liaison est peu contestable, elle n'explique pas grand-chose. En effet, ni la pauvreté ni le mariage précoce ne peuvent à eux seuls expliquer la faible scolarité de cette population. De plus, la pauvreté n'est pas une condition indispensable au décrochage des enfants Batwa. Par ailleurs, malgré la présence de nombreuses ONG qui soutiennent économiquement la scolarisation des Batwa, la sensibilisation des associations Batwa, et malgré la gratuité de l'école primaire instaurée par le gouvernement, les effectifs des enfants Batwa scolarisés ne se sont pas améliorés de façon remarquable. Ces constats nous ont poussés à penser qu'il existe probablement d'autres raisons qui handicapent l'intégration scolaire des Batwa.

La présente recherche a été structurée en cinq chapitres.

Le **premier chapitre** présente le contexte de l'éducation au Burundi. La littérature a montré que la société a joué un rôle majeur dans le retard scolaire des Batwa. En effet, nous avons constaté que l'école, à ses débuts, ne s'était pas intéressée à la scolarisation des Batwa. Actuellement, même s'il y a une amélioration, la scolarisation pour tous ne concerne toujours pas l'ensemble des Burundais, en particulier la minorité Batwa.

Le **deuxième chapitre** présente le cadre théorique. Dans le premier point, la théorie générale des stéréotypes, des préjugés et de la discrimination a été développée, ce qui nous a permis de comprendre le processus de catégorisation sociale, qui permet d'énoncer une explication des inégalités sociales et scolaires au sein de la population burundaise.

En outre, au regard de notre objectif de comprendre la problématique de la scolarisation des Batwa du Burundi, nous avons exploré la littérature sur l'approche cognitive des politiques publiques. Nous avons mis en évidence les concepts de référentiel des politiques publiques, de fenêtre d'opportunité, de forum politique. L'exploitation de ces concepts nous a permis de proposer une interprétation du rôle que jouent les stéréotypes dans l'élaboration et la conduite des stratégies éducatives destinées aux Batwa. Chacun des acteurs construit sa vision du problème à résoudre en fonction de sa propre représentation des Batwa et les stratégies sont définies en fonction de ces mêmes représentations, ce qui contribue à maintenir les Batwa dans la marginalité.

Le **troisième chapitre** présente la démarche méthodologique de recueil et d'analyse des données. Le premier point présente la problématique de la recherche. Il montre que malgré l'intervention de beaucoup d'acteurs (ONG, gouvernement, associations Batwa), la scolarisation des Batwa reste faible. L'objectif majeur de la recherche a dès lors été d'identifier les représentations et les stratégies de ces différents intervenants afin notamment d'analyser la relation entre ces stratégies et ces représentations.

Nous avons ainsi formulé deux hypothèses qui ont guidé cette recherche : la première considère que les stratégies d'intervention conçues pour les Batwa sont élaborées en fonction des représentations de ce groupe dans la société. La seconde est que les stratégies d'interventions conçues pour les Batwa les définissent d'une manière telle qu'elles les enferment dans la marginalité.

Afin de confronter nos hypothèses à des données empiriques, nous avons choisi de travailler sur les documents et discours officiels produits par les principaux acteurs concernés en situation d'action concrète. Des séquences de communication ont été isolées dans chacun d'eux et ont été travaillées pour mettre en lumière les représentations des acteurs.

Dans un premier temps, tous les documents retenus pour chaque catégorie d'acteur ont été soumis à l'**analyse de contenu**, au sens de Bardin (2007). L'analyse a consisté à repérer les affinités entre les différentes thèses présentant l'origine des Batwa et chaque document sélectionné. Pour chaque acteur, une attention a été portée entre l'affinité par rapport à une de ces thèses, la représentation des Batwa, les stratégies d'action proposées. Dans un

second temps, l'analyse a été orientée au sens de Mucchielli et Palier (2003). Ainsi, les documents retenus ont été soumis à une lecture minutieuse et fouillée, qui a nourri une analyse thématique de chaque document. Il s'agissait d'isoler de l'ensemble du texte les stéréotypes et préjugés véhiculés en fonction des variables retenues dans notre modèle d'analyse.

Le **quatrième chapitre** concerne la présentation et l'analyse des résultats. Le premier point présente l'analyse des documents des ONG. En effet, les caractéristiques de chaque ONG, les représentations des Batwa, les facteurs renforçant ces mêmes représentations ainsi que les stratégies de scolarisation souhaitées par les ONG y sont traités. Le deuxième point présente l'analyse des discours des associations Batwa. Cette dernière concerne l'analyse des représentations que les leaders Batwa donnent des Batwa et les stratégies qu'ils proposent pour scolariser leurs enfants. Le dernier point analyse les discours des autorités publiques. Il s'agissait de voir la place réservée aux Batwa dans le cursus scolaire et les mesures qui sont prises par le gouvernement pour améliorer leur scolarisation.

Le **cinquième et dernier chapitre** présente la conclusion générale de cette recherche. Après un bref rappel de la problématique de départ, nous avons présenté les grandes lignes de notre travail. Ensuite, après avoir mis en évidence ses principaux résultats, nous les discutons en référence à notre cadre théorique. Enfin, nous montrons les apports, les principales limites de la thèse et nous esquissons quelques pistes de recherche.

2. Discussion des résultats

Pour une orientation claire de la discussion des résultats, nous revenons sur nos hypothèses de recherche :

- les stratégies d'intervention conçues pour les Batwa sont élaborées en fonction des représentations de ce groupe dans la société
- les stratégies d'intervention conçues pour les Batwa les définissent d'une manière telle qu'elles les enferment dans la marginalité.

Les résultats montrent la profonde affinité entre chacune des thèses présentant l'origine des Batwa, une interprétation de leur situation et une gamme particulière de propositions relatives à leur scolarité. Dans l'ensemble des textes traités, à l'exception du document d'Amnesty International (thèse historiographique), les Batwa constituent une des trois catégories ethniques du Burundi (thèse traditionnelle) et sont « incapables » de se développer. Pour les leaders des associations Batwa, les autres catégories ethniques (thèse traditionnelle) de la population burundaise « ne veulent pas » que les Batwa se développent, tandis que pour les autorités publiques, l'ethnie Batwa « refuse » le développement (thèse traditionnelle). Les résultats montrent bien que sur la base des stéréotypes, des attentes associées aux Batwa dans un contexte identique aboutissent à des jugements très différents. Ceci suggère que les familles Batwa qui ne scolarisent pas leurs enfants ou les jeunes Batwa qui décrochent à l'école sont probablement traitées différemment des Hutu ou des Tutsi vivant les mêmes situations. Ainsi, certaines ONG jugeront que les Batwa n'ont pas

les capacités requises pour réussir tandis que pour les autorités publiques, c'est sans doute normal car ils ne veulent pas se développer.

Les résultats montrent aussi que les représentations des Batwa et de leur place dans la société sont liées aux stratégies d'intervention proposées. Considérant les Batwa comme un groupe ethnique singulier, les ONG et les associations Batwa privilégient des actions spécifiques qui leur sont adressées directement. Bien que l'administration publique partage la même représentation des Batwa, les documents publics ne privilégient pas des programmes d'intervention spécifiques aux Batwa, ce que nous avons interprété comme un évitement de stratégies d'intervention publique fondées sur des critères ethniques, dans un pays où les tensions de ce type ont eu des conséquences dramatiques. Dans ce contexte, le gouvernement semble préférer une politique globale qui vise l'ensemble des groupes vulnérables.

Cette attitude du gouvernement pourrait aussi être interprétée en référence à la sécurité (psychique) qu'apporte la croyance en un monde juste (Lerner, 1980). En effet, au regard de ce cadre théorique, les individus seraient motivés à conserver la croyance en un monde dans lequel les gens obtiennent ce qu'ils méritent. Confrontées à la souffrance et aux malheurs d'autrui, les personnes ne remettraient que peu en cause cette croyance en un monde juste, mais mettraient en place des stratégies pour protéger cette croyance. Légal et Delouvé (2008), citant Nickerson (1998), montrent que nous faisons en sorte (pas nécessairement consciemment) de sélectionner et de rechercher activement des informations qui vont dans le sens de nos attentes et de nos croyances, ce qui pérennise les stéréotypes. Ainsi, les responsables politiques, malgré la souffrance des Batwa, ne semblent pas questionner la croyance selon laquelle les Batwa sont « incapables de se développer ». Ils développent par contre des stratégies sous forme d'aides ponctuelles comme la distribution de nourriture ou de matériel scolaire. Mais un tel soutien humanitaire crée une dépendance totale vis-à-vis de l'extérieur et ne permet ni de casser les stéréotypes vis-à-vis des Batwa, ni de favoriser leur développement. En définitive, ces stratégies entretiennent la dépendance des Batwa, ne facilitent guère leur intégration sociale et économique et viennent renforcer le stéréotype initial.

En outre, l'attitude du gouvernement pourrait également être interprétée en référence au fonctionnement et à la vision du monde politique. En effet, comme le montre Muller (2000), les politiques publiques ne sont pas seulement des espaces où s'affrontent des acteurs en fonction de leurs intérêts, elles sont aussi *le lieu où une société donnée construit son rapport au monde* et donc les représentations qu'elle se donne pour comprendre et agir sur le réel tel qu'il est perçu. Ainsi, les résultats montrent que les autorités publiques possèdent leurs propres idées quant à la scolarisation des Batwa. Chaque politique passe donc par la définition d'objectifs (accroître les effectifs des enfants Batwa scolarisés) qui vont eux-mêmes être définis à partir d'une représentation du problème, de ses conséquences et des solutions envisageables pour le résoudre (il faut rendre l'enseignement gratuit).

Muller (2000), expliquant la complexité entre l'action publique et les problèmes publics, montre pourquoi les politiques publiques ne sont pas en mesure de résoudre des

problèmes. Il l'explique tout d'abord parce que les acteurs ne parviennent pas à s'accorder sur la définition même des problèmes. Ensuite, parce qu'il n'y a jamais de consensus sur la chaîne causale qui produit le symptôme que l'on veut traiter. Enfin parce qu'on est en général incapable de mesurer sérieusement les effets de l'action publique sur la société (p. 195).

Nos résultats confirment que chaque catégorie d'acteurs possède ses propres idées sur la politique de développement et de scolarisation des Batwa, ainsi que sur les systèmes de représentation et d'action dans lesquels ces idées s'inscrivent. Ainsi, pour les ONG et les associations Batwa, les Batwa ne sont pas les acteurs de leur sort, c'est plutôt la société qui en est responsable. Pour les autorités publiques, les Batwa ne veulent pas s'adapter à la nouvelle vie. Elles considèrent que la gratuité de l'école primaire est suffisante pour inciter les enfants Batwa à fréquenter l'école, tandis que pour les ONG et les associations Batwa, d'autres mesures spécifiques sont nécessaires pour favoriser la scolarité. Puisqu'ils n'arrivent pas à s'entendre sur les raisons qui entravent la bonne intégration des Batwa, il est sans doute logique que chacun des acteurs privilégie ses propres stratégies qui, comme nous l'avons constaté, ne résolvent pas la problématique d'intégration des Batwa.

De plus, les résultats de tous les documents analysés montrent que les autorités publiques reconnaissent que les Batwa sont discriminés et sous-scolarisés. L'observation qu'elles font ne les conduit toutefois pas à prendre des mesures supplémentaires pour traiter ce problème. À ce propos, les autorités semblent se comporter conformément à la théorie de la non-décision. Cette dernière vise des situations où une action nouvelle est reconnue comme nécessaire dans le discours politique sans pour autant qu'aucune mesure ne soit prise pour la mettre en œuvre (Jobert, 1994). Depuis quelques années, chaque nouveau ministre de l'Éducation, chaque rapport officiel, proclament la nécessité d'infléchir le système éducatif burundais pour donner plus de place à l'éducation des Batwa, mais les solutions se font attendre.

En outre, le fonctionnement et les enjeux de chaque acteur (ONG, associations Batwa et gouvernement) expliquent aussi leurs divergences de stratégies dans la construction des actions destinées aux Batwa. En effet, ces trois catégories d'acteurs fonctionneraient comme des « forums ». Fouilleux (2000) précise qu'il s'agit d'un « "lieu" producteur d'idées et de représentations sur cette politique, qui peuvent être interprétées en fonction des règles du jeu du forum, des acteurs et des intérêts qui le composent et des rapports de force qui opposent ces différents acteurs » (p. 279).

Fouilleux a identifié quatre types de forums à savoir : le forum scientifique des spécialistes, le forum de la communication politique, le forum des professionnels et le forum des communautés politiques. Pour elle, chacun des forums va « travailler » et agir sur la nouvelle matrice cognitive et normative dans une perspective spécifique, suivant des logiques particulières et en fonction d'impératifs différents. Ainsi, dans nos analyses, nous avons identifié deux grands forums à savoir le « forum associatif » (ONG et Associations Batwa) et le « forum des communautés de politiques publiques » (les autorités publiques).

Le fonctionnement est différent d'un forum à l'autre. Comme nous l'avons souligné dans les pages précédentes, les idées produites à propos de la politique de scolarisation des Batwa sont de natures différentes, voire totalement opposées d'un forum à l'autre. Ainsi, dans le « forum associatif », l'objectif premier consiste à faire valoir auprès de la base et des pouvoirs publics sa propre vision de la politique de développement et de scolarisation des Batwa. L'impératif des actions spécifiques adressées directement aux Batwa oriente les règles de l'argumentation. Dans le « forum des communautés de politiques publiques » l'enjeu réside dans la construction d'un compromis social entre les trois composantes de la population burundaise, permettant de pérenniser ainsi la paix restaurée dans le pays.

Cependant, si ces différents forums obéissent à des logiques qui leur sont spécifiques, ils ne sont pas imperméables les uns aux autres. Certaines idées reprises dans le forum associatif sont reprises également dans le forum des communautés de politiques publiques. En effet, les résultats montrent que pour les associations Batwa et les ONG, si les Batwa sont pauvres et marginalisés, c'est en grande partie parce qu'ils manquent de terrains à exploiter dans un pays vivant essentiellement de l'agriculture, ce que les autorités semblent admettre aussi. Mais, même si le gouvernement reconnaît que les Batwa en ont besoin, l'octroi de ces terrains se fait toujours attendre, ce qui présente une illustration intéressante de l'écart qui peut exister entre les discours et les actes. Face à cette attitude des autorités publiques, on pourrait se demander pourquoi certains problèmes donnent effectivement lieu à des décisions et d'autres pas ?

Kingdon (1984) tente de répondre à cette question par son concept de « fenêtre d'opportunité ». Il part de l'idée selon laquelle les solutions ne sont pas *problem solving*, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas créées pour résoudre des problèmes particuliers et n'ont pas besoin de ces problèmes pour exister. La fenêtre est employée comme une métaphore comparant la mise à l'agenda au lancement d'une mission spatiale qui ne peut partir qu'à un moment limité dans le temps, où les planètes sont alignées. Si la mission n'est pas lancée durant cette fenêtre de tir, les astronautes et les ingénieurs doivent attendre la prochaine occasion. Ainsi, l'élection de Ndadaye Melchior à la présidence de la République au Burundi en 1993 et les changements qui ont suivi (attribution des terres cultivables aux Batwa) en sont un bon exemple. Après son assassinat, cette fenêtre qui était ouverte s'est vite refermée car non seulement on n'a pas continué la distribution des terres, mais certains Batwa ont même été chassés par leurs voisins.

Pour Kingdon (1984, p. 175), même si ces fenêtres sont rares, les changements majeurs de politique publique résultent de l'apparition de ces opportunités. Ainsi, les changements majeurs dans les politiques publiques destinées aux Batwa passeraient par l'apparition d'une opportunité politique comme celle de 1993.

Selon ce modèle de Kingdon, le politique est important non parce qu'il est producteur de solutions, mais parce que la condition du changement est impensable sans la variable politique. L'analyse des documents montre que la tradition socioculturelle est à l'origine des stéréotypes développés dans la société et a conduit à la définition des trois groupes dont

les rôles sociaux et statuts sont inégaux (Batwa potiers : bas statut, Hutu agriculteurs et Tutsi éleveurs : haut statut).

Selon Eagly et Steffen (1987), c'est la perception de cette inégalité dans la répartition des rôles qui serait à la base des stéréotypes. Pour eux, à partir de cette perception de la répartition des rôles, les individus se conformeraient aux attentes liées à leur rôle social et s'engageraient dans les activités cohérentes avec les rôles culturellement définis. Cette hypothèse permet notamment d'expliquer pourquoi les Batwa n'aiment pas cultiver la terre ou faire l'élevage du bétail, mais préfèrent la poterie même si ce métier rapporte peu d'argent. Elle aide aussi à comprendre l'échec des stratégies de certaines ONG qui privilégient l'octroi de terres cultivables ou de bétail aux Batwa, alors que culturellement, ils ne sont pas définis comme des agriculteurs ou des éleveurs.

L'analyse des documents montre que toutes les ONG se font passer pour des porte-paroles des Batwa. Pourquoi cette concurrence des porte-paroles ?

Cette concurrence pourrait être comprise comme un moyen pour chacune des ONG de s'approprier le terrain en vue de satisfaire ses intérêts. Toutefois, il nous semble que les ONG ne se mobilisent pas uniquement pour défendre des intérêts, elles le font également pour garantir la satisfaction de « causes » qui découlent d'un système de croyances partagées (la défense des droits des minorités) (Surel, 2010).

Dans cette perspective, les politiques spécifiques aux seuls Batwa seraient la conséquence d'une coalition d'acteurs partageant une même « vision du monde » fondée sur des principes normatifs très généraux. Les ONG opèrent dans un cadre d'interprétation du monde au sein duquel les droits humains occupent une place importante. Ainsi, les droits de la personne sont devenus une référence pour les revendications des minorités (y compris les Batwa) et les ONG sont les fervents défenseurs de ces droits.

L'analyse documentaire montre que les Batwa eux-mêmes se définissent comme peuple autochtone, et par conséquent différents des autres catégories de la population. Une telle affirmation renforce également les stéréotypes qui sont véhiculés dans la société et par ricochet leur marginalisation sociale. Peut-être une telle affirmation permet-elle aux Batwa de construire ensemble leur vision du monde (Jodelet, 1984) et de s'affirmer comme un groupe méritant un traitement particulier ? C'est donc aussi une forme d'affirmation de l'existence du groupe (Moliner & Vidal, 2003) et l'expression d'une forme de solidarité de tous les membres du groupe dans la recherche du changement social (« tous pour un, un pour tous ») (Légal & Delouvé, 2008). Ainsi, une modification de leur situation ne peut survenir que dans un cadre qui les implique tous.

Cependant, en assumant un tel discours, les Batwa participent eux-mêmes à l'entretien des stéréotypes qui les excluent. Ils se rapprochent dès lors des discours tenus par d'autres et qui entretiennent l'idée d'un « Mutwa incapable » souvent utilisée pour expliquer certaines attitudes et comportements des Batwa. À nos yeux, ce stéréotype résume tous les autres stéréotypes négatifs qui portent sur les Batwa et il est susceptible de faire obstacle aux politiques publiques en général et aux politiques éducatives en particulier, et cela à au moins deux niveaux.

D'une part, tel qu'il est répandu dans l'opinion publique, ce stéréotype stigmatisant rend certainement plus délicate l'intégration sociale et scolaire des Batwa, visée à terme par ces politiques. Étant donné que les préjugés impliquent le rejet de l'autre envers qui on entretient des sentiments négatifs (Leyens et al., 1996), cette présence d'attitudes défavorables à un groupe social détruit potentiellement les actions à envisager pour ce groupe.

D'autre part, il est probable que les Batwa ne se sentent pas concernés par le discours intégratif, tant ils ont le sentiment que celui-ci s'adresse au stéréotype « d'incapables ». Par ailleurs, ce dernier leur permet de justifier d'avance les échecs qu'ils risquent de connaître.

Ainsi, devant un combat qu'ils ne peuvent pas gagner, les Batwa préfèrent se résigner et considèrent leur situation comme une fatalité. Ces stratégies de désengagement ont cependant un coût puisque, d'une certaine manière, elles légitiment et perpétuent les inégalités (Miller & Kaiser, 2001).

En somme, notre analyse suggère que l'échec des politiques de scolarisation des Batwa repose au moins partiellement sur la représentation initiale de ce groupe et de sa place dans la société burundaise. À l'exception d'une ONG (Amnesty International), l'ensemble des acteurs auxquels nous nous sommes intéressés part du principe que les Batwa représentent une catégorie spécifique dans la société burundaise, distincte des autres en fonction de caractéristiques ethniques. Cette catégorisation ethnique s'accompagne de stéréotypes relatifs aux Batwa, qui les présentent le plus souvent comme un groupe paresseux, refusant de participer au développement de la société burundaise. Dans un tel contexte, des propositions d'intervention plutôt paternalistes (propositions du Gouvernement) ou de nature socioéconomique et socio-éducative (propositions des associations Batwa et des ONG) cohabitent. Notre point de vue est que même ces dernières propositions et interventions échouent dans leur objectif parce qu'elles entretiennent dans la définition du groupe cible (les Batwa) le stéréotype qui est à l'origine de leur exclusion. Autrement dit, en cautionnant des stéréotypes et des préjugés, les ONG et les autorités publiques enferment aussi les Batwa dans la marginalité. Bref, la discrimination des Batwa est construite, maintenue et parfois renforcée par le système social, même quand des initiatives y sont prises visant explicitement leur intégration.

Il semble donc que les stratégies fondées sur des affirmations qui condamnent d'avance les Batwa (ils sont incapables de se développer ou ils n'ont pas les capacités pour réussir) n'aident pas les Batwa à s'intégrer dans la société. Elles les enfoncent plutôt davantage dans leur exclusion. Cette analyse a été développée et nourrie empiriquement en référence à la situation des Batwa au Burundi, mais il est possible que le raisonnement et les hypothèses proposés ici puissent aider à comprendre des situations d'exclusion de groupes minoritaires ailleurs dans le monde.

3. Nouveaux apports, principales limites de la thèse et perspectives futures

Pour conclure, nous allons pointer quelques apports et les limites de ce travail avant d'ouvrir quelques pistes de recherche.

Ce travail a permis de trouver les réponses aux questions que nous nous posions. Dès le départ, nous avons souligné que notre recherche analyse de façon critique les arguments traditionnellement mobilisés pour expliquer les échecs des stratégies de scolarisation des Batwa du Burundi. En effet, cette étude a mis en évidence que l'obstacle majeur de la scolarisation des Batwa est que ces stratégies sont construites à partir d'une catégorisation ethnique du groupe Batwa, qui entretient la différence entre ceux-ci et le reste de la population burundaise, ce qui hypothèque toute politique d'intégration sociale et scolaire. Plus important encore, cette recherche a montré que les Batwa eux-mêmes et la plupart des intervenants en leur faveur, participent à la diffusion d'une telle représentation.

L'unanimité des différents acteurs (dans les textes analysés) sur la nécessité d'améliorer la scolarisation des Batwa prouve davantage que les résultats de cette recherche pourraient permettre à l'administration et aux ONG d'asseoir de nouvelles pratiques dans la construction de leurs projets d'éducation. La contribution de cette étude se situe aussi au niveau théorique. Ainsi, nous avons pu opérer un rapprochement entre les différentes approches théoriques (psychologie sociale et science politique), à la fois sur le plan théorique et méthodologique. Ce rapprochement a par la suite permis l'élaboration d'un modèle d'analyse permettant de confronter les différentes représentations et les stratégies des acteurs sur la base des mêmes variables.

Au niveau méthodologique, nous l'avons déjà signifié (chapitre 3), l'analyse documentaire que nous avons utilisée tout au long de notre processus de recherche s'est avérée efficace. En effet, il nous semble que dans le contexte socio-politique et politico-ethnique du Burundi, ni un questionnaire (la plupart des Batwa sont analphabètes) ni des interviews n'étaient des stratégies adéquates.

Enfin, étant donné que les écrits sur les inégalités sociales ou éducatives sont rares au Burundi, cette recherche ouvre de nouveaux sentiers à d'autres chercheurs qui souhaiteraient travailler sur ces différentes formes d'inégalités dans la société burundaise. Par ailleurs, comme nous l'avons souligné dans les pages précédentes, il semble que le raisonnement et les hypothèses proposées dans cette étude peuvent être transférables ailleurs dans le monde dans les pays qui connaissent le même phénomène d'exclusion de groupes minoritaires.

Bien que nous ayons tiré la conclusion que les stratégies de scolarisation des Batwa développées par les ONG et les autorités publiques sont construites en fonction de la représentation de ce groupe dans la société, nous reconnaissons qu'il est difficile de mesurer la relation de cause à effet entre les représentations et ces stratégies.

De plus, notre étude n'a exploité qu'une seule source de données : les documents ou les discours. Ce choix a été dicté par le fait que cette catégorie de données permettait d'accéder au discours produit en situation d'action concrète par tous les acteurs. En outre, la situation socio-politico-ethnique du moment ne permettait pas d'interviewer les décideurs éducatifs, les représentants des ONG ou les leaders Batwa pour enrichir les analyses. Toutefois, il semble qu'il aurait été intéressant de poursuivre le travail en recourant à d'autres méthodes de traitement des données comme l'analyse structurale des discours pour mieux repérer la présence des stéréotypes dans les différents discours.

De plus, il importe de souligner ici que l'hypothèse centrale de cette thèse n'a pas encore pu être complètement testée. Dans des recherches futures, il faudrait disposer de données sur des politiques dont le public est défini de façon positive pour voir si les résultats sont meilleurs. Après avoir travaillé sur les Batwa, il semble avéré que la manière dont la situation sur laquelle la politique veut agir détermine pour bonne partie l'efficacité de cette politique. Il serait donc intéressant de travailler sur un autre groupe présenté de façon positive par les politiques qui les visent (ex : les femmes) pour mettre à l'épreuve nos conclusions qui soutiennent qu'il faut favoriser les expressions des politiques qui valorisent les groupes cibles dans la société.

La seconde piste de recherche serait d'envisager l'extension de cette recherche dans des perspectives comparatistes pour les Batwa de la région des Grands Lacs ou d'autres groupes minoritaires présentant des stéréotypes puissants dans la société burundaise (les homosexuels, femmes, etc.) ou ailleurs dans le monde. Il serait intéressant de connaître les représentations de la population et des autorités politiques à propos d'autres groupes marginalisés ainsi que les stratégies envisagées pour améliorer leur sort.

Références bibliographiques

- Aboud, F.E. (1988). *Children and prejudice*. Oxford: Basil-Blackwell.
- Allport, G.W. (1954). *The nature of prejudice*. Reading, MA: Addison-Wesley.
- Ashmore, R.D., & Del Boca, F.K. (1981). Sex stereotypes and implicit personality Theory. In D.L. Hamilton (Ed.), *Cognitive processes in stereotyping and intergroup behavior* (pp. 1-35). Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum.
- Augoustinos, M., & Rosewarne, D.L. (2001). Stereotype knowledge and prejudice in children. *British Journal of Development Psychology*, 19, 143-156.
- Avigador, R. (1953). Étude expérimentale de la genèse des stéréotypes. *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 14, 154-168.
- Bahuchet, S. (1991). Les Pygmées d'aujourd'hui en Afrique centrale. *Journal des Africanistes*, 61(1), 5-35.
- Bandura, A. (2002). *Auto-efficacité. Le sentiment d'efficacité personnelle*. Bruxelles: De Boeck.
- Bardin, L. (2007). *L'analyse de contenu*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Baretto, M., & Ellemers, N. (2003). The effects of being categories: The interplay between internal and external social identities. In W. Stroebe & M. Hewstone (Eds.), *European Review of social psychology* (pp. 139-170). Chichester, UK: Wiley.
- Berkowitz, L. (1972). Frustrations, comparisons, and other sources of emotion aroused as contributors to social unrest. *Journal of Social Issues*, 28, 77-92.
- Berting, J. (2001). *Identités collectives et images de l'autre: les pièges de la pensée collectiviste*. Paris: CNRS Éditions.
- Bourhis, R.Y., Gagnon, A., & Moïse, L.C. (1994). Discrimination et relations intergroupes. In R.Y. Bourhis & J.P. Leyens (Eds.), *Stéréotypes, discriminations et relations intergroupes* (pp. 161-200). Liège: Mardaga.
- Bourhis, R.Y., & Leyens, J.P. (1994). *Stéréotypes, discrimination et relations intergroupes*. Liège: Mardaga.
- Bourgeois, R. (1957). *Banyarwanda et Barundi*. Bruxelles: Académie royale des sciences coloniales.
- Boussaguet, L. (2008). *La pédophilie, problème public. France, Belgique, Angleterre*. Paris: Dalloz.
- Boussaguet, L. (2010). Forums. In L. Boussaguet, S. Jacquot, & P. Ravinet (Eds.), *Dictionnaire des politiques publiques* (pp. 283-289). Paris: Presses des Sciences Po.
- Brewer, M. B., & Miller, N. (Eds.). (1984). *Groups in contact: The psychology of desegregation*. New York: Academic Press.
- Brown, R.P., & Pinel, E.C. (2003). Stigma on my mind: Individual differences in the experience of stereotype threat. *Journal of experimental social psychology*, 39(6), 626-633.
- Bruner, J.S., & Tagiuri, R. (1954). The perception of people. In G. Lindzey (Ed.) *Handbook of social Psychology* (Vol. 2, pp. 204-233). Cambridge, MA: Addison-Wesley.
- Capozza, D., & Volpato, C. (1994): Relations intergroupes : approches classiques et contemporaines. In J.P. Leyens & R. Bourhis (Ed.), *Psychologie sociale et relations intergroupes* (pp. 122-135). Liège: Mardaga.

- Charlier, J.E., & Moens, F. (2006). Juger l'arbre à ses fruits. In J.E. Charlier & F. Moens (Eds.), *Observer, décrire, interpréter* (pp. 105-114). Lyon: Institut national de recherche pédagogique.
- Chrétien, J.P. (2002). *Rwanda. Les médias du génocide*. Paris: Karthala.
- Chrétien, J.P. (1997). *Le défi de l'ethnisme*. Paris: Karthala.
- Clemens, E.S., & Cook, J.M. (1999). Politics and institutionalism: Explaining durability and change. *Annual Review of Sociology*, 25, 441-466.
- Cohen, M.D., March, J.G., & Olsen, J.P. (1972). A garbage can model of organizational choice. *Administrative science quarterly*, 17(1), 1-25.
- Corneille, O. (1997). La catégorisation sociale. In J. Ph. Leyens & L. Beauvois (Eds.), *La psychologie sociale : l'ère de la cognition* (Vol. 10, pp. 26-29). Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.
- Corneille, O., & Leyens, J.P. (1994). Catégories, catégorisation sociale et essentialisme psychologique. In R. Bourhis & J. P. Leyens (Eds.), *Stéréotypes, discrimination et relations intergroupes* (pp. 213-220). Liège: Mardaga.
- Crandall, C.S., & Stangor, M. (2000). Group identity-based self-protective strategies: The stigma of race, gender, and garlic. *European Journal of Social Psychology*, 30, 355-381.
- Crocker, J., Cornwell, B., & Major, B. (1993). The stigma of overweight: Affective consequence of attributional ambiguity. *Journal of Experimental social psychology*, 64, 60-70.
- Crocker, J., & Luthanen, R.K. (1992). Contingencies of self-worth: Progress and prospects. In W. Stroebe & M. Hewstone (Eds.), *European Review of social psychology* (Vol. 15, pp. 304-320). Chichester, UK: Wiley.
- Crocker, J., & Major, B. (1998). Reactions to stigma. The moderating effect of justifications. In M.P. Zanna & J.M. Olson (Eds.), *The Ontario symposium. The psychology of prejudice* (Vol. 7, pp. 239-314). Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum.
- Crocker, J., Steele, C.M., & Weber, R. (1983). Cognitive Structure and Stereotype Change. *Advances in Consumer Research*, 10, 459-463.
- Croiset, J.C., & Leyens, J.P. (2003). *Mauvaises réputations, réalités et enjeux de la stigmatisation sociale*. Paris: Armand Colin.
- Dambrun, M., Guimond, S., & Michinov, N. (2003). Les composantes automatique et contrôlée des préjugés ethniques. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, 16, 71-96.
- Deaux, K., & Ethier, K. (1998). Negotiating social identity. In J.K. Swim, & C. Stangor (Eds.), *Prejudice: The target's perspective* (pp. 301-323). New York: Academic Press.
- Debesse, M., & Mialaret, G. (1969). *Traité des sciences pédagogiques*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Désert, M. (2003). La menace du stéréotype. In J.C. Croizet & J.P. Leyens (Eds.), *Mauvaises réputations, réalités et enjeux de la stigmatisation sociale* (pp. 119-143). Paris: Armand Colin.
- Devine, P.G. (1989). Stereotyping and prejudice: Their automatic controlled components. *Journal of personality and social psychology*, 56, 5-18.
- Dollard J., Doob, L.W., Miller, N.E, Mowrer, O.H., & Sears, R.R. (1939). *Frustration and aggression*. New Haven, CT: Yale University Press.
- Dovidio, J.F., & Gaertner, S.L. (1986). *Prejudice, discrimination and racism*. Orlando, FL: Academic Press.
- Draelants, H. (2006). Le redoublement est moins un problème qu'une solution. Comprendre l'attachement social au redoublement en Belgique francophone. *Les Cahiers de Recherche en Éducation et Formation*, 52, 152-159.

- Duckitt, J. (2001). A dual-process cognitive-motivational theory of ideology and prejudice. *Advances in Experimental Social Psychology*, 33, 41-113.
- Duran, P. (1998). Le partenariat dans la gestion des fonds structurels: la situation française. *Pôle Sud*, 8(1), 114-139.
- Ellemers, N., Kortekass, S., & Ouwerkerk, J.P. (1999). Self-categorisation, commitment to the group and group self-esteem as related but distinct aspects of social identity. *European journal of Social Psychology*, 72, 371-380.
- Eagly, A.H. (1987). *Sex Differences in Social Behavior: A Social-Role Interpretation*. Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum.
- Eagly, A.H., & Steffen, V.J. (1987). Gender stereotypes stem from the distribution of woman and men into social roles. *Journal of personality and Social Psychology*, 46, 735-754.
- Erny, P. (1972). *L'enfant et son milieu en Afrique noire*. Paris: Payot.
- Erny, P. (2004). *L'éducation au Rwanda au temps des rois*. Paris: L'Harmattan.
- Fillieule, O. (2001). Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. *Revue française de science politique*, 51(1-2), 199-217.
- Finlay, K.A., & Stephan, W.G. (2000). Improving intergroup relations: The affects of empathy on racial attitudes. *Journal of Applied Social Psychology*, 30, 1720-1737.
- Fouilleux, È. (2000). Entre production et institutionnalisation des idées : la réforme de la politique agricole commune. *Revue française de science politique*, 50(2), 277-305.
- Gahama, J. (1989). *Le débat sur les chronologies royales au Burundi*. Atelier de pédagogie universitaire, Bujumbura.
- Gaertner, S.L., & Dovidio, J.F. (2000). *Reducing Intergroup Bias: the Common in group Identity Model*. Philadelphia, PA: Psychology Press.
- Gaertner, S.L., Mann, J., Murrell, A., & Dovidio, J.E. (1989). Reducing Intergroup Bias: The benefits of recategorization. *Journal of Personality and Social Psychology*, 57, 239-249.
- Georges, B. (Ed.). (2009). *Rwanda. Quinze ans après. Penser et écrire l'histoire du génocide des Tutsi*. Paris: Mémorial de la Shoah.
- Girard, R. (1982). *Le bouc émissaire*. Paris: Grasset.
- Goffman, E. (1963). *Stigma: Notes on the management of spoiled identity*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall.
- Hall, P.A. (1993). Policy Paradigm, Social Learning and the State. *Comparative Politics*, 25(3), 275-296.
- Harguindéguy, J.B. (2004). La coopération transfrontalière franco-espagnole face à ses contradictions. *Revue Études Internationales*, 35(2), 307-321.
- Hendry, J., & Seidl, D. (2003). The structuring and significance of strategic episodes: social system theory and the routine practices of strategic change. *Journal of management studies*, 40(1), 175-196.
- Heusch, L. (1971). *Pourquoi l'épouser?* Paris: Gallimard.
- Hoeffler, C., Ledoux, C., & Prat, P. (2010). Changement. In L. Boussaguet, S. Jacquot, & P. Ravinet (Eds.), *Dictionnaire des politiques publiques* (pp. 132-140). Paris: Presses des Sciences Po.
- Hogg, M.A., & Abrams, D. (1988). *Social identifications. A social psychology of intergroup relations and group processes*. London: Routledge.
- Hornsey, M.J., & Hogg, M.A. (2000). Intergroup similarity and subgroup relations: Some implications for assimilation. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 26(8), 948-958.
- Jabko, N. (2009). Chapitre 6. Le marché comme norme. *Académique*, 139-179.

- Jean, L. (1996). La démocratie à l'épreuve des pluralismes. *Revue française de science politique*, 46(2), 225-279.
- Jobert, B. (1994). *Le Tournant néolibéral en Europe*. Paris: L'Harmattan.
- Jobert, B., & Muller, P. (1987). *L'État et l'action*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Jodelet, D. (1984). Représentation sociale: phénomènes, concept et théorie. In S. Moscovici (Ed.), *Psychologie sociale* (Vol. 2, pp. 357-378). Paris: Presses Universitaires de France.
- Jost, J.T., & Banaji, M.R. (1994). The role of stereotyping in system-justification and the production of false consciousness. *British Journal of Social Psychology*, 33, 1-27.
- Jost, J.T., & Berguess, D.C. (2000). Attitudinal ambivalence and the conflict between group and system justification motives in low status groups. *Personality and social psychology*, 26, 21-45.
- Jost, J. T., Pelham, B. W., & Carvallo, M. R. (2002). Non-conscious forms of system justification: Implicit and behavioral preferences for higher status groups. *Journal of Experimental Social Psychology*, 38(6), 586-602.
- Joule, R.V., & Monteil, J.M. (Eds.), *Perspectives cognitives et conduites sociales* (Vol. 4, pp. 15-35). Neuchâtel-Paris : Delachaux & Niestlé.
- Kabura, F. (1970). Obstacles à l'évangélisation chez les Twa. *Au Cœur de l'Afrique*, 2.
- Kagabo, J.H. (1996). *Les Twa du Rwanda* (Mémoire de fin d'études), Université du Rwanda, Butare.
- Kashamura, A. (1973). *Famille, sexualité et culture. Essai sur les mœurs sexuelles et les cultures des peuples des grands Lacs africains*. Paris: Payot.
- Kingdon, J. (1984). *Agendas, Alternatives and Public Policies*. New York: Harper Collins.
- Klinger, L.J., Hamilton, J.A., & Cantrell, P.J., (2001). Children's perceptions of aggressive and gender-specific content in toy commercials. *Scientific Journal publishers*, 29(1), 11-20.
- Kuhn, T.S. (1970). *The structure of scientific revolutions* (2nd ed.). Chicago: University of Chicago Press.
- Lalonde, R.N., & Cameron, J.E. (1994). Behavioral responses to discrimination: A focus on action. In M.P. Zanna & J.M. Olson (Eds.). *The psychology of prejudice: The Ontario symposium* (Vol. 7., pp. 257-288). Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum.
- Lascoumes, P., & Le Gales, P. (2004). *Les instruments de l'action publique*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Légal, J.P., & Delouvé, S. (2008). *Stéréotypes, préjugés et discrimination*. Paris: Dunod.
- Lerner, M.J. (1980). *The belief in a just world: A fundamental delusion*. New York: Plenum Press.
- Lerner, M.J., & Milner, D.T. (1978). Just world research and the attribution process: Looking back and ahead. *Psychology bulletin*, 85(5), 1030-1051.
- Lemarchand, R. (1972). Power and stratification in Rwanda. Reconsideration. *Cahiers d'études Africaines*, VI(24), 592-610.
- Lewis, J. (2001). *Les Pygmées Batwa de la région des Grands Lacs*. Rapport. London: Minority Rights Group. En ligne <http://siteresources.worldbank.org/EXT/INSPECTION/PANEL/Resources/Annex24.pdf>
- Leyens, J.P., Yzerbyt, V.Y., & Schadron, G. (1996). *Stéréotypes et cognition sociale*. Liège: Mardaga.
- Leyens, J.P., & Yzerbyt, V.Y. (1992). The ingroup overexclusion effect: Impact of valence and confirmation on stereotypical information search. *European Journal of Social Psychology*, 22, 549-569.

- Lindblom, C.E. (1959). The science of muddling through. *Public Administration review*, 19(2), 79-88.
- Link, B.G., & Phelan, J.C. (2001). Conceptualizing stigma. *Annual Review of Sociology*, 27, 363-385.
- Linville, P.W., Fischer, G.W., & Salovey, P. (1989). Perceived distributions of the characteristics of in group and out group members: Empirical evidence and a computer simulation. *Journal of Personality and Social Psychology*, 57, 165-188.
- Lippman, W. (1922). *Public Opinion*. New York: McMillan.
- Locke, V. (1994). Automatic and controlled activation of stereotypes: Individual differences associated with prejudice. *British Journal of Social Psychology*, 33, 29-46.
- Lorenzi-Cioldi, F. (1988). Discriminations entre Soi et autrui et catégorisation sociale. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, 1, 239-256.
- Lugan, B. (1997). Nyanza, une capitale royale du Rwanda ancien. *Africa-Tervuren*, XXVI,(4), 1-13.
- Macrae, C.N., & Bodenhausen, G.V. (1998). Stereotype activation and inhibition. In R. Wyer (Ed.), *Stereotype activation and inhibition: Advances in social cognition* (Vol. 11, pp. 1-52). Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum.
- Major, B., McCoy, S.K., & Quinton, W.J. (2003). Prejudice and self-esteem: A transactional model. In W. Stroebe & M. Hewestone (Eds.), *European Review of Social Psychology*, 14, 77-104.
- Maquet, J.J. (1952). *Le problème de la domination Tutsi*. Bruxelles: Musée Royal du Congo-Belge.
- March, J.G., & Olsen, J.P. (2006). Elaborating the New Institutionalism. In R.A.W. Rhodes, S. Binder, & B. Rockman (Eds.), *The Oxford Handbook of Political Institutions* (pp. 3-20). Oxford: Oxford University Press.
- McGarty, C. (2001). Social Identity Theory does not maintain that identification produces bias, and Self-categorization Theory does not maintain that salience is identification: Two comments on Mummendey, Klink and Brown. *British Journal of Social Psychology*, 40(2), 173-176.
- Medin, D.L., & Schaffer, M.M. (1978). Context theory of classification learning. *Psychological Review*, 85, 207-238.
- Meister, A. (1966). *L'Afrique peut-elle partir ? Changement social et développement en Afrique orientale*. Paris: Seuil.
- Meyer, M. (2008). *Principia Rhetorica: Une théorie générale de l'argumentation*. Paris: Fayard.
- Miles, M.B., & Huberman, A. (2003). *Analyse des données qualitatives*. Bruxelles: De Boeck.
- Miller, C.T., & Croker, J. (2000). Coping with stigma and prejudice. In T.F. Heatherton, R.E. Kleck, M.R. & J.G. Hull (Eds.), *The social psychology of stigma* (pp. 243-272). New York: Guilford Press.
- Miller, C. T., & Kaiser, C. R. (2001). A theoretical perspective on coping with stigma. *Journal of social issues*, 57(1), 73-92.
- Miller, N., Pedersen, W., Earleywine, M., & Pollock, V.E. (2003). A theoretical model of triggered displaced aggression. *Personality and Social Psychology Review*, 7, 75-97.
- Moliner, P., & Vidal, J. (2003). Stéréotype de la catégorie et noyau de la représentation sociale. *Revue Internationale de psychologie sociale*, 1, 157-176.
- Mortier, R. (1963). Unité ou scission du siècle des Lumières. *Studies on Voltaire*, 26, 1207-21.
- Mucchielli, R., & Paillé, P. (2003). *L'analyse qualitative*. Paris: A. Colin.

- Muller, P. (2000). Analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique. *Revue française de science politique*, 50(2), 189-207.
- Muller, P. (2005). Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs. *Revue française de science politique*, 55(1), 155-187.
- Muller, P. (2010). Référentiel. In L. Boussaguet, S. Jacquot, & P. Ravinet (Eds.), *Dictionnaire des politiques publiques* (pp. 555-562). Paris: Presses des Sciences Po.
- Muller, P., & Jobert, B. (1987). *L'État et l'action*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Muller, P., & Surel, Y. (1998). *L'Analyse des politiques publiques*. Paris: Éditions Montchrestien.
- Muzungu, B. (2003). *Histoire du Rwanda précolonial*. Paris: L'Harmattan
- Mworooha, E. (1989). *Histoire du Burundi des origines à la fin du XIXe siècle*. Paris: Hatier.
- Ndimurukundo, N. (1986). *Éducation de base au Burundi. L'école primaire et l'école yaga-mukama, structure, fonctionnement et impact social* (Thèse de doctorat non publiée), Université René Descartes, Paris.
- Nditije, C. (2002). Étude sur la situation des enfants Batwa. UNESCO – Bujumbura, *Forum mondial sur l'éducation*, Dakar, Sénégal.
- Neal, M., Chapman, N., Ingersoll-Dayton, B., & Emlen, A. (1990). Absenteeism and stress among employed caregivers of the elderly, disabled adults, and children. In D. Biegel & A. Blum (Eds.), *Aging and Caregiving: Theory, Research, and Policy* (pp. 160-183). Newbury, CA: Sage.
- Nickerson, R.S. (1998). Confirmation bias: A ubiquitous phenomenon in many guises. *Review of General Psychology*, 2(2), 175-220.
- Ntabahungu, J. (1989). *La place des astridiens dans la vie socio-économique du pays et leur rôle dans la lutte pour l'indépendance* (Mémoire de fin d'études), Université du Burundi, Bujumbura.
- Nzikoruriho, G. (1992). *Contribution à l'étude des facteurs qui handicapent la scolarisation des Twa du Burundi* (Mémoire de fin d'études), Université du Burundi, Bujumbura.
- Palier, B. (2003). Gouverner le changement des politiques de protection sociale. In Favre, P., Hayward, J. et Schemeil, Y. (Eds.), *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca* (pp. 163-179). Paris, Presses de Sciences Po.
- Palier, B., Surel, Y. et al. (2007). *L'Europe en action : l'eupéanisation dans une perspective comparée*. Paris: L'Harmattan.
- Pettigrew, T.F. (1986). The intergroup contact hypothesis reconsidered. In M. Hewstone & R.J. Brown (Eds.), *Contact and conflict in intergroup encounters* (pp. 169-195). Oxford: Basil Blackwell.
- Pettigrew, T.F. (1998). Intergroup contact theory. *Annual Review of Psychology*, 49, 65-85.
- Pettigrew, T.F., & Tropp, L.R. (2000). Does intergroup contact reduce prejudice? Recent meta-analytic findings. In S. Oskamp (Ed.), *Reducing prejudice and discrimination. The Claremont Symposium on Applied Social Psychology* (pp. 93-114). Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum.
- Piniau, B. (1992). *Congo-Zaïre, 1874-1981: la perception du lointain*. Paris: L'Harmattan.
- Polycarpou, M.P., Batson, C.D., Harmon-Jones, E., Imhoff, H.J., Mitchener, E.C., & Bednar, L.L. (1997). Empathy and attitudes: Can feeling for a member of a stigmatized group improve feelings toward the group? *Journal of Personality and Social Psychology*, 72, 105-118.
- Posner, M.I., & Keele, S.W. (1968). On the genesis of abstract ideas. *Journal of Experimental Psychology*, 77, 353-363.

- Radaelli, C.M. (2000). Logiques de pouvoirs et récits dans les politiques publiques de l'Union européenne. *Revue française de science politique*, numéro spécial : les approches cognitives des politiques publiques, 50(2), 255-275.
- Ravinet, P. (2010). Fenêtre d'opportunité. In L. Boussaguet, S. Jacquot, & P. Ravinet (Eds.), *Dictionnaire des politiques publiques* (pp. 274-282). Paris: Presses des Sciences Po.
- Rokeach M. (1960). *The open and closed mind: investigations into the nature of belief systems and personality systems*. New York: Basic Books.
- Rosch, E. (1975). Cognitive representation of semantic categories. *Journal of Experimental Psychology*, 104, 192-233.
- Rothbart, M., & John, O.P. (1985). Social categorization and behavioral episodes: A cognitive analysis of the effects of intergroup contact. *Journal of Social Issues*, 41, 81-104.
- Rothbart, M., & Taylor, M. (1992). Category labels and social reality: Do we view social categories as naturel kinds? In G. Semin & K. Fiedler (Eds.), *Language interaction and social cognition* (pp. 11-36). London: Sage.
- Ryckmans, P. (1931). *Dominer pour servir*. Bruxelles: Dewit.
- Sabatier, P.A. (1998). The Advocacy Coalition Framework: Revisions and Relevance for Europe. *Journal of European Public Policy*, 5, 98-130.
- Sabatier, P. A., & Jenkins-Smith, H. C. (Eds.). (1993). *Policy change and learning: An advocacy coalition approach*. San Francisco: Westview Press.
- Sabatier, P. A., & Schlager, E. (2000). Les approches cognitives des politiques publiques: perspectives américaines. *Revue française de science politique*, 50(2), 209-234.
- Schnaper, D. (1989). Rapport à l'emploi, protection sociale et statuts sociaux. *Revue française de sociologie*, 40(1), 3-29.
- Schadron, G., & Yzerbyt, V. (1993). Les stéréotypes et l'approche de la jugeabilité sociale: Un impact des stéréotypes sur le jugement indépendant de leur contenu. In J.L. Beauvois, R.V. Joule & J.M. Monteil (Eds), *Perspectives cognitives et conduites sociales* (Vol. 4, pp. 15-35). Neuchâtel-Paris: Delachaux & Niestlé.
- Sherif, M. (1966). *Group Conflict and Cooperation: Their Social Psychology*. London: Routledge & Kegan.
- Sidanius, J. (1993). The psychology of group conflict and the dynamics of oppression: A social dominance perspective. In S. Iyengar & W.J. McGuire (Eds.), *Explorations in political psychology* (pp. 183-219). Durham, NC: Duke University Press.
- Sidanius, J., & Pratto, F. (1993). The inevitability of oppression and the dynamics of social dominance. In P.M. Sniderman, P.E. Tetlock, & E.G. Carmines (Eds.), *Prejudice, Politics, and The American Dilemma* (pp.158-168). Stanford: Stanford University Press.
- Sidanius, J., & Prato, F. (1999). *Social dominance*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Sidanius, J., & Pratto, F., Federico, C., & Levin, S. (2001). Legitimizing Ideologies: The Social Dominance approach. In J. Jost and B. Major (Eds.), *The Psychology of Legitimacy: Emerging perspectives on Ideology, Justice, and Intergroup Relations* (pp. 307-331). Cambridge: Cambridge University Press.
- Smith, H.J., & Ortiz, D.J. (2002). Is it just me? The different consequences of personal and group relative deprivation. In I. Walker & H.J. Smith (Eds.), *Relative deprivation. Specification, development and integration* (pp. 88-102). Cambridge: Cambridge University Press.
- Smith, F.J., & Mackie, G. (1995). Insulin normalization as an approach to the pharmacological treatment of obesity. *Obesity Research*, 3(S4), 591S-603S.

- Smouts, M.C. (1998). Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories. *Politique étrangère*, 64(1), 150-154.
- Snyder, M., & Meine, P. (1994). Stereotyping of the elderly: A functional approach. *British Journal of Social Psychology*, 33, 63-82.
- Stephan, W.G., & Stephan, C.W. (1985). Intergroup anxiety. *Journal of Social Issues*, 41, 157-175.
- Steele, C.M., Spencer, S.J., & Aronson (2002). Contending with group image: The psychology of stereotype and social identity threat. In M. Zanna (Ed.), *Advances in experimental social psychology* (Vol. 34, pp. 379-440). San Diego, CA: Academic Press.
- Surel, Y. (2000). The Role of Cognitive and Normative Frames in policy-Making. *Journal of European Public Policy*, 7(4), 495-512.
- Surel, Y. (2010). Approches cognitives. In L. Boussaguet, S. Jacquot, & P. Ravinet (Eds.), *Dictionnaire des politiques publiques* (pp. 90-98). Paris: Presses des Sciences Po.
- Tajfel, H. (1972). La catégorisation sociale. In S. Moscovici (Ed.), *Introduction à la psychologie sociale* (Vol. 1, pp. 272-302). Paris: Larousse.
- Tajfel, H. (1978). *Intergroup Behaviour: Group perspectives*. In H. Tajfel & C. Fraser (Eds), *Introducing Social Psychology* (pp. 118-129). Harmondsworth: Penguin Books Ltd.
- Tajfel, H. (1981). Social stereotypes and social groups. In J.C. Turner & H. Giles (Eds.), *Intergroup Behaviour* (pp. 144-167). Oxford: Blackwell.
- Tajfel, H., & Turner, J.C. (1986). The social identity theory of intergroup behaviour. In S. Worchel & W. Austin (Eds), *Psychology of intergroup relations* (Vol. 2, pp. 7-24). Chicago: Nelson-Hall.
- Tajfel, H., & Wilkes, A. L. (1963). Classification and quantitative judgement. *British Journal of Psychology*, 54(2), 101-114.
- Taylor, D.M., Wright, S.C., & Porter, L.E. (1994). Dimensions of perceived discrimination: The personal/group discrimination discrepancy. In M.P. Zanna & J.M. Olson (Eds.), *The psychology of prejudice: The Ontario symposium* (Vol. 7, pp. 233-255). Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum.
- Taylor, S.E. (1981). A categorization approach to stereotyping. In D.L. Hamilton (Ed.), *Cognitive processes in stereotyping and intergroup behaviour* (pp. 83-104). Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum.
- Turner, J.C. (1987). *Rediscovering the social group: A self-categorization theory*. New York: Basil Blackwell.
- Vidal, C. (1973). Colonisation et decolonisation du Rwanda: la question Tutsi-Hutu. *Revue française d'Études Politiques Africaines*, 91, 32-47.
- Vinake, W.E. (1957). Stereotypes as social concepts. *Journal of Social Psychology*, 46, 229-243.
- Warrilow, F. (2008). *Le droit d'apprendre: l'éducation des Batwa dans la région des grands Lacs. Rapport*. London: Minority Rights Group. En ligne <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opensslpdf.pdf?reldoc=y&docid=4946709e2>
- Willame, J. C. (1995). *Aux sources de l'hécatombe rwandaise*. Paris: L'Harmattan.
- Worchel, S. (1986). Intergroup conflict and perceptions of the out group. *International Society of Political Psychology*: Amsterdam, The Netherlands.

Les textes analysés

- Accord d'Arusha. (2000). Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation des Burundais. Arusha.
- Action Batwa (2005). Pour une intégration des Batwa dans la société burundaise. Présentation d'un plan durable en vue de venir en aide à cette population. Bujumbura.
- Action Batwa (2010). La part d'«Action Batwa » et la contribution d'une assistante sociale dans l'encadrement des femmes et filles Batwa. Bujumbura.
- Amnesty International (2010). Un regard sur la communauté oubliée Batwa du Burundi. Bujumbura.
- Leaders Batwa (2011). Atelier sur le programme d'information sur la justice de transition et les résultats des consultations Nationales. Bujumbura.
- Ministère de l'Éducation du Burundi (2009). Réponse du Gouvernement aux recommandations de l'ONU. Bujumbura.
- Ministère de l'Éducation du Burundi (2011). Problématique de réinsertion socioéconomique et politiques des Batwa. Bujumbura.
- Ministère de l'Éducation du Burundi (2008-2015). Rapport national de développement de l'éducation. Bujumbura.
- Minority Rights Group (2010). Indénombrables les vies cachées des femmes Batwa. Londres.
- UCEDD (2004). Groupe de travail sur les minorités. Genève.
- Unipruba (2009). La situation des Batwa du Burundi. Bujumbura.
- Unipruba (2011). Rapport alternatif présenté par Unissons-nous pour la promotion des Batwa du Burundi. Bujumbura

Sigles et abréviations

MRG : *Minority Rights Group*

OAG : Observatoire de l'Action Gouvernementale

OIT: Organisation Internationale du travail

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PSDEF : Plan Sectoriel de Développement de l'Éducation et de la Formation

RDC : République Démocratique du Congo

TNS: Taux Net de Scolarisation

TBS : Taux Brut de Scolarisation

UCEDD : Union Chrétienne des Déshérités

UNICEF : Office des Nations Unies pour l'Enfance

UNIPROBA : Unissons-nous pour la Promotion des Batwa

Liste des tableaux

Tableau 1. Recrutement des élèves dans le groupe scolaire d'Astrida	34
Tableau 2. Grille d'analyse des résultats	114
Tableau 3. Résultats d'« Action Batwa »	136
Tableau 4. Résultats de <i>Minority Rights Group</i> (2010).....	144
Tableau 5. Résultats d'Amnesty international (2010)	148
Tableau 6. Résultats pour toutes les ONG.....	150
Tableau 7. Résultats d'« Uniproba »	162
Tableau 8. Résultats de « UCEDD » (2004)	166
Tableau 9. Résultats des leaders Batwa (2011)	170
Tableau 10. Résultats pour toutes les associations Batwa	171
Tableau 11. Tableau de synthèse de l'analyse de réponse du gouvernement du Burundi à l'ONU (2009).....	176
Tableau 12. Résultats pour la tribune des droits de l'homme (2011)	180
Tableau 13. Résultats pour l'Accord d'Arusha (2000).....	186
Tableau 14. Résultats pour les autorités publiques	192
Tableau 15. Résultats pour toutes les catégories d'acteurs	194

Liste des figures

Figure 1. Les Batwa ne boivent la bière que dans une cuvette	43
Figure 2. Les Batwa vivent dans des huttes	44
Figure 3. Illustration d'un grand pot et d'un pot moyen	46
Figure 4. Schéma synthèse de la littérature	54
Figure 5. Lien entre les trois concepts.....	65
Figure 6. Schéma de synthèse de l'analyse des résultats.....	195

Annexes

I. Rapports et discours des Batwa

1. La situation des Batwa du Burundi (Nicayenzi, 2009)

À trois jours de la célébration de la Journée Internationale des Populations Autochtones, les Batwa du Burundi indiquent qu'ils ne sont pas traités au même pied d'égalité que les autres composantes ethniques du Burundi notamment dans les domaines de l'éducation, l'accès à l'habitat décent ainsi qu'à la représentativité dans les institutions du pays. L'association Unissons-nous pour la Promotion des Batwa (UNIPROBA) demande au gouvernement burundais de respecter les droits qui sont reconnus aux populations autochtones. C'est ce qu'a indiqué la présidente de l'UNIPROBA, Mme Libérate NICYENZI, au cours d'une conférence de presse qui a eu lieu ce 06 Août 2009.

Selon Libérate Nicayenzi, présidente de l'association UNIPROBA (Unissons-Nous Pour la Promotion des Batwa), les autochtones burundais sont depuis longtemps victimes de plusieurs aléas socio-politiques. Les Batwa du Burundi constituent une minorité particulière car ils ne représentent qu'environ 1 % de la population. « Cette minorité qui devait dans l'ordre normal des choses être protégée et sauvegardée comme une pierre précieuse est, au contraire, marginalisée, opprimée, discriminée et laissée à elle-même », affirme-t-elle.

Jadis, dit-elle, les Batwa étaient des habitants de la forêt, avec la déforestation progressive, la constitution des parcs et des réserves naturelles ainsi que le souci pour la protection de l'environnement, ils ont été forcés de quitter la forêt.

Ils n'ont été ni avertis ni indemnisés pour qu'ils puissent s'intégrer dans une autre vie en dehors de la forêt, martèle cette femme parlementaire. Vivants de la cueillette, de la chasse, la pêche, la nouvelle vie qui venait de leur être imposée les ont conduit à la débauche, à la pauvreté sans égale, à la vie d'errance, à la politique de la main tendue et à d'autres sortes de violences, poursuit-elle. En toute logique, les auteurs de la destruction de leur demeure (en l'occurrence les autorités administratives) auraient mis sur pieds des mécanismes d'encadrement, d'intégration, de réinstallation, d'indemnisation et de suivi. Mais cela n'a jamais été la préoccupation des décideurs, dit-elle avec regret.

L'éducation est l'unique clef qui ouvre les portes du développement. Mais depuis l'arrivée des missionnaires et l'introduction de l'école, cette clef détenait les seuls enfants Tutsi et Hutu comme s'ils étaient les seuls enfants du pays. L'exclusion des enfants Batwa dans le système éducatif explique à suffisance leur exclusion dans tous les secteurs de la vie nationale. « Pis encore, se voyant devant un combat inégal, les Batwa ont préféré se résigner et ont considéré leur situation comme une fatalité », a-t-elle dit.

Libérate Nicayenzi note que la chasse est aujourd'hui prohibée, la pêche à l'hameçon a fait place aux matériels modernes, l'argile destinée à la poterie est devenue une matière première pour les tuiles et les briques, la médecine traditionnelle n'est plus pratiquée. Avec tristesse, elle constate que la modernisation de la vie et les progrès technologiques ont placé les Batwa dans « un cahot du désespoir ».

Conscients de la discrimination dont ils sont victimes sur tous les plans, affirme-t-elle, les Batwa du Burundi ont été à l'origine de la création des organisations regroupant les autochtones de la région, en général, et du Burundi, en particulier. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'aujourd'hui des voix s'élèvent un peu partout pour réclamer le respect des droits les plus fondamentaux de cette composante de la population. Fondée en 1999 et agréée par le gouvernement burundais en juin 2003, l'UNIPROBA est parvenue à se créer un cadre d'échanges et de collaboration.

Libérate Nicayenzi reconnaît, toutefois, que des progrès commencent à se faire sentir. « Un texte du gouvernement burundais confère à la communauté Batwa trois places au parlement, 3 places au sénat et promet la participation des Batwa dans différentes commissions mises sur place pour la gestion du pays ». Libérate Nicayenzi, qui siège aujourd'hui à l'assemblée nationale burundaise au nom de cette loi, déplore l'inaction des autres femmes autochtones : Partout, on observe une très faible représentativité des femmes autochtones. Dans presque toutes les organisations regroupant les autochtones, on y trouve moins de 5% de femmes. Je profite de cette occasion pour plaider la cause des femmes autochtones. Elles doivent suivre les autres femmes dans la grande marche vers une émancipation éclairée. Les bailleurs, les organisations nationales et internationales doivent donc les appuyer.

2. Rapport alternatif présenté par Unissons-Nous Pour la Promotion des (octobre 2011)

Au Burundi, les Batwa constitue le groupe ethnique minoritaire et autochtone avec les caractéristiques essentielles suivantes : Ils représentent plus ou moins 1% de la population burundaise à côté des Bahutu et des Batutsi. Ils ont été toujours marginalisés et discriminés autant par les Bahutu que par les Batutsi. Ils ont toujours habité à l'écart des autres, partagé très peu d'activités sociales, politiques et économiques avec les autres composantes ethniques de la société burundaise. Les Batwa en ont toujours été exclus des collines. Beaucoup de Batwa n'ont jamais possédé de terres ni de bétail qui constituent, aux yeux des Burundais, la principale richesse pour la survie et la progéniture, et qui confèrent un statut social plus ou moins valorisant. Loin d'améliorer leur statut social, économique et politique, les activités de développement n'ont jamais pris en compte les problèmes de cette communauté longtemps laissée à elle-même et regroupant une population vulnérable, à qui il faut un programme de développement particulier. Pour résumer cette situation de pauvreté chez les Batwa du Burundi, quelques éléments indicatifs sont repris ci-dessous :

Éducation : le nombre d'enfants qui fréquentent et restent à l'école primaire et secondaire est très bas ; le nombre d'étudiants dans les différentes universités du pays est un grand indicateur de la pauvreté chez cette communauté : seuls quatre Batwa ont terminé les études universitaires, tandis que sept sont encore en formation.

Santé : très peu de Batwa se font soigner dans les centres de santé ou hôpitaux. Revenus : autrefois, les Batwa vivaient de la chasse, de la cueillette, de la forge et de la poterie. Actuellement, la diminution excessive des forêts, l'interdiction de la chasse, l'impossibilité de pratiquer la cueillette, la substitution des ustensiles de cuisine en argile par des casseroles en acier, ont anéanti les sources de revenus des Batwa. La terre, principale source de revenus pour plus de 90% de Burundais, leur est inaccessible.

Habitat : très peu de Batwa ont un habitat décent.

Émancipation féminine : les femmes Batwa restent à l'écart des autres femmes burundaises ; pas de cadre de rencontre entre femmes Batwa pour traiter leurs problèmes, ignorance totale des lois qui les protègent (Code des Personnes et de la Famille) ; très peu de filles Batwa sont inscrites et restent à l'école, etc..

SIDA : polygamie et concubinage, utilisation incontrôlée des objets tranchants, ignorance totale d'information sur cette maladie, etc..

Évolutions récentes

Après la colonisation, rien n'a été fait pour que les Batwa sortent de la coquille de la pauvreté dans laquelle ils sont enfermés, ce qui a directement contribué au renforcement de la marginalisation, la discrimination et la déconsidération de ceux-ci. C'est aussi le cas de certaines d'ONG (locales et/ou internationales) travaillant au Burundi actuellement dans l'optique de la promotion de toutes les couches de la population burundaise, mais qui ne mènent pas d'actions concrètes en faveur des Batwa. Le mouvement des associations œuvrant pour la promotion et la protection des droits des Batwa a été tardif ; cela était dû au manque d'intellectuels issus de cette communauté et au manque d'intérêts des non Batwa à l'intégration socioéconomique de cette catégorie sociale longtemps marginalisée et discriminée. Ce n'est qu'en 1999 qu'une organisation purement des Batwa (UNIPROBA : Unissons- nous pour la Promotion des Batwa) est née, elle fut agréée à travailler légalement en juin 2003. L'objet de la fondation de cette association était que les leaders Batwa (fondateurs), soucieux de la situation de marginalisation et de discrimination dans laquelle sont leurs confrères, voulaient et veulent encore que ces derniers soient traités au même pied d'égalité que tout autre burundais. L'organisation travaille donc principalement pour cette Communauté des Batwa.

Les principaux objectifs de cette organisation sont : promouvoir le respect envers les Batwa (élimination de la discrimination et la marginalisation) ; promouvoir la scolarisation des enfants Batwa ; promouvoir leur habitat ainsi que l'accès aux soins de santé primaires ; plaider pour l'octroi des terres aux nombreuses familles Batwa qui n'en disposent pas ; promouvoir l'égalité des genres (en effet, les femmes Batwa sont doublement marginalisées : d'une part, par les autres ethnies, et d'autre part, au sein de leur foyer par

les maris) ; plaider pour la participation des Batwa dans les institutions de prise de Décisions. La mobilisation et la sensibilisation des Batwa pour la scolarisation de leurs Enfants, l'intégration socio-économique et politique des Batwa, la plaidoirie auprès des décideurs pour l'octroi des terres aux Batwa, la mise en place d'activités génératrices de revenus. Malgré cela, l'UNIPROBA a gagné rapidement la confiance de pas mal de donateurs et a pu mettre en exécution certaines actions en faveur des Batwa notamment : L'organisation d'une journée culturelle pour sensibiliser l'opinion tant nationale qu'internationale sur les droits des Batwa, avec un financement de l'ambassade des États-Unis d'Amérique au Burundi ; La distribution du petit bétail aux Batwa en province Muramvya et octroi de micro- crédits sous le financement de Norvégien Church Aïd ; La distribution des houes et semences maraîchères aux communautés Batwa avec l'appui de la FAO ; La distribution du matériel scolaire et uniformes aux enfants du primaire (chaque année et cela depuis qu'UNIPROBA existe et au moins dans 10 provinces par an), grâce aux financements de Christian Aïd Burundi, Norvégien Church Aïd, le Fonds Volontaires pour les Populations Autochtones, ICCO, TROCAIRE ; La participation à beaucoup de formations en matière des droits de L'homme, conférences régionales et internationales au sein du système des Nations Unies ; L'UNIPROBA a effectué une enquête sur la situation foncière des Batwa sous le financement de IWGIA, et produire un rapport qui sert de base pour un plaidoyer dans le domaine foncier.

Distribution des terres aux Batwa : Distribution des chèvres aux Batwa, appui de la scolarisation des élèves filles Batwa du secondaire, assistance judiciaire des Batwa, enquête sur l'accès à la justice pour les Batwa Certains de ses objectifs sont en cours de réalisation grâce à son expérience relative au plaidoyer (résultats palpables obtenus jusque-là), notamment : nous enregistrons aujourd'hui beaucoup d'enfants Batwa qui sont inscrits à l'école, même si la plupart d'entre eux abandonnent faute de moyens financiers (frais scolaires au secondaire, manque d'aliments au primaire, ...) des terres ont été octroyées dans quelques provinces du pays grâce à la plaidoirie de l'organisation ; d'ailleurs, l'UNIPROBA a mené une étude sur la situation foncière dans six provinces, laquelle se fait actuellement dans les autres provinces) pour déterminer l'ampleur du problème foncier chez les Batwa, afin de soumettre au Gouvernement des données plus fiables; la communauté Batwa a 3 sièges au Sénat et 3 à l'Assemblée Nationale; UNIPROBA possède un représentant à la Commission Nationale des Terres et autres Biens(CNTB); UNIPROBA possède aussi un représentant à l'inspection Générale de l'État. N.B : Ces personnes Batwa qui sont dans ces institutions est le résultat du travail de plaidoyer et de lobbying ainsi que la sensibilisation effectué par l'UNIPROBA.

De plus, ces personnes jouent un rôle prépondérant dans le plaidoyer pour le respect des Droits des Batwa. Même si un pas important a été franchi, des problèmes ne manquent pas surtout en matière des droits humains : violences faites aux femmes et aux enfants ; enfants qui ne sont pas scolarisés ; beaucoup de familles Batwa sont chassées injustement de leurs terres (juridictions partiales à l'endroit de cette ethnie ; sans oublier que faute d'intellectuels Batwa pouvant faire partie de ces juridictions ou défendre les droits de leurs confrères, l'injustice est monnaie courante) ; les mariages légaux sont quasi-absents, les femmes sont

congédiées au gré de leurs maris ; beaucoup de Batwa ne connaissent pas les échelons administratifs où exprimer leurs doléances ; beaucoup n'ont pas de carte d'identité que tout citoyen du pays en âge majeur doit avoir ; etc.. La lutte est encore longue, surtout que les gouvernements qui se sont succédés n'ont pas pensé mettre en œuvre des actions spécifiques de nature à alléger le fardeau que portent les Batwa en matière de pauvreté, de marginalisation et de discrimination. C'est surtout le rôle d'UNIPROBA d'intervenir pour que d'autres organisations éprises de justice, ainsi que le gouvernement burundais puissent s'impliquer dans le processus d'intégration sociale, économique et politique de cette communauté longtemps laissée à elle-même

Les violations des Droits de l'Homme au Burundi

On Continue à observer différentes violations des Droits des Batwa alors que le Burundi est un pays qui adhère à la Charte Africaine des Droits de L'homme et des Peuples et a inscrit dans sa Constitution des références qui sont bien claire en matière de protection des Droits de tous les citoyens. On peut noter notamment que le Burundi reconnaît que « Toute personne a droit à la jouissance des droits et libertés reconnus et garantis dans la présente Charte sans distinction aucune, notamment de race, d'ethnie, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou toute autre opinion ; d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou toute autre situation ».

L'article 22 de la loi fondamentale stipule que « Tous les citoyens sont égaux devant la loi, qui leur assure une protection égale. Nul ne peut être l'objet de discrimination du fait notamment de son origine , de sa race , de son ethnie , de son sexe , de sa couleur , de sa langue , de sa situation sociale , de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ou du fait d'un handicap physique ou mental ou du fait d'être porteur du VIH/Sida ou toute autre maladie incurable ». Cependant on assiste qu'en terme des droits de L'homme, la situation des Batwa est très alarmante et on enregistre des tueries extrajudiciaires, la question de manque des terres, des violences faites aux filles et aux femmes, des prisonniers Batwa qui croupissent en douceur dans les prisons etc. Le tableau suivant reflète certaines réalités : les cas d'assassinat des membres de cette communauté Batwa. Pendant la période de 2010 à Mars 2011, sept membres de la communauté Batwa ont été assassiné comme le montre le tableau suivant : N.B : Une jeune fille Mutwa communément appelée une bonne vient d'être torturée par sa patronne en la brulant par le simple fait qu'elle réclamait son salaire.

Malheureusement, cette patronne de la commune Musaga de Bujumbura mairie est libre et ne s'inquiète de rien Les Batwa connaissent une oppression et l'absence d'une justice équitable. Beaucoup d'exemples sont à signaler : Cas Maribicuro de Muramvya (ce MARIBICURO a été tué en 2004, UNIPROBA a engagé un avocat pour cette affaire, mais ce procès n'a rien produit, les auteurs sont toujours en liberté), cas de Kirundo (44 maisons des Batwa ont été incendiées, rien n'a été fait pour rétablir les victimes dans leurs droits) ,cas de Gahombo-Kayanza (3 Batwa ont été tués et une trentaine de maisons brulées, l'affaire a été foulée dans la boue), cas de Mutaho (un procès gagné par les Batwa en 1973 n'a pas été exécuté, il est encore en suspens à la cour suprême bientôt 2 ans), les

emprisonnements des Batwa sans motifs fondés sont fréquents. Ceux qui sont en prison n'ont pas de dossiers, ils n'obtiennent des sortis faute de tenues de prisonniers, ils ne reçoivent pas de visite de leurs familles (la majorité des prisonniers Batwa sont des jeunes). Dans les pages qui suivent, nous allons voir quelques détenus qui croupissent dans les prisons sans savoir à quel Saint se vouer. Le cas le plus parlant est celui du 18/08/2011 où un Sénateur Mutwa du nom de Vital BAMBANZE, et un agent Mutwa de l'inspection Générale de l'État du nom de HABIMANA Léonard ont été tabassés par les éléments de la police et du service de renseignement pour avoir dénoncé le commerce illicite du carburant sous la couverture de ces mêmes éléments.

À Bururi Matana Mazoya a été assassiné, accusé d'être un bandit qualifié Gitega Giheta. 1 1 cas d'assassinat et 3 blessés sous prétexte qu'ils sont des voleurs. N.B : Ces derniers avaient passé la nuit dans un ménage après une fête qui se passait aux environs. Bubanza Mpanda 1 Celui-ci a demandé d'être hébergé et a été assassiné après avoir été accusé par le Chef de colline qu'il est bandit. À Kayanza Gahombo, 3 ont été attaqués dans leur site habitation Kirundo Busoni 1 Assassiné après avoir été accusé de banditisme. Les préoccupations principales en termes de droits de l'homme. Les Batwa subissent différentes violations des droits de L'homme. Cette vulnérabilité des Batwa est donc liée aux facteurs historiques, économiques et sociaux. Un aperçu de façon résumée se présente comme suit :

Éducation : Les Batwa ont été et sont victimes d'une discrimination, marginalisation et exclusion. Nous savons nous tous que l'éducation est la clef pour tout développement, mais elle reste encore problématique chez les Batwa, dans ce sens que bon nombre de Batwa sont analphabètes, non scolarisés. Leur volonté de fréquenter l'école se heurte à plusieurs obstacles liés en général à leurs conditions de vie très difficiles. Les Batwa avancent les raisons diverses dont le manque de moyens financiers pour se procurer du matériel scolaire, uniformes pour leurs enfants, la cohabitation ou entourage social et scolaire qui ne favorisent pas l'intégration des enfants Batwa à la vie scolaire. À côté de cela, il existe une famine persistante dans les familles Batwa et le mariage précoce. Comme on l'a souligné ci-haut, l'éducation formelle reste à désirer, à titre d'exemples : nous avons seulement 4 Batwa qui ont déjà terminé l'université et 10 qui sont en cours de formation ; au niveau secondaire, on a au tour de 600 élèves, et au primaire, on compte autour de 20539 écoliers. Cette problématique de l'éducation sera bien développée en détail dans les paragraphes qui suivent.

Santé : En ce qui concerne l'accès à la santé, certains Batwa recourent à la médecine traditionnelle et d'autres restent à la maison étant malades au lieu de recourir à la médecine moderne. Il y a eu un grand changement ces deux dernières années suite à la mesure prise par le président de la République de la gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes qui accouchent. Mais pour les autres non visés par cette mesure, c'est une catastrophe.

Économique : La question foncière des Batwa n'a guère préoccupé les autorités administratives et politiques du Burundi. Celles qui en ont pris soins l'avaient fait à volonté car, il n'y a pas eu de mesure politique claire voulant s'en découdre avec cette question. La

question foncière et l'accès aux ressources naturelles sont à la base de la vulnérabilité des Batwa. Beaucoup de Batwa n'ont pas de terres arables : Certains vivent sur de petits lopins de terres, d'autres sont victimes du système servage (institution d'Ubugererwa) qui est encore en pratique jusqu'aujourd'hui. L'accès à un habitat décent : Les Batwa vivent dans des huttes en paille et cela leur expose aux intempéries climatiques et aux maladies. Actuellement, on parle des villages à construire mais nous voyons que les Batwa seront exclus car les bénéficiaires de ces villages sont des gens qui ont les moyens financiers et qui ont d'autres terres. Les Batwa devraient être installés dans ces villages et bénéficieraient à côté des terres à cultiver. L'accès des Batwa à l'emploi est très difficile pour diverses raisons, notamment la discrimination, le manque de Batwa instruits,...

Culturel : La culture reflète l'identité d'une communauté. La culture des Batwa est riche et spécifique à eux mais n'ont pas des occasions de le démontrer.

Cas d'emprisonnement des membres de cette communauté Batwa

Actuellement, la prison centrale de Mpimba compte 105 prisonniers Batwa et la plupart de ces derniers sont accusés de vol qualifié. Ces prévenus viennent d'y passer beaucoup d'années d'où cette minorité mérite une attention particulière surtout en ce qui concerne le traitement de leurs dossiers dans les différentes juridictions. Cela permettrait d'ouvrir les yeux de ceux qui se sentent oubliés et c'est aussi une occasion de les reconforter dans leur milieu de désespoir. La situation est généralisée dans toutes les prisons du pays quand bien même la magistrature burundaise reconnaît la liberté comme principe et la détention comme exception.

Qu'en est-il de la participation des Batwa dans les instances de prise de décision ?

Les structures de prise de décision auxquelles participent déjà les Batwa du Burundi sont : **Conseils communaux** : quelques représentants à raison de 1 par conseil communal là où ils existent. Notons ici que la personne d'ethnie Twa est cooptée là où ils existent sur les listes des partis politiques dans le cas où ils n'auraient pas été élus. Le fait qu'il y a 1 (ou pas) conseiller communal Mutwa dans un Conseil de 15 conseillers communaux, démontre à suffisance que les Batwa y sont pour assister ce qui se passe ou tout simplement y sont comme des figurants sans pouvoir de décision ou d'influencer la prise de décision. Le tableau suivant va aussi nous montrer que les Batwa sont sous-représentés de sorte que leurs problèmes ne sont pas connus sur base de leurs représentants

Assemblée nationale : 3 Représentants cooptés.

Senat : 2 Représentants cooptés au lieu de 3.

N.B : Pour les élections de 2010, la communauté Batwa a perdu quelques représentants comme suit : Les élections de 2010 se sont déroulées dans un contexte extrêmement difficile et les places que les membres de la Communauté Batwa devraient bénéficier par cooptation tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat ne leur ont pas été accordées conformément aux dispositions de la Constitution. De plus, la CENI n'a pas consulté les

membres de cette minorité pour faire la cooptation des réels Batwa. Il y a eu donc violation flagrante de la Constitution en cooptant BIGIRIMANA Sophie pour siéger au Sénat en qualité de Mutwa alors qu'elle n'est pas membre de cette communauté de la minorité Batwa et que des preuves avaient été présentées à la cours constitutionnelle pour prouver son appartenance à l'ethnie hutu par des représentants des Batwa. Notons ici que la participation des Batwa à la vie publique est un droit et non une faveur. Inspection Générale de l'État : 1 Représentant. Commission Nationale des Terres et autres Biens : 1 Représentant. Certains articles de la constitution nationale du Burundi privent carrément la participation des Batwa dans des instances de prise de décisions.

L'Article 129 qui stipule, que, le Gouvernement est ouvert à toutes les composantes ethniques. Il comprend au plus 60% de Ministres et de Vice-Ministres Hutu et au plus 40% de Ministres et de Vice-Ministres Tutsi. Il est assuré un minimum de 30% de femmes. Les membres proviennent des différents partis politiques ayant réuni plus d'un vingtième des votes et qui le désirent. Ces partis ont droit à un pourcentage, arrondi au chiffre inférieur, du nombre total de Ministres au moins égal à celui des sièges qu'ils occupent à l'Assemblée Nationale. Lorsque le Président révoque un Ministre, il est procédé à son remplacement après consultation de son parti politique de provenance est un exemple frappant et mérite d'être retouché pour garantir la participation des Batwa dans l'exécutif avec un pourcentage précis.

Au niveau des corps de défense et de sécurité l'article 257 qui stipule, que « Les Corps de défense et de sécurité sont ouverts sans discrimination à tous les citoyens burundais désireux d'en faire partie. Leur organisation est basée sur le volontariat et le professionnalisme. Pendant une période à déterminer par le Sénat, les Corps de défense et de sécurité ne comptent pas plus de 50 % de membres appartenant à un groupe ethnique particulier, compte tenu de la nécessité d'assurer l'équilibre ethnique et de prévenir les actes de génocide et les coups d'État » démontre l'exclusion des Batwa dans ces corps. L'article 258 qui stipule, que, La correction des déséquilibres au sein des Corps de défense et de sécurité est abordée progressivement dans un esprit de réconciliation et de confiance afin de sécuriser tous les burundais).

Les Batwa ont tant besoin d'être sécurisés en ayant un certain pourcentage des Batwa intégrés dans les corps de défense et de sécurité. De plus, la composition de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) a oublié complètement les Batwa, et cela par la couverture de l'Assemblée Nationale, alors que les droits sont les plus violés au Burundi quotidiennement. La désignation ou la nomination des Parlementaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est s'est faite en violation de l'article 50 de la constitution cette dernière c'est-à-dire en excluant totalement les Batwa du moment que le Président de la République du Burundi, dans une émission radio avait bien précisé la représentation des Batwa dans cette prestigieuse et hautement placée institution régionale. Bref, ces éléments ci haut cités démontrent à suffisance qu'il y a manque de participation des Batwa dans la vie publique, surtout au sein des institutions publiques. Tout cela constitue la violation des Accords de paix d'Arusha du 28 août 2000 ainsi que les constitutions qui reconnaissent les Batwa du Burundi comme une ethnie à part entière ayant

les mêmes droits que les Hutu et les Tutsi. Ici, la cause principale est l'analphabétisme élevé observé chez les Batwa et dont les soubassements se trouvent dans la marginalisation, l'exclusion et la discrimination dont les Batwa ont toujours été objet historiquement. Ce problème trouve ses causes dans leur mentalité (culture) marginalisation/discrimination/exclusion et leur extrême pauvreté. Les conséquences de ce problème central se manifestent par l'ignorance (non enregistrement des mariages et des enfants dans les registres de l'État-civil, non enregistrement de leurs propriétés pour ceux qui en ont) ; ne sachant pas lire et écrire pour plusieurs d'entre eux, cette situation entraîne la méconnaissance des lois (procédures administratives et judiciaires) et la méconnaissance de leurs droits surtout les droits politiques fondamentaux de tout citoyen (non jouissance de leur nationalité).

Recommandations

Au Gouvernement burundais de : d'adopter des mesures de discrimination positive aux Batwa encourageant la scolarisation des enfants au niveau primaire, secondaire et universitaire et facilités d'accès à l'Université ; Entamer des programmes de distribution des terres à tous les Batwa qui n'en n'ont pas et prendre des mesures urgentes de supprimer le système assimilé au servage pratiqués sur les Batwa et aider ces derniers à les mettre en valeur; Prendre des mesures urgentes et efficaces permettant aux Batwa de participer dans toutes les instances de prise de décisions de la base au sommet ; Punir conformément à la loi toutes les personnes impliquées dans les violations flagrantes des droits des Batwa, Créer un département ministériel comprenant les Batwa chargé d'étudier les questions des Batwa afin que le Gouvernement burundais y trouve des solutions positives.

Droit à la liberté à la sécurité de sa personne

Dans la Constitution du Burundi, il prévu que tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraires. Cependant on observe des cas d'arrestations sans jugement des Batwa et des cas d'assassinats

3. Groupe de travail sur les minorités: Genève, Switzerland, Union chrétienne pour l'éducation et le développement des déshérités (UCEDD, Mawikizi, 2004)

Au nom de ma communauté et a mon propre nom, je vous remercie vivement pour m'avoir accorde cette opportunité unique de ce genre a mon peuple, en vue de s'exprimer au travers de moi. Je m'appelle KASHOMERO MAWIKIZI Innocent, je viens de la République du Burundi, et représente la communauté Batwa au sein de l'Association sans but lucratif dénommée « Union Chrétienne pour l'Éducation et le Développement des Déshérités »- UCEDD en sigle. Les batwa remercient les efforts fournis par le Gouvernement du Burundi en mettant en application les Accords d'Arusha, ensuite d'avoir ratifié la plupart de conventions principales relatives à la défense des droits de l'Homme : ICESCR ; CAT ; ICERD ; CEDAW ; ICCPR., en dépit des difficultés qu'il éprouve pour les mettre en application. Cependant, les batwa continuent à espérer que le Gouvernement continuera à ratifier d'autres conventions qu'il n'a pas encore eu l'opportunité de ratifier.

En plus, une étape essentielle pour la pleine jouissance des Batwa, serait la reconnaissance officielle des Batwa en tant que peuple autochtone.

UCEDD regroupe à son sein plus de 5000 ménages batwa se trouvant dans les 8 provinces dans lesquelles elle intervient. Malgré les efforts fournis par les batwa pour leur intégration socio-économique, ils se heurtent au problème de grande envergure dont ils ne parviennent pas à détourner d'eux-mêmes et qui est la source de toute forme de discrimination.

3.1 Situation générale des Batwa au Burundi

L'opinion des experts tant nationaux qu'internationaux se rencontrent sur le point que les Batwa du Burundi sont marginalisés et que la plupart des programmes de développement sont globalisés et les Batwa se retrouvent engloutis et cela renforce l'assimilation dont ils souffrent il y a des siècles.

Sans propriété

Celle-ci étant un des droits fondamentaux de l'homme de nature sociale, économique et culturelle, les batwa restent victimes de violation des droits de l'homme sur tous les plans : des droits collectifs et individuels, surtout le droit à la terre et à ses ressources.

Ici, l'argile qui est la seule source de revenu et la seule ressource économique et même culturelle, connaît la concurrence des casseroles, assiettes, bidons, ... fournis gratuitement par les ONG humanitaires sans tenir compte de cette population dont sa vie repose sur la poterie.

Certains qui possédaient quelques lopins de terres se sont vus injustement confisqués par les riches qui corrompent le pouvoir local. C'est le cas des batwa de la commune Mabayi, en province de Cibitoke, province contenant un grand nombre des batwa du Burundi 40 à 50% dont leur sol contient de l'or et se sont vus expulser. L'affaire est arrivée au tribunal de grande instance, mais comme les batwa n'ont pas d'argent pour payer un avocat, le procès a été en faveur du riche, en la personne de monsieur MWAMBA. (Dos. Juillet 2003.)

D'autres sont abusivement expulsés ; c'est le cas des batwa de la province de Kirundo, heureusement que le Président de l'Assemblée nationale a intervenu, en d'autres milieux reculés la situation persiste. Étant donné que c'est la terre qui permet à l'homme de conserver la culture et lui permet ensuite d'entrer dans la civilisation, qui est aussi un droit au développement (voir l'art. 6, alinéas 2 du Pacte International sur les Droits économiques, sociaux et culturels), vous comprendrez

Monsieur le Président qu'au cas où les batwa n'obtenaient pas de terres/propriétés, ils n'arriveront jamais à :

- leur signification : sens ;
- leur appartenance : intégration ;
- leur sécurité : nourriture, habitat, soins médicaux ;

- leur reconnaissance : valeur, appréciation, admiration ;
- leur action : agir, créer donc, ils sont condamnés à vivre sous la marginalisation
- déshumanisante, en nous référant aux articles : 1 alinéas 1 et 4 alinéas 5 de déclaration des UN sur les Droits des Minorités.

3.2 Suggestions et recommandations

Au Gouvernement du Burundi, que le Gouvernement du Burundi identifie et prenne spécifiquement toutes ses dispositions pour réduire la prolifération des causes de la marginalisation en donnant aux batwa les propriétés sans les exposer au spectacle, Art. 4 alinéas 1 et art.6 alinéas 2&3 de la déclaration sur les droits au développement dans sa résolution 41/128 du 4 décembre 1986 Qu'il donne les rapports sur les batwa aux organes de surveillance des traites, car la plupart des rapports ne font pas allusion aux batwa. Qu'il mette en place les mécanismes adéquats pour mettre fin à l'assimilation qui est un danger aux droits humains.

Au Groupe de travail sur les minorités :

- Encourager le Gouvernement Burundais à mettre en application les mécanismes de défense des droits des minorités batwa.

Agence des Nations-Unies

Dans le but d'aider la minorité batwa à accéder à leur auto-détermination, nous demanderons aux agences des Nations-Unies : de créer un bureau spécifique chargé des problèmes des minorités batwa en chaque pays où qu'ils se trouvent. D'atteindre chaque fois que de besoin la population de minorités batwa au travers leurs organisations pour le recueil des informations leur concernant. Faire pression au Gouvernement du Burundi en vue de respecter les conventions. Assurer régulièrement des suivis en vue de se rendre compte si leur mise en application est en vigueur. Les Batwa ne figurent nulle part dans les observations des organes sur le Burundi.

4. Atelier sur le programme d'information sur la justice de transition et les résultats des consultations Nationales à l'intention des leaders de la communauté Batwa (2011)

La formation a débuté à partir de 8h 30min par un mot d'ouverture de l'expert Pie NTAKIRUTIMANA avant de faire une brève explication du programme de l'atelier sur la justice transitionnelle. S'il n'y a pas de justice de transition sur le passé des pays post conflit, on observe des problèmes dans tous les domaines de la vie. Chaque groupe social, chaque personne ou chaque autorité cherche à défendre ses intérêts. Le pays se caractérise par le désordre entre autres les crimes perpétuels, l'instabilité politique, la corruption, insécurité la malversation économique et toutes les formes de violences. C'est pour cette raison que la justice transitionnelle pour les pays post conflit doit être compétente pour éradiquer tous ces problèmes a-t-il martelé Pie NTAKIRUTIMANA. Quand même le groupe défend ses intérêts, peut aller contacter la justice mais on observe ce qui se passe fréquemment dans la justice burundaise, soit elle est corrompue soit c'est la justice du même groupe social.

Après un conflit violent, la paix et la stabilité est nécessaire d'où le recours à des mécanismes judiciaires non judiciaires comme les autres

Définition

Une combinaison de judiciaires et non judiciaires pour affronter le passé, établir la vérité et mettre la fin à l'impunité afin de favoriser la réconciliation nationale dans le pays qui sort d'une période de conflit ou des régimes dictatoriaux marqués par des violations massives des droits de l'homme.

Pourquoi le traitement du passé

Il n'y a pas de la consolidation de justice de transition sans traiter le passé. On ne peut pas admettre que les pertes humaines sont jetées n'importe où mais il faut qu'on les donne la dignité qui leur sont données : Mettre fin l'impunité, plus jamais ça, obligation judiciaire.

Thèmes transversaux de la justice de transition

Genre, Réconciliation. La question de l'amnistie.

Le pardon vient après l'avouement du péché entre les personnes concernées. Il faut chaque fois se documenter sur le mauvais passé du pays.

Les défis majeurs de la justice de transition

Les poursuites judiciaires, les réparations, la vérité, Les réformes institutionnelles, Impact sur la consolidation de la paix et la vérité commune. Mesures de réparation et de mémoire en faveur des victimes et de la société. Établir la responsabilité individuelle et non la globalisation des responsabilités. Réconciliation nationale. Affronter de façon structurelle et globale

Causes et conséquences

Conditions de succès des mécanismes de justice de transition : Habilité relative, la transparence, réparations, participation des auteurs, dire la vérité et demander pardon, impartialité, soutenance de l'État.

Caractères distinctif de la Justice Transitionnelle

- Approche intègre total
- Approche équilibrée
- Centre sur les victimes
- Contribution à reconstruire le tissu social et la confiance

Évolution de Justice de Transition

Le développement de J T a été rendu possible par :

- Les NU
- Les ONG

Conclusions

La Justice de Transition n'a pas pour vocation ; Selon DESMOD Tutu archevêque anglican, si on laisse les douleurs du passé ; ils pourrissent ; on ouvre et ils dégagent de mauvaises odeurs, laissent une cicatrice et enfin la guenon des blessures.

Débats

1. HABIMANA Leonard (UNIPROBA) : je remercie très vivement les représentants de BNUB qui ont pensés à la communauté BATWA longtemps oublier par les autres couches ethniques qui sont des HUTU et TUTSI. Il a continué sa parole en disant que seule la justice de Transition est le seul moyen de mener la paix au Burundi. On observe souvent le non partage équitable dans les institutions au Burundi. Cela en oubliant que tous les Burundais ont le droit sur les revenus du pays. Ce qui montre la discrimination faite aux Batwa du Burundi pendant la guerre toutes les parties ont perdues leurs membres mais on parle souvent que se sont des HUTU et TUTSI qui avaient perdues alors que les BATWA aussi étaient assassinés.

2. Quant à Monsieur Vital BAMBANZE a remercié d'abord les organisations des BATWA qui ont collaborées avec BNUB pour la mise en marche de cette atelier de formation destiné aux leaders BATWA venant de tout les coins du Burundi. Pour nous qui sommes des représentants des autres Batwa les crimes qui ont été observés chez les Batwa sont considérés inexistantes. Dans des certaines régions les crimes ont été effectués par des forces de l'ordre et de sécurité nationale et l'État n'en dit rien à propos. La Justice de Transition que nous visons actuellement, il faut qu'il nous amène les hauts cadres dans les institutions pour se justifier devant la population et aussi la demande pardon car l'incarcération des caporaux accusés par les gros poissons que ceux qui ont tués Son Excellence Melchior NDANDAYE alors que les auteurs principaux sont à liberté.

3. Pour KATIHABWA Arthémon : « nous les Batwa du Burundi nous avons perdues beaucoup des êtres humains pendant la guerre opposant les Hutu et Les Tutsi mais les autres comme ils nous sous- estime disent que nulle part ou un Mutwa était tué suite à des raisons politiques ignorant que les Batwa étaient des objets des HUTU et TUTSI seront leurs profits qui en tirent oubliant que ces Batwa sont des êtres humains ».

4. KARENZO Pélagie membre de l'UNIPROBA elle aussi dans son intervention n'allait pas très loin par rapport aux autres affirmant que les crimes faits aux Batwa n'ont pas été mentionnés. Nous sollicitons à l'État de ne pas continuer à ignorer les questions des Batwa en vue d'éviter que le Burundi demeure dans des conflits ethniques.

5. SINDAYIGAYA Jean Baptiste Président et Représentant Légal (UJEDECO) en se basant sur le passé c'est-à-dire à l'époque Royal, les Batwa étaient des vrais danseurs à la cour. Lors des cérémonies de la fête des semences le roi devait obligatoirement envoyer les Batwa dans les marais pour chasser les animaux sacrés destinés à la cérémonie pour terminer les jours de la fête. Dans ces cas beaucoup des Batwa trouvaient des accidents mortels massacrés par ses animaux car il y avait des Lions dont les peaux sont considérées

comme des costumes des rois. Et en plus se sont des Batwa qui sont comparés à des soldats National. Mais aussi ils étaient des techniciens car ce sont eux même meilleurs fabricateurs des armes traditionnelles : arc, lance et fraiche qu'ils utilisaient dans des différentes guerres. Ce sont également les Batwa premiers occupant du Burundi et de l'Afrique en générale. Sans oublier que nos grands pères avaient luttés contre l'intrusion étrangères qui venaient nous coloniser. Les Batwa ont refusé cela en les attaquant : souvenez vous que les allemands avaient pénétrés au Burundi dans les années 1773-1796 sous le règne de MWAMBUTSA MBARIZA suite à la résistance des BATWA porteur des armes traditionnelle du BURUNDI. Et enfin, ils avaient agrandis le Burundi sous le règne de NTARE RUGAMBA en collaboration avec les Batwa qui étaient des combattants redoutables avec tout cela aucun Mutwa a été indemnisé alors nous les leaders Batwa nous demandons au gouvernement du Burundi de contrôler depuis les années 1700 la date approximativement de la fondation du Royaume unifié du Burundi par NTARE RUSHATSI CAMBARANTAMA qui était lui aussi Mutwa cela parce que le nom qu'il porte le justifie car les autres à cette époque ne mangent pas les Mutons comme ça il n'allait pas porter la peau comme vêtement alors qu'il ne suit Mutwa mais aussi il a été mis au trône par les BATWA. Alors nous réclamons l'indemnité depuis 1773 jusqu'à aujourd'hui à l'État du BURUNDI. Pour NATIONS UNIES le 1er bailleur du BURUNDI de prendre dans les mains les questions des BATWA pour que nous aussi puissions être intégrés dans le groupe de la Justice de Transitions pour sortir de la misère dont nous vivons il y a longtemps.

6. Quant à SEMUKANYA Gérard (AIDB), la Justice de Transition pour nous les Batwa doit Nécessairement être comme plus ou moins l'espoir de sortir des problèmes dont nous vivons depuis des siècles et des siècles

II. Rapports et discours des ONG

1. Pour une intégration des Batwa dans la société burundaise. Présentation d'un plan durable en vue de venir en aide à cette population (Mwebembezi, 2005)

Les Batwa, un peuple sans terre, pauvre et défavorisé, vivent en marge de la société burundaise. Communément appelés pygmées, ils vivent en Ouganda, au Rwanda, au Burundi, dans les forêts équatoriales de l'Afrique Centrale, c'est-à-dire en R. D. Congo, au Cameroun et au Gabon. Dans notre mission à ce peuple, la question que nous nous posons souvent est : "Quelle Église pour les Batwa du Burundi ?

Dans un effort d'apprendre à mieux connaître ce peuple, nous avons décidé d'essayer de décortiquer avec eux les problèmes quotidiens auxquels ils font face dans le but de les intégrer dans la société burundaise. Pendant des années, Action Batwa, une ONG que nous avons fondée, en a recensé quelques-uns qui, depuis longtemps, ont été négligés dans un pays en proie aux nombreuses difficultés économiques, sociales et politiques.

Les Batwa font partie de l'un des trois groupes ethniques du Burundi. Estimés à 2% de la population totale du pays, ils constituent une véritable minorité sociale. La guerre civile entre les Tutsi et les Hutu a compliqué encore davantage le problème de cette minorité qui est ainsi devenue la communauté oubliée, marginalisée et pauvre.



Les problèmes rencontrés par les Batwa se résument en trois axes principaux : la pauvreté, la marginalisation et le mépris à leur égard. Les Batwa sont pris dans un cycle de pauvreté, principalement parce qu'ils ne possèdent pas de terres. Ils éprouvent des difficultés à se nourrir et à s'habiller, à se loger et à obtenir des soins médicaux.

Ils sont méprisés par d'autres groupes qui les considèrent comme une classe sociale inférieure. Ceux-là ne se mélangent pas avec les Batwa, ni ne mangent ou ne boivent avec eux, ne se marient pas avec eux ni ne leur rendent visite.

Marginalisés, les Batwa sont exclus de toutes les sphères de la société, de ses organisations et institutions. Décrits par le passé comme forestiers, peuple primitif et infra-humain, ils n'ont jamais obtenu d'allocations pour une meilleure santé, pour l'éducation de leurs enfants, ni d'autres avantages sociaux ou politiques. Ils sont laissés pour compte et dans l'impossibilité de faire face aux défis des réalités actuelles.

C'est sur ce fond pastoral que nous nous sommes engagés pour les soutenir et les aider à surmonter les nombreux obstacles qui les empêchent de regagner leur dignité, après avoir subi tant d'humiliations pendant trop longtemps. Nous sommes devenus la voix de ce peuple sans voix, et sommes prêts à y être assimilés si nécessaire, si cela peut apporter quelques changements. Il faut détruire les murs de préjugés dans la société.

En quête de libération

Les Batwa doivent survivre dans un pays qui est classé comme l'un des plus pauvres au monde. Plus de 90% de la population dépendent de l'agriculture pour vivre là où il est difficile de trouver un espace libre de terres arables. Le Burundi est aussi l'un des pays les plus peuplés d'Afrique, avec 5 à 6 millions d'habitants et une densité de 270 habitants par kilomètre carré. Par conséquent, la majorité des Burundais mènent une lutte quotidienne pour leur survie sur des terres épuisées. Les Batwa, défavorisés, ne sont pas en mesure de rivaliser dans un environnement qui leur est hostile.

Avec la disparition de la forêt, la chasse n'est plus possible, et la fabrication des pots traditionnels ne leur permet plus de subvenir à leurs besoins. Étant donné que les ustensiles modernes en plastique ont pris la relève, la survie des Batwa dépend, désormais, de leur évolution et de leur adaptation à un autre mode de vie. Pour ce faire, nous les soutenons de diverses manières. Nous insistons sur une action positive en leur faveur concernant l'acquisition de terres, l'éducation, la santé, le logement et l'éducation civique.

Nous lançons par là un défi aux autres Burundais afin qu'ils changent leur attitude à l'égard des Batwa, espérant qu'il en sortira une nouvelle relation sociale entre les groupes sociaux au Burundi. Nous insistons sur leur éducation, conscients qu'elle jouera un rôle vital pour élever les futures générations des Batwa et les aider à s'intégrer dans la société. Ils auront la possibilité d'acquérir les outils nécessaires pour faire face à l'avenir avec dignité et sur un pied d'égalité avec les autres. C'est le processus par lequel ils pourront revendiquer leurs droits, leurs aspirations, leurs projets, mais aussi trouver les réponses nécessaires. En effet, seules les personnes qui sont conscientes de leurs droits peuvent se lever pour participer à leur émancipation et trouver la place qui est la leur dans la société.

Nous insistons pour qu'une nouvelle relation sociale avec les Batwa soit établie. La prise de conscience de la dignité des Batwa doit commencer par les Batwa eux-mêmes. C'est à eux de surmonter leur complexe d'infériorité, et aux autres de se débarrasser de leur complexe de supériorité. En outre, nous essayons de faire comprendre aux autres groupes que les Batwa sont nos concitoyens, jouissant des mêmes droits et de la même capacité que les autres.

Accompagner les Batwa

Aujourd'hui, les Batwa sont dans une position de faiblesse, en marge de la société, méprisés et exclus. Ils ne possèdent pas encore les outils nécessaires pour pouvoir quitter cette situation déshumanisante. Il revient aux organisations de les soutenir et de les 'accompagner' en leur fournissant les outils nécessaires pour qu'ils s'engagent dans ce mouvement de libération.



L'organisation Action Batwa a répondu à cet appel. Depuis 1999, elle s'efforce de vivre en harmonie avec les Batwa. Notre rôle est d'amener la société burundaise à changer son attitude vis-à-vis du Mutwa, tout en refusant d'imposer notre propre rythme à ce peuple.

Nous n'avons pas peur d'être les amis des Batwa dans leur situation actuelle de misère, ni de partager avec eux le mépris qu'ils subissent. Nous voulons être avec eux afin de les assister à trouver un mode de vie digne et meilleur. De cette façon, nous sommes la voix des sans voix.

Dans cette mission, notre approche méthodologique se définit comme un 'accompagnement' permanent des Batwa. Il consiste à établir des liens à travers les contacts personnels dans les villages. Souvent, une simple visite suffit pour redonner l'espoir, sans négliger d'autres activités plus formelles en vue de leur émancipation. Ils nous font confiance et savent que nous sommes leurs vrais amis, et que notre mission est de travailler avec eux afin qu'ils puissent retrouver leur dignité et leurs droits. Nous gardons des contacts réguliers et collaborons avec la société civile, l'administration et les autorités ecclésiastiques, dans le but de trouver ensemble des solutions plus adaptées à chaque situation.

L'espoir est permis



Bien que les Batwa aient franchi un pas vers leur émancipation, il reste beaucoup à faire. Le processus de libération de ce peuple est un engagement à long terme. Mais l'espoir est permis, et nous avons le sentiment que les choses pourront changer pour le mieux. Nous espérons que, tôt ou tard, tout le peuple de Dieu viendra remplir nos églises, et que les Batwa feront partie intégrante de cette nation où nul n'est marginalisé.

Bien que timidement, nos évêques et les hommes politiques commencent à se rendre compte qu'il est nécessaire de faire quelque chose pour et avec les Batwa. Au bout de tant d'efforts déployés, nous avons maintenant quelques membres Batwa au Parlement national et au Sénat. Les communautés Batwa avec lesquelles nous travaillons ont redécouvert une certaine joie et de l'espoir. Après tant de souffrances endurées et de marginalisation, certains de nos amis Batwa sont prêts à se tenir debout et dire : Oui, je suis un être humain, je suis une personne comme les autres.

La route est encore longue pour nos amis Batwa, mais nous sommes déterminés à poursuivre notre mission et, avec eux, nous pouvons changer leur vie afin qu'ils puissent aussi jouir d'une existence digne.

Présentation de l'ONG

L'Action Batwa est une organisation créée en 1999 par les Missionnaires d'Afrique en vue de venir en aide aux Batwa, peuple pauvre et défavorisé, qui évolue en marge de la société burundaise. Elle a été agréée par l'État au cours de la même année et son siège se trouve au Centre Lavigerie de Shatanya à Gitega. Pour connaître l'âme de ce peuple, nous avons choisi de l'accompagner dans ses difficultés quotidiennes. Durant cinq ans, « Action Batwa » s'affronte à la problématique de l'intégration sociale des Batwa. C'est une problématique longtemps oubliée et passée sous silence dans un pays en prise aux difficultés économiques, sociales et politiques.

Ici, nous donnons une vision panoramique de ce que nous avons déjà fait dans ce sens : amélioration de l'habitat, appui à l'agriculture et à l'élevage, scolarisation des enfants, hygiène et santé, lutte contre la pandémie du VIH/Sida, éducation à la paix, aux droits de l'homme, aux valeurs humaines, sociales et civiques. Nous proposons également un plan d'action durable qui reprend en grande partie ces activités pour les années à venir.

Connaître la problématique des Batwa

Qui sont les Batwa ?

Les Batwa constituent un des trois groupes sociaux qui composent la société burundaise. Estimés à 2% de la population, ils sont une véritable minorité sociale. Notons que ce chiffre ne résulte pas d'un recensement, mais d'une estimation sur le terrain. Signalons que les Batwa font également partie des peuples pygmées présents dans la région de l'Afrique Centrale, auxquels ils ont emprunté le mode de vie.

D'une manière générale, la problématique des Batwa se pose en trois termes qui sont la pauvreté, la marginalisation et le mépris. Pauvres, les Batwa n'ont pas de terres, ils trouvent difficilement à manger, à se loger, à se vêtir et à se faire soigner. Par la marginalisation, les Batwa constituent un peuple à part, victime d'une exclusion au niveau de l'organisation de la société et de ses institutions. Les Batwa sont également méprisés par les autres qui les considèrent comme une classe sociale inférieure : on ne partage pas avec les Batwa et on ne se marie pas avec eux, on n'entre pas chez eux.

A. L'origine de la problématique des Batwa, l'effondrement de leurs modes de subsistance

À l'instar de leurs frères les Pygmées, les Batwa avaient toujours vécu en pratiquant la chasse et la collecte des produits de la forêt (la cueillette). En plus, ils pratiquaient la poterie. Ils ne cultivaient pas la terre, ceci explique pourquoi, rares sont les Batwa ayant une terre à exploiter. Aujourd'hui, la forêt a disparu, le Mutwa ne peut plus chasser, les poteries n'ont plus de valeur et subissent la concurrence des ustensiles issus de l'industrie. En bref, le Mutwa n'a plus rien.

Conséquences d'ordre social

Vivant dans des conditions méprisables, les Batwa deviennent vite sujets de mépris de la part des autres Burundais. On ne se marie pas avec les Batwa. Même les ustensiles utilisés par eux sont mis en quarantaine. Les sommes dérisoires tirées de la poterie leur permettent à peine de manger une fois par jour. Ils se voient obligés de mendier ou de commettre des actes non recommandables. Ils deviennent alors les personnes sur lesquelles sont bâtis tous les mauvais stéréotypes de la société.

Conséquences d'ordre politique

À cause de la misère extrême doublée du mépris social, les Batwa sont exclus et ne participent pas à la chose publique. Souvent mal vêtus, ils sont rarement présents dans les rassemblements politiques et même religieux. Dans les registres d'état civil, le Mutwa brille

par son absence. Il n'a pas de carte d'identité. Le style de vie semi-nomade fait que le Mutwa n'a pas de résidence fixe à mentionner sur la carte d'identité quand bien même il aurait de l'argent pour la payer. Le Mutwa ne fera partie d'aucune institution si traditionnelle soit-elle. C'est à juste titre que le Mutwa n'a pas le courage de se nommer lui-même Murundi.

Un mot sur l'habitat du Mutwa

Pour la plupart des Batwa, la maison familiale est une hutte circulaire de trois mètres carrés sur un mètre et demi de haut qui abrite cinq personnes. Elle est souvent faite d'arbustes, de branchages, de paille ou de feuilles de bananier. On y entre en se courbant fort ou en marchant à quatre pattes. Pareille habitat ne protège pas contre les intempéries et il est souvent emporté par le feu.

À propos de la scolarisation

L'enfant Mutwa, déjà traumatisé par la misère n'a pas de base pour affronter l'école. Il n'a pas de quoi manger, pas de vêtements, pas de matériel scolaire. Il est dominé par les complexes d'infériorité. Déjà dans la conscience, il se voit mal à l'école entouré d'autres enfants le pointant du doigt avec des attitudes imprégnées de mépris et guidées par les stéréotypes. Il préfère alors abandonner que d'affronter ce dur combat. Tout cela explique pourquoi les Batwa sont analphabètes dans l'ensemble d'une population qui est de plus en plus scolarisée. Les enquêtes faites auprès des Batwa que nous encadrons, nous ont révélés que les Batwa étaient conscients des avantages présentés par la scolarisation mais qu'ils ne pouvaient pas y accéder pour des raisons sociales et économiques.

En matière des soins de santé

Quand on arrive dans les villages Batwa, le spectacle inspire la pitié. Des gosses en majorité nus vous accueillent le sourire aux lèvres. Leurs ventres ballonnés, leurs cheveux roux, font penser aux verminoses et à l'insuffisance alimentaire. Aucun parmi ces enfants n'a été vacciné. La plupart meurt en bas âge. En effet, la femme mutwakazi n'ira jamais au dispensaire pour faire les consultations prénatales, pour accoucher et suivre les vaccins nécessaires. La raison, c'est l'omniprésence de la pauvreté et du mépris.

Conclusion sur la problématique des Batwa

Le Mutwa est une personne traumatisée par la misère, le mépris et l'exclusion. Ce traumatisme est si grand que le Mutwa a perdu le regard sur ses propres capacités humaines pouvant l'aider à se libérer. De là, des préjugés se sont ancrés dans les mentalités comme quoi les Batwa sont des personnes incapables de s'engager sur la voie de leur auto-développement. Il faut abattre de tels préjugés. La réalité est que, le Mutwa assailli par beaucoup de problèmes qui hypothèquent son épanouissement social et son avenir, a besoin d'être encadré. Il a trop souffert dans des conditions inhumaines en marge de la société. Il faut faire quelque chose, qu'il faut entreprendre avec lui, pour lui redonner la confiance et la dignité.

B. Recherche des voies de libération

Les Batwa doivent survivre dans un pays classé parmi les pays les plus pauvres du monde. Plus de 90% de la population vit de l'agriculture et on a de la peine à trouver un espace vide pour cultiver. Notons aussi que le Burundi est un des pays surpeuplés d'Afrique avec une densité de 270 habitants au km². Ainsi, la majorité des Burundi mène une lutte quotidienne pour leur subsistance sur un terrain souvent épuisé. Dans ce monde qui est devenu celui de la compétition, les Batwa, peuple défavorisé, ne sont pas en mesure de suivre. Nous devons faire une discrimination positive en leur faveur en matière de terres, de l'éducation, de la santé, de l'habitat, etc. La forêt disparue, la chasse n'est plus possible, et la survie des Batwa réside dans la reconversion en d'autres modes de vie et l'adaptation. Ils ont besoin pour cela d'un encadrement préalable dans des domaines variés. Une autre chose est aussi le changement d'attitude à l'égard des Batwa. Il doit se faire par une sensibilisation dans toutes les directions pour aboutir à l'émergence de nouveaux rapports sociaux.

Reconversion et adaptation : la question de la terre

Cette reconversion exige que les Batwa disposent à l'égal des autres Burundi, de ce qui est le plus important : la terre. Beaucoup de Batwa ont rarement une terre à cultiver. La propriété foncière, si petite soit-elle, devient donc un impératif pour la revalorisation du Mutwa. En tout cas, pour un Murundi, un lopin de terre c'est carrément la citoyenneté. En donnant une terre à chaque citoyen Murundi, on lui trouve une origine, une attache et une identité. Une recherche des terres pour les Batwa est éminemment incontournable quand on sait que la grande majorité des Burundi vivent de la terre, se nourrissent de la terre et ne vivent que pour elle. Première solution pour la stabilité des familles batwa, la terre est également le premier remède prescrit au problème de la marginalisation.

De nouveaux moyens de vivre en plus de la poterie et un autre style de vie

Une fois la propriété foncière acquise, les Batwa peuvent s'adapter au style de vie des autres Burundi par la pratique de l'agriculture et de l'élevage. Ces activités viendraient compléter les revenus insignifiants tirés de la poterie et résoudre les questions de la faim et de la mendicité devenues chroniques chez les Batwa. En outre, elles permettraient au Mutwa d'éveiller ses capacités. Ces nouveaux modes de subsistance entraîneraient un changement sur le style de vie. Avec la propriété foncière, le Mutwa a une résidence fixe. Il est petit à petit amené à améliorer son habitat. La misérable hutte cède la place à un habitat plus ou moins durable où règnent la propreté et l'hygiène, c'est la meilleure garantie contre les intempéries de toutes sortes et la meilleure garantie pour une santé relativement bonne. Un tel habitat est aussi une garantie pour l'amélioration des rapports sociaux, le respect mutuel et l'intégration sociale.

Changement d'attitude à l'égard des Batwa

De nouveaux rapports sociaux avec les Batwa doivent surgir si nous voulons aider ce peuple à sortir de ses impasses. C'est un travail qui se fera grâce à la scolarisation des jeunes Batwa et la sensibilisation de tout le monde

a. Changement grâce à la scolarisation

L'école devient une voie obligée pour que les nouvelles générations Batwa s'intègrent dans la société. Ils auront la possibilité d'acquérir les outils nécessaires pour affronter l'avenir dans la dignité et l'égalité. Grâce à l'école, nous espérons que petit à petit les Batwa prendront la parole à l'auditoire national. Prendre la parole signifie le procédé par lequel ils pourront étaler leurs problèmes, leurs aspirations, leurs projets ainsi que les réponses à y apporter. Car, seuls les groupes conscients de leurs droits peuvent se lever pour prendre leur vraie place et participer à leur émancipation. Enfin, l'école permettra aux Batwa de diversifier les façons de se prendre en charge à l'instar des autres Barundi. Ceux qui réussiront la formation élémentaire s'adonneront aux métiers tels que la maçonnerie, la menuiserie, la couture, ... Ils essayeront de convertir le travail de l'argile en plusieurs produits plus usuels, plus performants, plus compétitifs. Ceux qui auront la chance d'aller plus loin seront casés dans la fonction publique, l'administration et le secteur privé.

b. Changement grâce à la sensibilisation de tous

D'une part, cette sensibilisation doit commencer par les Batwa eux-mêmes. Elle insisterait sur la nécessité de dominer les complexes d'infériorité, d'envoyer la jeunesse à l'école, de valoriser le travail manuel, d'être conscients de lutter pour leurs droits et de collaborer avec les organisations qui veulent les aider. D'autre part, nous devons faire comprendre aux autres composantes sociales que les Batwa sont nos concitoyens, avec les mêmes droits et les mêmes capacités que nous. Car la réhabilitation des Batwa implique l'éradication des préjugés, des croyances et pratiques discriminatoires à leur égard. Plutôt que de les mépriser, il faut les accepter tels qu'ils sont, les accueillir dans toutes nos associations et communautés, les aider à surmonter leurs difficultés, à développer leurs talents.

Un accompagnement des populations Batwa est indispensable

Aujourd'hui, les Batwa sont en situation de faiblesse. Ils sont en marge de la société, méprisés et exclus. Ils n'ont pas encore acquis les outils nécessaires pour aller dans les voies qui leur permettront de sortir de cette situation déshumanisante. Beaucoup de gestes doivent être posés en leur faveur. Il est du devoir des organisations de les appuyer, de les soutenir, des les accompagner, de leur fournir ces outils pour que les Batwa amorcent ce mouvement libérateur. L'organisation Action Batwa a entendu cette interpellation. Depuis 1999, elle vit au rythme de leur vie quotidienne. N'oublions pas cependant que le plus grand effort doit être fourni par les Batwa eux-mêmes.

C. Regard sur l'œuvre entreprise par Action Batwa 1999-2004

Action Batwa s'est donnée la mission d'aider les Batwa à surmonter leur situation problématique liée à la marginalisation sociale. Nous allons parler de son rôle auprès des Batwa, de son approche méthodologique, de ses activités ainsi que de l'espace couvert par elle durant cette période de cinq ans. Une évaluation synthèse sera faite sur ses activités.

Rôle de l'organisation auprès des Batwa

On ne le dira jamais assez, pour le moment, le Mutwa ne peut pas emboîter le pas des autres Barundi. Notre rôle, c'est de lui tenir compagnie tout en refusant de lui imposer le rythme. Action Batwa est à la place de cette personne libérée de tout préjugé, qui n'a pas peur de se lier d'amitié avec les Batwa, malgré leur situation de misère et de mépris, mais qui est en même temps prête à marcher avec ce peuple en quête d'une vie plus humaine, plus digne. Elle se fait la voix de ce peuple sans voix.

Approche méthodologique

Nous aimons la définir comme un accompagnement continu. Elle est fondée sur la création des liens par des contacts personnels au village. Souvent une simple visite chez les Batwa suffit pour donner espoir à ce peuple méprisé, tout en accordant cependant une importance primordiale aux activités qui l'aideront à s'émanciper. Dans chaque village, Action Batwa amène ce peuple à identifier parmi eux des femmes et des hommes qui ont des talents de leaders communautaires, aptes à travailler à leur émancipation. On les invite à se donner volontairement pour améliorer le sort de leurs confrères. Action Batwa les invite également dans les diverses formations ou séminaires et les implique dans la prise de décisions à propos des activités concernant leurs villages. Dans ces activités, Action Batwa tâche d'amener les Batwa à découvrir leurs propres talents et capacités, ce qui doit leur permettre de recouvrer rapidement la dignité. Ce peuple est ainsi amené à travailler lui-même et à fournir tout ce qu'il peut. On ne fait pas tout pour le Mutwa, mais il est invité à travailler. On l'appuie quand on voit qu'il ne peut pas s'en sortir. Ceci est le but de tout projet et de nos entretiens avec les diverses organisations de la société civile. Notre organisation accorde aussi beaucoup d'importance au contact continu avec la société civile, l'administration et les responsables ecclésiastiques pour chercher la collaboration dans les divers domaines ce qui permet de trouver des solutions plus adéquates, plus adaptées à chaque situation.

Les diverses activités accomplies par Action Batwa jusqu'aujourd'hui

Durant ces cinq dernières années, Action Batwa a accompli diverses activités pour améliorer la vie de ce peuple, pour rendre sa vie plus digne et l'accompagner dans sa quête des voies de sortie. Ses activités sont les suivantes : amélioration de l'habitat, la scolarisation des enfants, l'appui à l'agriculture et à l'élevage, l'assistance médicale et l'hygiène, la lutte contre la pandémie du Sida, l'éducation à la non-violence active et aux droits de l'homme, aux valeurs sociales et civiques, sans oublier quelques aides ponctuelles au niveau des besoins des ménages.

Amélioration de l'habitat

L'habitat a été un instrument très important dans le changement des mentalités et l'amélioration des rapports sociaux entre les Batwa et non-Batwa. Les Batwa sont devenus fiers d'eux-mêmes en tant que personnes humaines. En effet, ils ont vu les autres groupes sociaux venir chez-eux. Les tabous ont été cassés. L'habitat amélioré a influencé positivement la stabilité des familles Batwa, la santé, la scolarisation, la pratique de l'agriculture et de l'élevage etc...L'habitat est devenu le moteur de toutes les activités d'Action Batwa. En cinq ans 620 habitations ont été construites.

Scolarisation des enfants

Compte tenu du rôle incontournable de la scolarisation des enfants batwa, dans la résolution de la problématique de l'intégration sociale des Batwa, les effectifs des enfants scolarisés à la charge de notre organisation sont allés en augmentant : 476 en 2000, 575 en 2001, 753 en 2002, et 1760 en 2003. Action Batwa doit veiller à ce que ces enfants aient des uniformes, du matériel scolaire, du savon et dans pas mal de cas, disponibiliser les frais de scolarité et même des lunettes pour les enfants qui en ont vraiment besoin. Action Batwa a tenu à toujours disponibiliser tout le matériel à temps afin d'encourager les enfants à bien travailler. Elle sensibilise les parents, fait des visites à l'école en vue de s'entretenir avec les enseignants. Il est apparu important d'aider les écoliers batwa à arriver au secondaire. Voilà pourquoi un internat a été créé pour les écoliers de 5ème et 6ème année primaire. Nourriture assurée, lumière le soir, encadrement et leçons de répétition et exercices favorisent grandement le passage de l'examen national à la fin du primaire, condition de l'entrée dans l'enseignement secondaire, une des clés de l'évolution de l'ensemble du peuple mutwa. Cet internat favorisera à long terme l'émergence d'ouvriers qualifiés et de responsables dans les réunions diverses auxquelles les Batwa sont appelés à participer comme citoyen à part entière. Voilà pourquoi nous soutenons dans la mesure du possible, l'internat des enfants batwa qui est à Gitega.

Appui à l'agriculture et à l'élevage

Quelques familles avaient déjà des lopins de terre pour cultiver. Pour celles qui n'en avaient pas, Action Batwa a essayé d'en acheter dans la mesure où c'était possible. Nous leur avons octroyé les semences et les plants de quelques cultures de base telles que le maïs, le haricot, le manioc, la patate douce, la banane et les arbres fruitiers comme l'avocatier ou le goyavier pour que chaque famille ait son propre champ. Chaque famille a également bénéficié de houes pour l'aider à exploiter son terrain. Quant à l'élevage, nous avons soutenu le petit élevage en donnant des chèvres à certaines familles batwa, pour les aider à fumer leurs jardins et à améliorer leurs revenus. Action Batwa a aussi appuyé l'élevage des abeilles en vulgarisant les ruches modernes dans quelques villages batwa (237 ruches). De temps en temps, nous avons encouragé les Batwa à travailler en groupements communautaires.

L'assistance médicale et l'hygiène

Les soins médicaux sont devenus hors de prix dans ce pays où les conditions économiques se sont détériorées par la guerre. Cela veut dire que la situation est insupportable pour les Batwa déjà très pauvres. Nous avons décidé de prêter ces services alors que les Batwa étaient confrontés au problème du paludisme. En visitant les villages que nous encadrons, nous nous rendions compte que beaucoup de Batwa étaient décimés par la malaria. Dans les centres de santé publics, les Batwa se heurtaient au manque d'argent, aux barrières sociales séculaires et à l'incompréhension des autres. Avec l'accord des autorités administratives compétentes, Action Batwa a ouvert au Centre Lavigerie de Shatanya, une infirmerie pour soigner cette population au niveau des maladies couramment rencontrées : paludisme, verminoses, diarrhée, infections pulmonaires, ... Cette infirmerie accueille actuellement un effectif de 200 personnes par semaine. Dans les soins médicaux, nous attachons une attention particulière aux enfants et surtout aux écoliers. En plus des soins qui sont donnés au centre Lavigerie de Shatanya, Action Batwa est souvent amenée à payer les soins de santé pour les Batwa dans d'autres centres de santé (Hôpital de Gitega, Centre de Santé de Nyabikere, Centre de Santé de Nyabibuye, Centre de Santé de Mbogora, Centre de Santé de Munanira, Centre de Santé de Murayi et Hôpital de Mutoyi). Quant à l'hygiène, Action Batwa s'est employée à conscientiser les Batwa sur la nécessité de creuser les latrines : favoriser la propreté et lutter contre les maladies dues aux mains sales. Elle a contribué à cette action en faisant construire 97 latrines dans plusieurs villages.

La lutte contre la pandémie du Sida

Le fléau du Sida est devenu un danger pour la société, les familles et la jeunesse. La lutte contre le VIH/Sida est une préoccupation pour l'humanité entière. Or, les Batwa, vivant en marge de la société et à majorité analphabètes, sont moins informés sur ce problème qui préoccupe les nations. De plus, des comportements à risques sont enregistrés dans leur vie quotidienne, telle l'endogamie, les mariages précoces, les divorces fréquents ... C'est pourquoi Action Batwa a jugé bon d'intégrer dans ses activités la sensibilisation contre le VIH/Sida pour libérer les Batwa de l'ignorance de ce fléau et leur permettre de prendre les dispositions appropriées. Des sessions de formation sur la lutte contre le VIH/Sida ont été données chez les Batwa au niveau des villages, pour permettre la sensibilisation d'un grand nombre de personnes.

Éducation aux droits de l'homme à la non-violence, aux valeurs sociales et civiques

Par des séminaires et des entretiens, Action Batwa a invité les Batwa à connaître de plus en plus leurs droits, à s'intéresser aux réalités sociales et politiques, à respecter les lois comme première étape qui devra les guider dans la lutte pour le recouvrement de leur dignité. En outre, quelques villages ont été déjà formés à l'esprit de la non-violence active et des équipes " Nduwamahoro, le non-violent actif " ont été constitués en tenant compte de toutes les catégories des habitants des villages (hommes, femmes, jeunes, enfants).

Les aides ponctuelles

Elles sont souvent motivées par la situation de guerre qui prévaut dans le pays, le besoin d'appuyer les écoliers et les familles en état d'extrême pauvreté. Ces aides sont les suivantes : couvertures, bidons, vêtements, savons, bouillie (nourriture de complément pour les enfants atteints de malnutrition)

Zones déjà couvertes par les activités d'Action Batwa

Quoique les Batwa ont posé le premier pas vers leur émancipation, beaucoup reste à faire. Le travail de libération de ce peuple est un travail de longue haleine. Cependant nous pouvons déjà signaler certains points positifs dans les villages batwa que nous encadrons. Les activités d'Action Batwa ont joué un rôle important dans le changement des mentalités en cassant les préjugés et en améliorant les rapports sociaux entre les Batwa et les autres composantes sociales.

Les Batwa se sont initiés à l'esprit du travail. La prise de consciences des réalités et l'envie de jouer un rôle positif dans la société sont devenues une réalité. Les communautés assistées par notre organisation peuvent maintenant rompre avec le cycle infernal de la pauvreté, de la mendicité, de la marginalisation et du mépris. Elles ont aussi compris que la violence ne peut pas résoudre les conflits internes. Les enfants s'intègrent petit à petit et s'habituent à aller à l'école régulièrement. Les relations et le respect mutuels s'établissent. Les responsables administratifs et ecclésiastiques s'éveillent et manifestent leur volonté de contribuer à l'émancipation des Batwa.

En bref, on constate une certaine joie de vivre, une certaine amélioration du niveau de vie et de bien-être chez les populations assistées par Action Batwa. D'autres parts, Action Batwa veille toujours à intégrer certaines personnes voisines des Batwa dans ses programmes et ses activités dans la mesure du possible. Ainsi quelques familles pauvres vivant à proximité des villages Batwa ont eu une maison décente et leurs enfants sont régulièrement assistés en matériel scolaire. Certains sont invités dans les séances de sensibilisation contre le VIH/Sida et l'éducation à la paix que nous programmons en faveur des populations Batwa. Tous participent dans nos programmes des *Food for work*. Au moment de la construction des maisons, une partie de la main d'œuvre (maçons et aides-maçons) ainsi que les matériaux nécessaires sont fournis par les voisins des Batwa (perches, tuiles, portes, fenêtres). Cela permet à tous, Batwa et leurs voisins les plus proches, de se connaître davantage, de s'estimer mutuellement, d'abattre les préjugés. Et c'est cela le but, l'intégration sociale visée par notre mission.

Plan d'action pour les années à venir

L'évaluation que nous venons de faire sur les activités d'Action Batwa montre un succès indiscutable par rapport à la mission que l'organisation s'est assignée. C'est pour ce motif qu'« Action Batwa » voudrait faire bénéficier ses programmes à la pluralité des familles batwa éparpillées dans toutes les directions du pays à savoir : amélioration de l'habitat, scolarisation des enfants, assistance médicale et hygiène, appui à l'agriculture et à

l'élevage, éducation aux droits de l'homme et aux valeurs sociales et la lutte contre la pandémie du Sida. Nous allons consolider ces activités tout en laissant la possibilité à de nouvelles perspectives comme la création d'emploi axée sur la formation des jeunes déscolarisés ou non-scolarisés aux petits métiers : couture, menuiserie, maçonnerie...

2. La part d'action Batwa et la contribution d'une assistante sociale dans l'encadrement des femmes et jeunes filles Batwa

Les Batwa sont l'une des composantes de la société burundaise qui est marginalisée, défavorisée, méprisée, bref, mise en quarantaine. Les conditions de vie difficiles chez le Mutwa l'empêchent de bénéficier de ce à quoi les autres ont droit : Se marier avec quelqu'un(e) différent(e) de son ethnie, accès à la scolarisation des enfants, pouvoir participer aux rassemblements politiques etc....

Cette population n'a rien. Elle n'a pas de maisons dignes d'une personne, ils habitent dans des huttes comme des bêtes sauvages : un Mutwa rentre dans sa hutte circulaire dans laquelle pour y entrer on est obligé de se courber fortement ou de marcher à quatre pattes, construite de pailles d'en bas jusqu'en haut. Cette population vivait de la cueillette, de la chasse et de la poterie. Les Batwa ne cultivaient pas parce qu'ils n'avaient pas de terrains à exploiter. Aujourd'hui, toutes ces ressources n'ont plus de valeur, la forêt a disparu et la poterie est concurrencée par les ustensiles de l'industrie. D'où la pauvreté d'un Mutwa qui conduit les femmes et les jeunes filles Batwa à une souffrance extrême due aux violences qui leur sont faites. Ils survivent grâce à la mendicité ou en commettant des actes non acceptables par les voisins, par exemple le chapardage dans les champs des autres.

Comment la vie se passe-t-elle chez la population féminine Batwa ? Rôle de la femme Mutwa dans le foyer

Normalement, dans notre pays, la femme occupe une place importante dans l'éducation des enfants. Elle doit causer avec sa jeune fille sur sa vie, discuter sur les problèmes qui préoccupent les jeunes que ce soient les filles ou les garçons. Chez les Batwa on peut dire que cette causerie n'existe pas. C'est pourquoi on observe souvent des mariages précoces. Elle n'a pas du temps suffisant pour s'occuper entièrement de ses enfants à cause de lourdes responsabilités familiales. Cependant, la femme Mutwa est le pilier du foyer. Elle se contente à gérer le peu qu'elle a. C'est elle qui cherche de quoi nourrir ses enfants. Certaines femmes surtout celles habitant à proximité de la ville passent toute la journée dans les quartiers ou au marché en mendiant pour le bien de la famille. C'est elle avec ses filles qui fabrique les pots et qui les fait circuler bien que ces derniers n'ont pas de marché actuellement. Si son enfant tombe malade c'est bien elle seule qui le conduit jusqu'à l'infirmierie chargée de les soigner. Voilà l'éducation des enfants proprement dite chez les Batwa.

En plus de l'éducation des enfants, elle s'occupe de la propreté dans le ménage. C'est elle ou sa jeune fille qui fait la vaisselle, balaye la maison pour ceux qui en ont ou la cour.

Jadis, les hommes s'occupaient de la chasse mais actuellement avec la disparition de la forêt, ils n'ont plus rien à faire pour procurer des revenus. La plupart d'entre eux ne

s'adonnent qu'à la délinquance qui les amène à faire des actes inacceptables par l'entourage et finissent par être emprisonnés. En conclusion, chez les Batwa, ce sont les femmes et les jeunes filles qui fondent le foyer parce qu'elles y font tout.

La vie proprement dite de la femme Mutwa

Dans tout le pays, il y a la pauvreté mais ce sont les femmes qui la subissent le plus. La femme peut manquer d'argent pour se faire soigner ou faire soigner son enfant, elle peut manquer de quoi nourrir son enfant alors que son mari rentre ivre à la maison.

Chez les Batwa c'est pire, ils sont très pauvres, comptent sur la poterie pour survivre et sur la mendicité, les femmes sont très malheureuses. La femme ne trouve pas de quoi s'habiller, elle est dans l'incapacité totale de se faire soigner. Sa santé est en danger : des accouchements à domicile souvent avec des risques non pas par l'irresponsabilité de son mari mais plutôt par manque d'argent pour aller à l'hôpital.

Les problèmes rencontrés par la population féminine Batwa

À cause de la situation malheureuse que vivent les Batwa, les femmes et les jeunes filles sont maltraitées. Elles rencontrent beaucoup de problèmes liés à la violence.

Néanmoins, le Mutwa peut passer des jours sans donner quelque chose à son estomac. Il dort ensemble avec ses enfants (jeunes filles et jeunes garçons) dans des huttes misérables comme des bêtes sauvages. Voilà pourquoi la jeune fille et le jeune garçon préfèrent quitter pour aller fonder leur foyer et même ceux qui fréquentent l'école préfèrent l'abandonner tout en pensant que leur niveau de vie va s'améliorer. Puisque cette rencontre a eu lieu étant immatures mais aussi illégalement, sans avoir de connaissances sur le fondement du foyer, leur union ne dure pas. On pourrait dire que cette union a eu lieu non pas parce qu'ils s'aiment mutuellement mais parce que c'est une forme de refuge. D'où les divorces et la polygamie fréquents chez eux et ce sont les femmes qui subissent la situation.

L'homme peut chasser de la maison sa femme et ses enfants pour faire entrer une autre alors que c'est la première femme qui a contribué à la construction de cette maison et que sa récompense est de la renvoyer avec ses enfants dans la rue souvent accompagnés de coups de bâton. C'est le cas d'un Mutwa de MWURIRE.

D'autres continuent à cohabiter avec leurs épouses et décident de rejoindre leurs partenaires dans leurs villages. Malgré qu'il n'ait rien, il apporte le peu qu'il trouve à la rivale de son épouse et laisse cette dernière avec ses enfants mourir de faim. Au cas où la femme parle à propos de ce vagabondage sexuel dans le but de conseiller son mari ce dernier intervient en le menaçant par bastonnade. Le comble du malheur, cela passe inaperçu car dans notre société, on privilégie des mariages légaux, c'est-à-dire passés à l'état civil. C'est pourquoi la Mutwakazi ne peut pas tenter une action en justice contre ces violences (divorce, polygamie et adultère). Elles n'ont pas de droits qui les protègent contre toutes ces violences.

On constate que face aux mauvais comportements observés dans les ménages batwa, les femmes sont sérieuses car seules les femmes se plaignent de leurs maris mais ces derniers ne se plaignent pas d'elles.

L'autre problème est qu'on observe des naissances sans espacement peut être par cause de manque de connaissances. La femme devient faible à cause de ces naissances non espacées alors que c'est elle qui est le pilier de la famille, et elle a plusieurs charges familiales.

Les conséquences de ces problèmes

Pour ce qui concerne la polygamie ou l'adultère, le résultat est la propagation du VIH/SIDA et d'autres maladies vénériennes et on a constaté que ce sont les hommes par rapport aux femmes qui commencent à quitter la terre. Cela est illustré par des chiffres que nous avons enregistrés dans les villages. Dans beaucoup de villages, l'effectif des femmes veuves domine l'effectif des veufs. A titre exemplatif, dans le village de Mwurire sur 56 familles, on a enregistré 20 veuves et 2 veufs ; dans le village de Murenda sur 21 familles, on a enregistré 7 veuves et 0 veuf.

Notons qu'on ne peut pas affirmer que tous sont morts du SIDA tant que le dépistage n'existe pas chez les Batwa ; seulement, on dit ceci par rapport aux comportements observés chez eux.

Ce vagabondage sexuel, en plus de la propagation des maladies, renforce la pauvreté chez les Batwa et ce sont les femmes qui en pâtissent. Pour ce qui concerne le divorce, la femme ne peut pas jouir d'une partie du patrimoine familial. Avec ses enfants, elle retourne chez les parents et socialement cela trouble la concernée car l'entourage la pointe le doigt en l'accusant l'insociabilité. L'entourage ne peut pas comprendre que c'est l'homme qui est fautif, c'est toujours, la femme qui est considérée comme fautive.

Pour ce qui concerne des naissances rapprochées, la femme n'aura jamais une bonne santé tant qu'elle n'a pas d'argent pour aller se faire soigner. Elle sera toujours faible. En somme, notons que les femmes et les jeunes filles sont victimes de la pauvreté qui règne chez les Batwa. Pour diminuer ou même arrêter les violences vis-à-vis des femmes, la meilleure intervention à mener est d'aider toute la population Batwa à améliorer son niveau de vie.

3. Apport d'Action Batwa

Pour remédier à cette situation de population minoritaire, défavorisée, minimisée que sont les « les Batwa », est née en 1999 une organisation appelée « Action Batwa » sous l'initiative des Missionnaires d'Afrique en vue de les aider à sortir de cette malheureuse situation.

Elle a été agréée par l'État au cours de l'an 2000 et son siège se base à Gitega au Centre Lavigerie Shatanya. C'est une organisation sans but lucratif et sans distinction religieuse, ni ethnique bien qu'elle porte le nom « Action Batwa ». Elle intègre un certain nombre de non

Batwa qui sont très pauvres comme ou même plus que les Batwa. On souligne cette appellation parce qu'elle a été créée en vue de venir en aide plus spécialement aux Batwa.

Elle encadre aujourd'hui 2531 familles Batwa de 108 villages et au moins 40 familles non Batwa.

Objectifs

Les objectifs principaux de l'Action Batwa sont : Promouvoir l'intégration sociale des populations Batwa dans la société burundaise ; Lutter contre la marginalisation et les stéréotypes à l'égard des Batwa ; Améliorer les conditions de vie des populations Batwa ; Lutter contre le VIH/SIDA.

La vision

La vision de l'Action Batwa est de promouvoir l'intégration sociale des Batwa dans la société burundaise afin d'éradiquer la marginalisation et les préjugés de la part des autres.

Les stratégies de travail

L'Action Batwa collabore avec les agents communautaires (2 représentants choisis dans chaque village) qui sont les intermédiaires entre les deux parties (Organisation et les bénéficiaires) en échangeant sur les problèmes qu'ils rencontrent dans leurs villages et on essaie de trouver ensemble la solution ;

Le travail de l'Action Batwa est orienté sur le terrain en vue de favoriser une meilleure connaissance des bénéficiaires ;

On fait des visites dans les villages pour causer, pour que chacun exprime ses sentiments afin que les mentalités, le complexe d'infériorité disparaissent petit à petit. On fait aussi des visites pour suivre la situation des activités que mène Action Batwa (état de l'habitat, vérifier si l'agriculture, l'élevage et la scolarisation s'améliorent).

Les activités accomplies par Action Batwa

Pour aider cette population à sortir de cette misère, Action Batwa a accompli depuis 1999 jusqu'à aujourd'hui l'an 2006 des activités suivantes :

Amélioration de l'habitat

Vu que les Batwa habitent dans des huttes circulaires couvertes de pailles ou de feuilles de bananiers ce qui est une des causes de l'instabilité des Batwa, Action Batwa a commencé depuis sa création à travailler avec quelques familles batwa de quelques villages proches de la ville en leur construisant des maisons et elle élargit le champ d'action au fur et à mesure que le temps passe. Ces sont les Batwa eux-mêmes qui fabriquent les briques et l'Action Batwa s'occupe du reste de la construction. Jusqu'à aujourd'hui Action Batwa a construit 1300 maisons y compris dans les villages situés au delà de la province de Gitega.

Le passage des habitats traditionnels aux habitats modernes, c'est-à-dire le passage des petites huttes couvertes de pailles aux maisons faites en briques et couvertes de tuiles, a honoré les Batwa parce qu'ils commencent à voir les autres composantes de la société burundaise venir chez eux, se marier avec eux alors qu'auparavant cela n'existait pas.

Appui à l'agriculture et à l'élevage

Avoir un habitat amélioré ne suffit pas pour aboutir à une vie normale chez les Batwa.

C'est pourquoi Action Batwa essaie d'acheter suivant les moyens dont elle dispose des terrains à exploiter pour quelques familles Batwa qui n'en ont pas si non on les loue chaque année.

Action Batwa leur donne également des bananiers, des arbres fruitiers comme les avocats, les plants de patate douce et les boutures de manioc, les semences comme les haricots mais en quantité insuffisante (chaque famille reçoit 2 ou 3 kg de haricots), les chèvres qui leur procurent du fumier pour fertiliser le sol et les houes pour les aider à exploiter leurs terrains afin de gagner un minimum de nourriture même si l'on cherche à bien vivre, à avoir du surplus.

La scolarisation des enfants Batwa

Fréquenter l'école est le principal facteur de l'évolution de la population en général. Pour ce, l'Action Batwa s'est engagée à scolariser tous les enfants Batwa en âge de scolarisation. Jusqu'à nos jours (année scolaire 2005 – 2006), elle encadre 2233 écoliers et 70 élèves de l'école secondaire. Parmi eux, 20 écoliers et 5 élèves sont des non Batwa.

Tous ces écoliers ont reçu des uniformes et du matériel scolaire. Quant aux élèves du secondaire, en plus des matériels scolaires, ils ont reçu les frais de scolarité.

Pour encourager les écoliers Batwa à bien poursuivre leurs études et surtout les filles chez qui l'abandon est fréquent, on a créé un internat à GITEGA tout près de la ville pour les écoliers de 5ème et 6ème année afin d'arriver au secondaire. Ils ont la garantie de manger 2 fois par jour, ils sont bien protégés contre le froid, le soir ils ont de la lumière pour faire l'étude, ils ont l'encadrement qualifié et ils bénéficient des leçons de répétition.

Pour y entrer, il y a un examen qu'on doit passer et on retient ceux qui ont de bons résultats.

La création de cet internat a pour but l'aboutissement à une bonne réussite scolaire chez les Batwa parce que pas mal d'écoliers abandonnent l'école à cause de la faim.

L'assistance médicale

Les soins médicaux sont devenus très chers dans notre pays. Raison pour laquelle on observe une mortalité élevée au Burundi. C'est pire chez les Batwa qui n'ont pas des moyens pour se faire soigner. Pour sauver ces peuples, Action Batwa a ouvert une infirmerie au Centre Lavigerie Shatanya pour soigner des maladies qui ne sont pas compliquées comme la malaria, les diarrhées, les verminoses etc. En dehors de ces

maladies, celles nécessitant l'intervention chirurgicale, l'intervention du médecin ou les cas d'hospitalisation, l'infirmière envoie les patients à l'hôpital de Gitega où Action Batwa paie les factures après la guérison.

Pour bien éduquer les Batwa à ne pas toujours tendre la main, mais à travailler, chaque Mutwa doit se munir d'un billet de 100 F BU pour avoir accès aux soins médicaux, sauf les écoliers et les élèves de l'école secondaire.

En plus de cette infirmerie, Action Batwa paie les soins de santé dans les centres de santé de Mbogora, de Munanira et de Murayi ainsi que de Mutoyi pour les Batwa gravement malades, qui ne peuvent pas arriver au Centre Lavigerie Shatanya. Pour les enfants mal nourris on leur donne la bouillie comme nourriture de complément.

L'hygiène

Puisque l'insuffisance des latrines fait partie de l'origine des maladies dues à la saleté, Action Batwa sensibilise les Batwa et surtout dans les villages où on a construit des maisons, à creuser des latrines dès qu'on termine les maisons.

La lutte contre le VIH/SI

Dans la société burundaise, le taux de mortalité s'élève de plus en plus et la plupart des cas ce sont des victimes du VIH/SIDA. Les Batwa ne sont pas épargnés par ce fléau qui préoccupe tout le pays parce qu'on observe chez eux des mauvais comportements (la polygamie, les divorces fréquents, des mariages précoces) qui peuvent les amener à être plus exposés aux maladies sexuellement transmissibles. Ce fléau endommage toutes les catégories de la population (enfants, jeunes, vieux ou vieilles). C'est pourquoi Action Batwa a intégré dans ses activités, même si on le fait rarement, la sensibilisation sur la question du VIH/SIDA pour éviter la propagation de cette maladie.

Non seulement des maladies dues au vagabondage sexuel mais aussi les femmes et les enfants deviennent malheureuses parce que malgré leur pauvreté extrême on partage le patrimoine qu'on a avec sa coépouse ; cela pour dire que le vagabondage sexuel chez les Batwa renforce la pauvreté.

Zone d'intervention (1999-2006)

PROVINCES	COMMUNES	VILLAGES			
1. GITEGA	1.	GITEGA	1.	Ceru	12. Mweya
			2.	Zege	13. Nyamwera
			3.	Rutegama	14. Nyakerera
			4.	Higiro	15. Kabuye
			5.	Nyakibingo	16. Gihiza
			6.	Rukoba	17. Mubuga
			7.	Jimbi I	18. Muhare
			8.	Jimbi II	19. Gitwa
			9.	Masanganzira	20. Musenyi
			10.	Mugoboka	21. Mirama
			11.	Nyabisagara	

	2.	GIHETA	22.	Bukinga	30.	Kibogoye
			23.	Kigarama	31.	Muramvya I
			24.	Kaguhu	32.	Muramvya II
			25.	Musama	33.	Nyakarambo
			26.	Kibimba	34.	Kanyinya
			27.	Kamakoko	35.	Murayi
			28.	Miyebe	36.	Nyabisindu
			29.	Gisuru		
	3.	BUGENDANA	37.	Carire	45.	Nyarugati
			38.	Migina	46.	Ntunda
			39.	Mwurire	47.	Munyinya
			40.	Bitare I	48.	Busangana
			41.	Bitare II	49.	Mukoro
			42.	Bitare III	50.	Jenda
			43.	Nyakeru	51.	Runyeri
			44.	Mutoyi		
	4.	MAKEBUKO	52.	Bungere	56.	Buja
			53.	Murago (Nyabiraba)	57.	Murenda
			54.	Buga	58.	Gasasa
			55.	Mwaro – Ngundu		
	5.	NYARUSANGE	59.	Bukoro	60.	Bihomvora
	6.	RYANSORO	61.	Kavumu	62.	Nyangwa
	7.	GISHUBI	63.	Ntunda		
	8.	TABA	64.	Buhoro	65.	Kindonzi
	9.	MUTAHO	66.	Nyangungu	68.	Rurengera
2. KARUSI	10.	NYABIKERE	67.	Rusarasi	69.	Masango
			70.	Munyika	73.	Rwandagaro
			71.	Taba	74.	Nkanda
	11.	SHOMBO	72.	Nyarunazi	75.	Mazita
			76.	Kiryama	80.	Mabaya
			77.	Bigugo	81.	Sinini
			78.	Gihinga I	82.	Nyarubabi
			79.	Gihinga II	83.	Butwe
			84.	Kirambi I	85.	Kirambi II
3. MWARO	12.	NYABIHANGA	86.	Kibungere	88.	Mirama
			87.	Nyamavomo		
			89.	Gatwe I	91.	Mpanuka
	13.	NDAVA	90.	Gatwe II	92.	Kamakoko
			93.	Rwankabugoma	94.	Gasanda
	14.	KAYOKWE	95.	Camumandu	97.	Kabuguzo
4. MURAMVYA	15.	RUTEGAMA	96.	Gashingwa		
			98.	Kirika	100.	Gasenyi
	16.	MBUYE	99.	Gasura		
			101.	Musagara	103.	Shombo
	17.	MURAMVYA	102.	Masango	104.	Murambi
			105.	Burasira	106.	Gitaramuka
5. NGOZI	18.	RUHORORO	107.	Gitaramuka		
6. BUJUMBURA MAIRIE	19.	KANYOSHA	108.	Kabezi		
7. BUJUMBURA RURAL	20.	KABEZI				

Quelques observations pour la population Batwa en général:

Notons que les Batwa connaissent un changement positif grâce aux activités que mène Action Batwa : des relations sociales commencent à s'établir parce qu'on voit des mariages mixtes (un Mutwa qui se marie avec un non Mutwa), des visites réciproques, la participation aux affaires publiques. Dernièrement, une jeune fille Mutwa a été élue conseillère municipale à BUHORO.

Le changement s'observe aussi dans la manière de travailler car d'habitude, les Batwa sont des personnes qui n'aiment pas travailler. De ce fait, l'Action Batwa essaie de les initier à travailler à l'aide de ses activités ; lors de la construction des maisons, cette première pose une condition. Pour avoir une maison chaque bénéficiaire doit fabriquer lui-même 3000 briques, nombre exigé pour être aidé à couvrir sa maison sauf pour les veuves. Le reste, c'est l'organisation qui s'en occupe (les maçons, les perches, les poutres, les tuiles, les portes et les fenêtres).

Lors des visites dans les villages, on constate qu'ils exploitent de fort petits terrains qu'ils ont reçus. C'est le cas par exemple des villages de MWURIRE, MASANGANZIRA, MWARO-NGUNDU, etc. Ceci nous montre que les Batwa de ces villages ont la volonté de travailler et ils sont déjà un peu évolués. Il ne faut pas oublier que beaucoup de villages et surtout ceux qui sont proches de la ville vivent et les Batwa passent toute la journée dans les quartiers ou au marché pour mendier.

Le changement aussi réside au niveau de la scolarisation : durant les 6 ans qui viennent de s'écouler, on constate que le nombre des écoliers augmente d'année en année bien que l'abandon est fréquent. Actuellement, on arrive à 2213 écoliers Batwa dont 1018 filles et 1215 garçons et cela nous garantit que la population Batwa a compris l'importance de la scolarisation.

Pour les femmes Batwa :

Le changement s'observe au niveau de la santé et de la propreté : quelques femmes enceintes commencent à aller au dispensaire ou à l'hôpital pour suivre leur état de santé et celle de leurs enfants afin d'accoucher sans problème ou d'être suivies en cas des complications. Quand un enfant tombe malade, sa mère ne le laisse pas à la maison, elle l'amène tout de suite au dispensaire ou à l'hôpital. Même si ce n'est pas tout le monde, quand elles viennent se faire soigner, nous trouvons qu'elles sont propres ; elles se lavent et elles portent des habits bien lavés. Chez elles, elles balayent leurs maisons, rangent les ustensiles de cuisine, etc....

En conclusion, il est vrai qu'on observe des changements positifs chez les Batwa mais le changement ne se limite pas ici ; on cherche à ce que chaque Mutwa se sente responsable de sa situation, prenne en mains la résolution de ses problèmes (c'est-à-dire soit capable de nourrir sa famille, de la loger, de la vêtir et de la soigner) afin que les femmes se sentent à l'aise dans leurs ménages. Tous naissent libres et égaux, toute personne a droit à la vie et à la sécurité personnelle. Raison pour laquelle la femme Mutwa doit jouir de ces droits.

Activités préconisées pour sauver la population féminine Batwa

Étant donné que la vision d'Action Batwa est d'atteindre un développement complet des Batwa, autrement dit, arriver à la suppression complète de la marginalisation, du mépris et des préjugés à l'égard des Batwa, en collaboration avec une assistante sociale elle doit intervenir sérieusement sur le plan social et économique pour aider les jeunes filles et les femmes à surmonter leurs difficultés.

Sur le plan social, il faudra : Renforcer la sensibilisation sur les questions de l'hygiène corporelle, vestimentaire, alimentaire et la propreté des maisons ... : Grâce aux savons et aux pagnes que nous leur donnons, pour amener la population Batwa et surtout les femmes à la propreté nous devons prendre une mesure que personne ne viendra se faire soigner sans qu'elle soit propre, c'est-à-dire la propreté corporelle et vestimentaire. Action Batwa multiplie des visites dans les villages pour les pousser à faire la propreté dans la maison.

Informers les Batwa comment on vit dans la société sans violer les droits de son prochain ; c'est-à-dire la manière de se comporter dans la société, de bien communiquer, coopérer avec l'entourage : Pour ce point, nous organiserons des séminaires sur les droits de l'homme et nous essaierons de causer avec les Batwa sur les droits fondamentaux de l'être humain. L'homme a besoin de vivre en sécurité et pour avoir cette dernière, le respect de la vie humaine est exigé. Et puisque la femme est un être humain, elle aussi a besoin de ce respect, de cette sécurité.

Préparer psychologiquement toute personne féminine en âge de se marier sur les problèmes qu'elle va rencontrer quand elle assumera la responsabilité de la famille : les jeunes filles Batwa se marient précocement sans atteindre une maturité capable de supporter des responsabilités familiales. Souvent, elles se marient tout en pensant que le nouveau foyer va leur procurer une bonne vie mais elles trouvent le contraire d'où les divorces fréquents. Pour diminuer ce mauvais comportement, Action Batwa avec une assistante sociale devra les préparer à temps pas matériellement mais psychologiquement en insistant sur le rôle de la femme dans le foyer. La femme s'occupe de l'éducation des enfants puisque c'est elle par rapport à l'homme qui passe un moment favorable à l'éducation. La fille devrait connaître que dans tous les foyers il doit y avoir des problèmes, seulement, les problèmes diffèrent d'un foyer à l'autre. La seule solution est de savoir comment gérer la situation, de chercher la solution ensemble plutôt que de rompre l'union. Renforcer par des enseignements la sensibilisation de cette population sur les questions de santé (lutter contre le VIH/SIDA, lutter contre toutes ces maladies qui peuvent rendre infirme l'être humain : tétanos, diphtérie, poliomyélite..., appliquer le planning familial pour le bien-être de la femme mais aussi de toute la famille ; Sensibiliser la population Batwa à faire le dépistage du VIH/SIDA ; Conscientiser les femmes à pousser leurs maris de se faire inscrire à l'état civil afin de fonder le foyer légalement ; Éduquer les femmes à travailler en association pour favoriser l'esprit d'amour, l'esprit d'entraide ;

Sur le plan économique, il faudra : Amener les femmes en association à bénéficier des projets micro-économiques (cultiver les caféiers) : la culture du café est la principale source de revenu qui rend la vie un peu améliorée pour toute la population burundaise à

l'exception des Batwa. Les femmes reçoivent des pagnes lors de la campagne café. La grande partie de la population burundaise trouve de l'argent grâce à la culture du café. C'est pourquoi nous prévoyons d'appuyer les femmes Batwa à cultiver cette plante en leur donnant des pieds caféiers afin de les aider à satisfaire leurs besoins même si son rendement sera à long terme. Au cas où le rendement sera bon, elles pourront partager une partie de la récolte afin de s'habiller, de se nourrir et de se faire soigner.

Diversifier pour les femmes individuellement les métiers ou les sources de revenus : Pour ce point, nous allons les appuyer en leur achetant des matériels utilisés pour la fabrication des corbeilles (ibiseke, inkoko) car nous avons jugé que ce sont des métiers faciles à faire et qui sortent vite afin de compléter le revenu insignifiant issu de la poterie.

Faire un suivi régulier de tout ce qu'on fait auprès des Batwa. Nous devons multiplier des visites dans les villages afin de s'assurer si leurs maisons sont bien entretenues, si ils n'ont pas vendu les aides que nous leur avons donné, superviser ces projets ou métiers que nous appuyons auprès des femmes. Pour les Batwa, emboîter le pas aux autres composantes de la société burundaise est encore loin. Beaucoup de Batwa n'ont pas de terres alors que plus de 90 % de la population vit de l'agriculture.

Donc, il faudra lutter contre la pauvreté pour toute la population Batwa en améliorant l'agriculture : Acheter des terres pour qu'ils pratiquent sérieusement l'agriculture afin que cette dernière leur permette de satisfaire au moins les besoins fondamentaux ; Augmenter la quantité des semences à leur donner suivant la superficie des terres dont ils disposent. On a l'idée que s'il s'agit des semences en quantité suffisante, ils récolteront une partie à consommer et une autre à conserver pour servir de semences l'année suivante ; Donner à chaque famille Mutwa qui veut se développer des bananiers, des plants de patate douce, ou de pommes de terre pour ceux qui ont des terres favorables à ces cultures ; les graines de choux, de carottes, de tomates qui leur serviront des légumes ; Favoriser l'élevage du petit et gros bétail, ce qui les aiderait à avoir la viande, le lait et le fumier. Ces quatre derniers points jouent aussi un grand rôle dans la diminution des violences faites aux femmes Batwa bien qu'ils concernent toute la population Batwa.

Conclusion générale

Dans la société burundaise, la femme Mutwa est considérée comme quelqu'un qui n'a pas besoin de jouir des droits élémentaires (se nourrir, s'habiller, se faire soigner, fréquenter l'école pour les jeunes filles, se marier légalement, etc...). Pour récupérer ces droits, elle doit lutter contre la pauvreté.

Un Mutwa devenu capable de nourrir sa famille, de la loger, de l'habiller et de la soigner aura déjà atteint une voie de vaincre toutes ces violences faites aux femmes Batwa. Et pour y arriver, le travail est encore long. Mais, avec le soutien moral et matériel d'Action Batwa nous espérons que notre objectif sera atteint car le constat est qu'ils ont la volonté de travailler et de s'autodévelopper.

3. Amnesty Internationale lance un regard sur les Batwa du Burundi, une communauté oubliée (tiré du Petit Écho, 2010)

Chacun connaît en Europe l'existence des Hutu, des Tutsi et des guerres tribales qui ont eu lieu pendant des années en plein cœur de l'Afrique. Pourtant, qui a entendu parler des Batwa? Dans le cadre de la Semaine de la Solidarité Internationale et de son partenariat avec les défenseurs burundais des droits humains, Amnesty International de Bayonne lance un regard sur cette communauté oubliée des montagnes de l'Afrique centrale. Une exposition de photos et d'objets artisanaux réalisés par des Batwa siégera jusqu'à samedi soir à la bibliothèque municipale, et une conférence-débat leur sera consacrée demain (amphithéâtre de la Faculté de Droit, de 18h à 20h).

Etoile Kazeruke, responsable jeunesse de la Ligue des Droits de l'Homme "Iteka", et Claude Ntahuga, directeur de l'ONG belgo-burundaise "Iriba", interviendront dans la conférence. "Le peuple burundais a trois composantes, les Hutu, qui représentent à peu près 85% de la population, les Tutsi, 14%, et les Batwa, 1%", ont-ils expliqué. "Il ne s'agit pas d'une ethnie différente; on prie le même dieu, on parle presque la même langue. Il s'agit tout simplement d'une communauté traditionnelle de chasseurs qui est restée dans les montagnes et qui pour plusieurs raisons n'a pas suivi le même chemin de modernité que les Hutu ou les Tutsi. Ce qui nous distingue le plus, c'est le mode de vie, parce que si la plupart de la population vit de l'agriculture, les Batwa sont des chasseurs et leurs femmes travaillent la poterie"

Fin de la guerre

La concurrence de la poterie industrielle et la disparition progressive des forêts et donc du gibier en raison du développement de l'agriculture, ont contribué à la précarisation de la vie de cette communauté, qui s'est retrouvée de plus en plus marginalisée au Burundi. La fin de la guerre entre les deux communautés offre la possibilité au Burundi d'intégrer la communauté oubliée des Batwa. "Il y a pas mal d'actions pour la population touchée par la guerre, surtout concernant les déplacés, mais on a tendance à oublier les Batwa", avouent Etoile Kazeruke et Claude Ntahuga. En coopération avec Amnesty, leurs organisations respectives ont mené des projets de solidarité envers cette communauté de montagnards tels que le Forum nord-sud des jeunes pour la reconstruction du Burundi, une initiative qui vise à développer des échanges entre les jeunes européens et les Africains. "À l'aide des jeunes bénévoles burundais, congolais et européens nous avons construit cinq maisons pour les Batwa de Muruta, qui vivent de façon précaire dans des cabanes. Le but n'est pas seulement de leur offrir un toit: nous voulions attirer l'attention du gouvernement du Burundi et de la communauté internationale sur le sort des Batwa".

L'exposition ouverte à la Bibliothèque municipale raconte à travers des images cette aventure solidaire qui aura une suite l'été prochain. Vendredi, des lycéens de René Cassin pourront voir de plus près quel est le mode de vie des Batwa. Peut-être certains d'entre eux feront partie du prochain projet au Burundi.

- 4. Indénombrables les vies cachées des femmes Batwa (Minority Rights Group (2010)**
www.minorityrights.org/download.php?id=805

Les discours des autorités publiques

1. Informations reçues du gouvernement de la République du Burundi (2009)

Le présent document contient les réponses du Gouvernement de la République du Burundi au questionnaire adressé aux États Membres relatif aux recommandations de la septième session de l'Instance. La soumission du présent document a été retardée afin que puisse y figurer l'information la plus récente.

1. Introduction

1. Conscient de la problématique des groupes vulnérables, le Gouvernement du Burundi a mis en place des structures pour apporter remède à cette problématique, entre autre le Ministère de la solidarité nationale, du rapatriement, de la reconstruction nationale, des droits de la personne humaine et du genre.

2. Dans ce ministère, il y a une Direction générale de la solidarité nationale qui a dans ses attributions l'assistance et la protection des groupes vulnérables dont les orphelins et autres enfants vulnérables, les personnes handicapées, les veuves, les personnes âgées, et les Batwa vulnérables, pour ne citer que ceux-ci. Un Département de l'intégration sociale a été créé à cette fin.

3. Les Batwa du Burundi font partie des groupes autochtones tels que reconnus par les Nations Unies dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

Les actions du Ministère en faveur des Batwa

4. Les actions menées en faveur de la communauté batwa sont de cinq ordres :

- a) l'appui en vivres et non-vivres;
- b) l'appui en éducation et formation;
- c) l'appui dans la construction des maisons;
- d) l'appui en activités génératrices de revenus; et
- e) assistance en soins médicaux.

A. L'appui en vivres et non-vivres

5. Le Ministère donne sa contribution en vivres (haricot, riz, huile, farine de manioc ou de maïs, etc.) et non-vivres (friperies, pagnes, assiettes, casseroles, etc.)

6. Cette action est menée par le Ministère en collaboration avec l'UNIPROBA

(Unissons-nous pour la promotion des Batwa), notamment lors des descentes d'identification des ménages batwa mais aussi lors des cérémonies de régularisation de leurs mariages.

7. Cet appui est aussi donné aux ménages des Batwa suivant les demandes adressées au Ministère.

B. L'appui en éducation et formation

8. Le Ministère a donné des cahiers et des stylos à l'UNIPROBA pour appuyer les élèves batwa. Il appuie aussi les centres de formation en métiers, et dans ces derniers, il y a des Batwa. Le Ministère possède aussi dans toutes les provinces du pays sauf Bubanza et Makamba des centres de développement familial en sigle qui s'occupent de l'alphabétisation des adultes, de l'accompagnement des groupements, de l'animation des séances d'éducation, information et communication), avec des thèmes variés comme le Code des personnes et de la famille, le concubinage, le divorce, la sorcellerie, etc., et la communauté Batwa fait partie des groupes cibles et la scolarisation est gratuite au niveau de l'école primaire.

C. L'appui dans la construction des maisons

9. Le Ministère de la solidarité nationale, du rapatriement, de la reconstruction nationale, des droits de la personne humaine et du genre donne des tôles aux ménages vulnérables des Batwa qui le demandent et qui parviennent à faire monter les murs.

10. Le Ministère aussi associe les vulnérables Batwa dans l'attribution des maisons se trouvant dans des « villages de paix ».

D. L'appui en activités génératrices de revenus

11. Le Ministère a un point focal qui travaille avec le projet de réhabilitation agricole et gestion durable des terres (PRASAB) et l'UNIPROBA dans le cadre des activités du Plan d'action pilote pour le développement des Batwa. Signalons en passant que l'objectif de ce projet est de faire le diagnostic participatif des besoins de la communauté batwa des provinces cibles (Muramvya, Ngozi et Bururi pour le moment) et leur sensibilisation pour une meilleure préparation des activités de développement socioéconomique prévues pour les années 2009-2010.

12. Le Ministère donne aussi des semences aux ménages batwa qui le demandent, un système de microcrédit a été aussi testé et les vulnérables Batwa ont été bénéficiaires.

E. Assistance en soins médicaux

13. Avec la crise de 1993, le Gouvernement du Burundi a mis en place à travers le Ministère un système d'assistance aux soins médicaux pour les rapatriés, les déplacés et les autres groupes vulnérables. Les Batwa n'en font pas exception.

14. La mesure du Gouvernement en rapport avec les soins de santé gratuits pour les enfants de moins de cinq ans et pour les femmes qui accouchent est venue aussi pour alléger les souffrances des ménages batwa vulnérables.

15. Une politique nationale en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables vient d'être adoptée par le Conseil des ministres, et sa mise en application viendra pour résoudre quelques difficultés en rapport avec la problématique des enfants batwa issus des ménages vulnérables. Mais il faut noter que le Gouvernement du Burundi ne dispose pas de lois, de politiques ou d'autres instruments spécialement conçus pour le traitement des questions relatives aux peuples autochtones

2. Cinquième édition de Tribune burundaise des droits humains au Burundi : Problématique de réinsertion socioéconomique et politique des Batwa de la République du Burundi (2011)

Le présentateur, Monsieur Sylvestre Bazirinyakamwe a s'est appesanti sur la situation de marginalisation, de discrimination et de rejet dans laquelle croupit sa communauté depuis pas mal de décennies. La communauté Batwa du Burundi est demeurée en arrière par rapport à d'autres communautés mais n'a soulevé la moindre préoccupation des pouvoirs qui se sont succédés au Burundi depuis l'indépendance du pays, constate amèrement le présentateur.

En plus, remarque le présentateur, cette communauté a vécu depuis ce temps là jusque même aujourd'hui, pour certains, sans nationalité. Il continue sa présentation en révélant les réalités suivantes :

(1) Les Batwa ont vécu pendant longtemps comme des personnes de la forêt vivant de la chasse, de la cueillette et de la poterie : une activité qui n'est plus possible aujourd'hui.

(2) La réalité économique et matérielle dans la quelle croupit la population Batwa est désastreuse et frise la honte du pays et de l'humanité.

(3) Les Batwa vivent une misère catastrophique dans des huttes entièrement couvertes de pailles, sans terres dans un pays où sa population vit principalement de l'agriculture, sans accès aux soins de base et aux services publics divers.

(4) C'est une population laissée à elle-même, victime encore des mentalités déshonorantes que le gestionnaire du Burundi a toujours négligé comme si c'est une fatalité.

(5) Certains représentants des pouvoirs publics affirment que ce peuple refuse le développement et que c'est elle qui veut se maintenir dans cet état de fait. Une telle conception constitue un dénigrement et une ignorance des responsabilités publiques qui leurs sont attribuées car ce sont ces derniers qui ont la charge de sortir ce peuple dans cet état de fait et l'échec ne devrait être ni permis ni toléré.

(6) Ils disent que les Batwa n'aiment pas vivre dans de belles maisons ou de maisons en tôle : « ils vendent les tôles et retournent vivre dans leurs huttes », disent certains

représentants des pouvoirs publics. Quel dénigrement ! Que servirait de vivre dans une belle maison lorsqu'on n'a rien à manger ! La famine en province de Kirundo n'a-t-elle pas justifié ce propos ? Ceux qui l'ont fait étaient-ils des Batwa ?

(7) Dans certains coins du pays, des Batwa sont pointés du doigt comme quoi ce sont des criminels, des voleurs et certains en ont déjà payés le prix. Il suffit ici de se souvenir de l'incident malheureux du 23 octobre 2010 pendant lequel trois victimes ont été assassinées et trente deux maisonnettes incendiées en commune de Gahombo, province Kanyanza par des jeunes gens qui accusaient ces batwa de criminels. (8) Sur le plan politique, la représentation des Batwa est symbolique et ce n'est que récemment qu'un petit nombre d'entre eux ont fait une timide entrée dans certaines institutions étatiques par cooptation, comme au Sénat (2 Batwa) et à l'Assemblée nationale (3 Batwa).

(9) En 2008, lors d'un séminaire de réflexion sur la situation des Batwa au Burundi, Mme Immaculée Nahayo, la Ministre de la Solidarité nationale avait déclaré lors de son discours d'ouverture que le gouvernement était en train d'élaborer des projets de loi qui permettraient à moyen terme de s'attaquer résolument à tous les problèmes d'éducation des Batwa. Où en est-on avec ces lois ?

(10) Les promesses du Gouvernement de promouvoir les Batwa sont-elles concrétisées dans le Budget de l'État ? Quelles perspectives ! Sont-ils condamnés par le sort malheureux d'oppression, de dénigrement et d'abandons ?

(11) Un des grands principes universels de Bonne Gouvernance : les États ont l'obligation de promouvoir et de protéger les groupes de personnes marginalisées et / ou vulnérables dans le but de prévenir des situations de conflits sociaux qui naissent d'une gestion inéquitable des groupes sociaux.

Selon la Sénatrice Madame Libérate Nicayenzi, le dénigrement et la discrimination des enfants batwa sont des réalités tant dans les écoles primaires que dans le secondaire. Cet état de fait est remarquable à travers le langage, les écrits officiels dans les livres pédagogiques, les relations sociales avec les autres enfants ou avec les enseignants eux-mêmes, les proverbes et les dictons de la culture burundaise. Terrorisés par des attitudes malveillantes dirigées quotidiennement vers eux, les enfants Batwa finissent par abandonner le chemin de l'école malgré leur volonté de suivre l'école comme les autres enfants.

La Sénatrice s'étonne que ce soit les batwa qui n'ont pas de terres alors que « les Pygmées sont les premiers occupants de l'Afrique noire » comme on l'a toujours affirmé dans les livres d'Histoire.

Elle renchérit en mentionnant que des enquêtes et des livres révélant la situation alarmante dans laquelle croupissent les communautés Batwa au Burundi sont régulièrement produits et publiés mais les pouvoirs publics continuent à refuser de mettre en place une politique spécifique de promotion des batwa.

Sur le plan international et régional, constate-t-elle, les Batwa sont reconnus comme des peuples autochtones qui méritent une attention politique particulière et des efforts sont visibles dans certains pays d'Afrique noire et même de la région des grands Lacs.

Au Burundi, constate la Sénatrice, la Constitution renferme en son sein des lacunes en ce qui concerne la promotion des Batwa. Dans les institutions de l'État comme l'armée, la police et le gouvernement, elle fixe des pourcentages qui doivent être respectés pour d'autres communautés nationales tels 40 % de tutsi, 60% de Hutu et 30% de femmes mais ignore la communauté des Batwa.

Le représentant du Gouvernement présent à la Tribune reconnaît que la communauté Batwa a de sérieux problèmes. Il se demande où il faut situer l'analyse de la question des batwa qui pour lui doit être située dans le temps et dans l'espace.

Il constate que les pouvoirs publics ont très mal géré la question et que l'instabilité politique est à l'origine de ce manquement.

Actuellement, remarque le représentant du Gouvernement, le politique a énormément de problèmes liés à l'indigence qui devient de plus en plus insupportable. Les indigents batwa entre, selon lui, dans la même situation que tous les autres.

Pour lui, le pays est pauvre, la terre s'amenuise à cause de la surpopulation grandissante et le phénomène d'indigence s'accroît.

Malgré cette situation, affirme-t-il, l'État du Burundi fait des efforts pour aider la communauté des batwa à se relever, il donne l'exemple des projets en cours dans le pays tel celui de l'ONG Plasab qui œuvre dans certaines provinces du Burundi.

Le parterre s'inquiète du fait que le Gouvernement du Burundi reconnaît la particularité et la spécificité des problèmes que vit la population batwa mais trouve contradictoire le fait de ne pas mettre en œuvre des politiques spécifiques de leur réintégration générale dans les différents secteurs de la vie nationale.

Les gestionnaires quotidiens des différents Ministères devraient présenter la question spécifique des Batwa dans leurs plans d'actions sectoriels et dans leurs budgets respectifs.

Les représentants des Batwa trouvent les argumentaires du représentant du Gouvernement non convaincants du fait qu'il existe dans ce pays de grands propriétaires fonciers et de grandes superficies de terres domaniales, et comprennent très mal le fait qu'un petit pourcentage de 1% de Batwa demeure continuellement sans terres. Par ailleurs, critiquent-ils, il est difficile de comprendre pourquoi les Bahutu et les Batutsi qui constituent de grands effectifs, possèdent, eux, des terres. Dans leurs conclusions, les personnalités au panel y compris le représentant du Gouvernement reconnaissent de manière consensuelle qu'il n'existe pas au Burundi de politiques convenables pour la promotion et la protection des groupes de personnes vulnérables et expriment la nécessité et le besoin d'une ségrégation positive à l'égard de la communauté Batwa du Burundi.

Les partenaires socioéconomiques et politiques doivent s'impliquer activement dans la sensibilisation et l'éducation de la communauté Batwa. À l'issue de la présente Tribune des

droits humains, les représentants des batwa se sont attaqués à la politique de leur cooptation dans le Parlement du Burundi et se sont inquiétés du fait que la Constitution du Burundi reconnaît l'existence de trois ethnies mais que la loi électorale donne place aux deux ethnies et aux femmes sans se préoccuper de la place qui revient aux Batwa sur les listes électorales fermées des partis politiques. Ils recommandent que des départements spécifiques dans les différents Ministères soient mis en place à l'instar de certains autres pays pour traiter la question spécifique de la population autochtone. Le Président de la Ligue qui a clôturé le débat a souhaité notamment que la question des Batwa ne continue pas à faire objet de négligence politique. Il appelle les gestionnaires de l'État à mettre en avant un volontarisme politique qui irait dans le sens de la Politique globale de résolution pacifique et de prévention des conflits.

Recommandations émises au Gouvernement du Burundi :

Promouvoir et protéger les groupes de personnes marginalisées et / ou vulnérables dans le but de prévenir des situations de conflits sociaux qui naissent d'une gestion inéquitable des groupes sociaux ; Mettre en œuvre des politiques spécifiques de réintégration générale de la communauté Batwa dans les différents secteurs de la vie nationale ; Mettre en place des départements qui s'occupent de la question des Batwa dans les différents Ministères ; revoir la loi électorale dans ses dispositions relatives à la constitution des listes électorales fermées des partis politiques pour reconnaître la place qui revient aux Batwa en tant que troisième groupe social reconnu par la Constitution ; Élaborer des projets de loi qui permettraient à moyen terme de s'attaquer résolument à tous les problèmes d'éducation des Batwa ; Revoir des outils pédagogiques dans l'enseignement de l'École primaire qui renferment une culture de discrimination de la communauté Batwa ; Sévir contre des comportements de discrimination et de rejet qui frappent la communauté burundaise des Batwa.

À la Communauté Batwa :

Revendiquer solidairement leurs droits et libertés, et éviter ainsi des chicaneries qui ne font que continuer à les maintenir dans l'infériorité sociale ; S'entraider mutuellement pour se relever les uns les autres ; les Batwa qui ont un statut social supérieur doivent se préoccuper du sort de leurs confrères.

Aux organisations de la Société civile et à d'autres burundais :

De soutenir le relèvement social de la communauté Batwa en initiant des projets au profit de cette communauté marginalisée ; D'éviter des comportements qui vont dans le sens de négliger le sort de la communauté Batwa. Selon le rapport 2001 du Groupe international sur les droits des minorités, les pygmées Batwa du sud de l'Ouganda, de l'est de la RDC, du Rwanda et du Burundi, sont estimés à 70 000 voire 87 000 personnes. Dans ces différents pays, ils ne constituent ni une force numérique, ni un groupe politique susceptible d'influence significative. Ils subissent la domination de leurs voisins agriculteurs ou pasteurs. En effet, la présence des agriculteurs, fermiers et bergers bantous exacerbe constamment la précarisation des pygmées Batwa : dépossession foncière et

remise en cause des droits. Mais en RDC, cette domination est atténuée par une relative indépendance économique dont jouissent les pygmées. Ceci s'explique par le fait que certains Batwa, dans une logique d'adaptation forcée, sont amenés à diversifier leurs activités passant de la poterie, à la vannerie, la pêche, la fabrication de canoës ou de pagaies. Dans l'est de la République du Congo et au Rwanda, d'autres Batwa survivent aujourd'hui difficilement comme ouvriers agricoles ou mendiants. Cette adaptation qui leur est imposée ne rencontre pas l'assentiment de tous les Batwas. Les pygmées Batwa restent la couche sociale la plus inférieure, dispersée et non intégrée dans les sociétés des Grands Lacs.

Les twa forment un groupe social à part. Ils n'ont ni propriété, ni bétail, ni habitations fixes. La plupart des interdits et tabous ne les frappent pas. Ils se placent en dehors des lois et des coutumes de la société. Il n'y a aucune possibilité de rapports étroits, intimes, amicaux entre les twa et les autres hommes, à l'exception du roi.

3. Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation

Nature du conflit burundais : problèmes de génocide et d'exclusion et leurs solutions

Préambule :

Nous, les Parties,

Ayant analysé les causes historiques du conflit burundais durant les périodes précoloniale, coloniale et postcoloniale,

Ayant procédé à un débat approfondi, exhaustif, introspectif et franc sur les perceptions, les causes historiques, la pratique et l'idéologie du génocide, les crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité, le rôle de la classe politique et des institutions politiques nationales à cet égard, le contexte régional et international dans lequel elles s'inscrivent et leurs manifestations au Burundi,

Ayant également examiné les origines, l'évolution, les causes et les manifestations de l'exclusion au Burundi,

Décidées à éradiquer le génocide et à bannir toutes les formes de division, de discrimination et d'exclusion, Animées par le souci d'œuvrer à la réconciliation nationale, Sommes convenues de ce qui suit :

Chapitre premier : Nature et causes historiques du conflit

Article premier

Période précoloniale

1. Durant la période précoloniale, tous les groupes ethniques au Burundi faisaient allégeance au même monarque, Umwami, croyaient au même dieu, Imana, avaient la même culture et la même langue, le kirundi, et cohabitaient sur un même territoire.

Indépendamment des mouvements migratoires qui ont accompagné le peuplement du Burundi, tous se reconnaissaient comme étant Barundi.

2. L'existence des Bashingantahe issus des Baganwa, des Bahutu et des Batutsi et qui étaient des juges et des conseillers à tous les niveaux du pouvoir constituait, entre autres éléments, un facteur de cohésion.

3. Grâce au mode de gestion des affaires du pays, il n'y a pas eu de conflit à caractère ethnique connu entre les différents groupes au cours de cette période.

4. Néanmoins, certaines pratiques traditionnelles, telles que Ukunena, Ukwihutura, Ubugeregwa, Ubugabire, Ukunyaga, Ukwangaza, Ugutanga ikimazi-mumtu, Ugushoregwako inka et autres pouvaient, selon les cas, être sources d'injustice et de frustrations aussi bien chez les Bahutu et les Batutsi que chez les Batwa.

Article 2

Période coloniale

5. L'administration coloniale, allemande d'abord, belge ensuite, sous mandat de la Société des

Nations et la tutelle des Nations Unies, a joué un rôle déterminant dans le renforcement des frustrations chez les Bahutu, les Batutsi et les Batwa, et dans les divisions qui ont conduit à des tensions ethniques.

6. Dans le cadre d'une stratégie visant à diviser pour régner, l'administration coloniale a inoculé et imposé une vision raciste et caricaturale de la société burundaise, accompagnée de préjugés et de clichés portant sur des considérations morphologiques destinées à opposer les différentes composantes de la population burundaise sur la base des traits physiques et des traits de caractère.

7. Elle a également introduit une carte d'identité portant la mention de l'appartenance ethnique, renforçant ainsi une conscience ethnique au détriment d'une conscience nationale. Ceci permettait également au colonisateur de réserver à chaque groupe ethnique un traitement spécifique selon ses théories.

8. Elle a manipulé à son avantage, par des pratiques discriminatoires, le système existant.

9. Elle a, par ailleurs, entrepris de détruire certaines valeurs culturelles qui constituaient jusque-là un facteur d'unité et de cohésion nationales.

10. À la veille de l'indépendance, le colonisateur, sentant son pouvoir menacé, a intensifié les manœuvres divisionnistes et orchestré des luttes sociopolitiques. Mais le leadership charismatique du prince Louis Rwagasore et de ses compagnons a évité au Burundi de plonger dans une confrontation politique fondée sur des considérations d'ordre ethnique et a permis au pays d'accéder à l'indépendance dans la paix et la concorde nationale.

Article 3

Période postcoloniale

1. Après l'indépendance, et tout au long des différents régimes, plusieurs phénomènes se sont constamment produits, qui ont donné lieu au conflit qui persiste jusqu'à ce jour : massacres délibérés, violence généralisée et exclusion.

2. Les avis divergent quand il s'agit d'interpréter ces phénomènes et l'influence qu'ils ont exercée sur la situation politique, économique et socioculturelle actuelle du Burundi ainsi que leur impact sur le conflit.

3. Néanmoins, sans préjudice des résultats des travaux de la Commission d'enquête judiciaire

internationale et de la Commission nationale pour la vérité et la réconciliation, qui doivent être établies en application du Chapitre II du présent Protocole, afin de faire la lumière sur les phénomènes en question, les Parties reconnaissent que des actes de génocide, des crimes de guerre et d'autres crimes contre l'humanité ont été perpétrés depuis l'indépendance contre les communautés ethniques hutu et tutsi au Burundi.

Article 4

Nature du conflit burundais

En ce qui concerne la nature du conflit burundais, les Parties reconnaissent qu'il s'agit :

a. D'un conflit fondamentalement politique avec des dimensions ethniques extrêmement importantes;

b. D'un conflit découlant d'une lutte de la classe politique pour accéder au pouvoir et/ou s'y maintenir. Compte tenu de ces constats, les Parties s'engagent à respecter les principes et à mettre en œuvre les mesures énoncées au Chapitre II du présent Protocole.

Chapitre II : Solutions

Article 5

Mesures de politique générale

1. L'instauration d'un nouvel ordre politique, économique, social, culturel et judiciaire au Burundi, dans le cadre d'une nouvelle constitution inspirée des réalités du Burundi et fondée sur les valeurs de justice, de la primauté du droit, de démocratie, de bonne gouvernance, de pluralisme, de respect des droits et libertés fondamentaux des individus, d'unité, de solidarité, d'égalité entre les hommes et les femmes, de compréhension mutuelle et de tolérance entre les différentes composantes politiques et ethniques du peuple burundais.

2. Une nouvelle organisation des institutions de l'État afin qu'elles soient à même d'intégrer et de rassurer toutes les composantes de la société burundaise.

3. La mise en place rapide des institutions de transition, conformément aux dispositions du protocole II de l'Accord.

4. L'orientation des programmes des partis politiques vers les idéaux d'unité et de réconciliation nationales ainsi que de développement socio-économique plutôt que vers la défense d'une composante particulière du peuple burundais.

5. L'adoption de dispositions constitutionnelles consacrant le principe de la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire), conformément aux dispositions du Protocole II de l'Accord.

6. La promulgation d'une loi électorale prenant en compte les préoccupations et les intérêts de toutes les composantes de la nation, sur la base des dispositions du Protocole II de l'Accord.

7. La prévention des coups d'État.

Article 6

Principes et mesures relatifs au génocide, aux crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité

Principes et mesures d'ordre politique

1. La lutte contre l'impunité des crimes.

2. La prévention, la répression et l'éradication des actes de génocide, des crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité ainsi que de toutes violations des droits individuels, y compris ceux des femmes.

3. La mise en œuvre d'un vaste programme de sensibilisation et d'éducation à la paix, à l'unité et à la réconciliation nationales.

4. La création d'un observatoire national pour la prévention et l'éradication du génocide, des crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité.

5. La promotion d'une coopération régionale en vue de la création d'un observatoire régional pour la prévention et l'éradication du génocide, des crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité.

6. La promotion d'un front national inter-ethnique de résistance contre le génocide, les crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité, ainsi que contre la globalisation et la culpabilisation collective.

7. L'érection d'un monument national à la mémoire de toutes les victimes de génocide, de crimes de guerre ou autres crimes contre l'humanité avec ces mots : «PLUS JAMAIS ÇA».

8. L'instauration d'une Journée nationale de commémoration pour les victimes de génocide, de crimes de guerre ou autres crimes contre l'humanité, ainsi que des mesures

permettant l'identification des fosses communes et l'enterrement des victimes dans la dignité.

Principes et mesures d'ordre juridique

9. La promulgation d'une législation contre le génocide, les crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité et toute violation des droits de l'homme.

10. La demande, par le Gouvernement de transition, de la mise en place par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, d'une Commission d'enquête judiciaire internationale sur le génocide, les crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité qui aura pour mission :

a) D'enquêter et d'établir les faits couvrant la période allant de l'indépendance à la date de signature de l'Accord;

b) De les qualifier;

c) D'établir les responsabilités;

d) De soumettre son rapport au Conseil de sécurité de l'ONU;

e) La Commission se servira de tous les rapports existant déjà à ce sujet, notamment le rapport Whitaker de 1985, le rapport des ONG de 1994, le rapport de 1994-95 des Ambassadeurs Siméon Aké et Martin Houslid, ainsi que le rapport de la Commission internationale d'enquête des Nations Unies de 1996.

11. La demande, par le Gouvernement du Burundi, de l'établissement, par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, d'un Tribunal pénal international chargé de juger et punir les coupables, au cas où le rapport établirait l'existence d'actes de génocide, de crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité.

Article 7

Principes et mesures relatifs à l'exclusion

1. La garantie par la Constitution du principe d'égalité en droits et en devoirs pour tous les citoyens et citoyennes et toutes les composantes ethniques, politiques, régionales et sociales de la société burundaise.

2. La lutte contre les injustices de toutes sortes, génératrices de conflits.

3. L'interdiction de toute association politique ou autre, prônant la discrimination ethnique, régionale, religieuse ou de sexe ou des idéaux contraires à l'unité nationale.

4. La promotion, de manière volontariste, des groupes défavorisés, en particulier les Batwa, afin de corriger les déséquilibres existant dans tous les secteurs. Cette promotion se fera, en préservant toutefois le professionnalisme et en évitant le système des quotas, selon un calendrier qui commencera avec la période de transition.

Principes et mesures relatifs à l'Administration publique

5. Une administration qualifiée, performante et responsable qui privilégie l'intérêt général et les équilibres, y compris entre les hommes et les femmes.

6. Une administration transparente, soucieuse d'une gestion saine de la chose publique.

7. La formation des agents de l'État de manière à intégrer toutes les composantes de la société burundaise, en particulier pour l'administration régionale et locale, notamment par la création d'une École nationale d'administration.

8. Des chances égales d'accès pour tous les hommes et les femmes, par le respect strict des lois et règlements en matière de recrutement du personnel de l'État et des entreprises publiques et paraétatiques ou l'adoption de lois et règlements en la matière et par la transparence des concours d'entrée.

9. La dépolitisation de l'administration en vue de sa stabilité. À cet égard, une loi devra être votée pour distinguer les fonctions politiques et les fonctions techniques. Les titulaires de la première catégorie peuvent changer avec les régimes; en revanche, les cadres techniques doivent avoir une garantie de continuité.

10. La réhabilitation des réfugiés dans leurs droits en tenant compte de l'expérience acquise avant et durant le temps de leur exil.

Principes et mesures relatifs à l'éducation

11. Une répartition régionale équitable des infrastructures, des équipements et des manuels scolaires sur tout le territoire, sans discrimination entre les filles et les garçons.

12. L'encouragement, de manière volontariste, de l'enseignement primaire obligatoire par un soutien financier conjoint de l'État et des communes, qui permette l'égalité entre les filles et les garçons.

13. La transparence et l'équité aux examens et aux concours.

14. Le rétablissement dans leurs droits des filles et des garçons dont la scolarité a été interrompue du fait du conflit burundais et de l'exclusion, notamment par leur réinsertion adéquate dans le système scolaire et, plus tard, dans la vie professionnelle.

Principes et mesures relatifs aux corps de défense et de sécurité

15. La définition claire des missions des corps de défense et de sécurité.

16. L'organisation des corps de défense et de sécurité sur la base du volontariat et du professionnalisme ainsi que leur modernisation.

17. Des réformes pertinentes permettant de corriger les déséquilibres ethniques régionaux et entre les sexes dans ces corps, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole III de l'Accord.

Principes et mesures relatifs à la justice

18. Conformément aux dispositions pertinentes du Protocole II de l'Accord :

a) La promotion d'une justice impartiale et indépendante. À ce propos, tous les recours et appels concernant les assassinats et les procès politiques seront introduits auprès de la Commission nationale pour la vérité et la réconciliation établie conformément aux dispositions de l'article 8 du présent Protocole;

b) La réforme de l'appareil judiciaire à tous les niveaux, notamment en vue de la correction des déséquilibres ethniques et entre les sexes, là où ils existent;

c) La révision des lois, là où cela s'avère nécessaire (Code pénal, Code de procédure pénale, Code civil, loi sur la nationalité etc.);

d) La réforme du Conseil supérieur de la magistrature, de manière à assurer son indépendance et celle de l'appareil judiciaire;

e) L'organisation d'un programme de formation judiciaire, notamment par la création d'une École nationale de la magistrature;

f) La dotation des tribunaux en ressources humaines et en moyens matériels adéquats;

g) La création d'un poste de médiateur d'État (Ombudsman).

Principes et mesures d'ordre économique

19. La répartition et la redistribution équitables des ressources nationales dans tout le pays.

20. La mise en œuvre urgente d'un programme de relance économique en vue de combattre la pauvreté et d'accroître les revenus des citoyens ainsi que d'un programme de reconstruction des infrastructures économiques détruites.

21. Une législation et des structures de lutte contre les crimes économiques et la corruption (législation fiscale, législation douanière, législation sur les marchés publics etc.).

22. La récupération des biens de l'État spoliés par certains citoyens.

23. La mise en œuvre de mesures d'incitation au développement économique dans un cadre équitable et harmonieux.

24. Le développement du secteur privé par des mesures d'incitation en vue de créer de nouveaux emplois et d'alléger ainsi le fardeau et les pressions exercées sur le secteur public.

Principes et mesures d'ordre social

25. Conformément aux dispositions pertinentes du Protocole IV de l'Accord :

a) Une répartition équitable des infrastructures sociales, en particulier des écoles et des hôpitaux;

b) La promotion d'une politique de prise en charge des communes par elles-mêmes, dans le cadre de la décentralisation;

c) Le règlement définitif des questions relatives aux réfugiés, déplacés, regroupés, dispersés et autres sinistrés : réhabilitation, réinstallation, réintégration, indemnisation pour les biens spoliés.

d) La restitution, aux ayants droit des victimes des différentes crises, des biens confisqués par certains organismes ou par l'État ou volés par des tiers : biens meubles et immeubles, avoirs en banque et à la Caisse d'Épargne (CADEBU) et cotisations à la Caisse sociale (INSS);

e) La création d'une Commission nationale de réhabilitation des sinistrés en faveur des victimes des différentes crises.

f) La mise en place, par l'État, de mécanismes devant faciliter le recouvrement et le rapatriement des avoirs à l'étranger des réfugiés.

Principes et mesures d'ordre culturel

26. L'éducation de la population, et particulièrement des jeunes, aux valeurs culturelles traditionnelles positives telles que la solidarité, l'entraide sociale, le pardon et la tolérance mutuelle, le patriotisme, Ibanga (secret et sens de la responsabilité), Ubupfasoni (dignité ou respect d'autrui et de soi-même) et Ubuntu (humanisme et personnalité).

27. La réhabilitation de l'ordre d'Ubushingantahe.

Article 8

Principes et mesures relatifs à la réconciliation nationale

1. Il est créé une commission nationale dénommée Commission nationale pour la vérité et la réconciliation. Cette commission est chargée des missions suivantes :

a) Enquêter

La Commission fait la lumière et établit la vérité sur les actes de violence graves commis au cours des conflits cycliques qui ont endeuillé le Burundi de l'indépendance (1^{er} juillet 1962) à la date de la signature de l'Accord de paix d'Arusha, qualifie les crimes et établit les responsabilités ainsi que l'identité des coupables et des victimes. Mais cette Commission n'est pas compétente pour qualifier les actes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

b) Arbitrer et réconcilier

La crise burundaise est profonde; l'œuvre de réconciliation sera longue et ardue. Il y a encore des plaies béantes qu'il faudra cicatrifier. À cette fin, au terme de l'enquête, la Commission arrête ou propose aux institutions compétentes des mesures susceptibles de promouvoir la réconciliation et le pardon, décide la restitution aux ayants droit des biens dont ils avaient été dépossédés ou arrête des indemnisations conséquentes, ou propose toute mesure politique, sociale ou autre visant à favoriser la réconciliation qu'elle juge

appropriée. À cet égard, l'Assemblée nationale de transition peut voter une ou des lois établissant un cadre pour l'octroi d'une amnistie, conformément à la législation internationale pour les crimes politiques auxquels elle-même ou la Commission nationale pour la vérité et la réconciliation jugeront qu'elle pourra s'appliquer.

c) Clarifier l'histoire

La Commission clarifie également toute l'histoire du Burundi en remontant aussi loin que possible pour éclairer le peuple burundais sur son passé. La clarification a pour finalité de réécrire l'histoire du Burundi afin de permettre aux Burundais d'en avoir une même lecture.

3. Composition de la Commission

a) Provenance

Les candidatures à la Commission sont présentées par les associations de la société civile, les partis politiques, les confessions religieuses ou les organisations de femmes; des candidats peuvent également se présenter à titre individuel.

b) Organe de nomination

Les membres de la Commission sont nommés par le gouvernement de transition, en concertation avec le Bureau de l'Assemblée nationale de transition.

c) Profil et sélection des candidats

Les membres de la Commission doivent faire preuve de probité et d'intégrité et être capables de transcender les clivages de toute nature. Dans la sélection des candidats, il faut tenir compte des équilibres et des critères ci-après :

(i) Âge des membres : 35 ans révolus au moins ;

(ii) Niveau de formation : diplôme des humanités complètes au moins ou diplôme équivalent.

3. Fonctionnement

La Commission doit avoir la latitude de travailler de manière indépendante, notamment grâce à la gestion autonome des moyens matériels et financiers qui lui seront alloués. La Commission peut proposer des mécanismes complémentaires de réconciliation, ou créer des sous-commissions, selon que de besoin. Les pouvoirs publics ont l'obligation de tout mettre en œuvre pour permettre à la Commission d'accomplir sa mission sans entrave, en la dotant de moyens matériels, techniques et financiers adéquats.

4. Durée

Les travaux de la Commission s'étalent sur une période de deux ans. Au bout de ces deux années, les institutions de transition appropriées évaluent le travail accompli et peuvent décider de prolonger d'un an la durée du mandat de la Commission.

- 4. Le développement de l'éducation au Burundi. Rapport National du Burundi. Par le Ministère de l'éducation Nationale (2008-2015) www.ibe.unesco.org/National_Reports/ICE.../burundi_NR08_fr.pdf.**